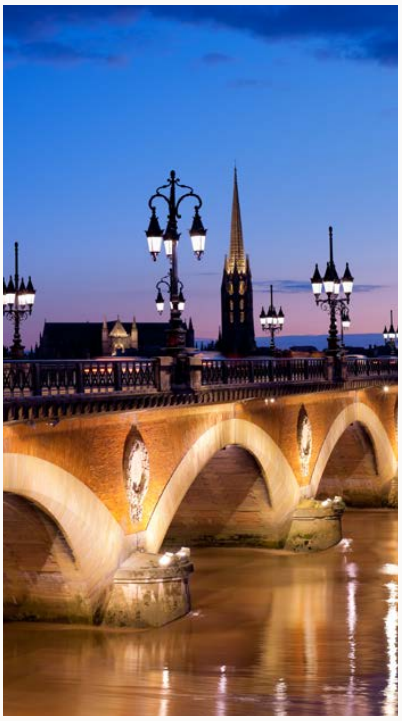
AQUITAINE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022


AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

AQUITAINE

03/2023 – CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491 - Siège social : 106, Quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX - RCS BORDEAUX 434 651 246. Crédit photo : Getty Images. BETC

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine 4

Rapport de Gestion 5

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière 190

Comptes individuels au 31/12/2022 197

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2022 268

Comptes consolidés au 31/12/2022 275

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2022 437

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 444

Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale 448

DECLARATION

DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Vous trouverez ci-dessous, la déclaration de M. Patrice GENTIE et M. Olivier CONSTANTIN, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, sur la responsabilité du rapport financier annuel.

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous déclarons assumer la responsabilité du rapport annuel et attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et de l'ensemble des entités comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et de l'ensemble des entités comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bordeaux, le 09 mars 2023

Patrice GENTIE

Le PRESIDENT
Du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Olivier CONSTANTIN

Le DIRECTEUR GENERAL

RAPPORT DE GESTION 2022

SOMMAIRE DU RAPPORT DE GESTION

1. Présentation de la Caisse régionale 8

2. Examen de la situation Financière et du résultat 2022 9

2.1. Environnement Economique et Financier 9
2.2. Activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine 11
2.3. Les faits marquants au cours de l'exercice 2022 12
2.4. Analyse des comptes consolidés 14
2.4.1. Organigramme du groupe Crédit Agricole 14
2.4.2. Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine 16
2.4.3. Résultat consolidé 16
2.4.4. Bilan consolidé et variations des capitaux propres 17
2.4.5. Activité et résultat des filiales 19

2.5. Analyse des comptes individuels 20
2.5.1. Résultat financier sur base individuelle 20
2.5.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle 21
2.5.3. Hors Bilan sur base individuelle 23

2.6. Capital social et sa rémunération 23
2.6.1. Les parts sociales 23
2.6.2. Les Certificats coopératifs d'associé (CCA) 24

2.7. Autres filiales et participations 24
2.7.1. Filiales non consolidées 24
2.7.2. Participations 24

2.8. Tableau des cinq derniers exercices 25

2.9. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives 26
2.9.1. Evénements postérieurs à la clôture 26
2.9.2. Les perspectives 2023 26

2.10. Informations diverses 28
2.10.1. Informations sur les délais de paiement 28
2.10.2. Informations relatives aux comptes inactifs 29
2.10.3. Charges non fiscalement déductibles 29
2.10.4. Conventions 29

3. Facteurs de risques et informations prudentielles 30

3.1. Informations prudentielles 30

3.2. Facteurs de risques 31

3.2.1. Risques de crédit et de contrepartie 32

3.2.2. Risques financiers 34

3.2.3. Risques opérationnels et risques connexes 37

3.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale évolue 40

3.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale 42

3.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole 44

3.3. Gestion des risques 46

3.3.1. Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques 46

3.3.2. Dispositif de stress tests 50

3.3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques 51

3.3.4. Risques de crédit 57

3.3.5. Risques de marché 68

3.3.6. Gestion du bilan 71

3.3.7. Risques opérationnels 79

3.3.8. Risques Juridiques 83

3.3.9. Risques de non-conformité 83

4. Déclaration de Performance Extra Financière 2022 89

1. PRÉSENTATION DE LA CAISSE RÉGIONALE

2022 CHIFFRES CLÉS

Au 31/12/2022

AQUITAINE

CAISSE RÉGIONALE AQUITAINE,
BANQUE COOPÉRATIVE DE PLEIN EXERCICE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

NOS VALEURS ▸ PROXIMITÉ - RESPONSABILITÉ - SOLIDARITÉ

NOS MISSIONS

Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie.

Contribuer au développement socio-économique durable de notre territoire.

Affirmer notre modèle économique de banque coopérative, qui repose sur le principe de vote :
UNE PERSONNE = UNE VOIX

UN PROJET SOCIÉTAL ORIENTÉ AUTOUR DE 3 PRIORITÉS :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale
- Réussir les transitions agricole et agroalimentaires

NOS RÉSULTATS

+ 21 312 SOCIÉTAIRES

471 POSTES POURVUS :
282 RECRUTEMENTS,
95 ALTERNANTS,
94 STAGIAIRES

80% DES COLLABORATEURS RECOMMANDENT
Crédit Agricole comme employeur

28,1 MILLIARDS € D'ENCOURS DE CRÉDITS

34,1 MILLIARDS € D'ENCOURS DE COLLECTE

PLUS DE 725 000 CONTRATS D'ASSURANCE DES BIENS ET PERSONNES EN PORTEFEUILLE

5,4 MILLIARDS € DE FINANCEMENTS RÉALISÉS, consacrés à l'accompagnement des projets des clients particuliers et professionnels

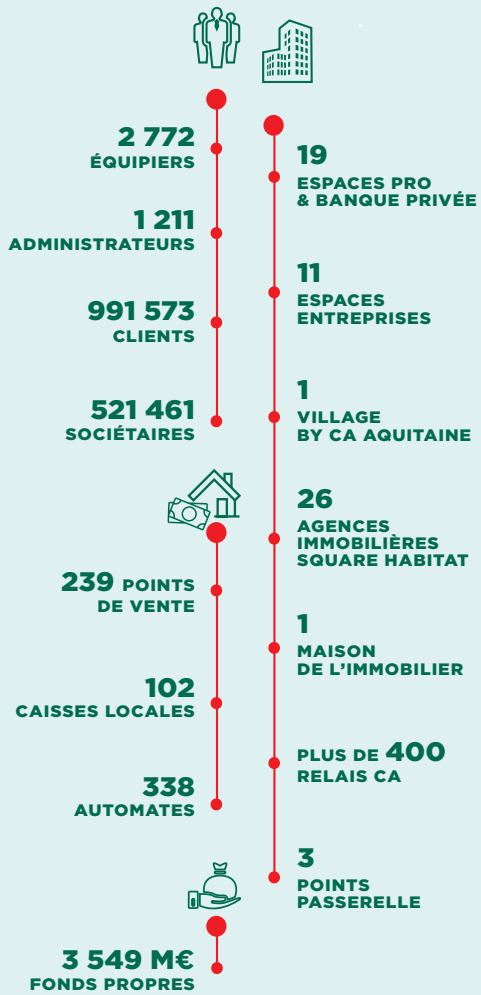
70 START-UP ACCOMPAGNÉES au Village by CA Aquitaine depuis 2017

200 CANDIDATS REÇUS lors des 3 jobdatings Youzful, plus de 1 550 depuis 2016

1,7 MILLIONS € REVERSÉS à plus de 3 840 partenaires et associations

82 PROJETS PORTÉS par la Fondation CA Aquitaine pour soutenir les autonomies et patrimoines pour un montant de 401 728€

-28% DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE depuis 2018



CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE

- **NOTRE ENTREPRISE,** fondée en 1885, conserve 87% de ses résultats au service des territoires.
- **NOTRE IMPLICATION** au plus près des territoires pour faire vivre et grandir les projets locaux.
- **NOTRE GOUVERNANCE,** qui s'appuie sur des administrateurs élus par nos sociétaires.
- **NOTRE SOUTIEN** à l'innovation, en créant des liens sur le territoire et en accompagnant les transitions.
- **NOTRE PRIORITÉ :** placer les femmes et les hommes au cœur de nos projets.
- **NOTRE VISION** à long terme.
- **NOTRE PROXIMITÉ** relationnelle.
- **NOTRE MODÈLE** relationnel 100% Humain 100% Digital.
- **NOTRE ENGAGEMENT :** agir localement, favorablement et durablement sur les impacts économiques, environnementaux et sociétaux de notre activité

2. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2022

2.1. Environnement Economique et Financier

› RÉTROSPECTIVE 2022

Le scénario élaboré fin 2021 supposait un assagissement de la demande post-pandémie et un desserrement des contraintes pesant sur l'offre. Il s'articulait autour d'une double normalisation avec, d'une part, une croissance restant soutenue après une période de vigueur inhabituelle, et, d'autre part, une modération de l'inflation. En février 2022, le choc dramatique lié à la guerre russo-ukrainienne est venu percuter ce scénario via trois canaux principaux : la confiance, en constituant une source d'inquiétudes, l'offre, en provoquant des pénuries avérées ou anticipées, la demande, en stimulant l'inflation. Comme lors de la crise Covid, une hiérarchie des vulnérabilités nationales s'est établie selon de multiples critères : degré d'éloignement de la zone de guerre, importance des échanges commerciaux avec les belligérants (dont la dépendance à l'égard des importations de céréales, de gaz et de pétrole et le « mix » énergétique), choc sur les termes de l'échange et capacité à atténuer la hausse des prix (notamment à l'aide de subventions publiques). Si les pays ont été diversement affectés par ce nouveau choc, aucun n'a échappé à l'accélération et à la diffusion de l'inflation, suscitant des resserrements monétaires plus massifs et plus précoces et conduisant à revoir à la baisse la croissance. Seule la Chine a fait figure d'exception notable en échappant à l'inflation.

Après une croissance forte (8,1 %) en 2021 soutenue par les exportations dopées par les plans de relance occidentaux et une politique monétaire très accommodante, la **Chine** a en effet pâti d'un ralentissement affectant tous les pans de son économie : secteur immobilier, consommation privée, commerce extérieur. Les restrictions anti-Covid ont perturbé la production industrielle et la consommation mais l'atonie de la demande interne a permis de contenir l'inflation ; le ralentissement mondial et la hausse des prix des matières premières ont commencé à peser sur la croissance et la balance commerciale, ; les déséquilibres structurels (immobilier, endettement, démographie) ont accentué l'impact défavorable de la conjoncture sur l'activité. La croissance s'est ainsi établie à 3 %, loin de la cible « autour de 5,5 % » prévue en mars.

Bien qu'éloignés de l'épicentre du conflit et encore portés par l'élan d'une reprise post-Covid (croissance de 5,9 % en 2021) largement due à une consommation « sur-stimulée », les **États-Unis** ont affiché une croissance en repli sensible (2,1 % en 2022). Après avoir commencé l'année 2022 par deux trimestres consécutifs de contraction du PIB[1], la croissance s'est reprise grâce aux amortisseurs hérités de la pandémie : accumulation d'une épargne abondante (concentrée sur les hauts revenus) et marché du travail très tendu. Des créations d'emplois robustes, couplées à un taux de participation (62,3 % en décembre) encore inférieur d'un point de pourcentage, à son niveau pré-crise, se sont traduites par une baisse du taux de chômage (3,5 %) et des hausses de salaires vigoureuses (6,2 % sur un an en novembre), compensant partiellement une inflation forte. Stimulée par l'offre puis rapidement par la demande, l'inflation sur 12 mois est passée de 7,5 % en janvier 2022 à 6,5 % en décembre après avoir atteint un pic en juin à 9,1 %. Quant à l'inflation sous-jacente, elle n'a que faiblement diminué (5,7 % en décembre contre 6 % en janvier et un pic à 6,6 % en septembre).

À l'issue d'une croissance très soutenue 2021 (5,3 %) et après avoir été portée au premier semestre 2022 par le rebond post-Omicron, la **zone euro** a subi à partir de l'été la matérialisation brutale d'une offre bien plus limitée de gaz russe, du choc sur les termes de l'échange[2], de l'accélération de l'inflation et du resserrement des conditions financières. Le ralentissement a été violent : de 5,5 % au premier trimestre 2022, le rythme annuel de croissance du PIB s'est replié à 2,3 % au troisième trimestre. En dépit d'une contribution externe légèrement négative (-0,3 point de pourcentage), la croissance est néanmoins restée élevée sur l'ensemble de l'année (3,5 %) grâce au dynamisme de la demande interne : la consommation des ménages et l'investissement ont, respectivement, progressé de 4 % et 4,3 %[3]. La robustesse de la consommation est largement expliquée par les « séquelles » de la crise du Covid : résistance du marché du travail et épargne abondante.

---

[1] En variation trimestrielle annualisée, le PIB s'est contracté de 1,6 % puis de 0,6 %. Le recul du premier trimestre est imputable à une contribution fortement négative des exportations nettes ; celui du deuxième trimestre est essentiellement expliqué par le déstockage. D'autres variables nécessaires au diagnostic (dont revenu réel des ménages hors transferts et emploi salarié non agricole, etc.) ayant bien résisté, cette période n'a pas été officiellement qualifiée de récession par le NBER.

[2] Le renchérissement des importations d'énergie sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021 équivaut à 4,3 points de PIB. Avant la redistribution de la charge entre acteurs (essentiellement via le soutien de l'État aux ménages et aux entreprises et le transfert de la hausse des coûts des producteurs aux consommateurs), ce surcoût affecte les agents selon leur consommation relative d'énergie : 29 % aux ménages, 68 % aux entreprises et 3 % aux administrations.

[3] Les performances nationales se sont révélées très hétérogènes puisque la croissance allemande a atteint 1,8 % (2,6 % en 2021), que la France et l'Italie ont crû aux rythmes de, respectivement, 2,6 % (6,8 % en 2021) et 3,9 % (6,7 % en 2021) alors que l'Espagne progressait encore de 5,5 % (5,5 % en 2021).

En effet, en dépit d'un ralentissement des créations d'emplois et d'une hausse du taux de participation (à 74,9 % au troisième trimestre), la « rétention d'emplois », élément essentiel de la stratégie déployée lors du Covid, a permis la poursuite de la baisse du taux de chômage (à 6,5 % en novembre 2022 contre 7,1 % un an auparavant). Si le soutien public (1,3 % de PIB en 2022 dont plus de la moitié en faveur des ménages) et la progression des salaires nominaux n'ont pas permis de préserver le revenu disponible réel (en recul de 0,4 % sur les trois premiers trimestres de l'année), la perte de pouvoir d'achat ne s'est pas traduite par une baisse de la consommation : l'excès d'épargne accumulé avec la crise (d'environ 1000 milliards d'euros mi-2022) a contribué à la résistance de la demande intérieure, qu'aurait dû handicaper une inflation très vive. Le taux d'inflation a plus que doublé entre janvier 2022 (5,1 % en glissement annuel) et son pic (10,6 % en octobre) avant de se replier (9,2 % en décembre) : la décélération de l'inflation dans le secteur de l'énergie (25,5 % contre 34,9 % en novembre) a amorti l'accélération des prix des autres composantes (services, biens industriels non énergétiques, produits alimentaires). Si le redressement de l'inflation sous-jacente a d'abord été causé par les contraintes d'offre (goulets d'étranglement et pénuries d'intrants), l'importance des facteurs de demande s'est progressivement accrue à la faveur de la levée des restrictions liées à la pandémie, notamment dans les services. Les sources d'inflation en amont se sont en outre lentement diffusées. L'inflation sous-jacente est ainsi passée de 2,3 % en janvier à 5,2 % en décembre.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, comportant le risque de la voir s'installer durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis. La priorité accordée à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des resserrements monétaires agressifs.

Aux **États-Unis**, le brusque revirement *« hawkish »* du FOMC fin 2021 s'est singulièrement renforcé au cours du premier trimestre de 2022. Des hausses du taux des Fed Funds ont été entreprises à partir de mars. Totalisant 425 points de base sur l'année, elles ont porté la fourchette cible à 4,25 %-4,50 % en fin d'année. Le resserrement quantitatif *(Quantitative Tightening ou QT)* a commencé en juin (plafonds de remboursement mensuels de 30 milliards de dollars en *Treasuries* et de 17,5 milliards de dollars en *Mortgage-Backed Securities*, soit un total de 47,5 milliards de dollars, niveau qui a ensuite été doublé pour atteindre un plafond mensuel de 95 milliards de dollars).

Enfin, en décembre, le procès-verbal du FOMC est venu éclairer les intentions des responsables de la *Fed*: ambition réaffirmée de faire baisser l'inflation vers la cible de 2 %, ralentissement du rythme des hausses de taux ne signalant ni une moindre détermination à atteindre l'objectif de stabilité des prix ni un jugement selon lequel l›inflation serait déjà sur une trajectoire descendante persistante, maintien d›une politique restrictive « pendant une période prolongée » (jusqu›à ce que, précisément, l›inflation se rapproche de la cible), précisant qu'il serait inapproprié de commencer à baisser le taux des *Fed Funds* en 2023.

En **zone euro**, après dix années d'accommodation monétaire ininterrompue, la BCE a débuté un cycle de remontée de ses taux directeurs en juillet. Sur l'ensemble de l'année, les hausses ont atteint 250 points de base, portant les taux de dépôt et de refinancement à, respectivement, 2 % et 2,50 %. Le volet « non conventionnel » a également été durci : fin des achats nets en mars au titre du PEPP *(Pandemic Emergency Purchase Programme)* et en juillet au titre de l'APP *(Asset Purchase Programme)*, durcissement des conditions de liquidité avec la fin des opérations TLTRO-3 en juin.

Sur les **marchés financiers**, l'année 2022 a été difficile puisque marquée par des hausses violentes des taux d'intérêt, et des marchés actions en repli.

Les taux américains à deux ans ont progressé de 380 points de base (pb) à 4,50 % alors que les taux à dix ans ont augmenté de 240 pb (3,90 %). Les taux souverains allemands à deux ans (2,70 % fin décembre) et dix ans (2,55 %) se sont, respectivement, redressés de 330 et 275 pb. Les taux souverains (qu'il s'agisse des taux à deux ou dix ans) sont donc revenus à des niveaux inconnus depuis le sommet atteint en 2007, à l'aube de la crise financière de 2008 qui allait les faire s'engager sur la voie du grand repli, repli assorti d'une tendance à l'aplatissement de la courbe se terminant par une inversion légère en Allemagne, franche aux États-Unis. En effet, fin 2021, les courbes de taux d'intérêt (écart entre les taux souverains à 2 et 10 ans) étaient encore ascendantes et offraient une pente de, respectivement, environ 80 et 50 pb aux Etats-Unis et en Allemagne. Selon la vigueur et la maturité des resserrements monétaires, les courbes se sont progressivement aplaties pour s'inverser aux Etats-Unis (juillet) puis en Allemagne (novembre). Les écarts de rémunérations entre les échéances longue et courte étaient négatifs fin décembre 2022 (d'environ 60 pb aux Etats-Unis et 15 pb en Allemagne). Par ailleurs, les primes de risque ont progressé d'environ 20 pb en France et en Espagne pour s'établir, respectivement à 55 et 97 pb au-dessus du Bund, tandis que le spread italien a augmenté de près de 80 pb à 213 pb.

Alors que le marché actions américain (S&P500) a perdu 20 % au cours de l'année, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 ont respectivement reculé de 12 % et 10 % Enfin, l'aversion au risque et un resserrement monétaire américain puissant et précoce ont profité au dollar. L'euro a ainsi continument baissé contre dollar jusqu'en septembre, enregistrant une dépréciation sur 9 mois de 14 %. À la faveur d'une croissance économique plus résistante qu'anticipé et d'un resserrement de la BCE, l'euro s'est ensuite repris limitant sa dépréciation contre dollar à -6 % sur 2022 %.

2.2. Activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Une belle année commerciale 2022, malgré le contexte perturbé, portée par une forte dynamique commerciale sur l'ensemble de ses composantes.

LE FONDS DE COMMERCE, LES PRODUITS ET LES SERVICES

Malgré un contexte inflationniste et de remontée des taux, notre dynamique commerciale demeure soutenue avec un fonds de commerce qui continue de croître à un rythme soutenu, en progression de + 1,8 % en 2022.

Cette dynamique s'appuie sur des volumes significatifs dans un territoire attractif :

- Plus de 50 800 nouvelles entrées en relation,
- Plus de 21 300 nouveaux sociétaires viennent renforcer notre modèle,
- La couverture des risques matériels avec un stock de contrats assurances des biens en hausse de + 1,6 % et près de 61 500 nouveaux contrats ouverts,
- La couverture des risques personnels avec un stock de contrats d'assurances des personnes en hausse de +3,5 % et plus de 42 600 nouveaux contrats ouverts,
- La distribution soutenue de moyens de paiement avec plus de 28 200 nouveaux contrats cartes.

LE CRÉDIT

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine enregistre une très bonne performance en volume de crédits, avec près de **5,4 milliards** d'euros de crédits réalisés (habitat, consommation et équipement), pour une progression des encours de + 5,9 % sur 1 an (après +6,4 % en 2021), et dépasse les **28 milliards d'euros d'encours de Crédits** à fin décembre 2022.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est le partenaire de référence sur le secteur de l'immobilier, avec un volume de **réalisations Habitat à 2,8 milliards d'euros** pour près de 17 400 prêts soit +6,7 % par rapport à 2021, dont 291 millions d'euros issus de la prescription. Cette activité se traduit par la **progression des encours Habitat de + 5,5 % sur un an à 16 milliards d'euros.**

En parallèle, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine réalise une belle performance, en crédit à la consommation avec un volume de 470 millions d'euros de réalisations, en léger retrait par rapport à 2021, avec plus de **31 000** prêts accordés.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine conserve son rôle de partenaire de l'économie du territoire, avec le financement **des projets d'investissements de l'ensemble des marchés** (plus de 12 000 prêts accordés) **avec 2,1 milliards d'euros de réalisations crédits :** le secteur agricole avec 447 millions d'euros de financements (en hausse par rapport à 2021), les professionnels et les entreprises ou les collectivités, avec 1,6 milliard d'euros de nouveaux crédits (en forte augmentation par rapport à 2021). Les **encours de Crédits d'investissement augmentent de + 7,2 %** sur 1 an pour atteindre **7,6 milliards** d'euros.

LA COLLECTE

L'activité collecte, enregistre des résultats plus mitigés en 2022 avec une **progression de 600 millions d'euros**, pour atteindre un encours de **34,1 milliards** d'euros en hausse de **1.2 % sur un an.**

La **collecte monétaire,** composée des dépôts à vue et des ressources à terme, atteint 12,2 milliards d'euros et baisse de -2 % sur un an.

La **collecte bancaire** atteint un encours de **11 milliards** d'euros, en hausse de **+ 6.1 % en 2022**. Les placements sur livrets, dont notamment les offres Livrets A et Compte sur Livrets, progressent de + 11 % en 2022). Les encours Epargne Logement sont en baisse de -2,1 % sur la période.

L'encours des produits assurance-vie est quasi stable en 2022, pour atteindre **8,2 milliards** d'euros. La progression des encours en unité de comptes, avec +1,2 % en 2022 permet de compenser en partie le désintérêt pour les supports en euro (encours en baisse de -8,3 % sur la période), supports dont les rendements offerts par le marché monétaire sont toujours faibles en 2022.

Concernant les Valeurs Mobilières (OPCVM, actions, obligations, titres), à 2,6 milliards d'euros, l'encours en 2022 est quasi stable.

2.3. Les faits marquants au cours de l'exercice 2022

Le contexte que nous vivons est complexe, d'un point de vue économique, géopolitique, écologique : la pandémie du Covid-19 et le confinement ont amorcé un grand basculement à l'échelle mondiale. La reprise est difficile compte tenu des difficultés pour s'approvisionner et embaucher, la guerre est aux portes de l'Europe, l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat inquiètent les Français, les questions énergétiques et de réchauffement climatique sont de plus en plus prégnantes.

Cette année, notre territoire n'a d'ailleurs pas été épargné : canicule, gel tardif, inondations, incendies, tempêtes et grêle… Suite à ces événements, le Crédit Agricole Aquitaine a su répondre présent, soutenir ses clients et les filières touchées, en prenant des dispositions ciblées et adaptées pour accompagner les clients affectés par ces épisodes. Plus que jamais, tous les collaborateurs de la Caisse régionale se sont mobilisés et ont porté notre Raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

› UNE ACTIVITÉ SOUTENUE MALGRÉ LE CONTEXTE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a enregistré de très belles réussites, avec plus de 50 000 nouveaux clients enregistrés, 28,1 milliards d'euros d'encours de crédits, 34,1 milliards d'euros d'encours de collecte, et plus de 725 000 contrats d'assurance des biens et personnes en portefeuille. Celles-ci ont pour conséquence un bon niveau de PNB d'activité, à 581,5 M€, et une gestion des risques maîtrisée.

Cette mobilisation se traduit également en termes de satisfaction client, avec un IRC (Indice de la Relation Client) tous marchés qui a progressé de 3,5 points. Fort de notre modèle 100 % humain 100 % digital, nous avons amélioré notre joignabilité, et promu l'usage du paiement mobile auprès de nos clients : +60 % de clients enrôlés, et sur le marché des professionnels avec le lancement réussi d'Up2PAY.

Dans ce contexte inflationniste, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est mobilisée pour aider les clients dans la maîtrise de leur budget avec des solutions personnalisées et porte une attention particulière aux clientèles fragiles. Des décisions ont été prises pour la stabilité d'une grande partie des conditions tarifaires, mais également concernant les barèmes des crédits qui n'ont pas suivi la forte hausse des taux constatée ailleurs.

› UNE ACCÉLÉRATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS

En tant que premier financeur et premier investisseur de l'économie, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a bien évidemment une responsabilité importante dans l'accompagnement social et sociétal des transitions. Nous avons la volonté d'être un acteur stimulant et ces enjeux sont au cœur de notre stratégie, pour : agir sur notre propre transformation en étant exemplaire, accompagner nos clients au travers de leurs financements et solutions d'épargne, et jouer notre rôle de producteur d'énergie au cœur de nos territoires.

Nous avons déjà engagé cette trajectoire depuis plusieurs années. En matière d'émissions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est à 75 % du plan de marche de son plan climat 2030. Elle poursuit la rénovation de ses agences et enclenche de nouveaux travaux qui visent à rendre plus responsable et vertueuse sa consommation et maîtriser ses coûts comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aire sur l'Adour, en transformant progressivement la flotte des voitures de son parc, sans oublier que désormais 100 % du gaz consommé est du biogaz.

Pour accompagner ses clients dans cette démarche, aujourd'hui, 100 % des financements en agriculture et viticulture, à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, font l'objet d'une évaluation ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sur leur impact environnemental, en bien-être animal, en carbone et en emplois. De plus, elle propose des taux préférentiels pour encourager les démarches vertueuses et une offre verte, avec notamment des fonds d'épargne responsable. La Caisse régionale accompagne plus que jamais les clients particuliers dans leurs projets de rénovation de leur habitat et de mobilité verte, en élargissant sa gamme verte. À ce titre, la Caisse régionale a installé des bornes de recharge électrique sur les parkings de certaines agences (Tarnos, Mérignac Capeyron et Agen Le Passage), dans l'idée de déployer plus largement ce projet.

Enfin, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a créé une Direction de l'Energie, des Transitions, et de la Logistique, afin de faire face aux enjeux énergétiques et de transitions, en phase avec le projet sociétal du Groupe, et d'accélérer la contribution du Crédit Agricole au développement de ces projets d'énergie renouvelable, autour de 4 activités :

- Financeurs, que nous faisons déjà mais souhaitons accélérer,
- Investisseurs : avec la création d'un Fonds d'investissement CAAP ENERGIE sur nos 3 départements pour prises de participation,
- Producteurs sur des surfaces disponibles chez nos clients et lorsque ceux-ci n'auront pas la capacité à porter l'endettement par eux-mêmes,
- Conseil en transition énergétique sous 2 angles : conseil en production d'énergie verte et conseil en efficacité énergétique.

LE SOUTIEN AU TERRITOIRE & SOLIDARITÉ

Banque coopérative de proximité, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine soutient le développement économique et social de son territoire. En 2022, ce sont plus de 1,7 million d'euros qui ont été accordés aux acteurs qui animent et font vivre le territoire, soit plus de 3 840 partenaires et associations, à travers notamment la Fondation, les partenariats et les Tookets.

Au plus proche de ses filières historiques, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a créé un Espace des entreprises de la forêt et du bois, afin de prendre en gestion de compte 600 entreprises spécialisées, et accompagner le développement de la filière. Elle a également organisé un premier Café de l'Installation et la Transmission Agricole à Nérac. Ce dispositif vise à faciliter le parcours des porteurs de projet grâce à la mise en relation entre candidats à l'installation, cédants et partenaires.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a poursuivi son action en faveur des jeunes et de l'emploi, notamment avec l'organisation de jobdatings Youzful et a réitéré son opération « Décroche ta bourse ». Portée cette année par la Fondation Crédit Agricole Aquitaine, ce concours permet à 20 étudiants de bénéficier d'une bourse d'études de 2 000 € par an pour une durée maximum de 3 ans. Ce sont donc 60 étudiants aidés chaque année pour un montant total de 120 000 €.

Sur le volet solidaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a poursuivi ses initiatives comme par exemple une collecte de fonds et de matériel mise en place dans l'urgence en faveur de réfugiés Ukrainiens qui sont arrivés dans les Landes. La mobilisation des élus et salariés de la Caisse régionale a permis de livrer 3 camions de matériel et de collecter 32 000 € en faveur de l'association CADA.

Fin juin, élus et salariés se sont également mobilisés lors des journées d'engagement sociétal : plus de 120 missions ont été effectuées sur notre territoire telles que la collecte de denrées au profit des Banques alimentaires, le ramassage de déchets, la préparation et distribution de repas dans un restaurant solidaire, l'apprentissage des gestes de premiers secours, la sensibilisation au handicap et accompagnement d'un ESAT, l'accompagnement d'enfants hospitalisés ou des animations proposées aux résidents d'Ehpad.

Pour la deuxième année consécutive, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et Crédit Agricole Assurances ont lancé une opération solidaire. Concrètement, chaque versement d'un montant de 1 000 € réalisé par un client de la Caisse Régionale sur un contrat d'assurance-vie, donnait lieu à un abondement de 10 euros de Crédit Agricole Assurances. Ce sont près de 17 000 € qui ont été remis aux représentants des Banques Alimentaires du territoire aquitain.

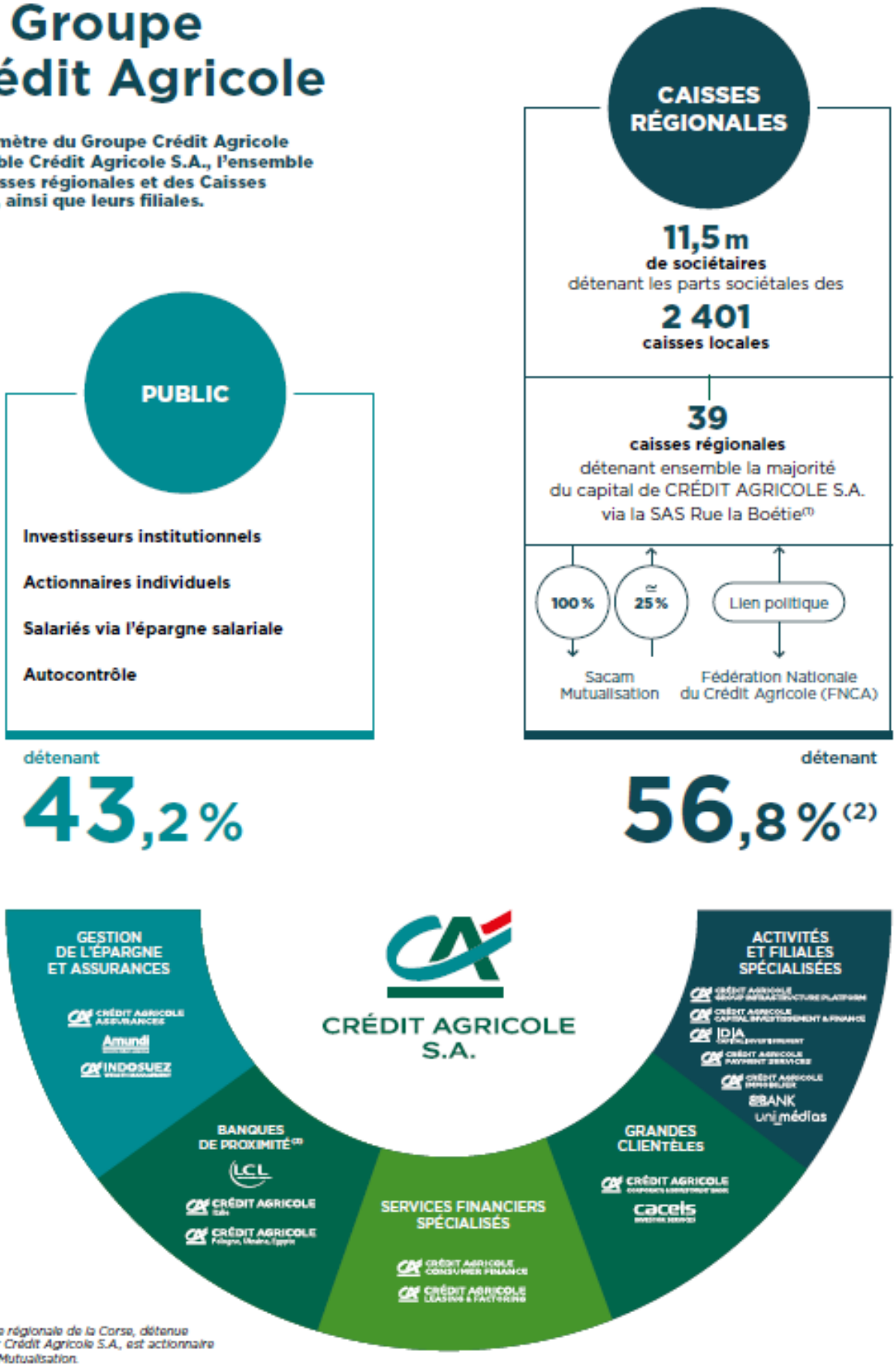
Enfin, lors de la semaine du sociétariat, de nombreuses animations ont vu le jour sur notre territoire et le challenge Kiplin a permis de débloquer la somme de 15 000 € au profit des Unions Départementales des Sapeurs-Pompiers de nos départements.

2.4. Analyse des comptes consolidés

2.4.1. Organigramme du groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

(2) Hors information faite au marché par La SAS Rue La Boétie, en novembre 2022, de son intention d'acquérir d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.

(3) Cession de Crédit du Maroc en décembre 2022.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par plus de 11 millions de sociétaires. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Présentation du groupe de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas évolué au cours de l'année 2022.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
- 102 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Les SCI d'exploitation Turenne Wilson et Campayrol
- Le fonds dédié Crédit Agricole Aquitaine Rendement
- Les sociétés immobilières Aquitaine Immobilier Investissement, Crédit Agricole Aquitaine Immobilier et Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière
- Les FCT CA Habitat 2018, 2019, 2020 et 2022, issues des opérations de titrisation des créances habitat des
- Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Avril 2018, Mai 2019, Mars 2020 et en février 2022
- Crédit Agricole Grands Crus

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale à l'exception de Crédit Agricole Grands Crus mise en équivalence.

2.4.2. Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine contribue à 96 % au PNB consolidé et à 94 % du résultat net.

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	646 581	289 121	160 791
STT	15 990	15 990	11 732
Caisses locales	4 970	7 328	6 485
Crédit Agricole Aquitaine Immobilier	2 620	1 113	684
Crédit Agricole Aquitaine Agences Immobilières	8 751	-170	-153
CA Aquitaine Rendement	-5 043	-5 043	-3 740
Aquitaine Immobilier Investissement	9	-231	-231
SCI CAMPAYROL	392	795	795
SCI Turenne Wilson	70	223	12 700
CA Grands Crus	0	0	2 494
TOTAL	**674 340**	**309 126**	**191 557**

2.4.3. Résultat consolidé

Montant en K€	2022	2021	Variations	
			Montants	%
PNB	674 340	622 243	52 097	8,4%
Charges générales d'exploitation	-365 214	-340 492	-24 722	7,3%
Résultat brut d'exploitation	309 126	281 751	27 375	9,7%
Coût du risque	-93 611	-65 646	-27 965	42,6%
Résultat d'Exploitation	215 515	216 105	-590	-0,3%
Résultat avant impôt	230 853	216 178	14 675	6,8%
Impôt sur les bénéfices	-39 296	-50 484	11 188	-22,2%
Résultat net	191 557	165 694	25 863	15,6%
Résulat net part du groupe	191 557	165 694	25 863	15,6%

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 674 millions d'euros en croissance de 8,4 % soit + 52,1 M€.
Cette hausse résulte principalement de la croissance des retraitements de consolidation pour -54,1 M€ (divergences des normes comptables entre comptes sociaux et comptes consolidés et intégration des filiales consolidées) et de la hausse du PNB de 106,2 M€ issue des comptes individuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.
Ces retraitements sont principalement justifiés par l'étalement des soultes enregistrées sur les résiliations des produits dérivés et avances globales et la réévaluation des actifs classés en juste valeur par résultat.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 365,2 millions d'euros au 31/12/2022, en hausse de 7,3 % soit 24,7 M€, variation essentiellement inhérente aux comptes sociaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, l'impact lié aux retraitements de consolidation est de - 1,5 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 309,1 millions d'euros (+ 9,7 %).

Le coût du risque progresse de 28 M€ pour s'établir à 93,6 M€ en 2022 contre 65,6 M€ en 2021, cette variation provenant des comptes individuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

L'impôt sur les bénéfices est en retrait de 11,2 M€, résultat de la baisse des impôts différés de 19,2 M€ (effet taux sur le crédit d'impôt PTZ et des impôts différés sur décalages temporaires) compensée en partie par la hausse de l'impôt courant de 3,9 M€.

Le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 191,6 millions d'euros enregistrant une hausse de 15,6 % soit +25,9 M€.

2.4.4. Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Le bilan progresse de 7,5 % soit de 2 586 227 K€ essentiellement en raison de la croissance des prêts et créances sur la clientèle pour 1 544 351 K€ et de la hausse des prêts et créances sur les établissements de crédits pour 1 116 473 K€.

Bilan ACTIF *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**	**Variation**	
			Montants	**%**
Caisse, banques centrales	120 712	115 133	5 579	4,85%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	703 292	821 230	-117 938	-14,36%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	*78 695*	*18 012*	*60 683*	*336,90%*
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	*624 597*	*803 218*	*-178 621*	*-22,24%*
Instruments dérivés de couverture	921 386	60 755	860 631	1416,56%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 308 687	2 514 721	-206 034	-8,19%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	*33 169*	*40 833*	*-7 664*	*-18,77%*
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	*2 275 518*	*2 473 888*	*-198 370*	*-8,02%*
Actifs financiers au coût amorti	33 123 468	30 242 643	2 880 825	9,53%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*4 108 980*	*2 992 507*	*1 116 473*	*37,31%*
Prêts et créances sur la clientèle	*27 587 015*	*26 042 664*	*1 544 351*	*5,93%*
Titres de dettes	*1 427 473*	*1 207 472*	*220 001*	*18,22%*
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-809 629	98 060	-907 689	-925,65%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	100 637	80 852	19 785	24,47%
Comptes de régularisation et actifs divers	348 918	294 783	54 135	18,36%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0	0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	37 495	35 001	2 494	7,13%
Immeubles de placement	5 921	6 104	-183	-3,00%
Immobilisations corporelles	186 219	191 617	-5 398	-2,82%
Immobilisations incorporelles	3 312	3 292	20	0,61%
Ecarts d'acquisition	1 694	1 694	0	0,00%
TOTAL DE L'ACTIF	**37 052 112**	**34 465 885**	**2 586 227**	**7,50%**

À l'actif, il convient de noter les variations significatives suivantes :

- Croissance des actifs financiers au coût amorti de 2 881 M€ dont 1 116 M€ sur la partie établissements de crédits (évolution des dépôts dans le cadre de la gestion des réserves LCR et en lien avec l'opération Evergreen de restructuration de prêt/emprunts) et 1 544 M€ sur la clientèle dans un contexte de taux bas et de marché toujours dynamique sur le territoire aquitain (dont 821 M€ sur le crédit habitat),

- Baisse de 206 M€ des actifs classés à la juste valeur par capitaux propres en raison de la réévaluation des titres sur la CR Aquitaine de - 208 M€ (dont - 210,3 M€ sur SAS Rue de La Boetie, - 6,2 M€ sur Sacam Mutualisation, et +8,1 M€ sur Grand Sud-Ouest Capital).

Bilan PASSIF *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**	**Variation**	
			Montants	**%**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	84 692	32 509	52 183	160,52%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	*74 720*	*22 837*	51 883	227,19%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	*9 972*	*9 672*	300	3,10%
Instruments dérivés de couverture	21 967	103 982	-82 015	-78,87%
Passifs financiers au coût amorti	30 747 075	29 200 023	1 547 052	5,30%
Dettes envers les établissements de crédit	*17 605 259*	*15 586 899*	2 018 360	12,95%
Dettes envers la clientèle	*12 569 214*	*12 903 097*	-333 883	-2,59%
Dettes représentées par un titre	*572 602*	*710 027*	-137 425	-19,35%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	
Passifs d'impôts courants et différés	765	201	564	280,60%
Comptes de régularisation et passifs divers	1 450 783	417 026	1 033 757	247,89%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0	0	
Provisions	116 305	139 127	-22 822	-16,40%
Dettes subordonnées	2	2	0	0,00%
Total dettes	**32 421 589**	**29 892 870**	**2 528 719**	**8,46%**
Capitaux propres	**4 630 523**	**4 573 015**	**57 508**	**1,26%**
Capitaux propres part du Groupe	4 630 522	4 573 014	57 508	1,26%
Capital et réserves liées	1 392 218	1 313 090	79 128	6,03%
Réserves consolidées	2 583 543	2 431 871	151 673	6,24%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	463 203	662 359	-199 156	-30,07%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	0	0	0	
Résultat de l'exercice	191 557	165 694	25 863	15,61%
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	0	-3,60%
TOTAL DU PASSIF	**37 052 112**	**34 465 885**	**2 586 227**	**7,50%**

Au passif, les principales variations sont les suivantes :

- Croissance des passifs financiers au coût amorti de 1547 M€, cette variation concerne principalement la Caisse Régionale d'Aquitaine :
  - ✓ + 2 018 M€ sur la partie établissements de crédits essentiellement sur les comptes & avances à terme Réseau en lien avec l'opération Evergreen de restructuration de prêt/emprunts
  - ✓ - 334 M€ sur la clientèle avec l'évolution des dépôts à vue de la clientèle de -333 M€,
- Croissance des capitaux propres de 57,5 M€ liée à la variation du capital social des Caisses Locales (+ 79,1 M€), à la réévaluation de - 199,1 M€ des actifs classés à la juste valeur en capitaux propres, à la distribution de 14,4 M€ de dividendes et au résultat 2022 pour + 191,6 M€.

2.4.5. Activité et résultat des filiales

Contribution au résultat consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

- la SAS Aquitaine Investissement Immobilier (A2I), filiale à 100 % de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et holding immobilière : Contribution au résultat consolidé pour -231 K€ (hors dividendes reçus de CAAI / - 247 K€ en 2021)

- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100 % de la SAS A2I et spécialisée dans l'intermédiation immobilière : Contribution au résultat consolidé pour + 684 K€ (+ 1325 K€ en 2021)

- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100 % de la SAS A2I et spécialisée dans les transactions immobilières : Contribution au résultat consolidé pour - 153 K€ (+119 K€ en 2021)

- la SCI Campayrol, Société Civile Immobilière (contrôlée à 94 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et à 6 % par ses Caisses Locales. Elle est propriétaire du site d'Agen loué à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, la SA Marraud et la SAS PMH Immobilier : Contribution au résultat consolidé pour + 795 K€ (+690 K€ en 2021).

- la SCI Turenne-Wilson, Société Civile contrôlée à 98,72 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine d'Aquitaine et le reste par ses Caisses Locales. Elle est propriétaire du site de Bordeaux loué à la Caisse régionale : Contribution au résultat consolidé pour + 12 700 K€ (+170 K€ en 2021).

- le fonds dédié CA Aquitaine Rendement détenu à 99,99 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine : Contribution au résultat consolidé pour -3 740 K€ (+1334 K€ en 2021).

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
CAISSES LOCALES	882	0	459 634	0%
C2AI	1 088	0	3 093	28%
C3AI	16 526	7 606	-3 081	-560%
AQUITAUX	1 448	0	100 082	1%
A2I	257	81	11 948	2%
SCI CAMPAYROL	195	0	8 626	3%
SCI Turenne Wilson	54	0	22 302	1%
CA Grands Crus	0	0	37 495	0%

2.5. Analyse des comptes individuels

2.5.1. Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	2022	2021	Variations	
			Montants	%
PNB	672 846	566 665	106 181	18,74%
Charges générales d'exploitation	(358 160)	(331 890)	(26 270)	7,92%
Résultat brut d'exploitation	314 686	234 775	79 911	34,04%
Coût du risque	(90 369)	(61 951)	(28 418)	45,87%
Résultat d'Exploitation	224 317	172 824	51 493	29,80%
Résultat net sur actif immobilisé	1 294	(795)	2 089	-262,77%
Résultat avant impôt	225 611	172 029	53 582	31,15%
Impôt sur les bénéfices	(55 071)	(51 132)	(3 939)	7,70%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	(36 000)	0	(36 000)	N/A
Résultat net	134 540	120 897	13 643	11,28%

- Le PNB est en progression de 18,7 % soit +106,2 M€, à 672,8 M€ marqué notamment par :

  - Une Marge d'Intermédiation Globale en hausse de +56,4 M€.

    - La MIG d'activité varie de -15 M€. Cela s'explique en partie par la progression des intérêts sur crédits (+21,5 M€) grâce à la bonne dynamique sur ce volet et la hausse de nos stocks. D'autre part, le contexte de hausse brutale des taux directeurs génère une hausse des charges de refinancement, soit un impact de -41 M€ sur la MIG d'activité.

    - La MIG dite « exceptionnelle » quant à elle varie de +71,5 M€, sous l'effet de la baisse de nos soultes (+34,9 M€), de l'évolution favorable de la provision Epargne-Logement (+10,6 M€) et de la hausse du résultat des opérations de macro-couverture (+18,5 M€).

  - Un PNB Commissions en hausse de +23,3 M€ porté principalement par les activités assurances (+16,6 M€) et moyens de paiement (+6,2 M€), grâce à la progression des stocks. Comme en 2021, les commissions d'intervention sont en recul (-3,8 M€) en lien avec l'application de la réglementation sur la clientèle fragile.

  - Une activité sur portefeuille en nette hausse de +26,5 M€ principalement liée à la hausse de dividendes perçus sur les titres de participation (+24,7 M€), et à la hausse des revenus sur titres d'investissement (+2,3 M€), dans un contexte de taux qui progressent.

- Les charges d'exploitation sont en hausse de +7,9 % soit -26,3 M€, à 358,2 M€ marquées par :

  - Les frais de personnel en hausse de -4,7 M€, justifiés par les mesures prises sur la hausse des augmentations générales de salaires, la hausse de l'intéressement et participation en lien avec la progression du résultat, et la charge sur prime PEPA,

  - Les frais généraux en hausse de +20,8 M€ en lien avec la hausse du poste impôts et taxes notamment sur les taxes bancaires (cotisations au Fond de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (+4,8 M€) et sur la contribution économique territoriale (+1 M€). Les charges informatiques progressent de 6,1 M€ et les charges sur les activités filiales de +2,9 M€ en lien avec la dynamique de notre activité. Enfin les dépenses de communication et de formation sont en hausse de 4 M€.

  - Les dotations aux amortissements sont stables.

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation progresse de +34 % pour atteindre 314,7 M€. Le coefficient d'exploitation s'établit à 53,2 %.

- Le coût du risque s'élève à -90,4 M€, en progression de 45,9 % et marqué par :

  - La hausse des dotations nettes sur provisions individuelles (-47,6 M€) expliquée par l'augmentation des encours de provisions liée notamment à l'entrée en douteux de plusieurs dossiers clients,

  - Une augmentation du provisionnement au passif (-42,8 M€) justifiée par les provisions IFRS 9 et l'effet des dotations sur les filières Immobilier Professionnel, Viticulture, CHR et la nouvelle filière Financements à Effet de Levier.

Le taux de créances douteuses et litigieuses ressort à 2,1 % versus 1,9 % en 2021.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine maintient un niveau significatif de couverture des créances douteuses et litigieuses à 52,28 % contre 56,43 % en 2021. Ce taux reste fortement impacté par le provisionnement en période d'Observation (-7 %).

- L'impôt sur les sociétés est en hausse de -3,9 M€, soit -7,7 %, sous l'effet de :

  o La baisse du taux d'imposition, de 28,41 % en 2021 à 25,83 % en 2022, qui génère une économie de +4,9 M€,

  o La régularisation au titre du Crédit d'Impôt PTZ pour un produit de 5,7 M€ afin d'actualiser la créance au regard du taux d'IS pratiqué à fin 2022,

  o Une assiette fiscale en augmentation notamment en lien avec la hausse des dotations aux provisions de passif pour risques de crédit non avérés et la dotation FRBG

- Le Résultat Net s'établit à +134,5 M€ en hausse de +11,3 %.

2.5.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	735 474	622 788	112 686	18,1%
Opérations internes au Crédit Agricole	3 942 261	2 834 075	1 108 186	39,1%
Opérations avec la clientèle	27 164 014	25 638 300	1 525 714	6,0%
Opérations sur titres	2 240 360	2 181 842	58 518	2,7%
Valeurs immobilisées	2 150 686	2 101 764	48 922	2,3%
Capital souscrit non versé	-	-	-	
Actions propres	-	-	-	
Comptes de régularisation et actifs divers	386 366	324 652	61 714	19,0%
TOTAL DE L'ACTIF	**36 619 161**	**33 703 421**	**2 915 740**	**8,7%**

- Les opérations interbancaires augmentent de +18,1 % soit +113 M€ principalement liées à l'évolution du compte courant ordinaire de la CR.

- Les opérations internes au Crédit Agricole augmentent de 39 % soit + 1108 M€ en lien notamment avec l'opération Evergreen de restructuration de prêts/emprunts.

- Les opérations avec la clientèle augmentent de 6 % soit +1525 M€ dans un contexte de marché toujours dynamique sur le territoire aquitain en dépit de la remontée des taux en fin d'année. Ces évolutions sont principalement liées à :

  - La hausse des encours de crédits habitats de 5,7 % soit + 821 M€,
  - La progression des encours de crédit à l'équipement de 6,7 % soit + 468 M€

- Les opérations sur titres sont en hausse de 2,7 % soit +59 M€ principalement liées à l'acquisition de titres d'investissement (obligation LCR afin de respecter le ratio LCR).

- Les valeurs immobilisées progressent légèrement de 2,3 % soit + 48,9 M€ principalement liées à la souscription des augmentations de capital relatives à la participation SAS Rue La Boétie.

- Les comptes de régularisation et actifs divers s'accroissent de 62 M€ en raison des effets à échéances qui ont été débités en janvier 2023 (fin d'année tombant un WE).

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2 022	2 021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	134 577	204 454	- 69 877	-34,2%
Opérations internes au Crédit Agricole	17 627 965	15 459 588	2 168 377	14,0%
Comptes créditeurs de la clientèle	12 608 367	12 927 698	- 319 331	-2,5%
Dettes représentées par un titre	462 403	629 000	- 166 597	-26,5%
Comptes de régularisation et passifs divers	1 461 028	418 592	1 042 436	249,0%
Provisions et dettes subordonnées	775 428	672 967	102 461	15,2%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	190 000	154 000	36 000	23,4%
Capitaux propres hors FRBG	3 359 393	3 237 122	122 271	3,8%
TOTAL DU PASSIF	**36 619 161**	**33 703 421**	**2 915 740**	**8,7%**

- Les opérations interbancaires baissent de 34 % soit - 70 M€ notamment en raison de l'arrivée à échéance des mises en pension en 2022 pour 77 M€.

- Les opérations internes au Crédit Agricole augmentent de 14 % soit + 2168 M€ principalement en lien avec la hausse des encours de refinancement de l'activité pour 1681 M€ (creusement du Déficit Crédit Collecte & remboursement du TLTRO en décembre pour 1,6 Md €).

- Les comptes créditeurs de la clientèle sont en baisse de 2,5 % soit - 319 M€ principalement liés à l'évolution des dépôts à vue rémunérés de la clientèle.

- Les dettes représentées par un titre divers diminuent de 26,5 % soit - 167 M€ principalement lié à :

  - La diminution des besoins de refinancement court terme amenant une baisse des certificats de dépôts négociables de 121 M€,

  - L'arrivée à échéance de Bons Moyens Termes Négociables pour 47 M€.

- Les comptes de régularisation et passifs divers s'accroient de 249 % soit +1042 M€ principalement liés au collatéral des dérivés pour 955 M€.

- Les provisions et dettes subordonnées augmentent de 15,2 % soit +102 M€ principalement lié à :

  - La progression des provisions pour risque de crédit sur créances saines ou dégradées à hauteur de +38,6 M€ en lien avec le coût du risque passif,

  - La hausse des dettes subordonnées de 80,6 M€ issue notamment de la croissance nette des comptes-courants & NEU MTN souscrits par les Caisses Locales.

- Les capitaux propres hors FRBG progressent de +3,8 % soit + 122,3 M€ principalement liés à l'affectation en réserves du résultat 2021 pour 108,6 M€ et à la hausse du résultat 2022 de 13,6 M€.

2.5.3. Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	**3 911 268**	**3 545 897**	**365 371**	**10%**
Engagement de financement	3 057 885	2 705 212	352 673	13%
Engagement de garantie	849 929	835 064	14 865	2%
Engagements sur titres	3 454	5 621	- 2 167	-39%

(en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	**10 274 835**	**9 681 456**	**593 379**	**6%**
Engagement de financement	25 814	32 162	- 6 348	-20%
Engagement de garantie	10 245 567	9 643 673	601 894	6%
Engagements sur titres	3 454	5 621	- 2 167	-39%

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine augmentent de 10 % par rapport à 2021 et s'élèvent à 3 911 M€. La variation s'explique principalement par la diminution des encours de prêts acceptés et non encore réalisés de 244 M€.

Les engagements reçus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élèvent à 10 275 M€ à fin 2022, en progression de 6 % par rapport à 2021. L'évolution s'explique principalement par l'augmentation des engagements reçus de la CAMCA + 722 M€ en lien avec l'évolution de l'encours de crédits habitat observée compensée partiellement par la diminution des contre-garanties de type Crédit Logement pour 101 M€.

Fin 2022, l'encours notionnel des instruments financiers de macro-couverture destinés à couvrir le risque global de taux d'intérêt (caps + swaps) s'élève à 6 360 M€. L'encours notionnel des instruments de micro-couverture atteint 189,7 M€.

2.6. Capital social et sa rémunération

Historique des résultats distribués

résultats distribués (en milliers d'€)	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts aux Parts sociales	1 547	1 547	1 547	1 547	1 638
Dividendes aux CCA	11 379	11 751	11 256	8 323	10 630
TOTAL	**12 926**	**13 298**	**12 803**	**9 870**	**12 268**

2.6.1. Les parts sociales

Elles représentent 70,7 % du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et détiennent 100 % des droits de vote en Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration du 18 novembre 2022 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 30 mars 2023 de rémunérer les parts sociales au taux de 2,75 % pour l'exercice 2022.

2.6.2. Les Certificats coopératifs d'associé (CCA)

Les CCA sont intégralement détenus par SACAM Mutualisation, et représentent 29,3 % du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. La rémunération du CCA est calculée sur la base de 30 % du résultat, proratisée de son poids dans le capital. Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 30 mars 2023 un dividende unitaire de 0,96 € pour l'exercice 2022.

2.7. Autres filiales et participations

Le poste Participations et autres titres détenus à long terme est représenté pour 44 % par le titre SAS la Boétie et 46 % par le titre Sacam Mutualisation.

2.7.1. Filiales non consolidées

Données en K€

Nom des filiales	Chiffre d'affaires*	Résultat*	Valeur d'acquisition	Capital détenu (%)	Activité
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	0	20 966	25 074	34%	Capital risque
GSO INNOVATION	0	-309	2 151	34%	Capital risque
SCI 11-13 COURS DU XXX JUILLET	552	46	2 442	100%	SCI
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION	0	727	8 925	100%	Capital risque
SAS DIODE INVEST	0	-1 293	915	66%	Holding
VILLAGE BY CA AQUITAINE	502	3	750	100%	Hébergement de start-up
SCI DU MAS	692	328	6 275	100%	SCI
SCI IMMOCAM 47	71	61	15	100%	SCI
SCI CAM DU LIBOURNAIS	180	142	1 423	100%	SCI
AQUIT'IMMO	138	-319	5 000	100%	Foncière
ALAIN PUGLISI SAS	1 542	31	1 804	100%	Immobilière
GSO FINANCEMENT	225	119	169	34%	Gestion de portefeuille d'instruments financiers
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE TRANSACTIONS	840	445	50	100%	Transactions viticoles
SCI DU 17 COURS XAVIER ARNOZAN	55	-8	53	25%	SCI
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE Capital Investissement	0	0	50	100%	Capital risque

** Montant exercice 2021 sauf pour Diode Invest (exercice 2022)*

2.7.2. Participations

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffres d'affaires* (K€)	Résultat* (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
CA GRANDS CRUS	0	724	37 472	22%

** Données 2021*

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

Noms des participations	Nature du mouvement	Valeur nette comptable	Taux de détention avant l'acquisition	Taux de détention après l'acquisition	Activités
CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES	Augmentation de capital	387	2,97%	3,17%	Prise de participations
SEML ROUTE DES LASERS	Augmentation de capital	500	3,13%	3,13%	Prise de participations
SEML ROUTE DES LASERS	Avance en compte-courant Remboursement	150			Prise de participations
SEM 47	Augmentation de capital	112	7,48%	7,48%	Prise de participations
SNC CA E-DEVELOPPEMENT	Augmentation de capital	84	4,15%	4,15%	Prise de participations
CIE AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE	Augmentation de capital	218	1,21%	0,93%	Prise de participations
GIE FIRECA EXPERIMENTATIONS	Augmentation de capital	830	2,03%	2,03%	Prise de participations
SEM AVERGIES	Augmentation de capital	107	2,26%	2,26%	Prise de participations
SACAM NEOPRO	Augmentation de capital	1 848	4,09%	4,09%	Prise de participations
SACAM FIRECA	Augmentation de capital	582	3,97%	3,97%	Prise de participations
GRAND SUD OUEST CAPITAL	Augmentation de capital	3 374	33,85%	33,85%	Prise de participations capital risque
GRAND SUD OUEST CAPITAL	Avance en compte-courant Remboursement	398			Prise de participations capital risque
GSO INNOVATION	Augmentation de capital	398	33,85%	33,85%	Capital développement et capital risque
CA TRANSITIONS A	Augmentation de capital	872	1,57%	1,57%	Prise de participations
SAS RUE LA BOETIE	Avance en compte-courant Remboursement	16 266			Prise de participations
SAS RUE LA BOETIE	Avance en compte-courant Mise en place	38 967			Prise de participations

2. 8. Tableau des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	128 732	128 732	128 732	128 732	128 732
Nombre de parts sociales	29 837 876	29 837 876	29 837 876	29 837 876	29 837 876
Nombre de CCA	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310
Fonds propres après affectation	3 230 845	3 293 282	3 446 274	3 649 031	3 886 102
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	790 170	802 880	802 547	846 879	942 832
Produit net bancaire	542 002	537 697	558 011	566 665	672 846
Revenu brut d'exploitation	225 421	205 466	232 205	234 775	314 686
Impot sur les sociétés	51 917	49 609	60 620	51 132	55 071
Résultat net figurant au bilan	132 421	127 207	94 659	120 897	134 540
Intérêts aux parts sociales	1 547	1 547	1 547	1 638	2 503
Dividendes aux CCA	11 751	11 256	8 323	10 630	11 829
Résultat des opérations réduit à un seul titre					
Bénéfice après IS	3,14	3,01	2,24	2,86	3,19
Dividende versé par CCA	0,95	0,91	0,67	0,86	0,96
Personnel					
Nombre de salariés	2 650	2 672	2 660	2 690	2 772
dont CDI	2 481	2 508	2518	2 526	2 618
Montant de la masse salariale	98 597	100 426	100 344	103 677	106 418
Montant des sommes versées ou engagées au titre des avantages sociaux	73 888	66 750	65 472	69 569	70 861

2.9. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

2.9.1. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

2.9.2. Les perspectives 2023

Le scénario continue de s'écrire à l'ombre de la guerre russo-ukrainienne : une guerre qui affecte les pays proches de l'épicentre du conflit mais aussi ceux qui en sont éloignés, au travers du renchérissement des prix voire du risque de pénurie de matières premières énergétiques ou alimentaires. Les ressorts puissants de la reprise post-Covid se détendent et les économies s'apprêtent à « flirter » avec la récession selon des degrés variés. Si des récessions violentes semblent pouvoir être évitées, cela tient, paradoxalement, aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme, essentiellement, d'une épargne privée encore abondante et de marchés du travail assez résistants.

Aux **Etats-Unis**, les piliers qui ont permis à une croissance soutenue (surtout de la consommation) de se maintenir au-delà des attentes s'affaissent progressivement : marché du travail tendu mais ralentissement des créations nettes d'emplois, croissance élevée des salaires nominaux mais perte de pouvoir d'achat impliquant des ponctions sur l'épargne accumulée durant la pandémie et des emprunts via les cartes de crédit, enquêtes auprès des entreprises orientées à la baisse, ralentissement de l'investissement non résidentiel et résidentiel. Il est vain de compter sur une action contra-cyclique des politiques budgétaire et/ou monétaire : les élections de mi-mandat de 2022 ont produit un pouvoir divisé, peu propice à une quelconque relance budgétaire et la Fed a clairement indiqué qu'elle se concentrait sur l'inflation, au prix d'endurer une récession à court terme.

Or, bien que son pic ait été franchi, l'inflation totale est élevée ; l'inflation sous-jacente semble résister et ne devrait décélérer que lentement. Le ralentissement de la croissance et un meilleur fonctionnement des chaînes d'approvisionnement devraient permettre un repli plus net de la hausse des prix fin 2023 : l'inflation totale se rapprocherait alors de 3 % et l'inflation sous-jacente passerait sous 3 %. Si l'inflation devait refluer plus rapidement que prévu, un atterrissage en douceur ne pourrait être exclu. Mais notre scénario central penche en faveur d'une légère récession en milieu d'année conduisant à un ralentissement marqué de la croissance en 2023 (à 0,6 %).

En **Chine**, l'inflexion concernant la politique zéro-Covid a rapidement réjoui les observateurs. La nécessité de « vivre avec le virus » devrait néanmoins continuer de peser sur la croissance dont le rebond prévu dépendra essentiellement de la demande interne. Cette dernière sera elle-même conditionnée par trois facteurs : l'ampleur du soutien accordé par les autorités au secteur immobilier (un soutien contraint car l'État chinois ne veut pas se positionner comme prêteur en dernier ressort d'un secteur qu'il considère comme responsable de son surendettement), la capacité de l'État à créer un choc de confiance suffisant pour libérer une partie de l'épargne de précaution et stimuler la consommation, l'attitude du pouvoir à l'égard du secteur privé, pénalisé ces deux dernières années par la stratégie zéro-Covid et le resserrement réglementaire. Compte tenu d'une contribution du commerce extérieur légèrement négative, au mieux nulle, et d'un investissement encore freiné par la restructuration du secteur de l'immobilier, la croissance devrait accélérer autour de 5 %, en raison notamment d'effets de base favorables dans les secteurs des services.

En **zone euro**, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le choc plus durable qu'est la guerre en Ukraine. La lisibilité de la situation conjoncturelle est complexifiée par la succession de chocs, à savoir la crise COVID et la guerre en Ukraine. Qu'hérite-t-on de la pandémie ? Un marché du travail encore solide, un excès d'épargne substantiel mais largement entamé pour les ménages les plus modestes, une inflation que l'on espérait temporaire. Alors que le débat sur la nature précise de l'inflation et les responsabilités respectives de l'offre et de la demande n'est pas tranché, force est de constater que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement diminuent, que la modération de l'inflation mondiale se diffuse mais que les effets de second tour sont visibles : la contagion de la hausse des prix de l'énergie, aux prix à la consommation, via les coûts de production est patente avant même que ne soit incriminée une quelconque boucle prix-salaires. Qu'implique la guerre en Ukraine ? Un renchérissement durable du prix des importations d'énergie. Les effets de la dégradation des termes de l'échange, de l'inflation et de la perte de compétitivité sur les volumes d'exportation et les parts de marché vont se déployer progressivement.

Notre scénario pour la zone euro table certes sur un repli de l'inflation (définition HICP) moyenne (prévue à 7,5 %) mais elle resterait élevée (4,5 % fin 2023) et pèserait sur la demande interne. Alors que les exportations nettes soustrairaient de la croissance (contribution négative de 0,7 point de pourcentage), la demande intérieure et les stocks apporteraient encore des contributions légèrement positives (de respectivement 0,6 et 0,2 point de pourcentage). Notre scénario retient ainsi, globalement, une décélération marquée de la croissance en 2023 (à 0,1 % après 3,4 % en 2022) mais aussi, au-delà, un rythme d'expansion durablement plus faible. Ce scénario repose toujours sur des hypothèses fortes concernant l'approvisionnement en gaz, ainsi que son prix. Si la perspective de coupures de courant pendant l'hiver semble s'éloigner avec un climat favorable et le redémarrage des centrales nucléaires, les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel à un coût « non punitif » ont vocation à durer tant que dure la guerre en Ukraine voire au-delà.

En **France**, même partiellement amortis par le bouclier tarifaire, les effets de l'inflation sur le revenu des agents devraient se traduire par un freinage de la demande en première moitié de l'année 2023 ; une brève contraction du PIB n'est pas exclue. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finira par contraindre l'investissement alors que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre, certains secteurs industriels restant plus durablement pénalisés par les prix élevés de l'énergie. Sur l'année 2023, avec une consommation des ménages progressant de 0,2 %, un investissement total stable et une contribution extérieure nette négative, la croissance moyenne atteindrait 0,3 %. Ce scénario suppose un marché du travail légèrement moins dynamique : les créations d'emplois devraient ralentir et les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise. Une remontée modérée du taux de chômage (à 7,5 %) et une progression des salaires de nouveau inférieure à l'évolution des prix pèseraient donc sur la consommation. L'inflation atteindrait en effet son pic en début d'année 2023 mais ne refluerait que lentement tout au long de l'année (prix à la consommation, définition INSEE : 5,2 % en moyenne, 3,7 % en fin d'année). Avec une inflation toujours élevée, les ménages devraient alors piocher dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses essentielles : le taux d'épargne diminuerait avant de progressivement revenir vers 15 %, proche de sa moyenne d'avant pandémie.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et le pivot espéré par les marchés sera moins le prélude à une baisse rapide qu'à une pause.

Aux **Etats-Unis**, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25 %-4,50 %, la Fed a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme. Notre scénario monétaire table sur un ralentissement du rythme des hausses de taux (25 points de base lors de chacune des réunions du FOMC de février, mars et mai) portant la fourchette cible du taux des Fed funds à un pic de 5 %-5,25 %, en ligne avec le Dot Plot de décembre. Forte de son expérience, la Fed devrait rester prudente et ne pas s'engager dans un assouplissement trop précoce : ses taux resteraient sur ce plateau durant le reste de l'année 2023. Le retour durable de l'inflation vers l'objectif de 2 % étant un préalable à l'assouplissement, ce dernier n'interviendrait pas avant 2024. Par ailleurs, après avoir atteint son rythme maximum en septembre, le dégonflement du bilan de la Fed va se poursuivre comme annoncé en mai. Le resserrement quantitatif (Quantitative Tightening ou QT) devrait prendre fin lorsque sera entrepris l'assouplissement par des baisses de taux directeurs, afin que les deux outils monétaires ne fonctionnent pas à l'encontre l'un de l'autre. La fin du QT n'interviendrait donc pas en 2023.

En **zone euro**, lors de sa réunion de fin décembre, la BCE a revu ses prévisions d'inflation à la hausse (6,3 % en 2023, 3,4 % en 2024, 2,3 % en 2025) et de croissance à la baisse (0,5 % en 2023, 1,9 % en 2024 et 2025). En ligne avec une inflation plus soutenue, la BCE a relevé ses taux de 50 points de base pour porter le taux de dépôt à 2 %, et a accompagné ce mouvement d'un discours très volontariste : les taux d'intérêt devront encore augmenter significativement à un rythme régulier pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et garantir un retour rapide de l'inflation vers l'objectif de 2 % à moyen terme. Dans notre scénario, la BCE continuerait de relever ses taux directeurs jusqu'à porter, en juin 2023, les taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 4,25 % et 3,75 %, niveaux sur lesquels ils resteraient assez durablement puisqu'un assouplissement monétaire n'interviendrait pas avant mi-2024. Ce scénario est agressif mais un changement de cap par rapport aux annonces de la BCE nécessiterait une amélioration significative des perspectives d'inflation, une détérioration radicale de la croissance ou des tensions extrêmes sur les marchés financiers : aucun de ces facteurs ne semble se profiler.

En décembre, la BCE a également dévoilé quelques éléments de son QT, annonçant une stratégie prudente et progressive de réduction de son bilan de 15 milliards d'euros entre mars et juin via le dégonflement des titres détenus dans le cadre du PSPP (Public Sector Purchase Programme). Les détails sur les développements ultérieurs du QT seront fournis en février. Notre scénario retient une diminution de 20 milliards d'euros par mois à partir du troisième trimestre, concentrée sur les titres publics (PSPP). Enfin, le resserrement par les taux et les quantités s'accompagne d'un changement des modalités des TLTROs (Targeted longer-term refinancing operations) incitant les banques à rembourser ces crédits par anticipation : compte tenu de l'importance du crédit bancaire en zone euro, ce canal pourrait se révéler le plus puissant en matière de durcissement monétaire.

Sous l'influence du resserrement monétaire et d'une inflation encore élevée, les taux d'intérêt à long terme devraient continuer de légèrement se tendre avant de se replier vers la mi-2023, lestés par le ralentissement voire une probable récession. Ce scénario maintient l'inversion des courbes de taux d'intérêt (2 ans-10ans) : franche aux États-Unis, modérée en Allemagne.

Le taux souverain américain (US Treasuries) à dix ans culminerait autour de 4,15 % au cours du premier semestre 2023 et la pente deux ans-dix ans atteindrait son inversion maximale (105 points de base) au premier trimestre 2023. Notre scénario retient un taux américain à 10 ans excédant très légèrement 4 % fin 2023. En zone euro, les anticipations de politique restrictive de la BCE devraient peser sur les perspectives de croissance et soutenir la demande pour les titres longs sans risque : les emprunts d'État, peu prisés par les investisseurs individuels et le secteur privé au cours de la dernière décennie en raison de rendements faibles, retrouveraient les faveurs de ces investisseurs. La politique de la BCE n'entraînerait donc qu'une hausse limitée des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, le remboursement des TLTROs pourrait à court terme atténuer la pénurie de titres et susciter des pressions modestes à l'élargissement des spreads périphériques. Notre scénario retient un taux du Bund (taux allemand 10 ans) à 2,60 % fin 2023 et des primes de risque française et italienne proches de, respectivement, 60 et 220 points de base par rapport au Bund.

Après avoir été soutenu par l'aversion au risque, une croissance sur-stimulée et un resserrement monétaire précoce et puissant aux États-Unis, le dollar voit les facteurs propices à son appréciation soutenue se dissiper progressivement. La devise américaine devrait céder un peu de terrain en 2023. Notre scénario table sur un cours EUR/USD à 1,10 fin 2023.

En 2023, la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine** poursuivra ses actions pour soutenir le développement économique de nos territoires dans un environnement économique complexe, avec des changements structurels qui s'installent comme l'inflation, la hausse des taux et des risques.

Elle souhaite également aller plus loin dans l'accompagnement des transitions, en devenant un producteur d'énergie et en aidant 100 % de ses clients à effectuer leur transition environnementale. D'abord parce que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'est engagée dans une trajectoire carbone conforme aux accords de Paris. Ensuite parce que ses clients, en particulier entreprises, ont besoin d'être accompagnés sur ce sujet. Pour cela, elle s'appuiera sur le projet sociétal du Groupe dont l'objectif est d'agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone, de renforcer la cohésion et l'inclusion sociale et de réussir les transitions Agri et Agro.

2.10. Informations diverses

2.10.1. Informations sur les délais de paiement

En application des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code du Commerce, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie des informations sur les délais de paiement de ses fournisseurs et de ses créanciers.

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						0						9
Montant total des factures concernées h.t						0		0	44	39	40	123
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice						0%						
Pourcentage du chiffre d(affaires h.t de l'exercice								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441.-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser)						☒ Délais contractuels : 30 jours date d'émission de la facture					
	☒ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais légaux : (préciser)					

Les montants publiés sont mentionnés en TTC. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine règle ses factures fournisseurs à compter de la validation des factures par les responsables budgétaires. L'intégralité des factures reçues et comptabilisées au 31 décembre 2022 a été réglée (situation identique à la situation de décembre 2021).

La Caisse Régionale a enregistré 9 factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu pour un montant de 123 K€ soit 0,013 % du Produit Net Bancaire dont 44 K€ en retard de paiement compris entre 31 et 60 jours et 79 K€ en retard en retard de paiement de plus de 61 jours.

À noter que le délai de paiement de référence utilisé correspond au délai légal et aucunes factures relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées n'ont été exclues.

2.10.2. Informations relatives aux comptes inactifs

Depuis le 1er janvier 2016, la loi Eckert prévoit qu'après un délai de dix ans sans opération ou contact d'un client avec sa banque, les sommes présentes sur son compte bancaire inactif soient versées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre au 31 décembre 2022, 31 230 comptes inactifs représentant un encours total de 16 478 488 €.

Le montant versé en 2022 à la Caisse des Dépôts et Consignations est de 689 214 € représentant la clôture de 893 comptes en déshérence (au-delà du délai de dix ans).

2.10.3. Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 183 178 euros.

2.10.4. Conventions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, issu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, il est précisé qu'aucune convention nouvelle, ne portant pas sur des opérations courantes ou des conditions normales, n'a été conclue au cours de l'exercice entre un des dirigeants, mandataires sociaux ou actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote attachés aux actions composant le capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, et une filiale détenue en capital à plus de 50 %.

3. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

(Données non auditées par les Commissaires aux Comptes)

3.1. Informations prudentielles

(Données non auditées par les Commissaires aux Comptes)

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 2 Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : https://www.credit-agricole.fr/ca-aquitaine/particulier/votre-caisse-regionale-aquitaine.html.

Situation au 31 décembre 2022

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés *(en millions d'euros)* **et ratios de solvabilité** *(en %)*	**31/12/2022**	**31/12/2021**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**2 798**	**2 604**
dont Instruments de capital et réserves	4 610	4 558
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 809)	(1 954)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	**-**	**-**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (*TIER 1*)	**2 798**	**2 604**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	**49**	**41**
FONDS PROPRES TOTAUX	**2 847**	**2 645**
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	**13 149**	**12 762**
RATIO CET1	**21,28%**	**20,40%**
RATIO TIER 1	**21,28%**	**20,40%**
RATIO TOTAL CAPITAL	**21,65%**	**20,72%**
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	**32 015**	**30 943**
RATIO DE LEVIER	**8,74%**	**8,42%**

Au 31 décembre 2022, les ratios de solvabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

3.2. Facteurs de risques

Facteurs de risque liés à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

Compte tenu de la structure de l'Emetteur et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, et notamment au regard du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (tel que décrit ci-après dans le facteur de risque *« a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée »* dans la Section 6 *« Risques liés à la structure de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine »)*, les facteurs de risque pertinents liés à l'Emetteur et à son activité sont ceux relatifs au Groupe Crédit Agricole, tels que décrits ci-après.

En complément des descriptions qualitatives et quantitatives présentées ci-après, le tableau ci-dessous présente, de manière générale, le montant des actifs pondérés relatifs aux principaux risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

(Actifs pondérés en milliards d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Risque de crédit et de contrepartie	12,452	12,070
Risque opérationnel	0,698	0,692
Risque de marché	0	0
Total des actifs pondérés	13,150	12,762

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et (vi) risques liés à la structure de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'il se concrétisait à l'avenir.

3.2.1. Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élevait à 39,7 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 57 % sur la clientèle de détail, 19 % sur les entreprises et 14 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. À cette date d'arrêté, l'exposition nette de provisions des prêts et titres de créances en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) s'élevait à 4 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité d'énergies et matières premières pourraient plus particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élevait 27,5 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 607 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Au 31 décembre 2022, l'exposition brute de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur le secteur « Entreprises » s'élève à 8,8 Md euros.

d) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

À fin décembre 2022, les expositions crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur la filière « personnes privées » s'élevaient à 14,0 milliards d'euros, soit près de 35 % des expositions au risque de crédit.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel elle est fortement exposée ; en l'occurrence le secteur viticole qui représente 3,7 milliards d'euros des expositions au risque de crédit soit 9 %. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourraient en être partiellement affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

La capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2022, le montant total des expositions brutes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur des contreparties Etablissements de crédit et assimilés était de 5,5 milliards d'euros dont 5,4 milliards d'euros en méthode notations internes.

Se référer aux notes 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés pour une information quantitative sur l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

f) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où elle exerce ses activités

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est très majoritairement exposée au risque pays sur la France dont le montant des expositions est, au 31 décembre 2021, de 39,2 milliards d'euros ce qui représente 98,6 % des expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur la période.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers.

g) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Toutefois La Caisse Régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, traitées au paragraphe 2 a) traitant des Risques financiers.

3.2.2. Risques financiers

a) La fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Depuis début 2022, on assiste à une hausse des taux d'intérêts après des années caractérisées par des taux d'intérêt bas. Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a vu et pourrait continuer à voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés, mais aussi du renchérissement des ressources de marché), et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant les revenus nets d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs sur les charges de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine (salaires, achats).

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2022, les revenus de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont constitués à 48,1 % par la marge nette d'intérêts. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ainsi que sa valeur économique.

À fin décembre 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt (-200 bps) dans les principales zones où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée, la valeur économique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine serait positivement affectée à hauteur de 156 millions d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2023, en cas de hausse des taux de +200 points de base dans les principales zones où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée, la valeur économique de la Caisse Régionale serait négativement affectée à hauteur de 82,5 millions d'euros sur sa valeur économique. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en volume et aux conditions de marché en vigueur en termes de marge sur un horizon de 12 mois : à fin juin 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de 50 bps dans les principales zones où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine baisserait de 12 millions d'euros ; à l'inverse, à fin septembre 2022, en cas de hausse des taux d'intérêt de 50 bps dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine serait en hausse de 14 millions d'euros.

Les résultats de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole S.A. et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, ainsi que de la dette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2022, l'encours brut des titres détenus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine s'élevait à près de 4,4 milliards d'euros dont 1,4 milliard d'euros comptabilisés au coût amorti, 2,3 milliards d'euros à la Juste Valeur par capitaux propres et 0,7 milliard à la Juste valeur par résultat.

Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,7 million d'euros.

d) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

Concernant la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, ses principales participations stratégiques se situent dans les structures Groupe Crédit Agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse. Au travers de ces entités qui portent respectivement 56,8 % du capital de Crédit Agricole SA et environ 25 % du capital de chaque Caisse régionale (*), la Caisse peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant le Groupe Crédit Agricole.

(*) hors Corse

e) Les commissions tirées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine de ces activités. Sur l'année 2022, 1,6 % et 20,4 % des revenus de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

f) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser son risque de pertes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est incertain, et si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 17,3 % supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à des risques de marché

Les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est ainsi exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt et des cours des titres.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise des stress tests afin de quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 3.3.5 -D de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

h) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Au 31 décembre 2022, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de taux unitaires s'élève à 6,36 milliards d'euros.

3.2.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 120 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente -44 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 14 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (5 %), la fraude interne (0,1 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,01 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élevait à 697,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

a) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2022, le montant de la fraude (interne et externe) avérée pour le périmètre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, s'élève à 1374 K€, en nette hausse comparé à l'année précédente (175 K€ en 2021) portée principalement par les éléments suivants :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 97 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 0,2 % ;
- détournement/vol : 1 % ;
- PSA/NPAI : 0 % ;
- autres fraudes : 3 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2020 à 2022, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,1 % des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a une exigence de fonds propres prudentiels de 55,8 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à des amendes ou des sanctions règlementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Groupe et géré par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ; Ces dispositions groupe sont déclinées localement par le Déontologue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

e) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de Groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevées. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a été l'objet par le passé étaient

notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

L'équipe du domaine juridique et affaires spéciales a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2022, versus 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

3.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale évolue

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et les marchés sur lesquels elle opère

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, dans un contexte affecté par la crise sanitaire et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2022, le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine atteint 21,28 % et le ratio global non phasé 21,65 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) [(la « DRRB »), telle que transposée en droit interne] et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au Fonds de résolution unique s'établit à 8,7 millions d'euros soit une variation de +76 % par rapport à 2021 ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d›investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et

- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les Groupes tels que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Les mesures relatives au secteur bancaire duquel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine opére pourraient être à nouveau modifiées, élargies ou renforcées et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles et à la complexité de ces sujets, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, mais son impact pourrait être très important.

3.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale

a) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est d'autant plus important.

d) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée aux risques climatiques et environnementaux

Les risques environnementaux peuvent affecter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, ayant eu des conséquences demeurant marginales à l'échelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Ces risques n'ont pas eu de conséquences jusqu'alors mais pourraient être majeurs.

Les aléas de risques environnementaux peuvent ensuite affecter les contreparties de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Les risques environnementaux sont alors considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel s'agissant des risques de réputation. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires…). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer…) – impactant négativement les contreparties de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans l'exercice de leurs activités. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une règlementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes…).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est confrontée à une forte concurrence

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité sur son territoire, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

3.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (y compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds

de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole SA et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2[4]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette[5], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

[4] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF
[5] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

3.3. Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, la nature des principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants[6] :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

3.3.1. Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion

[6] Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2022 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

financière globale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque *(Risk Appetite)* de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine traduit le niveau de risque qu'elle est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable ;
- une exposition au risque de marché d'intensité limitée ;
- la maîtrise des risques ALM (Liquidité, RTIG et Change) ainsi que la maîtrise de la croissance des emplois pondérés et de la taille de bilan ;
- un encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec un appétit nul au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux intégrant entre autres une politique de sécurité des SI et une organisation forte de la fonction sécurité informatique ;
- un risque de non-conformité limité au seul risque subi, lequel est strictement encadré ;
- une gestion des risques environnementaux à travers les grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements du Groupe, et suivant la règlementation évolutive. La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles.

La déclaration d'appétit pour le risque vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés :**
  - la solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
  - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et du Groupe, pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
  - l'activité, dont le suivi permet à la fois de donner une mesure du risque business et d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ainsi de garantir sa pérennité à long terme,
  - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et du Groupe,
  - le risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine qui constitue son principal risque.

- **de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels ;

- **d'axes qualitatifs,** inhérents à la stratégie et aux activités du Groupe, essentiellement pour des risques qui ne sont pas quantifiés à ce stade. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- **la tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en France avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de placement s'oriente principalement vers la constitution d'un portefeuille de liquidités règlementaires afin de satisfaire aux exigences du LCR.

Le profil de risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est présenté a minima semestriellement en Comité des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et au Conseil d'administration. Les éventuels franchissements des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au 31 décembre 2022 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques" du présent document :

- Risque de crédit : partie 3.2.1 et 3.3.4
- Risque de marché : partie 3.3.5
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : 3.2.2
- Risque Opérationnels : 3.2.3 et 3.3.7.

Un échantillon des indicateurs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

-

	Ratio CET1	Ratio LCR	Coût du risque	Résultat net
31 décembre 2021	17,8 %	186 %	62 millions	120,9 millions
31 décembre 2022	21,28 %	117 %	90,4 millions	134,5 millions

Au 31 décembre 2022, les indicateurs d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine se situent dans sa zone d'appétence. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n° 575/2013.

Au cours de sa séance du 17 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a estimé, sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été soumises, lui permettant en particulier, d'appréhender la manière dont le profil de risque de l'établissement interagit avec le niveau de tolérance, que les dispositifs de gestion des risques mis en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont appropriés eu égard à son profil et à sa stratégie.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), appuyée par la DRG – Direction des risques Groupe, indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des directions opérationnelles qui assurent le développement de leur activité, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR) assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en collaboration avec les Directions opérationnelles concernées ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, financiers et risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des directions opérationnelles, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des directions opérationnelles (opérations de crédit, fixation des limites des risques) ou anticipées par leur stratégie risques ;

Assurer le recensement et l'analyse des risques collectés dans les systèmes d'informations risques.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités auxquels participe le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR).

Le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR) tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, leur présente les diverses stratégies risques des directions opérationnelles pour validation et les alertes de tout risque de déviation par rapport à la stratégie définie par la Direction générale et validée par le Conseil d'administration. Il les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Il leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, cinq réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque, réalise un examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, exerce une revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne (CCI, présidé par le Directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, trimestriel) :
  - Examine des problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, valide l'information semestrielle et le Rapport annuel sur le contrôle interne.
  - Définit la politique en matière de Conformité, examine, la déclinaison des projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité.
  - Définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise dans les quatre domaines suivants : plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information.
- le Comité financier (présidé par la Direction générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, mensuel) : analyse les risques financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;

- le Comité Risques et Provisions (CRP, présidé par la Direction générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, mensuel) est un comité qui examine les dossiers de crédit dont le risque se dégrade significativement. Il étudie en outre le plus en amont possible les points alertes sur tous les types de risques remontés par les Métiers ou les fonctions de contrôles susceptibles d'avoir un effet négatif sur le profil de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ou son niveau de coût du risque. Il surveille également l'évolution du ratio de solvabilité et valide la révision annuelle des politiques crédits, et en particulier des limites applicables.

La gestion des risques au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine repose également sur un certain nombre d'outils qui lui permettent d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de stress test sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

Suivi des risques sur base consolidée

Une synthèse des risques crédit, réalisé par le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), est présenté trimestriellement au Conseil d'Administration.

3.3.2. Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétit pour le Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, le risque de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests :** des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne. À ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement. Pour le risque de crédit, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité Risques et Provisions en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP :** un exercice annuel est mené par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer les résultats de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

  L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions…), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

- **Stress tests réglementaires :** cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique de Crédit Agricole SA (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change…) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

3.3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Le dispositif mis en œuvre, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

A. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier[7], de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ;
- charte de déontologie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos…) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

B. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'est dotée d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité relevant du périmètre de surveillance consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

[7] Article L. 511-41.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;

- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;

- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne - en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive* 4 (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (*cf.* partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine : unités opérationnelles, fonctions support et filiales.

Comité de contrôle interne

Le Comité de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est l'instance faîtière de pilotage des dispositifs de contrôle interne.

Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble de la caisse régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine

Le responsable de la Fonction Gestion des Risques, le Responsable Audit et le Responsable Conformité sont rattachés au Directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;

- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;

- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par l'Audit interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et l'Inspection générale Groupe.

En complément, le Service Juridique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine assure la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux unités opérationnelles afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés. Il travaille en collaboration avec la direction des affaires juridiques de Crédit Agricole SA.

Les relations entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et Crédit Agricole SA

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Risque Banque de Proximité et Retail de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit son appétit pour le risque dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

C. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La fonction Risques et contrôles permanents est rattachée fonctionnellement à la ligne métier Risques Groupe, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

La fonction Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine un *reporting* périodique sur la situation des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière désormais récurrente. Les Caisses régionales suivent sensiblement le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose de plusieurs solutions offrant une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité d'immeubles ou de ressources de manière plus générale. Cette solution est opérationnelle et éprouvée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation des sites de secours utilisateurs.

Sécurité des systèmes d'Information

Avec l'appui du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe a été mise en œuvre avec un Comité Sécurité Groupe (CSG), faîtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des Risques Opérationnels (MRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont déployées dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ; le MRSI, rattaché au RFGR (Responsable de la Fonction de Gestion des Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 8 ci-dessous.

Contrôle périodique

L'unité d'Audit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est directement rattachée au Directeur général. Elle est le niveau ultime de contrôle au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au travers des missions qu'elle mène.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ce, sur l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les unités opérationnelles auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des unités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Par ailleurs et deux fois par an, l'Audit interne sous supervision et par délégation de l'Inspection générale Groupe, réalise des missions thématiques. De plus, grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit régulièrement des missions monographiques destinées à faire un diagnostic global de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Par ailleurs, le comité de Contrôle Interne s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne.

Les missions réalisées par l'Audit interne ainsi que l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base a minima semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable Audit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, le Responsable de l'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

3.3.4. Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA *(forbearance)* correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à ses spécificités et à ses métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes de classement comptable des créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

A. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine doit s'inscrire dans son cadre de l'appétence et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques. Les stratégies risques sont adaptées à chaque marché et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des marchés et est contrôlé par le responsable des Risques et contrôles permanents.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur économique. Dans cet objectif, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA *(Credit Valuation Adjustment)* économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « *waterfall* »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

B. Gestion du risque de crédit

a) Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du responsable de la fonction gestion des Risques (RFGR), dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

b) Méthodologies et systèmes de mesure des risques

› LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise l'ensemble des modèles de notation internes définis au niveau du Groupe.

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine définit, met en œuvre et justifie son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent, en effet, de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/ AA	AA-/ A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, la grande clientèle regroupe principalement les entreprises, les collectivités publiques, les États souverains et Banques centrales, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Au niveau Groupe, qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Des backtestings annuels sont réalisés au niveau du Groupe et les résultats transmis au Caisses régionales.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Au cours de l'année 2021, la Banque Centrale Européenne a autorisé le Groupe à utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux CRCA et à LCL.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise une approche pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple), définie dans la politique financière.

Le risque de contrepartie ainsi modélisé pour les produits drivés est intégré dans un suivi individuel par contrepartie.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 10.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers.

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

c) Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont définies dans la politique crédit. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les plus grandes contreparties pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont remontes à la Direction des risques Groupe, dans ce cadre.

Fin 2022, les engagements commerciaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires, hors États souverains représentent 10,2 % du portefeuille total d'engagements commerciaux Corporate non bancaires (contre 11,3 % au 31 décembre 2021). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille, par secteur d'activité ou nature de risques, étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple), adaptées au profil de risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec le responsable de la fonction gestion des Risques (RFGR). Elles font l'objet d'un suivi formel dans les Clubs et Comités dédiés aux engagements sensibles de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et un suivi des dossiers vulnérables est réalisé en Comité Risques et Provisions.

PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est quasiment exclusivement exposée au risque pays sur la France.

STRESS TESTS DE CRÉDIT

Le dispositif stress test de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites Groupe qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est *backtesté*. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine conduit, en collaboration avec les marchés, un ensemble de stress.

Un *stress test* crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux concernent l'ensemble des portefeuilles bâlois de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité des Risques et au Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

d) Mécanismes de réduction du risque de crédit

GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Au niveau Groupe, les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM), en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité.

Ce cadre commun, défini par des normes, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est réalisée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

› CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A, ses filiales et les Caisses régionales ont la possibilité d'appliquer le *close out netting* leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'effectue pas de compensation dans la mesure où elle n'a pas opéré en 2022 des opérations financières avec des contreparties hors Groupe.

Ils peuvent recourir également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

› DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas recours aux dérivés de crédit. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine participe aux opérations de titrisation de créances Habitats TTS (Titrisation True Sale) initiées par le groupe Crédit Agricole.

C. Expositions

a) Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2022, à titre d'exemple, l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élève à 34,3 milliards d'euros (31,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021), en hausse de 10,1 % par rapport à l'année 2021.

b) Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, est présentée ci-dessous par filière d'activité. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés et les actifs financiers détenus pour compte propre.

› DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé pour les 10 premières filières d'activité au 31 décembre 2022 représente 94.3 % des encours totaux hors segment de notation partenaire « Banque de détail », soit 13.1 milliards d'euros.

Rang	Secteurs	Poids
1	AGROALIMENTAIRE	38,8%
2	IMMOBILIER	25,8%
3	DIVERS	8,5%
4	DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	6,2%
5	SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	4,6%
6	TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	3,4%
7	BTP	2,5%
8	SANTE / PHARMACIE	1,7%
9	ELECTRICITE	1,6%
10	AUTOMOBILE	1,3%

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est faiblement diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2022. Seules deux filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en 2021: la filière « Agroalimentaire » qui occupe la première place à 38.8 %, en léger retrait par rapport à 2021; et la filière « Immobilier » à la deuxième place qui voit sa part augmenter légèrement à 25.8 %.

L'analyse porte ici sur le segment Corporate, la Banque de détail (notamment l'Habitat) occupant la partie prépondérante des encours bilans de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, soit 73,6 % de l'encours global, stable par rapport à 2021.

› VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

c) Qualité des encours

› ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition de l'exposition des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante:

Prêts et créances (en millions d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Sains	30 022	27 571
Sensibles	1 299	1 288
Défaut	602	508
Total	**31 923**	**29 367**

ogre

› ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains toutes clientèles, la ventilation, en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

Évolution du portefeuille sain d'engagements commerciaux toutes clientèles de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par équivalent indicatif S&P du rating interne 2022

Equivalent S&P	AAA	AA	A	BBB	BB	B	SS
%EAD 2020	2,0 %	6,7 %	7,6 %	21,1 %	48,7 %	10,0 %	3,9 %
%EAD 2021	2,4 %	7,8 %	4,7 %	30,5 %	46,7 %	6,0 %	1,9 %
%EAD 2022	2,6 %	6,9 %	4,3 %	30,5 %	48,8 %	4,9 %	2,0 %

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité, avec une amélioration notable des notations : transfert de B à BBB et de BB à BBB. Ainsi, au 31 décembre 2022, 44 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés investment grade (note supérieure ou égale à BBB ; 45 % au 31 décembre 2021) et seuls 2,0 % sont sous surveillance.

› DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

o Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

o Encours d'actifs dépréciés

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 299,2 millions d'euros contre 273,9 millions au 31 décembre 2021. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine anticipe un non-recouvrement partiel ou nul. Les encours dépréciés individuellement représentent 1,88 % des expositions la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine (1,73 % également au 31 décembre 2021).

Les encours restructurés[8] s'élèvent à 273 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 303 millions d'euros au 31 décembre 2021.

d) Coût du risque

L'évolution du coût du risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est expliquée en 2.5.1 « résultat financier sur base individuel » du présent rapport de gestion.

e) Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

[8] La définition des encours restructurés est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" dans les états financiers consolidés.

D. Application de la norme IFRS 9

a) Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte économique actuel et post crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scenarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections pour 2022 et les années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

› PREMIER SCÉNARIO : SCÉNARIO « CENTRAL »

Ce scénario, **pondéré à 50 %,** prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation dans la zone euro en 2022 s'est établie à 8,3 % en moyenne annuelle. Elle décélèrerait en 2023 pour atteindre 6,7 % en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles…). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La profitabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2 %, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4 % en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50 % au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25 % début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25 % pour le taux de dépôt et 2,75 % pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

› DEUXIÈME SCÉNARIO : SCÉNARIO « ADVERSE MODÉRÉ »

Ce scénario, **pondéré à 35 %,** reprend le scénario de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8 % en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7 %).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « core », incorporant une prime d'inflation, se redressent. À la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartement modérément.

› TROISIÈME SCÉNARIO : SCÉNARIO « FAVORABLE »

Dans ce scénario favorable**, pondéré à 5 %,** il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Evolutions financières : Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

› QUATRIÈME SCÉNARIO : SCÉNARIO ADVERSE SÉVÈRE

Scénario **pondéré à 10 %.**

Cumul de chocs en 2023 : Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1er trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25 % fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25 % fin 2023, le Bund 2,75 %. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (spread OAT-Bund à 185 bp et spread BTP-Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5 %, tout comme celui de la France ou de l'Italie, Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35 % pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10 % et -20 % en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30 % en cumulé pour l'immobilier commercial.

Précisions communes

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans c'est-à-dire jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marches de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le T2 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit pouvant conduire à des reprises dans les modèles IFRS9 actuels.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis (forward looking local) pouvant ainsi compléter les scenarios macroéconomiques définis en central.

Décomposition Stage1-Stage 2 et Stage3

À fin décembre 2022, en intégrant les forward looking locaux, la part des provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des encours sains) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 54 % et 46 % du stock total de provisions pour risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

À fin décembre 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 48 % du coût du risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et 52 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

b) Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont fortement progressé (+26,3 %) essentiellement en lien avec la croissance des encours et à l'intégration du nouveau scénario central. Le taux de couverture progresse à 0,42 % vs 0,35 % à fin 2021.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en hausse, en lien avec la croissance des encours, la création d'une nouvelle filière, les renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise. Le taux de couverture du Stage 2 s'élève à 7,05 % en moyenne pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine contre 6,73 % en début d'année.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine (52,03 % vs 56,1 % fin 2021), reflétant une progression plus rapide des encours que des provisions.

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2022. Une analyse de l'évolution des ECL et de la sensibilité des compléments locaux est également apportée en Note 1.3 des comptes individuels relative aux évènements significatifs de la période.

3.3.5. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

A. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par de fortes tensions sur les taux, les incertitudes économiques liées à la poussée inflationniste et les tensions géopolitiques mondiales la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour les risques.

B. Gestion du risque

a) Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité.

b) Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du Groupe Crédit Agricole

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;

- le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est en charge de la validation des normes et des modèles prudentiels mis en œuvre sur le périmètre des activités de marché.

Au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, trois instances interviennent dans la gestion des risques de marché

- Le Conseil d'administration et le Comité d'audit, en tant qu'organes délibérant, se prononcent sur la politique générale, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.
- La Direction Générale propose à la validation du Conseil d'administration la politique générale et organise sa mise en œuvre et son suivi, à travers notamment les différents comités et leurs délégations.
- Le comité financier valide et suit la gestion globale de bilan et la gestion pour compte propre de la CR. Plus particulièrement, le Comité :
- Fixe les orientations sur la gestion des risques de taux et de liquidité, sur la gestion pour compte propre et en assure le suivi. Il définit annuellement la politique financière pour la proposer à la validation du Conseil d'administration
- Fixe le dispositif de maîtrise et d'encadrement des risques financiers (RTIG, Risque de liquidité, de marché, de contrepartie, de change) et en suit le reporting
- Assure le suivi des ratios de liquidité bâlois, notamment le Liquidity Coverage Ratio (L.C.R.) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR)
- Se prononce sur l'opportunité de mettre en place les opérations nécessitant l'accord du Comité (opérations pour compte propre, et opérations de gestion bilancielle)
- Détermine le mode de calcul des TCI
- Assure trimestriellement le reporting

C. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

a) Indicateurs

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

› DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Le portefeuille de titres est encadré par une limite globale, qui est l'Excédent de Fonds Propres. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base sociale.

Le dispositif d'origine exigeait que l'équilibre soit respecté en permanence : les emplois devant être inférieurs aux fonds propres.

Ce dispositif a progressivement évolué pour tenir compte des contraintes auxquelles les Caisses Régionales ont dû s'adapter (constitutions de réserves conséquentes pour satisfaire les exigences réglementaires (LCR), opérations de capital sollicitant les Caisses Régionales pour renforcer d'autres structures du groupe…).

En 2022, il reposait sur 2 limites assorties chacune d'un seuil d'alerte auprès de la DG/DGA /RCPR :

- Encours d'emplois de fonds propres (en dehors des titres éligibles aux réserves LCR) < 100% des Fonds propres base sociale
- Encours des titres non éligibles LCR < 20% des Fonds propres base sociale.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU « BANKING BOOK »

Le risque de marché du portefeuille de titres doit être encadré par des limites sur des indicateurs de risque

- Risque de perte potentielle maximale en stress scénario sur le portefeuille de titres (calculés mensuellement par la Direction des Risques Groupe) sur la base des déclarations des portefeuilles de la CR) :

  Ces stress scénarii impactent les portefeuilles classés comptablement (IFRS9) en juste valeur comptable (JV) et au cout amorti (CAM)-Il s'agit :

  - D'un « stress historique sur 1 an » applicable au portefeuille en JV : *impact des plus grandes variations de marché observées sur 1 an sur un historique long* (> 10 ans)

    - Encadrement par 1 seuil d'alerte (DG/DGA) fixé pour 2022 à 115 M€

  - De « stress groupe CA » calculés à la fois sur le portefeuille en JV et CAM : *combinaison de chocs extrêmes retenus au niveau du groupe (notamment la dégradation du risque sur l'Etat Français et de ses possibles effets de contagion à d'autres signatures souveraines)*

    - Portefeuille JV : Encadrement par 1 limite globale de 85 M€ et 1 seuil d'alerte (DG/DGA) fixé à 77 M€ -

    - Portefeuille CAM : Encadrement par 1 seuil d'alerte (DG/DGA) fixé à 125 M€

- Limite d'exposition du portefeuille de placement au risque de change de marché indirect *(découlant de possibles expositions au risque de change au sein des fonds communs de placement). Limite fixée à 310 M€.*

- Limite d'impact (en stress scénario) du risque de change de marché indirect : *fixée à 62 M€*

- Par ailleurs, toutes les catégories d'actif et de produits sur lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peut investir, ont été validées par le conseil d'administration.

- Concernant les OPCVM : adoption de limites par société de gestion, de ratio maximum d'emprise sur l'encours géré pour chacun des fonds, étude des produits selon une grille d'analyse fournie par Crédit Agricole SA,

- Concernant les titres structurés : La CR s'est interdit tout nouvel investissement sur des NEU MTN structurés en 2022 et ne détient aucune position en portefeuille au 31/12/2022

- Concernant les obligations, titres de créance négociables « vanille », la souscription est encadrée par des limites de contreparties, montant, rating, etc., définies en CR mais aussi par Crédit Agricole SA.

- À noter le recueil d'un avis du RCPR pour tout nouveau produit, préalablement à la souscription

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations, le suivi des valorisations est assuré à la fois par :

- Le middle office rattaché hiérarchiquement au responsable du service comptabilité
- Le back office trésorerie rattaché au service comptabilité

Les valorisations des lignes OPCVM publiées par les sociétés qui en sont les gérantes, sont recueillies sur REUTERS et/ou auprès de CA TITRES.

Le système de contrôle des valorisations est basé sur deux fonctions de contrôles, auxquelles sont associés différents degrés de contrôles :

- Le contrôle permanent
- Le contrôle périodique (dit de 3ème degré)

Il est complété par des audits de l'inspection Générale Groupe et des audits externes (commissaires aux comptes et cabinets spécialisés).

› DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU « TRADING BOOK »

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ne détient pas de portefeuille de Trading au 31/12/22.

Les opérations de hors bilan (swaps, caps, options) qui figurent dans le « Trading Book » sont initiées pour le compte de la clientèle (opérations dites de « back to back » : opérations parfaitement adossées permettant de neutraliser le risque de taux inhérent aux opérations sous – jacentes).

Ces opérations sont rangées comptablement, au sens IFRS dans le portefeuille de « trading book » mais se trouvent au plan prudentiel exclues du portefeuille de négociation et classées en portefeuille de banking book en raison de l'intention de gestion.

Ces opérations ne rentrent pas dans le cadre de dispositifs exigeant d'identifier les risques de marché supportés et d'en faire un suivi en utilisant des indicateurs de VAR et de stress test.

b) Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a pris l'engagement de ne souscrire aucun produit issu de titrisation hors-groupe (de type CDO, CLO, etc.) en 2022 et ne détient aucune opération de ce type en stock au 31/12/2021

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine participe aux opérations de titrisations de créances TTS (Titrisation True Sale) initiées par le groupe Crédit Agricole

Souscription des titres AAA et subordonnés émis par un fonds commun de titrisation dans le cadre des opérations de titrisation true sale « auto-souscrites »

Souscription des titres subordonnés émis par le fonds commun de titrisation dans le cadre des opérations de titrisation true sale « non dé-consolidante de marché »

D. Expositions :

Mesure des expositions au risque de marché au 31/12/2022 en M€ :

	Evolution / Poids				Contrôle des limites				
Nouvelles mesures du risque de marché	déc-22	Evolution depuis le 01/01/2022	En % des Fonds Propres prudentiels au 31/12/2021	En % du Résultat net 2021	Limite Globale validée en comité financier	Seuil d'alerte n°1 (90%)	Contrôle	Marge (+) ou Dépassement (-) / Seuil	Marge (+) ou Dépassement (-) / Limite
Stress groupe" sur portefeuille de Juste Valeur	- 38	-39,48%	1,50%	32,00%	80,0	-72	OK	33,27	41,27
Stress historique 1 an / portefeuille Juste Valeur	- 63	-33,49%	2,40%	52,90%		-110	OK	46,02	46,02
Stress Groupe portefeuille CAM	- 90	17,19%	3,40%	74,50%		-125	OK	34,88	34,88

E. Risque action

Le risque action est intégralement rapporté au portefeuille de banking book (portefeuille de placement). Au 31/12/2022, l'exposition action s'élève à 16,6 M€ en encours valorisé soit 2.3 % du portefeuille de titres de placement

À noter en complément un encours valorisé des titres en Capital investissement (FPCI pour l'essentiel) de 40,7 M€ soit 6.4 % sur la totalité du portefeuille de placement.

3.3.6. Gestion du bilan

A. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein Groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

Au sein des Caisses régionales, les Conseils d'administration fixent les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de trading et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement. Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

B. Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

a) Objectifs :

Pour optimiser la structure de son bilan et pérenniser son Produit Net Bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine doit disposer d'un système de mesure, d'encadrement et de suivi du risque de taux d'intérêt global. Ce dispositif doit lui permettre notamment :

- « D'appréhender les positions et les flux, certains ou prévisibles, résultant de l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan »
- « D'appréhender les différents facteurs de risque de taux d'intérêt global auquel ces opérations l'exposent »
- « D'évaluer périodiquement l'impact de ces différents facteurs, dès lors qu'ils sont significatifs, sur ses résultats et ses fonds propres »

b) Gouvernance :

Le dispositif de mesure et de limites encadrant la gestion du risque de taux d'intérêt global de la Caisse régionale ainsi que le programme de couvertures à engager pour l'année en cours, sont présentés annuellement :

- Par le service trésorerie :
  - Pour avis au RCPR,
  - Pour validation, en comité financier
- Après validation du comité financier : Présentation pour validation de ces mêmes dispositifs et programmes au conseil d'administration
- Les opérations de couverture décidées par le Comité Financier sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le Gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.

c) Disposition de mesure et d'encadrement :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine définit son dispositif de risque de taux d'intérêt global en accord avec les recommandations prudentielles de Crédit Agricole S.A. Elle établit ses propres limites à la hausse et à la baisse des taux sur une durée de 30 ans.

L'encadrement du RTIG par des limites globales est complété par des limites opérationnelles et des seuils d'alerte.

- ✓ Périmètre de calcul : bilan risqué (taux fixe, taux révisable, inflation) - La CR Aquitaine ne calcule pas de risque de taux pour les entités consolidées qui font partie de son « pallier de consolidation » *(notamment CA Aquitaine Immobilier - CA Aquitaine Agences Immobilières – Crédit Agricole Aquitaine Rendement - Aquitaine Immobilier Investissement - Société technique de Titrisation)*: elles ne sont pas exposées de manière significative au risque de taux
- ✓ Le risque de taux est mesuré par la sensibilité du bilan à une variation uniforme des taux de marché de 2 % (1 % pour l'inflation).
- ✓ La méthode de calcul du risque global de taux d'intérêt de la Caisse Régionale d'Aquitaine demeure celle des gaps statiques : écoulement des encours de bilan en stock sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.
- ✓ La Caisse Régionale utilise les modèles d'écoulement du groupe et les complète avec des conventions locales (remboursements anticipés des DAT) en accord avec les règles de la direction financière de Crédit Agricole SA. Ces modèles font l'objet d'un suivi en Comité Financier et sont contrôlés a posteriori selon une fréquence annuelle par le pôle risques et conformité de la Caisse Régionale.

Pour mesurer son exposition au risque de taux, la Caisse régionale calcule chaque mois au moyen de l'outil RCO (outil groupe) les gaps statiques taux fixe et inflation sur une durée de 30 ans, par pas mensuels sur les deux premières années puis par pas annuels.

À noter que l'option prise par la Caisse régionale pour entrer, à compter du 1er janvier 2005 dans le système des Avances Miroirs Structurées (AMS) proposé par Crédit Agricole S.A, réduit de façon significative le risque de taux inflation de la Caisse Régionale et par la même sa politique de couverture.

La Caisse régionale définit ses limites d'exposition au risque de taux d'intérêt global en intégrant les préconisations de Crédit Agricole S.A. Elle prend en compte la nature des risques qui lui est propre ainsi que le profil de ses gaps pour affiner ses limites et optimiser la gestion de son bilan.

Les limites globales 2022 de la Caisse régionale, pour un choc uniforme des taux nominaux de +/- 200 bps (+/- 2 %) et de l'inflation de +/- 100 bps (+/- 1 %), sont :

✓ La perte potentielle actualisée sur toutes les maturités rapportées aux Fonds Propres prudentiels : Ratio VAN / FP = 264 M€ (soit 10 % des FP)

✓ Limites symétriques de concentration du gap synthétique à horizon 10 ans, calculées à partir du PNB total budgété pour 2021 :

- Gap synthétique années 1 glissante et 2 < 5% du PNB budgété pour un choc de 2 % : 1433 M€
- Gap synthétique années 3 à 7 < 4% du PNB budgété pour un choc de 2 % : 1146 M€
- Gap synthétique années 8 à 10 < 3% du PNB budgété pour un choc de 2 % : 859 M€

▸ Limites de sensibilité en VAN d'index (2 % des fonds propres réglementaires) = 52 M€

Ce dispositif de limites globales est assorti de limites opérationnelles et de seuils d'alertes (DG/DGA/RCPR).

En complément, et au travers de calculs effectués au niveau de la direction financière de CASA, la CR vérifie son respect des nouvelles exigences réglementaires bâloises :

▸ **Stress Outlier :** pour vérifier que les risques encourus en cas de forte variation des paramètres de marché ou de matérialisation de risques optionnels ou comportementaux n'entraînent pas une dépréciation de la valeur économique du banking book de plus de 20 % des fonds propres prudentiels globaux (limite retenue) -> 10,8% au 31/12/2022

▸ **Stress ICAAP (Pilier 2 Bâle III) :** Pour mesurer les exigences de capital économique au titre de son exposition au risque de taux d'intérêt global

o *Le besoin de capital interne au titre du RTIG s'élève à 54 M€ au 31/12/2022.*

d) Exposition

Au 31/12/2022, la Caisse régionale d'Aquitaine, respecte ses limites globales RTIG :

□ Impasses de taux en M€ au 31/12/2022 :

LIMITES DE CONCENTRATION - GAPS										
M€	A1 glissant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Gap inflation 31/12/2022	**-109**	**-101**	**-108**	**-104**	**-97**	**-44**	**-38**	**-32**	**-26**	**-20**
Limite opérationnelle	-429	-429	-429	-429	-429	-429	-429	-429	-429	-429
Dépassement limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Respect limite opérationnelle	**OUI**									
Gap synthétique 31/12/2022	**556**	**-13**	**-431**	**-880**	**-923**	**-75**	**478**	**660**	**438**	**512**
Seuil d'alerte (90% de la limite)	1 290	-1 290	-1 031	-1 031	-1 031	-1 031	1 031	773	773	773
Dépassement seuil d'alerte 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Respect seuil d'alerte	**OUI**									
Limite globale	1 433	-1 433	-1 146	-1 146	-1 146	-1 146	1 146	859	859	859
Dépassement limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Respect limite globale	**OUI**									
Consommation des limites	*39%*	*1%*	*38%*	*77%*	*81%*	*7%*	*42%*	*77%*	*51%*	*60%*

□ L'impact sur la valeur actuelle nette du bilan en cas de hausse des taux nominaux de 200 points de base et de l'inflation de 100 points de base est de -88,9 M€ (consommation à 34 % de la limite en VAN).

LIMITE EN VAN : SENSIBILITÉ DE LA VAN DU GAP SYNTHÉTIQUE			
31/12/2022	Choc taux - 200 bps	Choc taux + 200 bps	Choc inflation + 100 bps
Somme des impacts actualisés sur le gap (M€)	156,1	-82,5	-6,5
Scénario défavorable	NON	OUI	OUI
Impact global (M€) (choc défavorable sur les taux nominaux + choc sur l'inflation)		-88,9	
Limite VAN (soit 10% des FP)		-264	
Respect limite globale		OUI	
Consommation de la limite		*34%*	

Le programme de couverture du risque de taux d'intérêt se réalise par le biais :

- D'opérations de hors bilan de macro couverture de type « swaps vanille ». Ces couvertures sont des couvertures de juste valeur (Fair Value Hedge) qui font l'objet d'une documentation de relations de couverture. L'encours de swaps de macro couverture au 31/12/2022 est de 6 360 M€.
- En parallèle, par des actions bilancielles portant tant sur la collecte que sur les crédits selon les politiques commerciales adoptées.

C. Risque de change

a) Le risque de change structurel

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas de risque de change structurel

b) Le risque de change opérationnel

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine indique que cette dernière ne peut pas être en risque de change opérationnel.

Par conséquent, le risque de change ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres. Tout prêt en devises doit être déclaré et faire l'objet d'une avance à 100 % dans la même devise.

Les parts en Euro de fonds investissant en dehors de la zone Euro non couverts du risque de change peuvent faire supporter un risque de change en même temps qu'un risque de marché : Il est demandé de mesurer, d'encadrer et de suivre ce risque spécifique a minima en limitant à un pourcentage du portefeuille ce type d'opération et en calculant via un stress scenario l'impact de ces positions

› DISPOSITIONS ADOPTÉES PAR LA CAISSE RÉGIONALE :

Concernant les opérations avec la clientèle, le service Espace International s'assure que :

Le montant nominal des opérations de prêts ou d'emprunts en devises est systématiquement couvert par des avances de mêmes caractéristiques accordées par Crédit Agricole SA

Dès perception des intérêts, les devises sont immédiatement vendues : la CR ne conserve aucune position en devises.

- o Par ailleurs, l'Espace International ne gère pas de fiduciaire et n'a donc pas de caisses en devises
- o Les opérations de dérivés de change mises en place avec les clients sont systématiquement retournées auprès de CACIB

La Caisse régionale d'Aquitaine doit produire un gap dans toutes les devises significatives de son bilan, dès lors que les critères suivants sont remplis :

- La part du bilan de la devise représente plus de 1 % du bilan toutes devises (y compris en euro)
- Il n'existe pas de politique d'adossement systématique et parfait des actifs et passifs dans la devise concernée (nature de taux, date de fixing, etc.)

La caisse régionale n'a pas engagé de suivi de gaps en devises en 2022 : le bilan en devises pris pour référence (31/12/2021) représentait moins de 1 % du bilan toutes devises

Dans le cadre de sa gestion pour compte propre la Caisse régionale d'Aquitaine a pris les engagements suivants :

- Ne souscrire aucun OPCVM dont la valeur liquidative est libellée dans une autre devise que l'euro
- Supports d'investissement pouvant être exposés au risque de change (dans le cadre d'une gestion d'OPCVM) : limités à 310 M€.
- Limite d'impact (en stress scénario) du risque de change indirect : 62 M€.

Ces limites sont respectées au 31/12/2022.

D. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.

L'accroissement important des encours de crédits ces dernières années et les tensions très vives sur les marchés financiers ont amené la Caisse régionale à porter une attention toute particulière à ses besoins de liquidité.

a) Objectifs et politique

Par déclinaison de la politique du Groupe, l'objectif de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en matière de gestion de liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, elle s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis quotidiennement et mensuellement.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou consolidée, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel auprès de Crédit Agricole S.A. qui centralise et transmet à la BCE.

b) Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- Plan de financement « Funding Plan » : La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine fournit un plan de financement selon une périodicité a minima trimestrielle.

Le dispositif de mesure et de limites encadrant la gestion du risque de liquidité de la Caisse régionale ainsi que le programme de couvertures à engager pour l'année en cours, sont présentés annuellement :

- Par le service trésorerie :
  - Pour avis au RCPR,
  - Pour validation, en comité financier : Le Comité financier fixe les limites et décide, sur proposition de la Direction Financière, des programmes à engager pour gérer et couvrir les risques
- Après validation du comité financier : Présentation pour validation de ces mêmes dispositifs et programmes au conseil d'administration.
- Les opérations de refinancement entrant dans les programmes validés par le Comité Financier sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.

La Direction financière présente le reporting sur le risque de liquidité et le suivi des limites au Comité Financier qui se réunit mensuellement

Un reporting semestriel de gestion et de suivi des limites est présenté au conseil d'administration.

c) Gestion de la liquidité

La Caisse régionale a revu en 2022 sa politique de gestion du risque de liquidité en adéquation avec le dispositif de suivi du risque de liquidité du groupe.

Cette politique se précise de la manière suivante :

- **Un suivi des Indicateurs Court Terme** permettant de vérifier qu'à tout moment, en cas de crise (systémique, globale ou liée au groupe), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, via le groupe, peut compenser le fait qu'il n'y a plus accès aux refinancements de marché, par ses réserves tout en poursuivant son activité et qui se décline par :
  - Une limite globale d'endettement Court Terme repose sur les réserves disponibles de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine (hors réserve HQLA qu'il faudrait maintenir en période de crise). Il s'agit essentiellement des créances mobilisables auprès de la Banque de France (TRICP, ESNI) et disponibles, des titres non HQLA disponibles, des réserves issues des opérations de titrisation
  - Une structure minimale du refinancement à Court Terme
  - Des réserves de liquidité pour satisfaire aux exigences du ratio bâlois LCR et les stress tests internes
  - Des limites en stress global, systémique et limite en stress idiosyncratique (c'est-à-dire spécifique au Groupe Crédit Agricole) assorties chacune d'1 seuil d'alerte (DGA-DG – RCPR)

Un suivi des Indicateurs Long Terme qui se décline par :

- o Une limite de Concentration des échéances de refinancement à Long Terme : pour se prémunir contre le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement futur des refinancements à moyen et long terme
- o Une limite en Position de Ressources Stables : Maintenir un volant de « ressources stables » suffisant pour faire face à ses « emplois stables »

=> Limite 2022 fixée à 182 M€, assortie d'1 seuil d'alerte

- o Une limite sur le risque de prix de la liquidité : Sur ce dernier volet, la CR ne s'est pas fixée de limites en 2022 tant que l'indicateur ne pourra être produit de manière fiable et récurrente au niveau national (dans l'outil Newdeal ou dans RCO) et tant que la limite ne sera pas fixée au niveau du groupe

=> La CR a calculé les impacts de 2 chocs extrêmes sur les charges de refinancement :
- Une variation simultanée de 20 bps à la fois sur les taux et sur les spreads de liquidité => impact de 6,8 M€
- Une variation simultanée de 100 bps à la fois sur les taux et sur les spreads de liquidité => impact de 33,9 M€

Pilotage du ratio LCR :

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer qu'une banque dispose :

- o À horizon 1 mois
- o De davantage de Réserves que de sorties de trésorerie
- o Dans un environnement de marché stressé
- o Et sans dépendre de la BCE

Les réserves LCR sont divisées en deux niveaux dans la définition bâloise :

- o *Niveau 1: essentiellement constitué des titres d'Etat (+ agences publiques ou institutions supranationales) et des dépôts dans les banques centrales.*
- o *Niveau 1 B : certains titres Covered Bonds (rating minimum AA)*
- o *Niveau 2A : autres titres de covered bonds et grandes entreprises notées au minimum AA-*
- o *Niveau 2B : essentiellement = > autres titres émis par de grandes entreprises notées d'A+ à BBB-*

La politique financière 2022 a acté d'un pilotage du ratio LCR, calé sur les minimums attendus par le groupe : ratio à 100 % +1628 M€ de réserves, qui pourra descendre jusqu'à 100 % +735 M€ en suivant les recommandations de la Direction du Pilotage Financier de CASA.

Le respect des exigences de niveau de ratio NSFR :

Le ratio structurel de liquidité à long terme (ou NSFR pour Net Stable Funding Ratio) complète le ratio de liquidité de court terme (L.C.R).

Son but est d'assurer à tout établissement financier un « financement stable qui lui permette de poursuivre sainement ses activités pendant une période de 1 an dans un scénario de tensions prolongées ». Il se définit de la façon suivante :

$$\frac{\text{Montant de financement stable disponible}}{\text{Montant de financement stable exigé}} \geq 100\ \%$$

À travers le respect de ce ratio, le Comité de Bâle vise un double objectif :

- ☐ Financer les actifs de long terme par un montant minimum de passifs stables en rapport avec le profil de risque de liquidité des banques
- ☐ Éviter le recours excessif aux financements de court terme lorsque la liquidité de marché est abondante

Le ratio NSFR est calculé mensuellement et reporté trimestriellement en comité financier.
Il affiche un niveau de 106. 4 % au 31/12/2022.

Le programme de refinancement de la Caisse Régionale :

Le besoin de refinancement 2022 a été estimé à 2.3 Md€, ventilé comme suit :

- ☐ 800 M€ via la saturation de la limite court terme
- ☐ 1494 M€ par du refinancement moyen long terme

Ce programme a été réalisé à hauteur de :

- 451 M€ : Refinancement CT (56 % du programme initial)
- 2 404 M€ : Refinancement MLT (161 % du programme initial)

Sous forme de refinancements :

- ✓ Interbancaires : émission de TCN, emprunts en blanc auprès de CASA,
- ✓ Sous forme d'avances globales auprès de CASA
- ✓ Découlant d'opérations spécifiques engagées /pilotées par le groupe :
  - o En premier lieu les tirages de TLTRO III auprès de la BCE
  - o Avances spécifiques découlant des émissions de covered bonds (CA SFH)
  - o Avances structurées adossées à de la collecte groupe
- ✓ Auprès de notre clientèle (DAV, DAT, TCN, produits d'épargne)

Le refinancement de la CR sur les marchés financiers et le ratio LCR se présentent comme suit au 31/12/2022 :

en millions d'euros	**Encours au 31/12/2022**
NEU MTN	60,0
Avances spécifiques (CRH, Covered,…)	1 405,2
Emprunts en blanc > 1 an yc TLTRO et TTS	5 101,6
Emprunts en blanc < 1 an	261,0
NEU CP	401,0
Total refinancement	**7 228,8**

Nature de l'indicateur	Seuil règlementaire	Mesure			
		sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Liquidity Coverage Ratio (LCR)	100 %	175,9 % (100%+1826M€)	176,9 % (100%+1849M€)	178,2 % (100%+1841M€)	117,30 %
Net Stable Funding Ratio (NSFR)	100 %	109,97 %			106.4 %

E. Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ;
- gérer les risques financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ;

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39[9]), ils sont classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont alors également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

Couverture de juste valeur *(Fair Value Hedge)* et couverture de flux de trésorerie *(Cash Flow Hedge)*

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur *(Fair Value Hedge)*** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

  En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie *(Cash-Flow Hedge).*** Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

3.3.7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle, le risque informatique et les risques induits par le recours à des prestations externalisées critiques ou importantes.

[9] Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

A. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité de Contrôle Interne et Comité des risques) ;
- mission des managers des unités opérationnelles et du manager Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans la maîtrise de ses risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées annuellement par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et exploitées avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Un reporting réglementaire est réalisé sur les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel sur la base des calculs réalisés en central.

Un tableau de bord des risques opérationnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine permet de réaliser un suivi des indicateurs clés de risque en Comité de Contrôle Interne et en Comité des Risques.

Outils

La plateforme outil RCP Groupe (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

L'utilisation depuis 2020 de l'outil groupe de Work Flow des scénarios majeurs vise à :

- Faciliter la gestion des campagnes de cotations des scénarios majeurs en réduisant au maximum le nombre d'échanges entre les entités et le Central DRG
- Alléger le dispositif et augmenter le contrôle qualité en automatisant des contrôles
- Disposer d'une piste d'audit sécurisée authentifiée (traçabilité des actions réalisées par les différents intervenants)

Par ailleurs, les risques liés aux prestations critiques ou importantes (PCI) sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel. Les prestations critiques ou importantes (PCI) font l'objet d'un suivi au travers du registre Groupe EASY. Un dispositif de contrôle adapté est déployé pour l'ensemble des prestations critiques ou importantes (PCI), dont les résultats font l'objet d'un reporting trimestriel en Comité de Directions. En outre, le Comité de Contrôle Interne, le Comité des risques et le Conseil d'Administration sont informés sur la gestion des risques dans le cadre du rapport annuel et semestriel de contrôle interne.

B. Méthodologie

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel. Pour les filiales du périmètre de surveillance consolidé, restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type ***Loss Distribution Approach***. Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités…) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
- sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
- aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

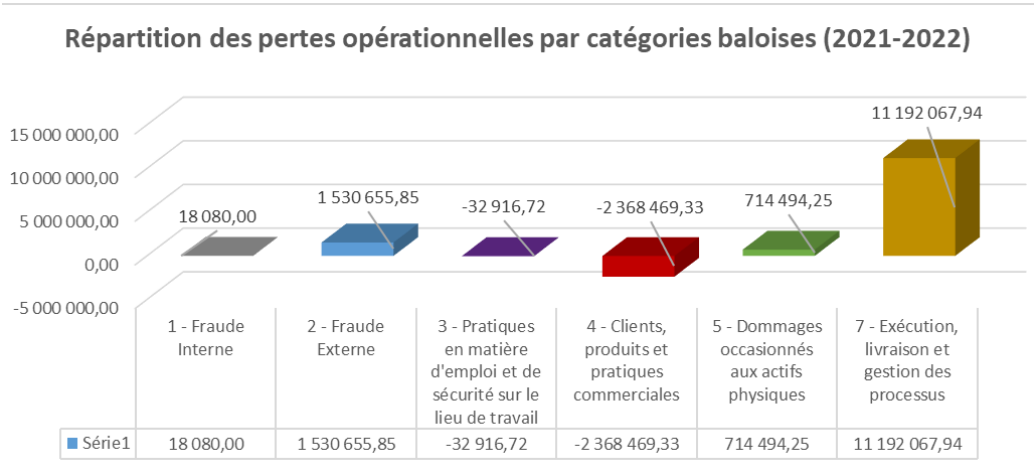
- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de backtesting du modèle AMA *(Advanced Measurement Approach)* est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

C. Exposition

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2021 et 2022)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces deux dernières années reflète les principales activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

- Une exposition principalement portée la catégorie Exécution, liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie, défaut de suivi des comptes débiteurs…),
- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, …), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, chèques),
- Une exposition en recul sur la catégorie pratique en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail (accident physique, procédures prud'hommes)
- Une exposition portée par la catégorie Clients, produits et pratiques commerciales, en fort recul suite à de nombreuses reprises sur provisions (anciens dossiers pour Défaut de Conseil dénoués en notre faveur) et une récupération (incident national Conseil de la Concurrence)
- Le niveau d'exposition relatif à la catégorie Dommages occasionnés aux actifs physiques portent essentiellement sur des dégradations du parc immobilier de la Caisse Régionale (inondations, dégâts des eaux, infiltrations, incendie, etc.)

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

D. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et par la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

Les polices MRB (y compris Frais supplémentaires), Cyber et RC (notamment la RC exploitation, Courtage, Professionnelle du Banquier) ont été renouvelées au 1er janvier 2022.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée, qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes, sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

3.3.8. Risques Juridiques

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

3.3.9. Risques de non-conformité

A. Organisation et gouvernance

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique du Groupe et des instructions, codes de conduite et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la protection de la clientèle, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles. Ces principes et ce corps procédural sont déclinés dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine se fixe comme objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et d'une performance durable. Les règles et initiatives en matière de conformité visent dès lors à garantir transparence et loyauté à l'égard des clients, à contribuer à l'intégrité des marchés financiers, à prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques, et déterminer les plans d'actions nécessaires. Ce dispositif fait l'objet de reporting à l'attention des instances de gouvernance des entités et du Groupe. Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et du Groupe.

Ce dispositif est structuré et déployé par le responsable Conformité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place avec les Caisses Régionales, au niveau du Responsable de la fonction gestion des risques (RCPR), la Conformité relevant de son périmètre.

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) a été rattaché directement au Responsable de la fonction Gestion des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

La Direction de la Conformité Groupe assure également l'animation et la supervision de la filière. Au sein de la ligne métier Conformité, chaque responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité, consolidée et supervisée par la Direction de la conformité Groupe. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie plus largement sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents régulièrement déployés au sein des entités et donc la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. remontée des réclamations clients ou analyses de dysfonctionnements de conformité).

Enfin, le dispositif s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et du Groupe :

- Le Comité de Management de la Conformité Groupe, présidé par la Direction générale de Crédit Agricole SA, se réunit dans sa forme plénière cinq à six fois par an. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

- Le Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine (cf supra partie 3.3.1)

B. Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et du Groupe. Celle-ci s'appuie sur le déploiement de la Charte Ethique diffusée en 2017. La charte promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité. En outre, des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Les entités se sont dotées d'un Code de conduite qui vient la décliner opérationnellement la Charte éthique. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

C. Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, la Caisse régionale a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la Loi Sapin II) son dispositif de lutte contre la corruption. Ainsi, la Caisse régionale dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours au niveau du Groupe Crédit Agricole pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption. Le Crédit Agricole est une des premières banques françaises à avoir bénéficié de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption.

D. Lanceur d'alerte

Dans le cadre de son dispositif de lutte contre la corruption, le Crédit Agricole a mis en place en 2019 un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination…). Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte.

E. Sécurité Financière

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance Client

Les démarches de connaissance client ont été revues en 2021 et 2022. Il est à noter que la démarche visant à actualiser la Connaissance Client lors des opportunités commerciales (révision par anticipation) contribue fortement à la campagne de révision annuelle. De nouveaux contrôles ont été instaurés en 2022 afin de s'assurer de la qualité des données actualisées lors des révisions de dossiers KYC. Enfin, les démarches de partage du KYC entre entités du Groupe s'étendent avec pour effets de faciliter les démarches de KYC sur les clients multi-entités et éviter "un irritant client" (multiples sollicitations).

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est une préoccupation majeure pour le Groupe et la Caisse régionale. Le dispositif repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

Sanctions internationales

L'exercice 2022 a été marqué par la mise en œuvres des différentes sanctions internationales (paquets de sanction) prises à la suite du déclenchement de la crise Russie/Ukraine. La Caisse régionale s'est organisée afin de décliner les sanctions au plus vite, et d'en assurer la communication en interne et en externe. Elle a mis en place un contrôle systématique des virements en lien avec la Russie, Biélorussie et Ukraine, ainsi que des contrôles sur les dépôts des ressortissants de ces pays. Le dispositif repose également sur un criblage quotidien des clients afin de s'assurer qu'ils ne figurent pas sur une liste de sanctions internationales.

F. Prévention de la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude a été déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une unité dédiée de coordination de la lutte contre la fraude a été créée au niveau Groupe, au sein de la Direction de la Conformité Groupe, ainsi que des unités équivalentes dans chaque entité du Groupe, constituant ainsi la ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et de la corruption. Un responsable de la coordination de la Prévention de la fraude a été désigné dans la totalité des Caisses Régionales et des filiales françaises et internationales, et un comité faitier de coordination de la prévention de la fraude, animé par la DDC, se réunit régulièrement associant les autres fonctions support concernées par les problématiques de fraude (IT, service des paiements…) ainsi que les principales entités du groupe.

Des outils informatiques ont été déployés au niveau du Groupe pour détecter les cas de fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux, ainsi que dans le domaine des prêts et des crédits. Un effort a également été conduit pour optimiser la détection des faux documents et un partenariat est, notamment, en cours de finalisation avec les services du ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés).

Des modules de formation et de sensibilisation, à l'intention des collaborateurs du Groupe et également des clients, sont à disposition des entités et font l'objet d'actualisations régulières en fonction de l'évolution des menaces et des modes opératoires des fraudeurs.

Depuis 2020, la crise sanitaire du COVID 19 a constitué une opportunité immédiatement saisie par de nombreux escrocs et par des groupes criminels organisés, notamment via Internet (phishing) et en matière d'escroqueries par ingénierie sociale (fraudes au président, abus de confiance, placements frauduleux…). Le Groupe Crédit Agricole a pris des dispositions sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées en matière de sensibilisation des collaborateurs et des clients, de renforcement des outils de détection et des travaux sont en cours pour mieux accompagner les entreprises clientes qui seraient victimes de cyber-attaques, avec ou sans demande de rançon.

G. Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. Plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil. Le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière a notamment été sensiblement renforcé pour protéger davantage nos clients, autour d'une approche en trois étapes :

- Prévention : Mise en place par la Caisse régionale du service Alerte Découvert. Ce service permet à tout client dont le compte passe en découvert, ou au-delà de son découvert autorisé, d'en être avisé. Le réapprovisionnement du compte dans la journée permet d'éviter la facturation d'une commission d'intervention
- Détection et accompagnement des situations de fragilité avérée : identification et contact des clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer une offre dédiée bénéficiant de plafonnement de certains frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.
- Rétablissement : accompagnement des clients revenus à une situation financière stable et saine

H. Protection des données personnelles

En matière de protection des données à caractère personnel, la Caisse Régionale renforce son dispositif déployé en 2018, avec l'entrée en vigueur du RGPD.

En 2022, des travaux portant sur les durées de conservation ont été initiés afin de renforcer la conformité de la Caisse Régionale sur le sujet. Une formation en e-learning a été dispensée aux collaborateurs des métiers définis comme les plus exposés (soit plus de 900 collaborateurs ciblés).

Enfin, la Caisse Régionale a contribué à la révision du Corpus Normatif RGPD du Groupe.

I. Finance durable

La Finance Durable est un pilier du Projet Groupe 2022 Crédit Agricole, notamment dans le cadre du volet « Engagement Sociétal ». À ce titre, la fonction Conformité contribue au programme de transformation Finance Durable du Groupe en lien étroit avec l'ensemble des fonctions et métiers impactés (Finance, Risques, Projet Sociétal) depuis 2021. Au niveau du Groupe, la Direction de la Conformité est en charge de la mise en place des réglementations européennes visant à la transparence et à la protection de la clientèle sur les sujets de durabilité. Elle accompagne notamment les métiers dans l'évolution des démarches conseil et de l'offre de produits afin de proposer une offre durable cohérente avec les attentes des clients et de la société. Au-delà des enjeux réglementaires, la fonction Conformité soutient activement les engagements sociétaux volontaristes du Groupe et contribue à l'acculturation « Finance Durable » des équipes métiers.

J. L'intégrité des marchés

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. et ses filiales disposent d'un dispositif mondial de centralisation de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer le cas échéant tout franchissement de seuil d'entités du Groupe dans les délais réglementaires.

Par ailleurs, suite à un audit de la Réserve Fédérale américaine (Fed) en 2019 portant sur le reporting réglementaire relatif au BHCA (Bank Holding Company Act), un plan d'action avait été mis en œuvre en vue d'intensifier les remontées d'informations entre les entités du Groupe et Crédit Agricole SA, en charge de la réalisation de ce reporting. Le plan d'action s'est terminé en 2021 et la Fed en a constaté la bonne fin.

Intégrité des marchés

Par les dispositifs mis en place, le Groupe participe d'une part à l'équité, l'efficience et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. D'autre part, le Groupe veille au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les règlementations MAR, MIF et DDA reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

K. Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Echange Automatique d'Informations) et DAC 6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Groupe Crédit Agricole a mis en place des procédures permettant de décliner ces règlementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

L. Formations règlementaires

Le Groupe a poursuivi ses travaux de mise à jour et d'enrichissement de son offre en matière de formation à la maîtrise des risques de non-conformité. Parmi les nouveautés figurent la création de formations dédiées à la protection des données personnelles.

M. Innovation et technologie

La Direction de la Conformité du Groupe Crédit Agricole gère directement des dispositifs informatisés permettant de se conformer aux réglementations en vigueur. Elle s'est ainsi dotée depuis sa création d'une maîtrise d'ouvrage orientée direction de projet, administration et production opérationnelle pour gérer et mutualiser lorsque c'est utile les systèmes informatiques de conformité.

L'équipe centrale Conformité et Systèmes est ainsi en charge de la gestion du filtrage des paiements centralisé sur 2 plateformes à Paris et à Lausanne (154 entités couvertes, 75 millions de paiements filtrés) ; du filtrage des opérations de *trade finance* (70 entités couvertes) ; du criblage des tiers (une centaine d'entités couvertes, 70 millions de tiers) ; du paramétrage et de l'administration de l'outil de lutte contre le Blanchiment dans la Banque de détail (51 entités couvertes) ; de la responsabilité de l'outil de partage d'informations négatives (130 entités couvertes) ; des travaux d'optimisation de l'outil de détection des abus de marché pour la banque de détail France (plus d'une quarantaine d'entités couvertes) ; de la gestion de l'outil de remontée des indicateurs et des contrôles réalisés par les entités, de l'outil de suivi des attestations et dérogations de conformité et de l'outil de cartographie des risques « Sanctions internationales » (EWRA). Enfin, une équipe de data scientists est embarquée au sein de DDC et a notamment réalisé plusieurs modèles d'Intelligence Artificielle (IA) dans les domaines du filtrage des paiements et de la lutte contre le blanchiment.

Dans le même temps les efforts se sont poursuivis pour réduire le nombre d'alertes non pertinentes tout en améliorant la détection à périmètre constant de couverture des risques (efficacité opérationnelle). À cette fin, l'emploi de techniques déterministes classiques mais aussi de réalisations fondées sur l'IA a été renforcé. La Direction de la Conformité continue d'investir dans les travaux d'innovation en lien avec l'IA avec la signature d'une convention de sponsoring et de travaux communs avec la chaire Mines-Telecom Paris spécialisée dans ce domaine (IA et Conformité).

Conformité native et Compliance Valley

L'équipe Conformité Native du Groupe Crédit Agricole continue d'accompagner l'innovation dans les parcours clients et les processus back/front, sur tous les segments de clients, pour les rendre conformes nativement. Des solutions de Fintechs ont été intégrées, comme par exemple le contrôle identitaire en utilisant la vidéo du téléphone portable de la personne concernée.

La conformité s'appuie par ailleurs sur des solutions technologiques pour fluidifier, automatiser et simplifier les processus tels que l'utilisation de la blockchain pour tracer l'envoi de documents d'information client, ou la mise à disposition d'un Chatbot dédié à la conformité afin d'apporter des réponses aux questions portant sur tous les domaines de la conformité, ou encore des interfaces de *data visualisation* afin de faciliter le pilotage des indicateurs de conformité.

BIENVENUE



AU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

AQUITAINE

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE 2022

RSE



LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE EST DEVENUE UN ENJEU MAJEUR.

Les risques de rationnement en énergie voire de coupures font la une des médias.

Le gouvernement a fixé l'objectif de 10% de réduction des consommations énergétiques entre 2019 et 2024.

En matière d'**efficacité énergétique**, la Caisse Régionale a su adapter ses moyens de chauffage et la performance de ses machines électriques afin de moins consommer.

Par exemple un ordinateur portable actuel est au moins deux fois plus efficient que les ordinateurs fixes dont nous disposions auparavant.

Même chose avec nos distributeurs, qui en veille, sont deux fois plus économes que les anciens.

Cela s'est déjà traduit par une réduction de 13% de nos consommations énergétiques entre 2019 et 2021, soit plus que les objectifs gouvernementaux.

Quelle est notre ambition sur les mois et années à venir ?

Nos consommations d'énergie sont de moins en moins carbonées et nous réalisons globalement les objectifs de notre plan climat, pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

A partir du 1er janvier 2023, 100% du gaz consommé par la Caisse Régionale sera du Biogaz.

Nous avons créé un groupe de travail sur la sobriété énergétique. Les premières mesures basées sur la réduction du chauffage, l'extinction de nos enseignes et l'optimisation de certains dispositifs se sont déjà traduits par des avancées significatives.

Nous allons agir tant sur la réduction de la consommation énergétique que sur l'amélioration de nos performances.

Dans ce contexte, il devient impératif d'intégrer plus fortement les problématiques environnementales, énergétiques dans notre développement et de généraliser cette approche, y compris auprès de nos clients.

C'est la raison pour laquelle **notre Caisse Régionale a décidé de créer une nouvelle direction de l'énergie, des transitions et de la logistique,** afin de mettre rapidement en place les solutions pour accélérer la transition énergétique sur notre territoire, et répondre aux besoins exprimés par nos clients en la matière. Il s'agit ici d'élargir encore notre utilité vis-à-vis de nos clients et de la société, comme autant de potentiels de développement.

Pour jouer pleinement son rôle d'accélérateur, la Caisse Régionale décide de créer un nouveau **métier de Producteur d'énergies renouvelables** en priorisant l'énergie solaire dans un premier temps.

Pour illustrer de manière concrète les actions engagées, notamment en matière de mobilité verte, nous avons commencé le déploiement de bornes électriques de recharge sur certaines agences de proximité, à disposition de nos parties prenantes.

Il s'agit de prendre conscience que tous nos actes ont nécessairement un impact sur notre environnement.

Mais c'est possible. **Ensemble on y arrivera !**

AQUITAINE



SOMMAIRE

La raison d'être, le projet du Groupe et le Crédit Agricole Aquitaine 93

Nos Chiffres Clés 98

Notre modèle d'affaires 99

Notre politique RSE 101

Notre politique climatique 103

Notre première priorité :
L'accompagnement de nos clients
Premier engagement : l'intérêt, la sécurité et la santé de nos clients 110
Deuxième engagement : notre expertise 114
Troisième engagement : les personnes fragilisées 119

Notre seconde priorité :
Le développement durable de l'économie locale
Quatrième engagement : l'envie d'entreprendre 125
Cinquième engagement : l'Autonomie et le Patrimoine 132

Notre troisième priorité :
Une société solidaire
Sixième engagement : notre modèle coopératif et mutualiste 135

Notre quatrième priorité :
Notre impact sur l'environnement
Septième engagement : réduire notre empreinte carbone 138
Huitième engagement : le poids carbone de notre portefeuille crédits 148

Notre cinquième priorité :
L'épanouissement et la protection des salariés
Neuvième engagement : la diversité et l'équité 158
Dixième engagement : un employeur responsable 164

Square Habitat 170

Tableau de bord des indicateurs 175

Note méthodologique 1 180

Note méthodologique 2 185

Lexique 187

LA RAISON D'ÊTRE



DES MARQUEURS AMBITIEUX AVEC UNE FEUILLE DE ROUTE ET DES OBJECTIFS À HORIZONS 2025, 2030 ET 2050

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Le Crédit Agricole lance une mobilisation collective

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients. Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) et maintenant, l'énergie avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 52 millions de clients (particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe

La force du modèle de banque universelle de proximité, modèle de relation globale, pour tous les clients, dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Banque verte, le CA veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.

PROJET SOCIÉTAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

DE TOUTES NOS FORCES, TOUT DE SUITE ET TOUT LE TEMPS

3 priorités déclinées en **10 engagements collectifs :**

1 AGIR POUR LE **CLIMAT** ET LA TRANSITION VERS UNE **ÉCONOMIE BAS CARBONE**



#1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne «Vert» et Plan d'épargne «Vert»

#2 Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- «J'écorénove mon logement» pour les particuliers
- «Objectif Transition Energétique» pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3 Intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

2 RENFORCER LA **COHÉSION** ET L'**INCLUSION SOCIALE**



#4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien vivre à domicile
- Eko Assurances

#5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6 Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'international d'ici 2025

#7 Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
- 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

3 RÉUSSIR LES TRANSITIONS **AGRICOLES** ET **AGRO-ALIMENTAIRE**



#8 Accompagner l'évolution des techniques agricoles vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€

#9 Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la «Ferme France»

#10 Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

- Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

Intensément Clients 2022

PILIER CLIENT

PILIER HUMAIN

PILIER SOCIÉTAL

3 INDICATEURS ANNUELS

Trajectoire de notre projet d'entreprise

Augmentation de l'IRC
INDICE DE RECOMMANDATION CLIENT

Augmentation de l'IES
INDICE D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Augmentation de l'IER
INDICE D'ENGAGEMENT ET DE RECOMMANDATION

FIL ROUGE 2022 –«ENSEMBLE CONTRE LES IRRITANTS»

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

AQUITAINE

PILIER CLIENT

8 projets

- Développer, intensifier et défendre notre fonds de commerce
- Définir, valoriser et récompenser la fidélité des clients et sociétaires sur tous les marchés
- Renforcer nos implantations sur Bordeaux et la visibilité de nos agences
- Accélérer l'optimisation des parcours clients y compris l'usage du selfcare et l'accueil client
- Renforcer l'accessibilité et la joignabilité tant en interne qu'auprès de nos clients
- Gagner la bataille des nouveaux usages de paiement
- Améliorer les synergies avec les métiers de l'immobilier
- Consolider le pilotage du juste prix

PILIER HUMAIN

5 projets

- Responsabiliser les équipiers en renforçant l'autonomie et les délégations au plus près des clients
- Ancrer notre nouveau modèle relationnel dans toute l'entreprise
- Accompagner et favoriser l'évolution des modalités du travail (télétravail, travail à distance, mobilité, nomadisme) et du management associé
- Renforcer la marque employeur de la Caisse Régionale
- Améliorer la lisibilité des évolutions de carrière et des formations associées

PILIER SOCIÉTAL

5 projets

- Agir pour notre environnement par nos actions, nos investissements et nos comportements
- Etre moteur des transitions en accompagnant nos clients dans leurs propres choix
- Favoriser la diversité au sein de l'entreprise (handicap, senior, mixité, profils variés, ...)
- Accompagner nos clients dans les situations difficiles
- Valoriser nos actions solidaires sur nos territoires en capitalisant sur notre réseau mutualiste

LA GOUVERNANCE DU CRÉDIT AGRICOLE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



PATRICE GENTIÉ
Président
Membre du bureau

OLIVIER LABAN
Vice-Président Délégué
Membre du bureau

PASCAL TAUZIN
Vice-Président Délégué
Membre du bureau

JEAN PAUL DESTRAC
Vice-Président
Membre du bureau

ANTOINE DE LANGALERIE
Vice-Président
Membre du bureau

SOPHIE MAGREZ
Vice-Présidente
Membre du bureau

JACQUES CHOLLET
Membre du bureau

DANIELLE BOURDENX
Membre du bureau

PHILIPPE ROBERT
Membre du bureau

Damien Chaumette	Céline Wlostowicer	Bernard Coudert	Marie-Thérèse Dugas
Nicole Landas	Gérard Bougès	Francis Massé	Bernard Peyre
Brigitte Rodrigues	Jean-Marc Roso	Murielle Ségonzac	Marie-Claude Viel

La pratique mutualiste du double regard

Les dirigeants : La Gouvernance des Caisses Régionales repose sur un équilibre entre le Conseil d'Administration et son Président d'une part, et le Comité de Direction et son Directeur Général d'autre part. La règle mutualiste du « double regard » associe un Président élu à un Directeur Général nommé, dans une optique de pilotage conjoint.

LE COMITÉ DE DIRECTION



CHRISTINE DRAC
Directrice Générale adjointe



OLIVIER CONSTANTIN
Directeur Général



ALAIN ELEGOËT
Directeur Général adjoint



GUY ROLLAND
Secrétaire Général



BERNARD LARRIVIERE
Direction Bancaire, Paiements, Assurances



EDOUARD BEFVE
Direction Financière et Développement immobilier



SANDRINE KERGOSIEN
Direction des Entreprises et des Marchés spécialisés



LUDOVIC CHARBONNIER
Direction Energie, Transitions et Logistique



ALEXANDRE DAUTEL
Direction Commerciale



PHILIPPE SANTACATALINA
Direction Crédit et Recouvrement



VINCENT KEMPF
Direction Ressources Humaines et de l'Organisation

2022 CHIFFRES CLÉS

Au 31/12/2022

AQUITAINE

CAISSE RÉGIONALE AQUITAINE,
BANQUE COOPÉRATIVE DE PLEIN EXERCICE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

NOS VALEURS ▸ PROXIMITÉ - RESPONSABILITÉ - SOLIDARITÉ

NOS MISSIONS

Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie.

Contribuer au développement socio-économique durable de notre territoire.

Affirmer notre modèle économique de banque coopérative, qui repose sur le principe de vote :
UNE PERSONNE = UNE VOIX

UN PROJET SOCIÉTAL ORIENTÉ AUTOUR DE 3 PRIORITÉS :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale
- Réussir les transitions agricole et agroalimentaires

NOS RÉSULTATS

+ 21 312 SOCIÉTAIRES

471 POSTES POURVUS :
282 RECRUTEMENTS,
95 ALTERNANTS,
94 STAGIAIRES

80% DES COLLABORATEURS RECOMMANDENT
Crédit Agricole comme employeur

28,1 MILLIARDS € D'ENCOURS DE CRÉDITS

34,1 MILLIARDS € D'ENCOURS DE COLLECTE

PLUS DE 725 000 CONTRATS D'ASSURANCE DES BIENS ET PERSONNES EN PORTEFEUILLE

5,4 MILLIARDS € DE FINANCEMENTS RÉALISÉS, consacrés à l'accompagnement des projets des clients particuliers et professionnels

70 START-UP ACCOMPAGNÉES au Village by CA Aquitaine depuis 2017

200 CANDIDATS REÇUS lors des 3 jobdatings Youzful, plus de 1 550 depuis 2016

1,7 MILLIONS € REVERSÉS à plus de 3 840 partenaires et associations

82 PROJETS PORTÉS par la Fondation CA Aquitaine pour soutenir les autonomies et patrimoines pour un montant de 401 728€

-28% DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE depuis 2018

2 772 ÉQUIPIERS

1 211 ADMINISTRATEURS

991 573 CLIENTS

521 461 SOCIÉTAIRES

239 POINTS DE VENTE

102 CAISSES LOCALES

338 AUTOMATES

3 549 M€ FONDS PROPRES

19 ESPACES PRO & BANQUE PRIVÉE

11 ESPACES ENTREPRISES

1 VILLAGE BY CA AQUITAINE

26 AGENCES IMMOBILIÈRES SQUARE HABITAT

1 MAISON DE L'IMMOBILIER

PLUS DE 400 RELAIS CA

3 POINTS PASSERELLE

CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE

- **NOTRE ENTREPRISE,** fondée en 1885, conserve 87% de ses résultats au service des territoires.
- **NOTRE IMPLICATION** au plus près des territoires pour faire vivre et grandir les projets locaux.
- **NOTRE GOUVERNANCE,** qui s'appuie sur des administrateurs élus par nos sociétaires.
- **NOTRE SOUTIEN** à l'innovation, en créant des liens sur le territoire et en accompagnant les transitions.
- **NOTRE PRIORITÉ :** placer les femmes et les hommes au cœur de nos projets.
- **NOTRE VISION** à long terme.
- **NOTRE PROXIMITÉ** relationnelle.
- **NOTRE MODÈLE** relationnel 100% Humain 100% Digital.
- **NOTRE ENGAGEMENT :** agir localement, favorablement et durablement sur les impacts économiques, environnementaux et sociétaux de notre activité

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Note méthodologique :

Pour favoriser les synergies et mettre à disposition des préconisations utiles pour chaque Caisse Régionale, des groupes de travail de Caisses Régionales ont été organisés par la FNCA et Crédit Agricole SA en 2018.

Les participants (dont la Caisse Régionale d'Aquitaine) se sont inspirés du guide du Medef, des préconisations des CAC KPMG, E&Y et Mazars ainsi que des travaux en cours dans la profession.

Cette réflexion collective a permis de produire un modèle d'affaires type.

Concernant la Caisse Régionale d'Aquitaine, ce modèle d'affaires a été personnalisé et revalidé par le Comité de direction du 24 Octobre 2022.

La déclaration de performance extra-financière présente **le modèle d'affaires de l'ensemble de sociétés** pour lesquelles la société établit des comptes consolidés.

NOS MISSIONS ET VALEURS

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, mais aussi :

- Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique
- Intégrer des critères de performance extra-financière dans l'analyse de 100% de nos financements aux entreprises et agriculteurs
- Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client, pour favoriser l'inclusion sociale et numérique et s'adapter aux évolutions économiques et sociétales
- Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales
- Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation
- Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du CA ainsi qu'au sein de sa Gouvernance
- Dans un contexte de changement climatique impactant la biodiversité, accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable
- Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique
- Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

RESSOURCES

Capital Humain — **2772 Collaborateurs, 1211 Administrateurs**

Infrastructures — Agences, centres d'affaires, sites administratifs, Points passerelles, Village by CA, Espaces Conseils, Relais Crédit Agricole

Capital Financier — Fonds propres (dont Capital social, reflet de notre sociétariat et nos réserves, fruits des résultats passés conservés et réinvestis) et dépôts + épargne de nos clients

Placements et Emprunts — Acteurs institutionnels (BEI, BCE) et refinancements par l'intermédiaire du groupe (CASA)

Partenaires

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



NOTRE CREATION DE VALEUR

ETRE LE PARTENAIRE DE CONFIANCE DE NOS CLIENTS

En 2022 : **991 573 Clients**
521 461 : Sociétaires

NOTRE MODELE DE DISTRIBUTION 100% HUMAIN 100% DIGITAL

La force des hommes en complémentarité d'un digital optimisé et assumé.
Nous avons la volonté de rester une banque attractive et moderne

NOS DOMAINES D'ACTIVITE CLES

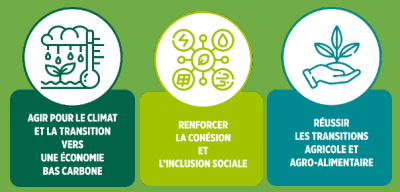
- Banque de détail
- Financement du Territoire
- Assurance
- Transitions et Energies
- Immobilier

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Produits d'Epargne
- Crédits
- Services bancaires
- Assurances biens et personnes
- Assurance vie et prévoyance
- Promotion immobilière
- Financements spécialisés

Un projet d'entreprise structuré autour de 3 priorités

pour ACTIVER LA TRANSFORMATION ET L'INNOVATION AU CŒUR DE NOS ACTIVITÉS…



… Et décliné en 10 engagements pour agir concrètement dans la vie quotidienne de nos clients

RESULTATS

- ✓ **Réalisations Crédits : 5,4 Mds**
- ✓ **Encours Collecte : 34,1 Mds / Crédits : 28,1 Mds**
- ✓ **PNB : 672,8 M€ Résultat Net : 134,5 M€**
- ✓ **Mécénat , parrainages et partenariats : 1 720 097€**
- ✓ **Projets citoyens accompagnés : 3840 associations / Partenaires**

CE QUI NOUS DIFFERENCIE

- Une gouvernance qui place l'homme au centre de la vie économique et sociale, avec des valeurs fondatrices ancrées
- Des investissements et du soutien dans des projets locaux , notre avenir s'enracine ici, aux côtés de tous
- Un maillage commercial fin du territoire, avec une présence marquée sur les départements
- Et, une fois encore, **notre système coopératif est une force**. La crise a mis en exergue l'importance du local et l'utilité des services de proximité. Elle a démontré combien l'exercice de notre métier de banquier éclairé par nos valeurs mutualistes avait une résonance encore plus forte, au moment où nos territoires et leurs populations pouvaient être fragilisés au niveau social et économique. En écho à cela, le client du Crédit Agricole, en devenant sociétaire, participe à l'impulsion de projets à l'échelle de sa Caisse régionale et donc de son territoire

POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE DU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE

Organisation, Gouvernance et promotion de la politique RSE :

Le Crédit Agricole Aquitaine, fidèle aux valeurs coopératives qui le caractérisent, promeut une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise visant à agir localement, favorablement et durablement sur les impacts économiques, environnementaux et sociétaux de son activité.



Notre politique de responsabilité sociétale est basée sur la conviction que nous sommes intimement liés au développement de notre territoire, que notre avenir s'enracine ici, aux côtés de tous ceux qui animent la vie de nos villes, nos communes et nos cantons.

Elle se positionne dans le cadre du projet sociétal du groupe Crédit Agricole ainsi que dans la Charte d'Ethique commune à l'ensemble du Groupe : Caisses Régionales, Fédération Nationale du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. et filiales. Signée par les dirigeants du Groupe, cette charte souligne les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Crédit Agricole et formalise notre Projet Client : une banque loyale, multicanale, ouverte à tous et permettant à chacun, par notre conseil, d'être accompagné dans le temps et de pouvoir décider en toute connaissance de cause.

Notre politique RSE s'intègre dans le projet d'entreprise du Groupe Crédit Agricole synthétisé par la raison d'être de celui-ci :

Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.

Elle a pour but de préciser les axes d'actions pour limiter les 5 risques suivant :

R1. **Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale** (qualité de service, de conseil en matière de transition, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)

R2. **Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis** (emplois, transition énergétique et agricole, santé, innovation...)

R3. **Déconnexion avec notre identité coopérative et mutualiste** en tant qu'employeur, partenaire et mécène pour une société durable, solidaire et responsable qui favorise notamment l'inclusion bancaire

R4. **Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte environnementale et carbone** (participation à la lutte contre le dérèglement climatique et la protection du capital naturel)

R5. **Manque d'attractivité et non rétention des talents** pour assurer notre développement et notre performance

Pour cela, elle se décline en **5 Priorités** traduites en **10 Engagements et 24 Indicateurs** et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en dialoguant avec toutes les parties prenantes, en priorisant les enjeux propres aux départements de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et d'une partie du Gers.

Organisation, Gouvernance et promotion de la politique RSE :

Le pilotage de cette politique est assuré par le Comité de Direction de la Caisse Régionale où un point RSE est fait annuellement. La mission du Comité de Direction dans ce domaine est de fixer les objectifs et de valider la mise en place d'actions conformément aux orientations stratégiques et en assurer le suivi.

La déclaration de performance extra financière intégrée au rapport de gestion permet annuellement de faire le point sur la situation de la Caisse Régionale. Chaque année ce rapport est audité par un tiers indépendant et mis à disposition du public sur le site institutionnel de la Caisse Régionale.

La promotion de la RSE est un levier de valorisation pour le Crédit Agricole Aquitaine, cette dernière s'appuyant sur un dispositif de communication et de dialogue. La communication externe donne aux parties prenantes des preuves de nos engagements et permet d'engager les transformations nécessaires pour un monde plus durable.

Cette politique décline ses 5 priorités suivant les 10 engagements suivants :

E1 Préserver l'intérêt, la sécurité, la confiance et la santé de nos clients et être leur partenaire privilégié via un conseil adapté aux transitions nécessaires

E2 Déployer notre expertise innovante en termes de produits, conseils, services et financements répondant aux défis actuels, notamment énergétiques

E3 Soutenir les personnes fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire grâce à nos valeurs centrées sur l'humain et réduire les inégalités sociales

E4 Encourager l'envie d'entreprendre de manière durable, responsable et contribuer à la création et au maintien de l'emploi, en intégrant des critères de performance extra financière dans 100% de nos financements aux entreprises et agriculteurs

E5 Soutenir les associations locales, redynamiser les territoires fragilisés et intervenir en faveur de l'Autonomie et du Patrimoine en poursuivant nos actions de mécénat

E6 Faire de notre modèle coopératif et mutualiste un axe fort de différenciation et de mobilisation des parties prenantes

E7 Poursuivre la réduction de notre empreinte environnementale et carbone en ligne avec notre engagement sur la neutralité carbone

E8 Mesurer et réduire le poids carbone de notre portefeuille de crédits suivant la trajectoire NZBA du Groupe Crédit Agricole

E9 Promouvoir la diversité, la mixité, et favoriser le bien-être au travail et le dialogue social

E10 Recruter, être reconnu comme un employeur responsable et favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

LES RISQUES ET PRIORITÉS SONT SUIVIS AU TRAVERS DE 24 INDICATEURS MESURABLES (p 87)

NOTRE POLITIQUE CLIMATIQUE



Présentation conforme aux propositions de la Commission Européenne dans ses lignes directrices sur l'information non financière (*Supplément relatif aux informations en rapport avec le climat 2019/C 209/01*) qui intègrent notamment les recommandations de la TCFD (Task Force On Climate-related Financial Disclosures). Nous avons aussi tenu compte du dernier Rapport AMF 2021 sur le *Panorama financier et extra-financier du reporting carbone des entreprises.*

GOUVERNANCE

• Supervision du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement au courant des actions mises en place dans le domaine RSE et celui des risques climatiques et environnementaux.

Une présentation des risques environnementaux et climatiques de la Caisse Régionale a été faite au Comité de Contrôle Interne (le 26 Avril 2022) et au Comité des Risques (le 19 Juillet 2022).

Une présentation sur les attentes de la BCE et le suivi du plan d'action en matière de risques environnementaux et climatiques a été faite en Comité de Direction (le 12 Décembre 2022) et en Comité des risques (le 14 Décembre 2022)

Le Conseil d'Administration a notamment été informé le 24 juin 2022 des avancées du plan climat du Crédit Agricole Aquitaine et a été formé avec le Comité de Direction à la Fresque du climat.

L'Audit interne a aussi été sensibilisé aux risques RSE et climatiques par les équipes Risques et RSE (le 3 mai 2022)

• Rôle du Management

Le pilotage de la politique RSE est assuré par le Comité de Direction de la Caisse Régionale. Celui-ci fixe les objectifs et valide la mise en place d'actions conformément aux orientations stratégiques et en assure le suivi.

Pour garantir la prise en compte des aspects RSE dans les projets de la Caisse Régionale, une évaluation RSE est requise dans les dossiers présentés pour décision au Comité de Développement (depuis le 7 juillet 2021) et au Comité Organisation (depuis le 8 septembre 2021).

Il en va de même pour les projets présentés en CSE qui intègrent maintenant une évaluation environnementale des projets : cela a été le cas pour la première fois le 27 octobre lors de la présentation du plan de sobriété pour l'hiver 2022-2023.

En matière de réchauffement climatique, le Comité de Direction a revalidé le 24 octobre 2022 les engagements suivants relatifs à la lutte contre le changement climatique, dans le cadre de la révision et la mise à jour des engagements RSE :

E7 : Poursuivre la réduction de notre empreinte environnementale et carbone en ligne avec notre engagement sur la neutralité carbone

E8 : Mesurer et réduire le poids carbone de notre portefeuille de crédits suivant la trajectoire NZBA du Groupe Crédit Agricole

L'objectif est de s'aligner sur l'accord de Paris, c'est-à-dire atteindre la neutralité carbone en 2050 et avoir une action de réduction des émissions liées à nos financements auprès de nos clients. Cet objectif est conforme à l'engagement sociétal #1 du groupe.

Le management est aussi impliqué par l'introduction d'aspects climatiques dans les politiques crédits (2021 et 2022), achats responsables (6 octobre 2021) et dans les formations et communications faites aux responsables budgétaires au mois de mai 2021. Cela se traduit notamment par la réalisation d'appels d'offres bas carbone où les fournisseurs nous font part de l'estimation des émissions liées à la prestation.

STRATÉGIE

Conformément à l'article L229-25 du code de l'environnement, la Caisse Régionale a défini un plan de transition climatique dans le but de réduire ses émissions, dont les grandes lignes sont les suivantes.

L'objectif est la neutralité carbone en 2050, avec un jalon intermédiaire fixé à la réduction de 30% des émissions en 2030 (Scope 1, 2 et 3) par rapport au résultat de notre bilan carbone 2018. Cet objectif est conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone Française.

Les moyens et actions envisagés à cette fin d'ici 2030 sont :

Scope 1 et 2 : objectif de réduction valorisé de l'ordre de 940T de CO2

1. Réduction des consommations des sites suivant les objectifs légaux
2. Formalisation d'une politique de rénovation de nos agences ayant pour but l'optimisation des émissions directes
3. Electrification de notre flotte de véhicules à 100% d'ici 2030

Scope 3 : objectif de réduction valorisé de l'ordre de 6900T de CO2

1. Suivi et encouragement des efforts bas carbone sur nos fournisseurs principaux CAGIP/CATS
2. Mise en place d'un dialogue avec les autres fournisseurs/sous-traitants pour les engager dans notre politique de neutralité carbone
3. Formation de nos responsables budgétaires pour limiter l'impact carbone de nos dépenses
4. Équipement de nos collaborateurs gros rouleurs de véhicules électriques
5. Incitation de nos collaborateurs à s'équiper de véhicules peu émissifs
6. Réduction des déplacements pros/formations de 25%
7. Évolution des règles du travail à distance pour en augmenter l'impact
8. Définition d'une politique durable pour les matériels informatiques pour en augmenter la durée de vie, en diminuer l'impact carbone à la fabrication, tout en réduisant leurs nombres par l'optimisation des fonctions

Ce total de 7 840 T d'économies de CO^2 représente un peu plus de 30% de nos émissions de 2018.

Cette stratégie a été validée en Comité de Direction le 8 Février 2021.

• Description des risques et opportunités identifiés par l'entreprise :

Le risque climatique est abordé dans 3 des 5 risques déterminés dans notre politique RSE et reprécisés et validés par le Comité de Direction le 24 octobre 2022 :

R4. **Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte environnementale et carbone** (participation à la lutte contre le dérèglement climatique et la protection du capital naturel)

Les principales opportunités en réduisant notre empreinte carbone sont de faire des économies en matière énergétique et de se protéger contre une éventuelle hausse (liée par exemple à la taxe carbone) ou pénurie en matière de ressources fossiles (gaz/pétrole). Le plan de sobriété concourt aussi à cette stratégie.

Notre politique commerciale est concernée au travers de nos offres et de notre accompagnement client :

R1. **Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale** (qualité de service, de conseil en matière de transition, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)

R2. **Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis** (emplois, transition énergétique et agricole, santé, innovation...)

Les opportunités liées à ces deux risques sont d'avoir des offres différenciantes de la concurrence, qui nous permettrons d'élargir notre fonds de commerce et de sécuriser notre rentabilité. La création de la Direction Energie, Transitions et Logistique concrétise cette ambition.

Cet objectif est conforme à l'engagement sociétal #2 du groupe.

• Description de l'impact de ces risques sur notre stratégie, nos marchés et notre planification financière

Concernant les impacts sur notre stratégie et nos politiques :

En matière de fonctionnement, notre politique 100% humain/100% digital permet la dématérialisation native de la relation (e-documents, signature électronique, vente en dépose ou à distance). Cela réduit significativement l'impact de l'utilisation du papier, notre principale matière première, tant dans sa production, son utilisation (encre, imprimante) que son recyclage, mais aussi les déplacements clients. Nous prévoyons de digitaliser une vingtaine d'actes commerciaux supplémentaires en 2023.

En matière de relation avec nos fournisseurs, notre politique achats responsables a été revue le 6 octobre 2021 : en plus de la nécessité d'analyser avec nos fournisseurs et clients les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services, elle inclut nos objectifs de réduction d'émissions de CO2, la mesure de ces émissions tant dans l'achat des produits que dans l'utilisation des services, leur analyse et leur réduction, leur suivi dans le cadre de la bonne conduite opérationnelle.

Par ailleurs, depuis 2021, notre modèle d'appels d'offres inclut des aspects climatiques dans l'évaluation de la performance RSE de nos fournisseurs et sous-traitants, tout en présentant nos propres objectifs à nos fournisseurs.

Nous avons lancé le 23 novembre 2021, avec nos fournisseurs principaux une enquête pour analyser leurs performances et leurs engagements au regard des enjeux climatiques et les faire participer à nos objectifs de réduction (Scope 3).

Enfin, pour enclencher un processus vertueux, nos 27 responsables budgétaires ont été formés au mois de mai 2021, aux impacts carbone de leurs achats et à la manière de les réduire.

Concernant le renouvellement de nos équipements informatiques (téléphones, distributeurs de billets), nous nous attachons à en limiter le nombre et à réduire leur impact carbone.

Nous menons aussi un dialogue avec nos principaux fournisseurs en la matière (Samsung, Diebold, NCR) pour améliorer nos pratiques communes.

Dans le cadre du renouvellement de nos distributeurs, nous en réduisons le nombre tout en maintenant notre présence sur le territoire. la consommation en veille de ces appareils passe de 250w à 120w, soit une réduction de plus de 50%.

Nous avons validé en 2022 la stratégie informatique de la Caisse Régionale qui intègre les bonnes pratiques suivantes :

- La maîtrise du nombre et l'allongement de la durée de détention des équipements informatiques, afin de réduire l'impact environnemental lié à leur fabrication.
- La mesure et la maîtrise des volumes de stockage de données, afin de limiter les consommations des serveurs et de l'énergie pour assurer leur fonctionnement et leur refroidissement.
- L'information des salariés sur les bonnes pratiques à privilégier pour un usage moins impactant des outils (mails, requête sur le web, vidéos, stockage des données, ...)

La politique crédits intègre dans ses principes généraux les engagements suivant, dans l'optique des engagements sociétaux du Groupe :

-la sélectivité des crédits, pour permettre la réduction du poids des gaz à effet de serre dans notre portefeuille de crédits avec un objectif de neutralité carbone en 2050 et favoriser la décarbonation de l'agriculture et la captation du carbone

- la formation des conseillers aux transitions énergétiques et agro-écologiques

- la codification rigoureuse des clients et des types de crédits, pour permettre un reporting climatique réglementaire (Taxonomie réglementaire et Bale III ESG) de qualité : à ce titre la complétude du champ DPE va être intégrée dans nos dossiers de crédit habitat.

- la généralisation de questionnaires ESG sur tous les marchés pro/agri-viti/entreprises.

Elle comprend déjà des exclusions concernant l'exploration et la production des énergies fossiles (charbon, gaz et pétrole) même si nous ne finançons pas actuellement ces activités.

La politique immobilière de la Caisse Régionale a été validée le 14 décembre 2022. Elle intègre les objectifs climatiques de la Caisse Régionale et les obligations du décret tertiaire.

Nous avons aussi signé avec notre prestataire Vinci, le premier Contrat de Performance Bas Carbone sur notre région, avec l'engagement de réduire en 3 ans les émissions de GES de 35% sur notre site de Boé (Agen).

Nous n'avons pas identifié d'impact lié à l'utilisation des sols, de l'eau ou des écosystèmes nous concernant, cependant nous constatons que des problématiques commencent à apparaître sur notre territoire. Nous participons de fait depuis 2021 au Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique d'Agen et depuis 2022 à la chaire Vins, Vignobles et Attentes sociétales.

Enfin, les problématiques d'accès à l'énergie, suite à la guerre en Ukraine, ont eu un impact favorable sur notre stratégie, en l'accélérant, du fait de la mise en place du plan de sobriété par le gouvernement.

Concernant nos marchés :

Nous travaillons à élargir nos offres écoresponsables, dont celles relatives aux économies d'énergie, au financement et à l'assurance de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, à l'ensemble de nos marchés afin de satisfaire au maximum les attentes de nos clients mais aussi de nos collaborateurs en la matière, et contribuer ainsi à la réduction des émissions de nos parties prenantes mais aussi de leur risque face à une éventuelle augmentation de la taxe carbone ou des problématiques d'approvisionnement ou de prix comme constaté en 2022.

Une attention particulière est mise sur nos offres agro-écologiques à destination du marché de l'agriculture, très sensible aux risques climatiques. Une offre spécifique sur la viticulture a été mise en place au 1er semestre 2021 à partir d'un diagnostic et de la mise en relation avec des experts compétents.

Nous les mettons en valeur sur notre site internet.

Concernant notre planification financière :

En matière de politique immobilière, nous cherchons au travers de notre plan de rénovation agence à limiter nos consommations et nos émissions à chaque rénovation réalisée, à la fois par l'isolation des bâtiments et l'électrification du mode de chauffage permettant aussi la climatisation des espaces, notre électricité étant déjà basée à 100% sur des énergies renouvelables (contrat Groupe renégocié en 2021).

Un nouveau plan de rénovation de 70 agences sur 5 ans a débuté en 2022.

Nous n'avons plus d'agence chauffée au fioul à fin décembre 2022.

En matière de mobilité, des bornes de recharge pour les voitures électriques sont implantées sur les parkings de nos sites (en cours de renforcement) et de 3 de nos agences.

Un déploiement plus large est envisagé en 2023.

Ces équipements sur sites et agences, au-delà des clients et collaborateurs, permettront également à nos fournisseurs et prestataires qui interviennent sur nos implantations de se recharger.

Par ailleurs, deux accords importants, l'un sur le forfait mobilité et l'autre sur le télétravail et le travail à distance favorisent la réduction des émissions liées à nos déplacements.

• **Description de notre résilience vis-à-vis de différents scénarios**

Nous n'avons pas de scénario particulier en matière climatique. Nous nous appuyons pour l'instant sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) pour mettre en place nos actions et nous sommes attentifs aux politiques locales de la Région Aquitaine et aux conclusions de son rapport Acclimaterra. Concernant le marché de l'agriculture, le rapport Acclimaterra indique qu'il y aura des impacts significatifs d'ici 2050 dans la limite des capacités techniques.

Cependant, les mesures prises pour limiter nos consommations énergétiques ont un impact sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique : l'isolation des bâtiments lors des rénovations, la mise en place de climatiseurs réversibles dans le cadre du plan de rénovation agence permettent d'être moins impactés lors des vagues de chaleur.

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES AU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE

Dans le cadre du processus d'identification des risques réalisé en 2021 et revalidé en 2022, le risque climatique et environnemental a été retenu, analysé et classé au 12ème rang des risques de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale, au travers du présent plan Climat décline des mesures opérationnelles dans ses politiques internes qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serres, participent à la neutralité carbone et à l'adaptation au changement climatique. Mais ces politiques ne peuvent suffire à elles seules, à prendre en compte tous les impacts et les risques d'un phénomène dont les causes sont planétaires.

Au regard des attentes prudentielles de la BCE en matière de gestion et de déclarations des risques climatiques et environnementaux, le dispositif actuel de Gouvernance et de contrôle interne sera donc renforcé afin d'intégrer ces nouveaux facteurs de risque.

Les encours crédits ont été cartographiés afin d'identifier les secteurs d'activités les plus exposés au risque de transition climatique et des travaux complémentaires sont actuellement en cours pour affiner le niveau d'exposition de certains secteurs. Depuis le deuxième semestre 2022 certains dossiers de prêts répondant à un certain nombre de critères déterminés par la Caisse Régionale font l'objet d'une analyse du risque de transition et/ou du risque physique inondation selon la nature du projet à financer, sans pour autant avoir vocation à être contraignante dans la décision de financement, le but étant de porter à la connaissance des décisionnaires l'existence de risques climatiques éventuels. Un plan d'action a été défini par la Caisse Régionale, en ligne avec le plan d'action défini au niveau du groupe Crédit Agricole apporté en réponse aux 13 attentes du Guide BCE, faisant état d'un certain nombre d'actions à mettre en œuvre notamment en 2023 et jusqu'à fin 2024. Ainsi la Caisse Régionale Aquitaine s'inscrit dans une démarche active de prise en charge de ces sujets par la mise en œuvre d'initiatives locales et par sa contribution aux travaux menés à l'échelle du groupe pour le compte de l'ensemble des entités du Groupe.

En matière financière, nous complétons déjà nos provisions de passif sur nos différentes filières viticulture (Viticulture, Négoce et Coopérative) suite aux derniers épisodes de gel et de grêle impactant nos viticulteurs.

Concernant les risques de transition de nos clients, ceux-ci seront pris en compte par la mise en place de l'engagement sociétal #3 du groupe (intégration de critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs) :

La totalité des financements en Agriculture et viticulture, en Caisse Régionale d'Aquitaine, font l'objet d'une évaluation RSE sur leur impact environnemental, en bien-être animal, en carbone et en emplois. Ainsi, suivant cette évaluation, nous concédons graduellement jusqu'à ¼ de notre marge pour encourager les démarches vertueuses et nous orientons vers nos partenaires les besoins d'expertises relevés.

En matière de risques opérationnels constatés, nous retrouvons dans les 2 processus suivants, l'évènement de risque « 102 - Sinistres d'origines météorologiques, géologiques, catastrophes naturelles » :

a. Gestion du parc immobilier et mobilier d'exploitation – Agence

b. Gestion du parc immobilier et mobilier d'exploitation – Siège

- Impact financier sur l'incident sur le site d'Agen -> perte provisoire passée en passage à perte pour 450 K€ et, à date, remboursement d'assurance à hauteur de 164 K€

A noter que le sinistre sera totalement pris en charge par notre assurance, l'impact résiduel sera donc de 0 €

- Pas de nouveaux risques opérationnels dans le cadre de l'évènement de risque 102 depuis début 2022.

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES AU NIVEAU DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Risques associés au changement climatique :

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. En signant les 4 alliances « Net Zéro » du secteur financier, tous les métiers du Crédit agricole se sont engagés à converger vers un même objectif : contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique non plus à -2°C mais à 1,5°C maximum à horizon 2100.

100 % des portefeuilles du groupe sont concernés par cet objectif de décarbonation. Les différents métiers du groupe ont ainsi travaillé en 2022 à définir les trajectoires devant permettre d'atteindre cet objectif. Ainsi dans le cadre de la NZBA, nous avons publié nos cibles net zero intermédiaires à 2030 pour 5 secteurs (-30% pour pétrole et gaz ; -50% pour automobile ; -58% pour électricité ; -40% pour immobilier commercial ; -20% pour ciment). D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025).

De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi le Crédit Agricole Aquitaine a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019[1]. Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050[2] d'ici à 2025.

Tous les métiers du groupe ont poursuivi en 2022 leurs engagements en faveur de la transition climatique et d'une économie bas carbone. Cacib a ainsi arrangé 46Mds€ en green, social et sustainable bonds. LCL s'est engagé à avoir plus de 50% de Sustainable Linked Loans dans ses nouveaux crédits corporate d'ici 2025, et CACF à financer 1 véhicule électrique sur 2 d'ici 2025. Crédit Agricole Assurances est devenu le 1er investisseur institutionnel dans les énergies renouvelables en France (avec 11 GW de capacité installée) et ambitionne d'accentuer encore ses investissements (+65% pour viser 14 GW d'ici 2025).

Au sein de son dispositif de solutions climat, Amundi propose une offre de fonds thématiques à impact (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climat, etc.) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs. Amundi ambitionne ainsi d'atteindre 20Mds€ investis dans ce type de fonds à impact d'ici 2025.

[1] Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021)

[2] Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil

INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs et méthodes de comptage

Nos deux principaux indicateurs concernant les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit sont :

• Le poids carbone de notre portefeuille de crédits, conformément à notre engagement :

Mesurer et réduire le poids carbone de notre portefeuille de crédits page 63



• Les émissions liées à l'utilisation des énergies et à nos déplacements professionnels conformément à notre engagement :

E7 **Poursuivre la réduction de notre empreinte environnementale et carbone en ligne avec notre engagement sur la neutralité carbone**

Celles-ci sont calculées à partir des consommations de l'ensemble de nos points d'implantations et des relevés de kilométrages de nos véhicules détenus en propre ou des frais de déplacement.

Les résultats traduisent la pertinence et la permanence de nos politiques.

Les émissions directes baissent sensiblement de 7% en valeur absolue, malgré la hausse des Km professionnels parcourus, liée au retour à la normale post Covid.

Elles sont ainsi inférieures de 35% à 2018, ce qui nous positionne favorablement sur notre objectif 2030.

Résultat des mesures d'émissions de CO2 page 56

Risque 1 : Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale (qualité de service, de conseil en matière de transition, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)

NOTRE PREMIÈRE PRIORITÉ :

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN CONFIANCE DE 100% DE NOS CLIENTS, EN S'ADAPTANT À LEURS USAGES

ENGAGEMENT 1



Préserver l'intérêt, la sécurité, la confiance et la santé de nos clients et être leur partenaire privilégié via un conseil adapté aux transitions nécessaires

1 NOUS PRÉSERVONS LES INTÉRÊTS ET LA SÉCURITÉ DE NOS CLIENTS

En ce qui concerne les intérêts de nos clients, notre raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société » indique bien l'importance de la **préservation des intérêts** clients pour notre entité et notre groupe.

Deux chartes, une politique et un code de conduite permettent d'encadrer ces valeurs :

1 - Le respect, la transparence, la loyauté et la sécurité bancaire font partie intégrante de l'identité du Crédit Agricole Aquitaine qui s'est doté d'une charte éthique pour promouvoir ces valeurs fondatrices de confiance.

2 - Un **code de conduite** a été adopté en 2019 qui vient mettre en pratique les engagements de la Caisse Régionale à se conformer tout à la fois à ses obligations professionnelles et aux valeurs éthiques du groupe Crédit Agricole.

3 - Les obligations des salariés relatives au secret professionnel, à la discrétion, à la conformité sont aussi détaillées dans une charte de déontologie et dans le règlement intérieur et sont applicables par tous en fonction des responsabilités exercées.

4 - En réponse à la réglementation SFRD, le groupe a défini une politique, disponible sur notre vitrine internet décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

Le règlement SFDR ou « Disclosure » définit pour les acteurs des marchés financiers (producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

✓ L'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des incidences négatives sur la durabilité dans les politiques d'investissement ;

✓ La fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

› L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

- **Au niveau de la conception de ces produits,** elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

- **Au niveau de la distribution de ces produits,** elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

› La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités :

- **Amundi,** principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d 'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site **www.amundi.fr**.

- **Crédit Agricole Assurances,** filiale d'Assurances du groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site **www.ca-assurances.com**

› Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.

Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Enfin, le groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

5 - Une transparence sur tous les frais et les tarifs de nos solutions : nous informons nos clients à chaque mise à jour de la tarification ou de l'évolution des produits et services grâce aux Conditions Générales de Banque (qui intègrent des aspects RSE), aux relevés annuels de frais et à des communications sur l'évolution des contrats.

6 - En ce qui concerne la sécurité :

Nous avons une **politique de sécurité financière** et de lutte contre la corruption et la fraude.

• Elle se traduit par des formations régulières en e-learning obligatoires sur la lutte contre la corruption (Loi Sapin II), la conformité au quotidien, les sanctions internationales.

• **La lutte contre le blanchiment :** dotée d'outils experts de veille et de détection, la Caisse Régionale analyse toute opération atypique. Elle s'appuie sur son réseau d'agences et les services du siège, régulièrement formés : les nouveaux entrants à leur arrivée et l'ensemble des collaborateurs tous les 2 ans.

• **La lutte contre l'évasion fiscale** est une préoccupation politique croissante également, qui se traduit par une exigence de transparence, conduisant entre autres à la signature d'accords obligeant les établissements financiers à transmettre automatiquement des renseignements financiers à la juridiction dans laquelle une personne non-résidente est éventuellement redevable de l'impôt.

Il existe un code de conduite anti-corruption à destination de tous les collaborateurs. L'ensemble des salariés de la Caisse Régionale a été formé dans le cadre d'un e-learning à la thématique de la lutte contre la corruption.

La Caisse Régionale s'inscrit dans la certification ISO 37001 du groupe Crédit Agricole, 1ère banque française à bénéficier de la norme internationale pour son système de management.

L'ensemble des salariés de la Caisse Régionale est inscrit à un e-learning sur la thématique de la lutte contre la corruption : nouveaux entrants et ensemble des salariés tous les 3 ans (dernière session réalisée en 2020)

7 - ...tout en protégeant les données :

Depuis le 25 mai 2018, le règlement Européen sur la protection des données (RGPD) est devenu le texte de référence pour toutes les entreprises en matière de traitement des données à caractère personnel. Cette nouvelle réglementation était une nécessité à l'heure où 9 Français sur 10 se déclarent préoccupés par la protection de leurs données sur internet.

Dans ce cadre, le Crédit Agricole Aquitaine procède chaque année à une revue des traitements de données personnelles qu'il effectue.

En 2021, il a complété sa Politique de Protection des Données, document réglementaire d'informations à destination des clients, prospects, représentants des clients et autres intervenants, consultable sur le site internet de la Caisse Régionale.

Il a de plus responsabilisé les sous-traitants en intégrant dans leurs contrats, les obligations et responsabilités de chacune des parties en matière de protection des données personnelles.



Le saviez-vous ?

Une certification internationale de lutte contre la cybercriminalité pour la 1re fois en France, est obtenue par le Crédit Agricole et bénéficie donc aux clients du Crédit Agricole Aquitaine

Depuis septembre 2021, le Computer Emergency Response Team (CERT) du groupe, une équipe dédiée à la lutte contre la cybercriminalité, s'est vu décerner au terme d'un audit rigoureux, la certification SIM3.

Cette certification vient reconnaître la qualité de réponse aux incidents fournie par le CERT aux entités du Groupe et à ses clients. C'est la première équipe en France à la recevoir.

Opérationnel 24h/24 et 7j/7, le CERT fournit au groupe Crédit Agricole et à ses clients des services de surveillance afin de les protéger contre les cyberattaques.

2 NOUS MESURONS NOTRE IMPACT SOCIÉTAL : L'IES

Notre engagement sociétal vis-à-vis de nos clients et de notre territoire est une priorité majeure pour le Crédit Agricole Aquitaine.

Il traduit la mise en action de notre raison d'être : Agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société.

Nous considérons qu'il est important d'écouter nos clients pour identifier les points à améliorer en priorité et pour savoir si les actions que nous menons sont en adéquation avec leur vision d'une société durable et responsable.

- Engagement Sociétal Global
- Engagement Economique
- Engagement Social
- Engagement Environnemental

En 2022, nous avons décidé de mener une nouvelle enquête pour évaluer la perception de nos actions et nous avons mandaté l'institut de sondage IFOP pour ce faire.

Début octobre, un questionnaire par courriel à remplir en ligne a donc été envoyé à un panel de clients, résultats début 2023.

3 RÉCLAMATIONS CLIENTS : L'EXCELLENCE RELATIONNELLE

On note un accroissement constant du nombre de réclamations (13,5% de plus qu'en 2021).

Le nombre total des réclamations clients s'élève à 22 726.

Les agences en partenariat avec les services experts du siège **(niveau 1)** ont traité 20 827 réclamations en 2022, dont 65% sont des réclamations DSP2 (fraude)

Le service Ecoute Client **(niveau 2)** a traité 1 899 réclamations.

La Médiation concerne 220 dossiers en 2022 contre 136 dossiers en 2021 soit une augmentation de 62%, essentiellement due à la fraude.

Nous avons une attention particulière au traitement rapide des réclamations. Elles sont l'une des clefs de l'amélioration de la satisfaction de nos clients.

En 2022, le pourcentage de dossiers de niveau 2 clos en moins de 10 jours est désormais de 94,38%.

En revanche, on peut constater un important différentiel entre 2021 et 2022 pour les réclamations traitées par les agences et les services experts **(niveau 1)**. Cet allongement des délais de traitement en début d'année est lié à une augmentation massive des réclamations de niveau 1 (+31%).

Une réorganisation des services experts a permis de résorber ces délais. Au dernier trimestre 2022, 78% des réclamations de niveau 1 sont traitées en moins de 10 jours.

Taux de traitement des réclamations en moins de 10 jours :

- 2021 : Niveau 1 : 88,07 % et niveau 2 : 90,55 %
- 2022 : Niveau 1 : 52,64 % et niveau 2 : 94,38 %

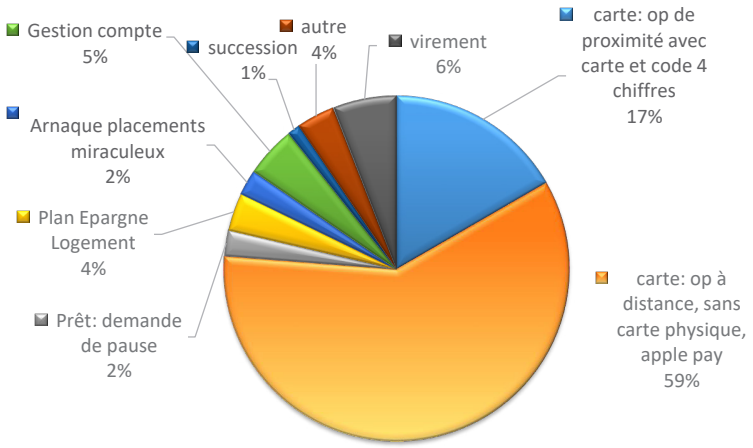
Délai de traitement moyen calendaire :

- 2021 : Niveau 1 : 7,06 jours et niveau 2 : 6,49 jours
- 2022 : Niveau 1 : 20,67 jours et niveau 2 : 5,04 jours

Concernant la répartition des thématiques : elles sont sensiblement les mêmes qu'en 2021.

A noter : en 2022, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine a validé sa politique de réclamation.

Répartition dossiers médiation



Risque 1 : Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale (qualité de service, de conseil en matière de transition, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)

NOTRE PREMIÈRE PRIORITÉ :

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN CONFIANCE DE 100% DE NOS CLIENTS, EN S'ADAPTANT À LEURS USAGES

ENGAGEMENT 2



Déployer notre expertise innovante en termes de produits, conseils, services et financements répondant aux défis actuels, notamment énergétiques

1 NOUS PROPOSONS DES OFFRES À VALEUR AJOUTÉE SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour accompagner les nouveaux usages de ses clients tout en limitant l'impact sur l'environnement, notre Caisse Régionale met en avant une gamme complète d'offres écoresponsables.

Nous proposons des offres vertes depuis quelques années maintenant. Mais les habitudes de consommation ont changé et tendent vers plus de sobriété, la tendance est à consommer plus local et plus responsable.

En tant que premier financeur de l'économie, notre rôle est d'accélérer ces transformations.

C'est ce que nous faisons avec notre gamme d'offres en totale cohérence avec notre raison d'être.

1 - Nous avons élargi notre offre agro-écologique à la viticulture

Nous disposons d'une offre dédiée à la Transition Agro Ecologique (TAE) qui couvre l'ensemble des univers de besoin (financement, flux, assurance, épargne).

Pour déterminer rapidement le niveau de préparation des clients qui ont un projet de TAE, nous avons développé un outil de pré-qualification et selon le résultat nous orientons le client vers un ou plusieurs «experts externe TAE» selon les domaines identifiés.

Depuis mi-2022 les investissements agricoles que nous finançons (hors Agilor) font aussi l'objet d'une évaluation sur leur impact environnemental, en matière de bien-être animal, d'impact carbone et en termes d'emploi.

Selon le résultat obtenu :

- nous concédons graduellement jusqu'à 1/4 de notre marge pour encourager les démarches vertueuses, et proposons une démarche structurée sur la gestion, le développement et la sécurisation de l'exploitation
- nous orientons vers des référents experts externes.

2 - Des solutions Investissement Responsable... qui continueront à s'enrichir en 2023

Depuis le 1er semestre 2021, de nouvelles offres et de nouvelles allocations sont proposées aux clients leur donnant le choix d'investir dans les 4 thématiques responsables suivantes :

IMPACT RESPONSABLE

A - DES LIVRETS DÉDIÉS

Au 1er Octobre 2022 : notre CSL Sociétaire est devenu le Livret Engagé Sociétaire (LES)

1€ D'ÉPARGNE COLLECTÉ = 1€ POUR LE FINANCEMENT DES TRANSITIONS

Quelques projets financés qui permettent de donner du sens :

1 : Le Crédit Agricole Aquitaine a financé l'implantation d'une centrale photovoltaïque pour l'entreprise ROUCADIL en plein cœur de la région du pruneau d'Agen. Ce projet a pour but l'autoconsommation de ses ateliers de production.

2 : LABAT CLIMAT/TRANSITION ENERGETIQUE : la Caisse Régionale a financé l'implantation de deux installations de panneaux photovoltaïques

3 : MEDOC BIOGAZ TRANSITION AGRICOLE : le Crédit Agricole Aquitaine a financé la construction d'un des deux méthaniseurs implantés au cœur des exploitations partenaires, qui permet de produire du biométhane ensuite injecté dans le réseau.

Les investissements financés par le Crédit Agricole Aquitaine permettent, au-delà de la production alimentaire, de générer une production d'énergie.

“ UNE BELLE OPPORTUNITÉ DE VALORISER LE SOCIETARIAT ENGAGÉ

RETROUVEZ-LES SUR CE SITE :

https://portefeuillesocial.credit-agricole.com/

B - DES FONDS VERTS

Filiale du Crédit Agricole, Amundi est un acteur historique de l'Investissement Responsable. **Première société de gestion à obtenir le Label ISR** (créé par le Ministère des Finances) pour plusieurs de ses fonds, c'est aussi la première dont la démarche responsable a été certifiée par l'AFNOR.

Aujourd'hui, Amundi gère plus de 323 milliards d'euros d'actifs responsables. Ses importantes ressources techniques et humaines lui permettent d'**analyser et noter plus de 8 500 valeurs chaque année, sur 37 critères.**

Les offres et allocations proposées aux clients, leur donnent le choix d'investir dans les 4 thématiques responsables suivantes :

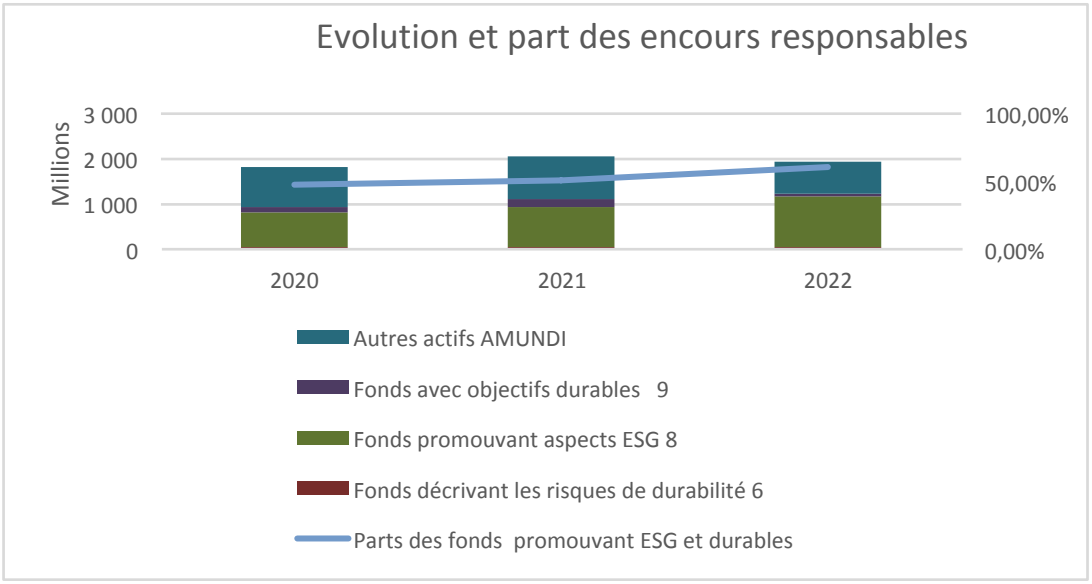
4 DOMAINES D'ENGAGEMENT

Acteurs financiers engagés, le Crédit Agricole et Amundi s'associent pour vous proposer une nouvelle gamme de placement 100% engagée

1	2	3	4
SOUTIEN AUX ENTREPRISES FRANÇAISES	ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES	CLIMAT ET ENVIRONNEMENT	IMMOBILIER DURABLE

Pour accompagner cette transformation notre Caisse Régionale a mis en place des droits d'entrées préférentiels à 1% qui s'appliquent sur des fonds orientés « investissements responsables ».

L'important travail effectué par Amundi sur la classification de ses fonds relativement au règlement SFRD européen (Règlement Disclosure), permet d'une part d'améliorer la classification elle-même avec une plus grande part de fonds classés 8 et 9, mais aussi de faire progresser la part des fonds durables dans les encours détenus par nos clients. Cela permet à ces fonds de dépasser les 61% dans l'ensemble des fonds détenus par nos clients.



3 - Des financements dédiés

Le Crédit Agricole Aquitaine propose déjà des OFFRES VERTES qui couvrent tous les projets (neuf / ancien, achat / travaux) :

- **ECO PTZ :** 871 dossiers pour 7 648 M€
- **Prêts véhicules verts :** 759 dossiers pour 14 476 M€

Pour donner plus de visibilité à notre action, nous sommes la première Caisse Régionale à avoir intégré un espace dédié sur notre vitrine (ca-aquitaine.fr)

Mais nous souhaitons aller plus loin, car aujourd'hui 79% des clients trouvent que le Crédit Agricole serait légitime pour les accompagner en tant que tiers de confiance dans leur démarche de transition énergétique.

Le contexte :

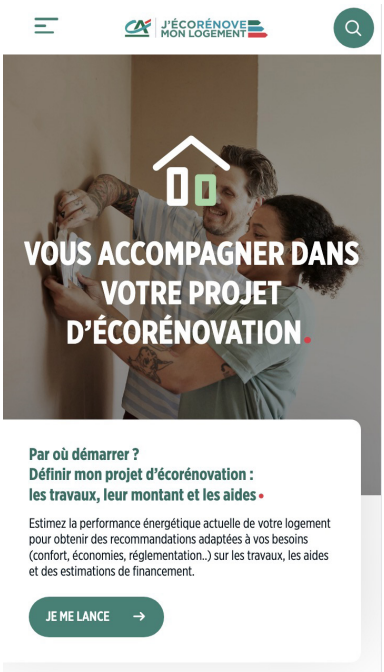
La réalité de l'urgence climatique.

Des mesures gouvernementales pour atteindre l'objectif neutralité carbone à 2050 : Loi climat et résilience, aides ...

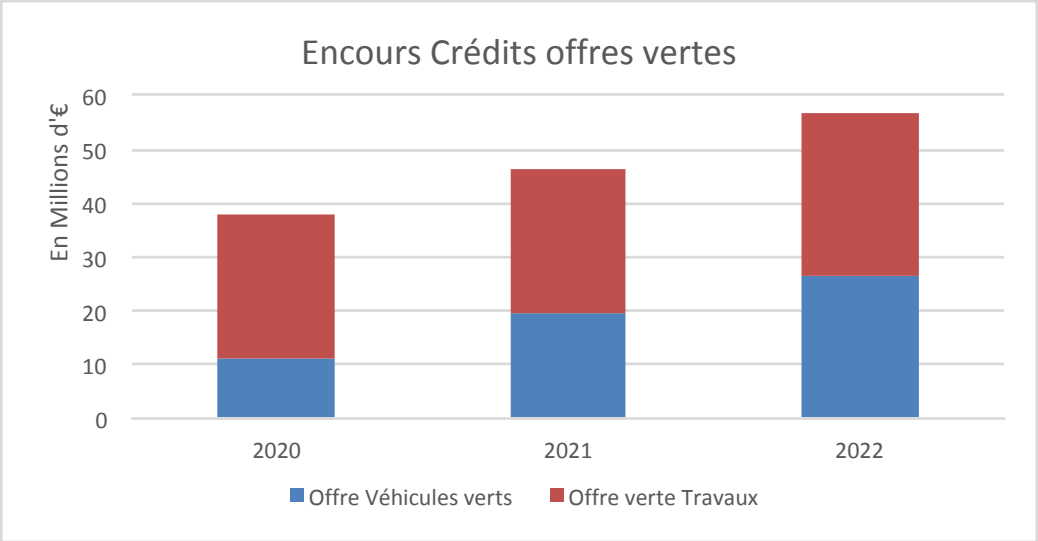
Le Crédit Agricole s'engage à travers son projet sociétal à accompagner 100% de ses clients dans leur transition énergétique

La solution :

- **J'ECORENOVE :** qui va rendre accessible la rénovation énergétique à nos 25 millions de clients en proposant dès 2023 :
- une **démarche** 100% humaine, 100% digitale avec des outils de **diagnostics**
- des simulateurs pour le **coût des travaux** et des **aides** possibles
- des **solutions de financement**
- la mise en relation avec des **artisans** certifiés RGE

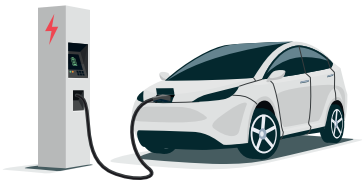


UNE DIFFÉRENCIATION FONDÉE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE BOUT EN BOUT.





Dès 2022, nous adaptons notre POLITIQUE CRÉDITS, pour :



-Atteindre la neutralité CARBONE d'ici 2050

- Avec nos offres agro/viti écologiques
- Nos offres vertes dédiées (mobilité, bâtiments)

-Accompagner et conseiller 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- Outils de diagnostic et de simulation
- Conseillers dédiés

4 - Sur le volet Assurances :

Dans les nouveautés liées à la nouvelle assurance auto en 2022 :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone

- **Favoriser la souscription des véhicules propres :** pour les véhicules électriques, remboursement de 100€ la 1ère année soit l'équivalent de 6 mois de recharges électriques
- **Protection corporelle du conducteur,** étendue à tous les véhicules conduits (vélo, trottinette…) jusqu'à 2 millions € sans seuil d'intervention
- **cadeau de franchise pour l'assurance d'un véhicule écologique, électrique ou hybride**.

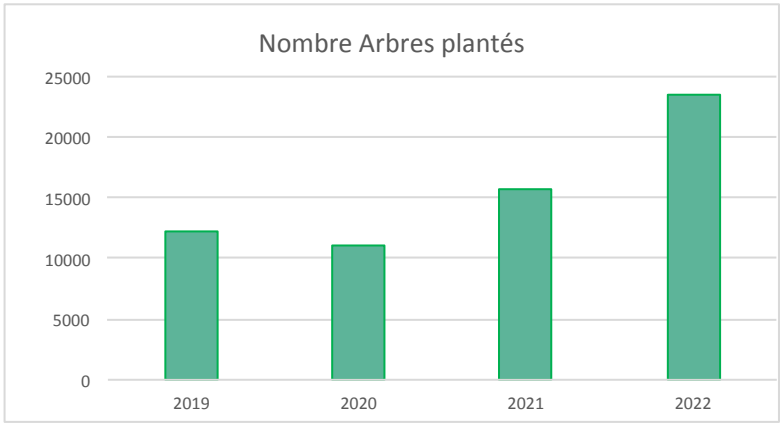
Et toujours en 2022, pour chaque souscription de divers contrats d'assurance-prévoyance ou d'assurance vie, un arbre est planté par l'entreprise à vocation sociale **Reforest'Action.**

Cette initiative est utile :

- Parce que les assurances du Crédit Agricole souhaitent partager leur engagement en faveur de nos forêts.
- Parce que cette initiative s'inscrit dans la durée et contribue à la plantation de plusieurs centaines de milliers d'arbres chaque année.
- Parce qu'avec le partenariat avec Reforest'Action, les arbres plantés sont suivis dans la durée par des experts forestiers et des techniciens agronomes afin d'assurer leur croissance dans les meilleures conditions possibles.



En 2022 , il y a eu 23 546 arbres plantés en plus, soit un total de 62 614 arbres depuis le début de l'opération en juin 2019.





Pourquoi est-il nécessaire de planter des arbres en France ?

Les plantations d'arbres en France permettent de pérenniser la multifonctionnalité de nos forêts afin qu'elles demeurent :

- des alliées dans la lutte du changement climatique et pour le développement de la biodiversité ;

- des lieux socio-récréatifs privilégiés pour des millions de visiteurs chaque année ;

- des leviers de transition énergétique durable via la collecte et la valorisation responsables du bois.

Risque 1 : Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale (qualité de service, de conseil en matière de transition, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)

NOTRE PREMIÈRE PRIORITÉ :

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN CONFIANCE DE 100% DE NOS CLIENTS, EN S'ADAPTANT À LEURS USAGES

ENGAGEMENT 3



Soutenir les personnes fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire grâce à nos valeurs centrées sur l'humain et réduire les inégalités sociales

1 NOUS SOMMES LE PARTENAIRE DE CONFIANCE EN MATIÈRE DE PERSONNES PROTÉGÉES

Concernant les Evènements de vie :

La Caisse Régionale accompagne ses clients dans leurs moments de vie difficiles avec des structures dédiées sur les successions, les séparations-divorces et la mise sous mesure de protection judiciaire comme la tutelle / curatelle.

Parce que la disparition d'un proche est un évènement difficile, le Crédit Agricole Aquitaine a fait le choix d'allier l'humain, l'expertise et la proximité afin d'accompagner les héritiers.

Une équipe composée d'experts conseille et gère la succession de manière personnalisée avec chaque famille. En 2022, ce sont près de 9 500 familles qui ont ainsi été soutenues dans leur démarche et la transmission du patrimoine.

Notre ambition est d'accompagner les héritiers durant toute la succession et le règlement des avoirs et contrats détenus au Crédit Agricole, en lien avec le notaire et les différents intervenants.

Une enquête de satisfaction est envoyée mensuellement aux héritiers suite à la clôture de la succession, et ses résultats nous confortent dans ce modèle d'accompagnement avec un IRC (Indice de Recommandation Client) en moyenne à 40. Nous avons aussi été apporteur d'affaires pour notre filiale immobilière Square Habitat.

Notre ambition est de poursuivre notre rôle de conseil en amont de la succession avec la préparation de la succession. Nous intervenons dans nos agences pour mieux expliquer les enjeux liés.

Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce, l'ambition de la Caisse Régionale est d'être au côté du couple afin de délivrer les conseils appropriés et adaptés à leur situation.

C'est un évènement qui induit un changement important, avec des impacts sur la gestion des comptes, le devenir des comptes joints, le crédit habitat.

Des conseillères spécialisées dans le droit matrimonial analysent chaque situation ; elles sont garantes de la confidentialité et de la neutralité entre les 2 personnes du couple.

L'idée est d'aller vite, de les libérer de la contrainte administrative.

Nous conseillons à nos clients de parler au plus tôt de leur séparation à leur conseiller, afin de trouver les solutions.

Nous permettons à nos clients d'effectuer un certain nombre d'opérations inhérentes à leur séparation de manière dématérialisée, via la BAM, ce qui permet d'être plus réactif dans la gestion.

Notre synergie auprès des agences Square Habitat est aussi un service que nous proposons à nos clients.

Enfin, la Caisse Régionale a créé un espace Personnes Protégées, avec des experts dédiés à l'accompagnement du représentant légal d'un majeur sous mesure de protection judiciaire comme la tutelle, la curatelle ou l'habilitation familiale.

Un majeur protégé est une personne qui n'est plus en capacité de gérer seule ses démarches et son patrimoine. Il s'agit le plus souvent d'une personne âgée mais aussi d'un jeune adulte handicapé qui sera placé sous une mesure de protection judiciaire.

Notre accompagnement a pour objectif de rassurer et de protéger dans ce contexte très règlementé.

Nous nous positionnons comme interlocuteur privilégié des représentants familiaux ou professionnels, pour que la mesure de protection se passe au mieux, en trouvant une solution personnalisée.

Nous accompagnons le représentant durant toutes les étapes de la mesure, lui facilitons la gestion en préconisant l'ouverture d'un compte dédié à l'utilisation de sommes d'argent par le majeur protégé, en proposant une carte bancaire sécurisée, ainsi que l'accès aux comptes via notre site internet.

Chaque année, le nombre de personnes qui passent sous une mesure de protection s'accroît : nous dépassons maintenant les 11 000 majeurs protégés gérés et plus de 440M€ d'encours.

Pour compléter, nous mettons en place des actions régulières :

- Création de bagages d'accompagnement
- RDV pédagogiques au sein des organismes
- Renforcement des expertises par de la formation interne.

Avec ces structures dédiées, basées à Aire-sur-Adour, nous nous inscrivons dans notre modèle 100% humain, 100% digital. 100% humain via l'écoute, l'accompagnement et la bienveillance. 100% digital via la relation à distance par téléphone ou messagerie.

2 NOUS METTONS EN PLACE DES OFFRES POUR LES CLIENTS EN SITUATION DIFFICILE

Nous favorisons l'inclusion bancaire des personnes fragilisées

Nous avons créé un comité de suivi :

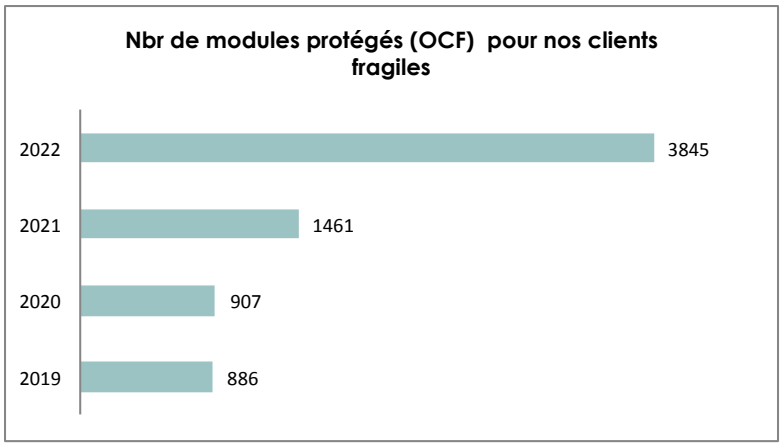
Ses objectifs sont de conduire ou faire conduire toute action visant la réalisation des objectifs de la nouvelle Politique d'Inclusion Bancaire de la Caisse Régionale

Création d'un Référent Inclusion Bancaire

La mission de Référent Inclusion Bancaire est confiée au Directeur Bancaire, Paiements et Assurances.

Il a pour mission de déployer les actions relatives à l'inclusion bancaire au sein de la CR et de les piloter. Il présente trimestriellement un suivi des actions à la Direction Générale.

Le Crédit Agricole Aquitaine est particulièrement vigilant à **l'inclusion bancaire** et poursuit la commercialisation de produits et services adaptés aux personnes en difficulté. Il met aussi à disposition des clients des conseils pour maîtriser son budget.



3 POINTS PASSERELLE : NOUS APPORTONS NOTRE AIDE AUX PERSONNES FRAGILISÉES

Passerelle est un dispositif d'accompagnement des clients du Crédit Agricole Aquitaine qui rencontrent des difficultés financières et/ou sociales suite à un accident de la vie et qui ont la volonté de s'impliquer dans la recherche de solutions

La mission n° 1

consiste à l'accompagnement de nos clients PARTICULIERS uniquement, en difficultés financières et/ou sociales suite à un accident de la vie de moins de 2 ans.

Les accidents de vie sont : le chômage, le divorce/séparation, la maladie et le décès d'un proche.

La mission n° 2

consiste à l'accompagnement de projets personnels visant à une insertion sociale ou professionnelle via les micro-crédits personnels dont le montant maximum est de 5000 €. Cela permet de financer des besoins précis (achat ou travaux de véhicules, formation pro, caution de loyer, soins de santé mal remboursés...).

La mission n° 3

consiste à réaliser, dans le cadre de la prévention, des ateliers à l'éducation budgétaire auprès des jeunes de missions locales ou des maisons familiales rurales par exemple.

Grâce à notre écoute active, nous effectuons un diagnostic personnalisé et dressons des préconisations adaptées à chaque situation.

Un soutien tant sur le plan personnel, professionnel que financier : il s'agit d'un accompagnement global dans le souci de rechercher des solutions leur permettant de rebondir.

Les solutions sont nombreuses. Elles se trouvent tant en interne avec des services comme le service épargne-facturation, le service crédits, l'ARA, des filiales du groupe telle que SOFINCO par exemple ... Mais aussi en externe grâce aux différents liens que nous avons tissés tant avec les associations humanitaires que les organismes sociaux ou encore la Banque de France.

En 2022 : 76 dossiers ont été réalisés pour un montant de 208 637 €

- 41 Mobilités
- 28 Stabilité
- 4 Équipements
- 5 Logements

4 EN 2022 NOUS FACILITONS L'ACCÈS À NOS SERVICES POUR NOS CLIENTS SOURDS, MALENTENDANTS OU DÉFICIENTS VISUELS



elioz

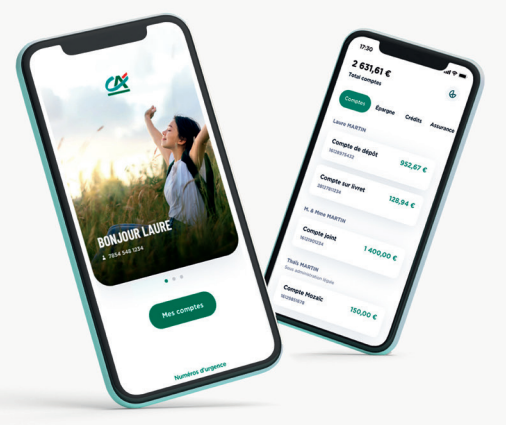
Permettre à nos clients sourds et malentendants de nous contacter.

Le fonctionnement est simple, le client qui souhaite contacter son agence a la possibilité d'être assisté gratuitement par un « opérateur relais » qui nous contacte afin de procéder, en temps réel, à la traduction ou à la transcription des échanges.

Il est également possible de recevoir un client en rendez-vous en trinôme avec le concours d'Elioz, cela permet un échange plus confidentiel, puisqu'une personne sourde se fait habituellement accompagner par quelqu'un de sa famille ou un interprète. Il est indispensable que nous soyons à l'écoute de leurs besoins, projets de vie (mariage, naissance, besoin de trésorerie, projet immobilier ...). Pour une demande de crédit, un placement financier, une personne sourde a peur de ne pas être comprise, ou de ne pas tout comprendre.

Elioz permet aux conseillers de ne pas appréhender un rendez-vous et nos clients se sentent rassurés, pour un meilleur accompagnement de leur projet.

En partant sur un modèle d'inclusion, nous levons les obstacles à l'accessibilité bancaire.



Ma Banque - une application plus accessible

Amélioration de l'accessibilité et du confort d'utilisation

Objectif : Améliorer l'utilisation par des personnes non-voyantes ou souffrant d'un déficit visuel en proposant des parcours adaptés aux principaux outils de dictée vocale (Voice Over sur Apple, TalkBack sur Androïd ou encore le narrateur sur Microsoft Windows) des contrastes forts pour les personnes souffrant d'un handicap visuel.

Le nombre de relevés en braille pour 2022 est de 274.

5 NOUS FINANÇONS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Nous avons accompagné en 2022 des initiatives d'inclusions par :

- le financement de logements et de structures d'accueil adaptées
- le financement de 4 millions d'euros pour le syndicat Lot-et-Garonne numérique avec l'objectif de lutter contre la fracture numérique de ce département
- le co-financement de l'association UCPA pour une offre de pratique sportive dans le cadre de la revitalisation de la rive droite via la création d'un nouveau quartier quai de Brazza

La Caisse Régionale a financé en 2022 des écoles supérieures et des établissements de formations associatifs pour 19,4 millions, avec entre autres :

- l'école d'ingénieurs aéronautique Elisa Aerospace pour son implantation à Saint-Jean-d'Illac à hauteur de 6 M d'euros
- le transfert du siège et de l'outil de formation aux métiers artisanaux de l'association de formation AOCDFT (Compagnons du Devoir) : 9 millions d'euros
- financement des travaux de rénovation du CFA de la chambre des métiers d'Agen pour 2 millions d'euros

La CR a aidé les bailleurs sociaux à atteindre leurs objectifs d'accession sociale, de production et de gestion de logements

- accession sociale : financement pour 6,5 millions d'euros d'acquisition de foncier solidaire et 6,6 M d'euros pour des locataires , futurs accédants à la propriété
- logement social patrimonial : 23 millions d'euros

Nous avons su accompagner le secteur public dans sa démarche de transition énergétique par le financement des SEM énergies des 3 départements

- 8 projets accompagnés : ombrières, chaudière biomasse, centrales photovoltaïques...
- 6,4 millions d'euros de financements

Dans le domaine de la santé, la Caisse Régionale a financé en 2022 pour 2,6 millions d'euros le nouveau siège de la mutuelle MIASC et 3,5 millions d'euros de rénovation de la clinique de Pavillon de la Mutualité.

6 NOUS ORGANISONS L'ENTRAIDE AU QUOTIDIEN

1 PAS DE PAUVRETÉ

J'aime mon territoire by CA

Nous avons lancé la plateforme J'Aime Mon Territoire, qui fait sens surtout en ce moment où chacun de nous ressent le besoin d'échanger et de s'informer en ultra proximité. J'aime mon territoire est un réseau social de proximité qui a pour vocation de rapprocher les acteurs de la vie locale et les clients du Crédit Agricole Aquitaine situés dans un rayon de 50 km.

Ce service d'entraide gratuit est ouvert à tous : aux particuliers qui ont besoin d'une aide, d'un outil, d'un coup de main... et aux associations, commerçants, artisans ou communes qui souhaitent donner de l'information sur leur actualité.

J'aime mon territoire est également une plateforme vers d'autres sites solidaires comme : « J'aime mon producteur local », pour profiter des produits de nos agriculteurs et viticulteurs en circuit court, ou encore « Tourisme by CA », pour bénéficier de bons plans touristiques partout en France.

Notre rôle en tant que financeur de projets est d'accompagner la transformation des entreprises du tourisme vers un modèle durable, et de favoriser les projets touristiques verts (éco-logements, mobilité douce…), démarche dans laquelle nous sommes déjà engagés.

7 NOUS ACCOMPAGNONS LES JEUNES ET LES PLUS FRAGILES

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

youzful//

En janvier 2022, Youzful a fêté son premier anniversaire

A / Il y a 2 ans, dans un contexte de crise inédit, le Crédit Agricole s'engageait pour l'avenir professionnel des jeunes et lançait **Youzful, la plateforme digitale dédiée à l'orientation et à l'emploi.**

Innovante, gratuite et ouverte à tous, la plateforme Youzful propose aux jeunes plus de 700 000 offres à fin 2022 (stage, alternance, CDD, CDI…) émanant de Pôle Emploi et des entreprises, professionnels ou agriculteurs inscrits, ainsi que des contenus sur l'orientation et l'emploi, grâce à différents partenaires dont L'Etudiant, Hello Charly et Uni-Médias.

La plateforme est un succès et dépasse largement les ambitions initiales, démontrant l'intérêt pour les jeunes et la légitimité du Crédit Agricole à se positionner sur ce service extra-bancaire avec plus de 1,7 million de visiteurs, dès la première année.

Youzful se positionne comme un levier de conquête et de fidélisation pour permettre aux Caisses Régionales de renforcer leur position sur le marché des jeunes.

SOLIDARITE

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE
Sous l'égide de la Fondation de France

Mécénat domaine Autonomies (insertion pro & éco, insertion sociale)
24 projets accompagnés depuis 2 ans

Budgetissimo

Ateliers d'éducation budgétaire via les Points Passerelle
4 en 2020
5 en 2019

DÉCROCHE TA BOURSE

Créée en 2019 via C2AM 2000€ pendant 3 ans versés à des jeunes BAC+2, boursiers sur critères sociaux (20 max par an). Rattachée à la Fondation en 2021.

OFFRES

GLOBE TROTTER

eko 1 CARTE, 1 APPLI, 1 AGENCE

Prêts Étudiants/ Reports
Prêt Avance Coup de Main (5 000€ à 0,5%)
Prêt Mozaïc Projet (1 500€ à 0%)
Prêt permis 1€/jour
Accord confiance étudiants (découvert 500€)
-50% offre bancaire 18-25 ans
-25% sur les commissions d'intervention
-20% sur assurances 18-30 ans
Offre Intergénérationnelle Fidélité

RESSOURCES HUMAINES

CA AQUITAINE

CDI :
150 personnes recrutées en 2020

Alternants :
92 jeunes actuellement, + 30 en 2021

Stagiaires :
61 jeunes

EMPLOI

Hello Charly

Hello Charly, coach pour l'orientation des jeunes

youzful//

Plateforme gratuite, 100% digitale dédiée à l'emploi et à l'orientation (connecte les jeunes et les acteurs économiques du territoire)

LES CAFÉS DE LA CRÉATION

Éditions dédiées aux Étudiants

B / Septembre , une opération de proximité pour les jeunes, vous l'avez peut-être croisé ?



Il a sillonné pendant une semaine, les lieux étudiants de Bordeaux Métropole : le van aux couleurs du Crédit Agricole Aquitaine est allé à la rencontre des jeunes.

Le Crédit Agricole Aquitaine s'est mobilisé pour cette rentrée étudiante avec des offres adaptées aux jeunes :

ÉTUDIER / GÉRER / VOYAGER / TROUVER UN JOB.

Au-delà des offres, la campagne a mis en avant l'utilité au territoire et la préservation de son environnement.

Un dispositif de communication dédié a été déployé avec une campagne digitale, une opération de street marketing et un film publicitaire diffusé dans les cinémas de la métropole.

C / La Bourse Etudiante **« Décroche ta Bourse »** a été mise en place en avril 2019 via Crédit Agricole Aquitaine Mécénat.

La Fondation Crédit Agricole Aquitaine, forte de ses engagements auprès des jeunes, peut accorder une bourse de 2 000 euros par année universitaire, renouvelable deux fois, sous certaines conditions.

LAURÉATS PROMOTION 2022 :

68 étudiants ont déposé leur candidature en 2022

48 étudiants ont passé les épreuves du jury

23 lauréats ont été désignés par les 5 jurys, dont 3 « Coup de pouce »

Les 23 lauréats sont répartis sur nos 3 territoires :

- 10 étudiants originaires de Gironde
- 7 étudiants originaires des Landes
- 6 étudiants originaires du Lot-et-Garonne

Aucun candidat originaire du Gers n'avait postulé cette année (contre une lauréate l'année précédente)

Les profils de nos lauréats sont également diversifiés, nous aurons la fierté d'accompagner les études de nos futurs Avocats, Professeurs des écoles ou d'université, Ingénieurs, Commerciaux ou Diplomates, Journalistes, Médecins et Sage-femme ...

Risque 2 : Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis (emplois, transition énergétique et agricole, santé, innovation…)

NOTRE SECONDE PRIORITÉ :

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

ENGAGEMENT 4



Encourager l'envie d'entreprendre de manière durable, responsable et contribuer à la création et au maintien de l'emploi, en intégrant des critères de performance extra financière dans 100% de nos financements aux entreprises et agriculteurs

En 2022, nous avons créé la

Direction de l'Energie, des Transitions et de la Logistique.

TRANSITIONS & ENERGIES

Sur un périmètre incluant les Achats, la Logistique, le Marketing, la Technologie/Informatique, la RSE et le nouveau métier autour des Energies Renouvelables, elle est appelée à jouer un rôle majeur dans l'ambition que le Crédit Agricole Aquitaine s'est fixé de participer de manière concrète et mesurable à la transition du territoire vers un modèle durable.

1 NOUS ACCOMPAGNONS L'AGRICULTURE EN TRANSITION

A / Renouvellement de notre partenariat avec le syndicat des Jeunes Agriculteurs de Gironde

En 2022, La Caisse Régionale poursuit sa **mobilisation pour l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs,** pour renforcer la souveraineté alimentaire. Elle souhaite renouveler sa confiance dans l'agriculture et dans les jeunes qui construiront l'alimentation et les pratiques de demain.



B / Première banque des agriculteurs sur son territoire,

La CR Aquitaine organise le Carrefour de l'innovation agricole pour accompagner la transition agro écologique.

L'événement était organisé par le Crédit Agricole Aquitaine et le Pôle de Compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, en partenariat avec La Ferme Digitale, au cœur du Salon de l'Agriculture Nouvelle-Aquitaine.

A l'heure de la transition agricole et agroalimentaire, et face à la nécessité de pérenniser l'agriculture française en la rendant plus compétitive, plus respectueuse de l'environnement mais aussi plus facile à vivre au quotidien pour ses agriculteurs, le Carrefour de l'innovation agricole a mis en relation des professionnels agricoles et viticoles avec **20 startup** qui proposent des solutions innovantes.

L'événement a rencontré un plein succès et illustre concrètement les engagements du plan-programme défini par le groupe, au plus près de la vie quotidienne de ses clients.

C / Nos offres adaptées

Le monde agricole a toujours su se moderniser et adapter ses pratiques culturales. Aujourd'hui, nous devons aller encore plus loin pour réconcilier tous les acteurs de la chaîne alimentaire. Le Crédit Agricole Aquitaine s'engage à accompagner l'agriculture dans cette transition agro écologique autour d'une démarche structurée sur la gestion, le développement, la promotion et la sécurisation des exploitations :

- **Financer** ** la conversion grâce à des solutions de crédits personnalisées.
- **Faciliter la commercialisation** en circuit de proximité avec des solutions d'encaissement souples.
- **Protéger les revenus de l'exploitation** par une offre globale en assurances et en prévoyance, adaptée aux risques liés à l'exploitation.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les démarches éligibles :

HVE
(Haute valeur environnementale)

AB
(Agriculture Biologique)

ZRP
(Zéro Résidu Pesticide)
ZRH
(Zéro Résidu Herbicide)

AP
(Agriculture de précision)

**** Le Crédit Agricole d'Aquitaine propose une offre globale de financements :**

- Nous finançons les investissements grâce à des offres de financement moyen terme modulables à conditions préférentielles.
- Nous finançons les besoins de trésorerie de signalétique et de publicité liés à la démarche engagée.
- Nous accompagnons lors de l'achat de matériel agricole avec Agilor, ou même les approvisionnements, avec l'offre AGILOR et AGILAPPRO.
- Nous finançons les besoins en Recherche et développement en faveur d'une Agriculture de précision dans le cadre de notre partenariat avec Be Api.

D / Nous favorisons la Transmission Agricole en Aquitaine

Le Crédit Agricole Aquitaine organisait son 1er Café de l'Installation et la Transmission Agricole à Nérac dans le Lot-et-Garonne en octobre 2022.

Ce dispositif visait à faciliter le parcours des porteurs de projet grâce à la mise en relation entre candidats à l'installation, cédants et partenaires.

Cette 1ère édition a réuni une vingtaine de participants, très satisfaits de ce nouveau format qui leur a permis de trouver des réponses concrètes à leurs questions auprès des partenaires présents : JA 47, Cegara, CER France, Acom, Service de remplacement, MSA, Agrobio 47, CUMA...

2 LE CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE SOUTIENT UNE VITICULTURE RESPONSABLE

Dans le monde viticole bordelais, le Crédit Agricole Aquitaine est présent sur l'ensemble des segments, que ce soit la filière de masse, milieu de gamme ou haut de gamme, avec un taux de pénétration proche de 80%. A ce titre, il se doit d'être un acteur responsable, toujours présent pour faciliter l'adaptation de nos clients aux changements qu'ils doivent affronter. Etre partenaire des Trophées Bordeaux Vignobles Engagés s'inscrit donc en résonnance avec les actions et ambitions de la Caisse Régionale.

Le monde du vin a pris la mesure des enjeux environnementaux. Nous travaillons en concertation avec le CIVB sur la trajectoire RSE et Bas Carbone de la viticulture. Dans tous les dossiers de financement des entreprises viticoles qui viennent nous trouver, nous avons intégré un questionnaire relatif à la RSE, qui évalue l'impact du projet sur l'environnement, le bien-être animal ou l'emploi.

Les Trophées Bordeaux Vignoble Engagé, dont c'était la quatrième édition, ont récompensé 17 entreprises viticoles pour leurs efforts particuliers dans le domaine environnemental.

Le Crédit Agricole Aquitaine soutient la chaire « Vins, Vignobles et Attentes Sociétales »

Le campus universitaire bordelais a lancé en 2022 une nouvelle chaire de recherche bénéficiant du soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et du mécénat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine.

Une démarche prospective et scientifique

La chaire «Vins, Vignobles et Attentes Sociétales» a pour vocation d'étudier les préoccupations des citoyens, consommateurs et professionnels dans le domaine de la vigne et du vin, afin d'accompagner la filière dans ses évolutions.

Ces attentes touchent des sujets aussi larges que l'évolution des modes de consommation et de production, la mutation des marchés, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, l'amélioration des conditions de travail, la recherche d'équité, l'impact sur la santé des producteurs et consommateurs.

Pour étudier et objectiver scientifiquement ces attentes sociétales, la chaire s'appuie sur les apports croisés des différents chercheurs impliqués (économistes, sociologues, œnologues, épidémiologistes, biologistes et agronomes) mais aussi sur l'expertise des acteurs de la filière et des représentants de la société civile.



3 NOUS FINANÇONS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

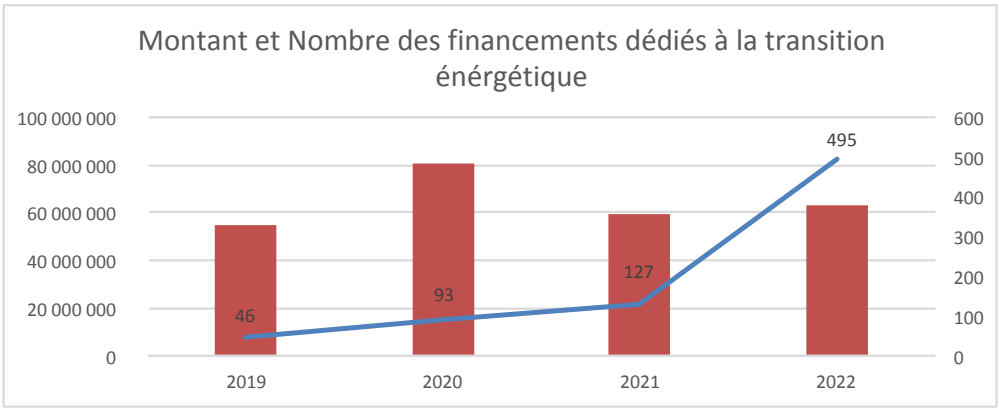


Des financements dédiés à la transition énergétique (photovoltaïque, éolien et biomasse ...) sont proposés par des experts formés pour accompagner les porteurs de projet avec l'appui d'experts métiers des filiales spécialisées du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole Aquitaine est reconnu en la matière comme un acteur essentiel sur son territoire.

En 2021, nous avons conduit une fiabilisation des données sur nos financements en matière de transition énergétique ce qui nous a permis de remettre à jour les réalisations depuis 2018.

L'encours total de ces financements est de 294 M€ au 31/12/2022.



Par exemple, **le groupe donne à REDEN Solar les moyens d'accélérer son développement**

Déjà client du groupe, REDEN Solar a fait appel à Crédit Agricole CIB et au Crédit Agricole Aquitaine pour la mise en place d'une première facilité de crédit renouvelable d'un montant de 200 M€. L'opération, qui intègre trois critères ESG relatifs à la biodiversité sur les centrales photovoltaïques, à la formation, à la santé et à la sécurité des collaborateurs, permettra au client de préfinancer de nouveaux projets photovoltaïques.

Crédit Agricole CIB et le Crédit Agricole Aquitaine sont intervenus en tant que chefs de file mandatés et teneurs de livres.



4 NOUS DÉVELOPPONS NOTRE FILIÈRE BOIS / FORÊT



En 10 ans, notre Caisse Régionale est devenue la banque de référence de la filière Bois sur son territoire.

Elle compte aujourd'hui plus de 1500 clients propriétaires de forêts, 180 Entreprises de Travaux Forestiers et près de 55 scieries qui génèrent un PNB de 1,8M€/an.

Les temps changent et cette filière nécessite aujourd'hui une approche toute particulière.

C'est pourquoi la Caisse Régionale a décidé de la création de l'Espace des Entreprises du Bois (EEB). Dans la même logique que les Espaces Entreprises Spécialisés (EGEV, EGEA) que nous connaissons, l'Espace Entreprise du Bois a vocation à accompagner la filière amont et aval.



Basé à Langon et constitué de 3 personnes, il rassemble l'ensemble des acteurs de la forêt pour leur amener encore plus d'expertise et de conseil (300 comptes domiciliés). Cette filière Forêt-bois offre en effet un potentiel de développement important, avec un taux de pénétration actuel de 38% et une ambition d'atteindre, comme pour le reste de la filière Agriculture, 70% de parts de marché d'ici 10 ans.

Il s'agit donc d'asseoir notre position d'acteur majeur et d'intensifier nos relations clients.

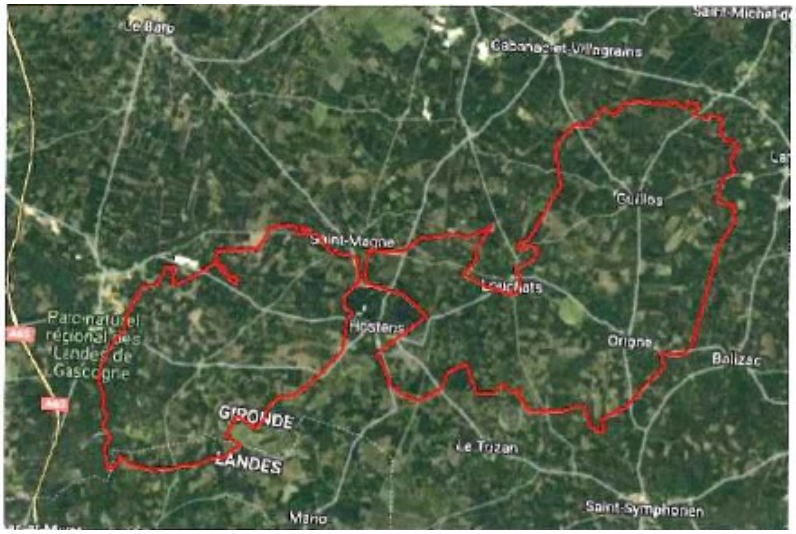
Nous avons des ambitions de développement et nous avons un rôle majeur à jouer pour accompagner cette filière dans sa transition agro-écologique. En mettant les acteurs au sein d'un même espace nous pourrons être présents sur l'intégralité de la chaîne de valeur.

Agir pour que les forestiers exploitent et replantent, mais aussi aider les scieries à se moderniser pour développer la filière bois de notre territoire.

C'est aussi ça notre métier de banquier de proximité. Nous pourrons également mieux conseiller en matière de transition agro-écologique, et c'est une ambition forte de notre projet sociétal.

Les incendies de forêt de l'été 2022





Création d'une avance « Coup de Pouce » pour les Entreprises de Travaux Forestiers

Cet été sur le seul département de la Gironde, pas moins de 28 200 hectares de bois ont été brûlés, les entrepreneurs ont travaillé durant plusieurs jours entraînant des avances et des coûts importants.

C'est pourquoi, nous avons décidé **de créer un COURT TERME INCENDIE 2022 dédié** à nos entreprises dans l'attente du paiement de la préfecture. En effet, cette situation entraîne des décalages de trésorerie importants et les mettent en difficulté financière.

L'objectif de cet accompagnement est avant tout d'aider nos clients et leur montrer notre implication dans cette situation inédite. Nous avons à cœur de pouvoir également accompagner les prospects. Ce CT serait l'occasion d'attirer de nouveaux clients au sein du Crédit Agricole, et leur apporter une expertise reconnue dans le monde de la Forêt.

Début décembre, 15 dossiers étaient en cours d'instruction pour un montant de 353 000 Euros.

4 NOUS ACCOMPAGNONS LES ENTREPRENEURS

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Les Cafés de la création, le Club Sociétaires Pro, le Village by CA Aquitaine, Yapla...

Le Crédit Agricole Aquitaine a mis en place une gamme d'actions pour accompagner les entrepreneurs.

Pour compléter le dispositif, nous avons créé **« les Rendez-vous Club Pro »**. Il s'agit de réunions d'information sur des thématiques qui préoccupent les professionnels : transmission, cyber sécurité, international...

1 - Les Cafés de la création

En 2022, le Crédit Agricole et Propulse s'associent pour proposer des rencontres gratuites avec les meilleurs experts en création d'entreprise de notre région.

Organisés un peu partout en France et à l'initiative de notre Caisse Régionale du Crédit Agricole, les Cafés de la Création sont des rencontres gratuites, conviviales et informelles, où les porteurs de projets peuvent venir poser toutes leurs questions à des experts : juridique, financement, fiscalité, démarches ...



LES MEILLEURS EXPERTS DE NOTRE RÉGION

Experts-comptables, Avocats, Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou encore le conseiller bancaire

DES RENCONTRES DANS DES CAFÉS OU EN LIGNE

Rencontrer les experts directement dans des cafés proches ou lors d'événements en ligne

DES CONSEILS GRATUITS ET PERSONNALISÉS

Rencontres individuelles et gratuites des experts dans un cadre convivial et informel

2 - Le Club Sociétaires Pro

Un réseau d'échanges et d'affaires pour entreprendre entre sociétaires.

Il propose aux clients professionnels sociétaires du Crédit Agricole Aquitaine de nombreux services disponibles sur un site web et lors de rendez-vous « physiques ». Ils peuvent y déposer des bons plans et des offres d'emploi, mais aussi réaliser de l'échange de business entre eux grâce à un module de mise en relation.

Le Club Sociétaires Pro a pour mission de dynamiser l'économie locale en créant du lien entre ses acteurs et en révélant leurs complémentarités.

3 - Le Village by CA Aquitaine : 11 nouvelles startups rejoignent la promotion 2022

L'accélérateur Le Village by CA Aquitaine, a annoncé début janvier les lauréats de sa nouvelle promotion. Sur les 40 candidats, 11 start-up ont été retenues par un Jury composé de Grands partenaires du Village et du Crédit Agricole Aquitaine.

Durant 2 ans, dans des locaux situés en plein centre de Bordeaux, ces start-up bénéficieront de l'accompagnement du Village by CA Aquitaine. Elles évolueront dans un environnement « business » en proximité avec les partenaires du Village de Bordeaux (EDF, Fidal, FI-Group, Groupe Pichet, Jas Hennessy & Co, H&A, Keolis Bordeaux Métropole, Mazars, SAP, Signify, SQLI, Terres du Sud, III-Financements), et plus globalement au sein de l'écosystème de tous les Villages et de leurs partenaires, sur le territoire national et à l'international (New-York, Singapour, Londres, Madrid, Mumbai...).

L'arrivée des nouvelles recrues témoigne encore une fois de la dynamique entrepreneuriale et de la croissance du territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Mais la nouveauté 2022, c'est aussi la mise en place d'un critère RSE (responsabilité sociétale et environnementale) pour sélectionner les entreprises.

Aujourd'hui 9 Start Up sur 25 ont des critères RSE forts (soit 36%).

5 NOUS ACCOMPAGNONS LES ASSOCIATIONS

Le Crédit Agricole Aquitaine s'est associé à **Yapla**, la plateforme de gestion et de paiement qui simplifie leur quotidien. La plateforme Yapla a été pensée pour et par des associations pour qu'en quelques clics, tout devienne possible, pour gagner du temps et leur simplifier la vie.

Yapla, c'est la plateforme de paiement et de gestion tout-en-un pour les associations, utilisée par plus de 1 100 associations : Paiement en ligne, gestion des adhésions, des évènements, collecte de dons, comptabilité, site web, newsletter.

Tout est regroupé dans une même plateforme.

Yapla



Risque 2 : Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis (emplois, transition énergétique et agricole, santé, innovation…)

NOTRE SECONDE PRIORITÉ :

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE



Soutenir les associations locales, redynamiser les territoires fragilisés et intervenir en faveur de l'Autonomie et du Patrimoine en poursuivant nos actions de mécénat

1 NOUS AIDONS DES ASSOCIATIONS EMBLÉMATIQUES : LES TOOKETS SALARIÉS

Les collaborateurs ont fait le choix de **donner chaque mois les centimes de leur salaire** net à l'une des trois associations présélectionnées par la Caisse Régionale : **Emmaüs, La Banque Alimentaire, Médecins sans frontières.**

Ces dons sont **abondés à 100% par la Caisse Régionale.**

EMMAÜS FRANCE

Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde

MEDECINS SANS FRONTIERES

2 NOUS AIDONS LES ASSOCIATIONS DE NOS TERRITOIRES : LES TOOKETS SOCIÉTAIRES

TOOKETS by CA — VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AIDER

La Caisse Régionale soutient les associations de proximité au travers d'autres dispositifs comme l'attribution de Tookets (points solidaires) versés par la Caisse Régionale Aquitaine à ses clients sociétaires titulaires d'un livret d'économie locale ou d'une carte sociétaire.

Le principe est simple : c'est le sociétaire lui-même qui choisit d'aider l'association de son choix parmi les 3 151 associations de proximité « labellisées » par les Caisses Locales.

Plus de : **176 000€** ont ainsi été versés aux Associations en 2022.

3 NOUS SOUTENONS LES PROJETS LOCAUX, GRÂCE À LA FONDATION CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE
Sous l'égide de la Fondation de France

Créée en 2017, la Fondation Crédit Agricole Aquitaine est le fruit d'une longue expérience de mécénat qui raconte l'histoire de notre Caisse Régionale et de son identité de banque utile et loyale dans la durée.

Elle est née de la volonté de traduire plus fortement nos valeurs de solidarité et de rendre nos actions plus lisibles tout en rejoignant le vaste élan collectif de générosités des fondations sous égide de la Fondation de France.

La Fondation Crédit Agricole Aquitaine soutient des projets de mécénat de proximité qui se déroulent sur le territoire de la Caisse Régionale. Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'activités suivants :

- Les Autonomies (insertion professionnelle et économique, insertion sociale, Logement, Santé et Bien-Vieillir)

- Les Patrimoines (architectural, industriel et agricole, environnemental, touristique).

Depuis sa création, c'est 200 projets qui ont été soutenus pour 2 millions d'euros. Nous avons encore de belles histoires à écrire ensemble avec notre Fondation.

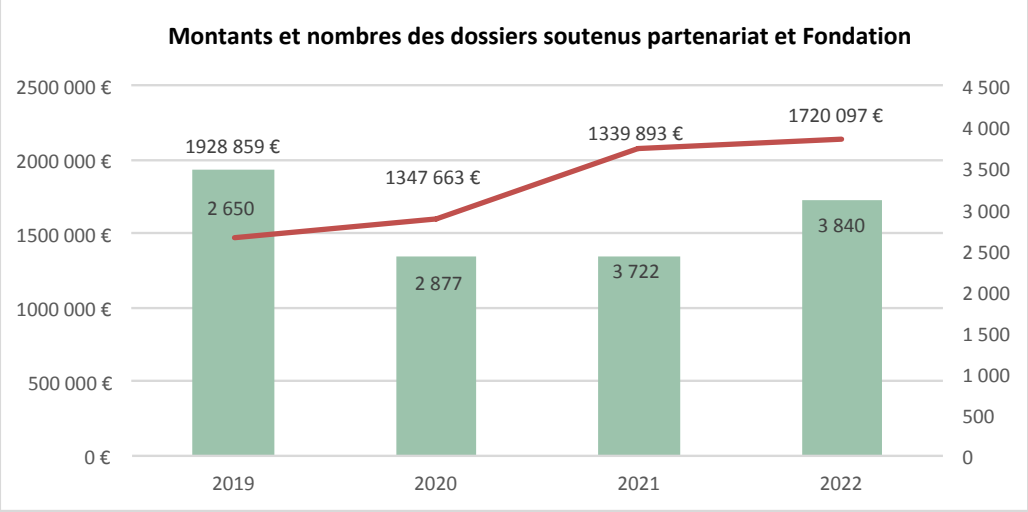
En 2022, la Fondation a soutenu :

- **34 dossiers Autonomies** pour un montant de 241 478 €
- **12 dossiers Patrimoines** pour un montant de 88 250 €
- **36 bourses étudiantes** pour un montant de 72 000 € – (14 bourses 2021 renouvelées et 22 nouveaux lauréats en 2022)

Soit un total de **82 dossiers accompagnés** pour un montant total de 401 728 euros.

Parmi ces nombreux dossiers, quelques exemples de la diversité de nos actions en faveur du territoire :

- Concernent notamment le patrimoine environnemental et touristique :
  1. **Association Château et Fabriques de Buzet (47)** / Réhabilitation du jardin clos dans le parc du Château
  2. **Association Le Berceau des Nymphéas –Temple sur Lot (47)** / Réhabilitation de la maison Bory LATOUR MARLIAC – inventeur des nénuphars-nymphéas hybrides, sources d'inspiration du peintre Monet
  3. **Fonds de dotation Forêt d'Art Contemporain des Landes – Solférino (40)** / Création de sculptures valorisant la diversité animale et végétale de la forêt des Landes
- Concernent notamment les solidarités, l'insertion des jeunes et des populations défavorisées, l'aide au logement et à une meilleure santé
  1. **Fonds de dotation DARWIN – Bordeaux Rive droite (33)** / Accueil de familles de réfugiés Ukrainiens sur le site de Darwin
  2. **Association La RUELLE – Bordeaux (33)** / Mise en place de relais urbains pour les sans-abris dans le centre de Bordeaux
  3. **Association Ferme des Lilas – Langon (33)** / Accueil et réinsertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi



4 NOUS SOUTENONS LES PROJETS D'AIDE ALIMENTAIRE



Crédit Agricole Aquitaine et Crédit Agricole Assurances ont lancé une opération solidaire afin d'apporter leur soutien à des associations qui œuvrent aujourd'hui sur nos territoires.

Cette opération s'est déroulée entre le 1er mai et le 31 juillet 2022.

Concrètement, suite au versement d'un client de la Caisse Régionale sur un contrat d'assurance vie, Crédit Agricole Assurances a réalisé un don de 10€. Au terme de cette opération, c'est près de 18 000€ qui ont ainsi été collectés

Partenaire historique des Banques alimentaires, le Crédit Agricole Aquitaine a choisi de remettre les dons collectés aux Banques alimentaires de son territoire. Nous sommes soucieux de faire vivre la solidarité au cœur de nos valeurs mutualistes, en investissant dans des projets solidaires pour apporter des réponses aux différentes situations d'exclusion existant aujourd'hui.

Pour accélérer ces changements, nous réunissons toutes nos forces.

Tous nos métiers, tous nos collaborateurs, tous nos élus, se mobilisent aux côtés de nos clients.

C'est le projet sociétal dans lequel nous nous engageons avec conviction et ambition.

Voilà comment chaque jour nous agissons dans l'intérêt de nos clients et de la société.

Et c'est pourquoi nous nous engageons à soutenir le réseau des Banques Alimentaires afin d'être partie prenante d'une chaîne de solidarité.

Risque 3 : Déconnexion avec notre identité coopérative et mutualiste en tant qu'employeur, partenaire et mécène pour une société durable, solidaire et responsable qui favorise notamment l'inclusion bancaire.

NOTRE TROISIÈME PRIORITÉ :

ŒUVRER SUR NOTRE TERRITOIRE POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, RESPONSABLE ET RÉSILIENTE EN S'APPUYANT SUR NOS VALEURS MUTUALISTES

ENGAGEMENT 6



Faire de notre modèle coopératif et mutualiste un axe fort de différenciation et de mobilisation des parties prenantes

1 NOUS RENFORÇONS NOTRE MODÈLE MUTUALISTE

Ce qui nous différencie :

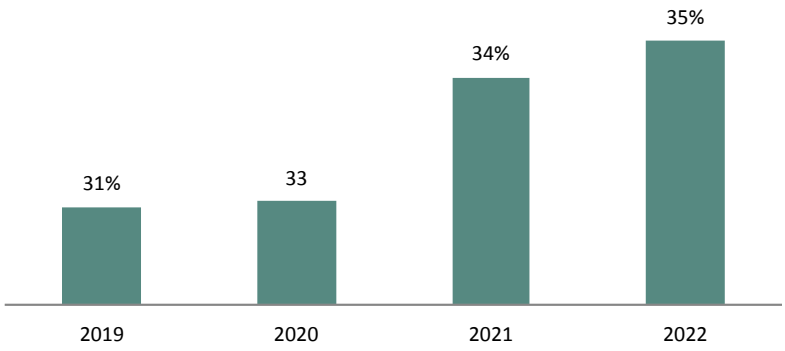
- Notre statut

Nous sommes une société de personnes, dont le capital appartient à nos **clients « sociétaires »**, détenteurs de **« parts sociales »** de Caisses Locales.

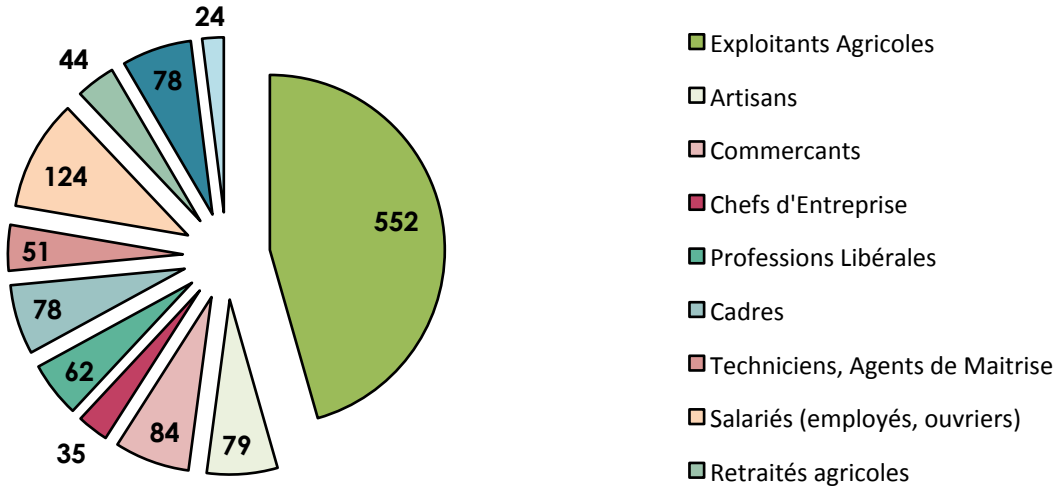
Ces Caisses Locales détiennent ensemble le capital social de la Caisse Régionale.

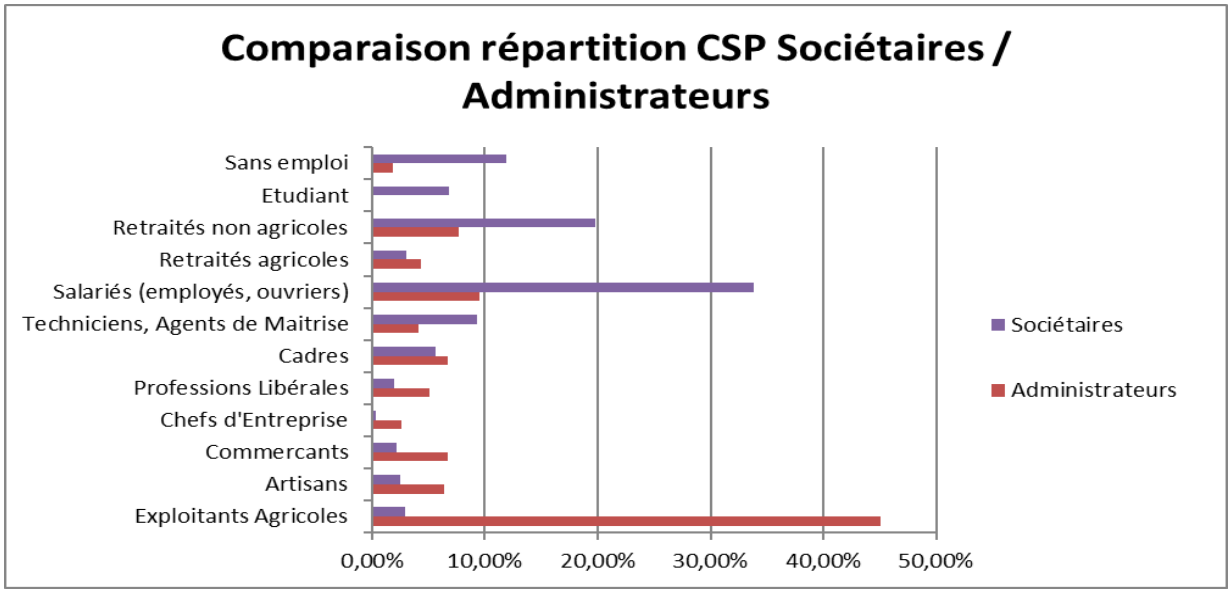
Grâce à nos efforts de valorisation du sociétariat, la part des clients sociétaires progresse encore 52,6% en 2022 contre 51,3% en 2021 et la féminisation des conseils d'administration se poursuit.

Egalité Femmes/Hommes : part des femmes parmi les administrateurs des Caisses locales



Nombre d'administrateurs par catégorie socio-professionnelle





2 NOUS FACILITONS LA PARTICIPATION



En 2022, les Assemblées Générales de Caisses Locales se sont déroulées en 2 temps

La partie statutaire s'est déroulée le même jour pour chaque Caisse Locale : le vendredi 18 mars 2022.

Auparavant, les sociétaires ont pu s'exprimer et voter les diverses résolutions statutaires via 3 canaux :

- En ligne de façon autonome et sécurisée entre le 15 février à 10h et le 17 mars à 15h
- Dans une agence de chaque Caisse Locale, en format papier dans une urne le 18 mars entre 9h et 15h
- Par procuration

Tous les sociétaires avaient reçu par courrier ou e-doc leur convocation ainsi qu'un flyer explicatif. Ils ont notamment pu consulter dans leur espace sécurisé, la Déclaration de Performance Extra Financière.

Puis, 100 réunions d'informations se sont tenues au cœur des territoires entre le 26 avril et le 28 mai 2022 : les Assemblées des Sociétaires. Il s'agissait là de revenir sur l'actualité internationale, nationale et locale, et d'échanger avec nos clients et sociétaires, en présence d'un membre du Comité de Direction et d'un Administrateur de la Caisse Régionale.

3 NOUS INNOVONS !

A/ Création en 2022 d'un espace sociétaire sur notre vitrine Internet :

Ce nouvel espace met en avant les avantages et les offres pour les sociétaires, ainsi que les engagements et initiatives locales de la Caisse Régionale.

Ces nouvelles pages ont été spécifiquement conçues pour répondre aux besoins du sociétariat.

Consultez l'espace **ICI**

B/ Création en octobre 2022 du premier épisode

Sous forme de vidéo des « actus de la vie mutualiste » destinées aux secrétaires de Caisses Locales.
Ce nouveau format traite des principaux sujets qui rythment l'actualité de la vie mutualiste.



4 NOUS ANIMONS : LES SEMAINES DU SOCIÉTARIAT

NOUS RETROUVER AUTOUR DE LA PLANTATION DE 400 ARBRES

Depuis 5 ans déjà, le Crédit Agricole Aquitaine organise en novembre les semaines du sociétariat.

Cette année, en résonance avec les ambitions sociétales du groupe, la Caisse Locale de Crédit Agricole du Mas d'Agenais a organisé une opération de plantation de 400 arbres dans la forêt du Mas.

Cèdres, pins, chênes, Douglas, sorbiers, autant de variétés qui sont de nature à favoriser la biodiversité.

Entre le 21 et le 25 novembre 2022, les plantations, très techniques, ont été réalisées par les élèves de l'école spécialisée de Bazas.

Risque 4 : Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte environnementale et carbone (participation à la lutte contre le dérèglement climatique et la protection du capital naturel)

NOTRE QUATRIÈME PRIORITÉ :

LIMITER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN MAÎTRISER LES RISQUES

ENGAGEMENT 7



Poursuivre la réduction de notre empreinte environnementale et carbone en ligne avec notre engagement sur la neutralité carbone

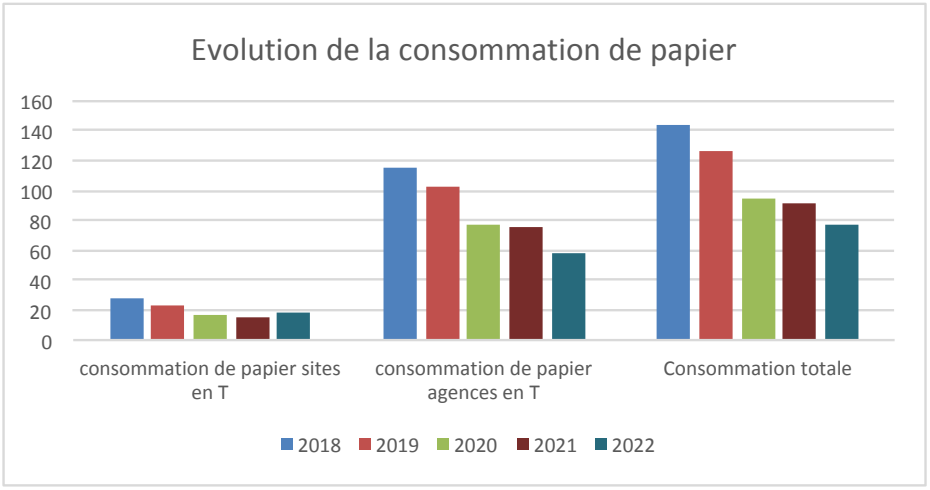
Le Crédit Agricole Aquitaine adhère à la charte EcoWatt

La charte EcoWatt est un dispositif citoyen porté par RTE et l'ADEME qui permet aux Français d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

La Caisse Régionale a mis en place des mesures concrètes visant à agir en faveur d'une consommation d'électricité plus responsable dans le cadre de son plan de sobriété:

- l'alignement de la température de ses sites sur celles préconisées par l'ADEME (19°C en chauffage, 26°C en climatisation, 16° le week-end...) ;
- l'extinction des enseignes de ses implantations ;
- l'activation de dispositifs en cas d'alerte EcoWatt pour réduire encore plus les consommations et mobiliser ses clients et ses collaborateurs

1 NOUS LIMITONS L'IMPACT DE NOS DOCUMENTS





Les agendas pour cette année, sont certifiés FSC et sans OGM, le papier contient 40% de déchets recyclés post consommation et est produit à 100 % d'énergie verte (l'empreinte carbone est donc réduite de 20 %).

Notre papier bureautique est labellisé FSC et le papier utilisé par notre sous-traitant COFILMO pour nos courriers/relevés est labellisé PEFC.

Nous appliquons le principe que chaque document communiqué au client doit intégrer des aspects responsables

L'exemple des Conditions Générales de banque

La réalisation des Conditions Générales de banque 2022 a donné lieu à une mobilisation des services qui y concourent, pour réinterpréter ce document. Comme l'année dernière, ce document n'est plus envoyé systématiquement aux clients.

Cette année ce document intègre des aspects RSE spécifiques :

-un édito met en valeur nos engagements responsables et leur traduction au travers de notre offre de service

-le document (mise en page et impression) est réalisé localement à Aire sur L'Adour par notre service imprimatique

-le document papier est réalisé sur du papier 100% recyclé (dont la fabrication est a priori neutre en carbone), **comme notre Trombinoscope Administrateurs de Caisses Locales**



-le document intègre des points RSE, mis en valeur par un logo, pour évoquer par exemple les offres écoresponsables, l'impact des impressions, les droits d'entrée des fonds responsables, les plantations d'arbres.

2 NOUS CONTINUONS À ÉLARGIR LE PÉRIMÈTRE DES OPÉRATIONS DIGITALISÉES

Parmi les processus digitalisés en 2022 , la filière Crédits a fait l'objet d'une attention particulière avec des formations en petits groupes sur l'analyse et la dématérialisation de processus, la signature électronique ou l'usage du mail.

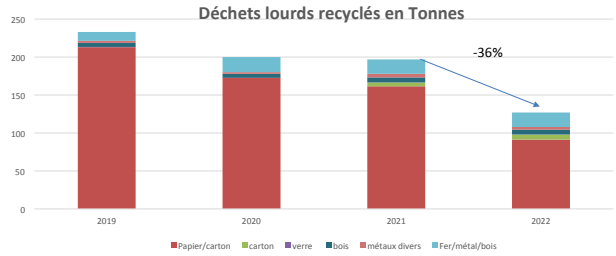
Ainsi, au dernier trimestre, le service Crédits a modifié sa procédure de traitement des déblocages de fonds, au profit d'un traitement dématérialisé.

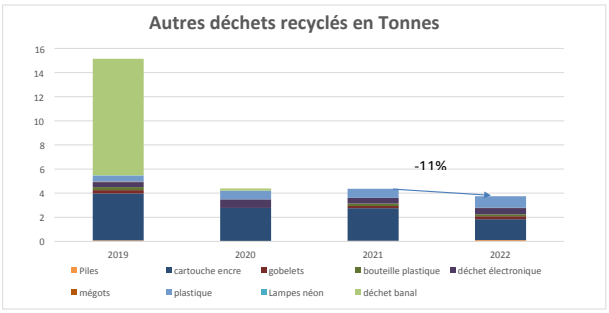
Cette démarche répondait à une volonté :

- D'adopter une démarche RSE en supprimant au maximum le papier
- D'anticiper le passage à la dématérialisation des dossiers AGRI / PRO
- De permettre aux agences de consulter directement en temps réel les déblocages réalisés par les services centraux.

3 NOUS AVONS MIS EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Type de déchets (Poids en Kg)	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2019
Papier/carton	213 082	172 694	161 510	91 283	-43%	-57%
carton			4 988	6 496	30%	NS
verre	181	50	182	317	74%	75%
Lampes néon	42	27	0	0	NS	-100%
Piles	80	42	50	107	114%	34%
cartouche encre	3 896	2 729	2 701	35	-99%	-99%
gobelets	271	0	186	242	30%	-11%
bouteille plastique	257	0	201	164	-19%	-36%
déchet électronique	418	718	459	517	13%	24%
bois	5 480	5 180	6 460	6 320	-2%	15%
mégots	28	0	13	21	62%	-25%
plastique	491	694	753	956	27%	95%
métaux divers	2 660	2 160	4 780	3 440	-28%	29%
déchet banal	9 667	179	0	0	NS	-100%
Fer/métal/bois	11 680	19 890	18 970	19 171	1%	64%
TOTAL	**248 232**	**204 363**	**201 253**	**129 068**	**-36%**	**-48%**





Nous recyclons également les cartes bancaires :

Grâce à un dispositif approuvé par l'Ademe, les cartes usagées ramenées en agence par les clients sont centralisées à Lyon, avant d'être traitées dans une unité du Groupe Umicore basée en Belgique. Les métaux contenus dans les cartes sont recyclés.

En 2022, nous avons recyclé plus de 92 000 cartes bancaires soit 478 Kg.

A noter l'effort important de nos clients qui recyclent presque deux fois plus de cartes qu'ils n'en ont reçues en agence.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nb cartes délivrées clients	134522	133691	217997	304280	146477
Nb cartes délivrées agence	187522	158979	100357	50744	48507
Nb cartes recyclées	141154	131848	103702	106510	92019
NB cartes totales	322044	292670	318354	355024	194984
Taux de recyclage / Nb cartes agence	75,27%	82,93%	103,33%	209,90%	189,70%
Taux de recyclage /Nb cartes total poids en kg cartes recyclées	43,83% 733	45,05% 685	32,57% 539	30,00% 553	47,19% 478

Déchets alimentaires, notre prestataire Elior agit pour réduire de 30% les pertes et gaspillages alimentaires d'ici 2025

Elior a développé un outil basé sur l'intelligence artificielle intégrant et croisant plusieurs données différentes telles que les habitudes de fréquentation du restaurant par jour, les événements extérieurs, les conditions météos afin de prédire de

manière très fine le nombre de convives attendus chaque jour. Les chefs gérants peuvent grâce à cela connaître précisément le nombre de repas à préparer et éviter du gaspillage alimentaire en produisant au plus juste. Cet outil unique permet, en outre, d'améliorer la satisfaction des convives grâce à une prestation mieux adaptée à leurs attentes.

Valoriser les surplus et éviter les déchets



Elior s'est engagé à valoriser au maximum les surplus pour éviter qu'ils ne deviennent des biodéchets. Pour cela, le groupe a mis en place dès 2019 un partenariat avec Too Good To Go, l'application n°1 de lutte contre le gaspillage alimentaire, afin de permettre à ses convives en entreprise de récupérer les surplus alimentaires du déjeuner. Depuis le début du partenariat, ce sont 32 000 paniers sauvés en France (soit 80tCO2 économisés, sur 295 sites)

4 NOUS ÉVALUONS NOS CONSOMMATIONS TOTALES D'ÉNERGIE, D'EAU, DE PAPIER, DE KM PROFESSIONNELS ET NOS ÉMISSIONS SUR L'ANNÉE / PAR ETP

1 - Nous réduisons l'utilisation des énergies fossiles et nos consommations d'énergie

Le Crédit Agricole Aquitaine et Gaz de Bordeaux s'engagent pour du biogaz local

Les deux acteurs poursuivent leur collaboration avec la signature d'une convention qui a permis dès janvier 2022 au Crédit Agricole Aquitaine d'intégrer sur ses établissements alimentés en gaz naturel, 10% de biogaz issu de l'unité de méthanisation Médoc Biogaz, l'objectif étant de 100% sur 2023.

La signature de cette nouvelle convention s'inscrit dans la volonté du Crédit Agricole de participer à la transition énergétique en soutenant la production d'énergie verte, tout en étant partie prenante de l'avenir du territoire aquitain. En faisant ce choix de politique d'achats de biogaz local, le Crédit Agricole Aquitaine soutient activement la filière agricole, l'emploi local et l'économie circulaire ainsi créée.



Le saviez-vous ?

Substitution de 100% de notre gaz fossile par du biogaz dès 2023

• C'est un gain minimum de 300 tonnes CO2/an

En plus de nos efforts de rénovation (isolation/pilotage/changements de nos moyens de chauffage), le plan de sobriété mis en place à la mi-novembre a concouru à la forte réduction de 9% de notre consommation d'électricité et 20% de notre consommation de gaz.

De fait, en 4 ans, la consommation totale d'énergie a baissé de 28%. La part des énergies fossiles ne représente plus que 14% du total.

Tableau des émissions	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution consommations 2022/2021	Evolution consommations 2022/2018
Fioul en kWh PCI	177 086	141 254	110 479	148 442	17 748	-88%	-90%
Gaz en kWh PCS	4 299 523	2 480 807	1 986 534	2 380 259	1 914 389	-20%	-55%
Electricité en kWh	13 157 500	12 871 590	10 892 472	10 924 857	9 956 334	-9%	-24%
Bois en kWh	925 920	1 392 000	1 031 355	964 665	861 600	-11%	-7%
Réseau de chaleur en kWh	268 910	722 020	578 860	660 380	594 233	-10%	121%
Réseau de froid en kWh	0	0	251 000	209 170	271 000	30%	NS
Total énergie kWh	**18 828 939**	**17 607 671**	**14 850 700**	**15 287 773**	**13 635 304**	**-11%**	**-28%**

2 - Concernant les émissions directes par salarié

Nous calculons les émissions directes par ETP, en valorisant avec les facteurs d'émissions de l'Ademe (méthode Bilan Carbone), les émissions (Scope 1) liées à nos combustibles (fossiles, bois), à l'utilisation de l'électricité, des réseaux de chaleur et des fluides frigorigènes (Scope 2). Nous complétons par la valorisation des déplacements professionnels (Scope 3) issus de la flotte de véhicules CR ou des véhicules salariés, en utilisant le facteur d'émission de l'Ademe sur le poste Carburant (amont/combustion) pour le véhicule moyen du parc français toute motorisation.

Les émissions directes baissent sensiblement de 5% en valeur absolue, malgré la hausse des Km professionnels parcourus, liée au retour à la normale post Covid.

Elles sont ainsi inférieures de 34% à 2018, ce qui nous positionne favorablement sur notre objectif 2030.

A noter que les émissions liées aux déplacements professionnels sont maintenant équivalentes aux émissions pour le fonctionnement de nos bâtiments.

Tableau des émissions	2021	2022	Facteur 2022 d'émissions kg eqCO2/kWh ou /Km ou /Kg fluide	Emissions 2021 en Kg eq C02	Emissions 2022 en Kg eq C02	Evolution émissions 2022/2021	Evolution émissions 2022/2018	Emissions en Kg eq C02/ETP pour 2455 ETP
Fioul en kWh PCI	148 442	17 748	0,324		5 750	-88%	-90%	2
Gaz en kWh PCS	2 380 259	1 914 389	0,205		392 450	-20%	-60%	160
Electricité en kWh	10 924 857	9 956 334	0,057		566 515	-13%	-25%	231
Bois en kWh	964 665	881 600	0,030		26 801	-9%	-5%	11
Réseau de chaleur en kWh	660 380	594 233	0,101		60 018	47%	670%	24
Réseau de froid en kWh	209 170	271 000	0,023		6 233	171%	NS	3
Total énergie kWh	**15 287 773**	**13 635 304**			**1 057 767**	**-16%**	**-42%**	**431**
Km pro flotte	1 000 989	1 065 830	0,216		230 219	6%	-10%	94
Km pro parcourus	2 539 687	3 537 423	0,216		764 083	38%	-22%	311
Total KM parcourus	**3 540 676**	**4 603 253**	**0,216**		**994 303**	**29%**	**-20%**	**405**
Fluides R134A en kg	41	0	1300		0	-100%	NS	0
Fluide R410A en kg	32	17	1924		33 478	-45%	NS	14
Fluides R32/R407C en kg	16	0	1624		0	-100%	-100%	0
Total Fluides Clim	**89**	**17**			**33 478**	**-76%**	**-47%**	**14**
Total émissions directes	**2 175 241**	**2 085 547**			**2 085 547**	**-4%**	**-33%**	**850**



5 - Concernant nos consommations d'eau et de papier

Nos consommations de papier et de chéquiers continuent de diminuer fortement, du fait de l'amélioration de nos pratiques et de la dématérialisation des transactions. Concernant l'augmentation de 25% sur la consommation d'eau, elle est imputable à plusieurs fuites totalisant 8 800 M3. Sans ces fuites les consommations auraient été encore en diminution. Cela montre la nécessité de monitorer plus finement les relevés des compteurs de manière à diminuer l'impact des dysfonctionnements.

Tableau Eau/Papier	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution consommations 2022/2021	Evolution par rapport à 2018	Par ETP pour 2455 ETP	Nb de ramettes par ETP
Eau en M3	26 580	24 172	26 985	22 316	27 947	25,23%	5,14%	11	
Papier d'impression en Tonnes	143	127	95	91	77	-15,29%	-46,17%	0,031	13
Chèquiers en Tonnes	53	49	35	28	24	-14,89%	-54,91%	NS	

5 NOUS MESURONS NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La Caisse Régionale a réalisé son bilan carbone en 2019, sur la base des données 2018. Ce bilan carbone a été réalisé sur le périmètre du Scope 3.

Ce bilan s'établit à 8Teq CO2/ETP et a été mis à disposition sur notre site internet à destination des clients.

Dès janvier 2023, nous allons débuter les travaux nécessaires à l'établissement du prochain bilan carbone sur les données 2022, le prestataire choisi est GCI.

Le bilan actalisé des 4 fiches actions définies pour réduire les émissions de ce bilan carbone est le suivant :

Fiche : Augmentation de la durée d'utilisation des appareils du parc informatique

Cette fiche est considérée comme terminée.

Nous avons validé en 2022 la Stratégie informatique de la Caisse Régionale qui intègre dorénavant ce principe :

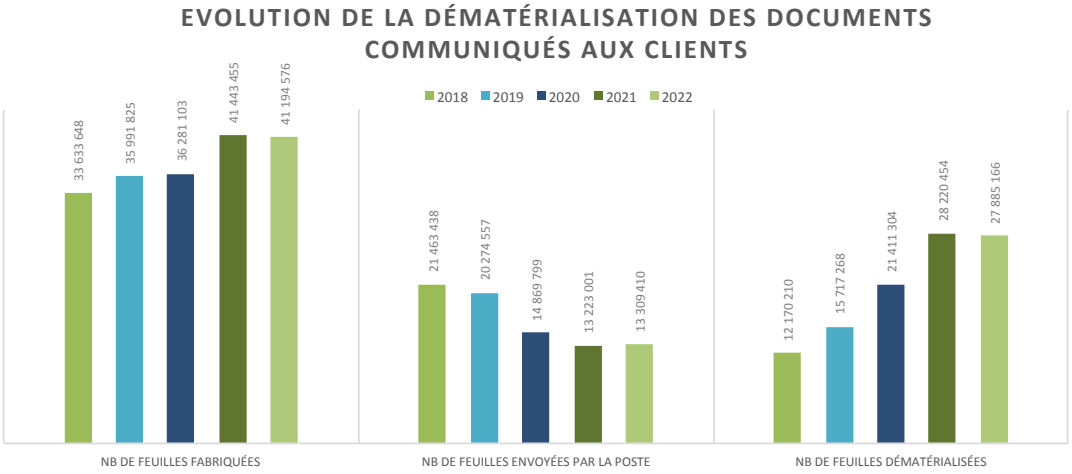
La maîtrise du nombre et l'allongement de la durée de détention des équipements informatiques, afin de réduire l'impact environnemental lié à leur fabrication

De fait, chaque remplacement d'un matériel informatique fait l'objet d'une attention particulière en matière d'impact environnemental, comme en 2021 le renouvellement de nos smartphones ou en 2022 le renouvellement de notre flotte de distributeurs automatiques.

Fiche : Favoriser la dématérialisation grâce au développement des e-documents pour les clients

Cette fiche est considérée comme terminée.

Nous avons mis en place un processus régulier de proposition d'e-documents à nos clients, qui nous garantit la poursuite de la dématérialisation des documents clients.



Grâce à nos e-documents nous n'utilisons que 62T de papier pour nos communications postales, soit l'équivalent de deux poids lourds et de 1500 arbres. On note cependant que le taux de dématérialisation a tendance à stagner et a du mal à dépasser les 68% après 5 années d'effort.

PEFC
Promouvoir la gestion durable de la forêt
pefc-france.org

Fiche : Elargir les critères d'éligibilité et la durée du travail à distance pour les collaborateurs du siège

Cette fiche est considérée comme terminée : un accord sur le travail à distance et le télétravail a été signé en 2022 qui assure à partir du 1er juillet 2022, 2 jours de télétravail pour les collaborateurs du siège et 1 jour pour les collaborateurs des agences. Un point d'étape sera réalisé début 2023 et un bilan 18 mois après l'accord.

Fiche : Engager la « nomadisation » des collaborateurs du réseau d'agences de la Caisse Régionale Aquitaine

Cette fiche est considérée comme terminée.

Tous les collaborateurs (agence ou siège) sont équipés d'un ordinateur portable et peuvent dorénavant travailler à distance si besoin, limitant ainsi les déplacements domicile/travail



6 NOUS ACCOMPAGNONS ET INCITONS AU CHANGEMENT

La Fresque du Climat permet de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques pour passer à l'action.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de la Caisse Régionale d'Aquitaine ont participé à un atelier collaboratif.

D'un côté de la table, la main de l'homme. Ses industries, sa consommation effrénée d'énergies fossiles ou son agriculture intensive.

À l'autre extrémité, des conflits, des réfugiés climatiques, des famines et des catastrophes naturelles.

Autour, les participants placent des cartes, dessinent des flèches, s'appliquent à remettre en place l'implacable processus du réchauffement climatique pour comprendre les enjeux climatiques dans leur globalité, les interactions et prendre un temps de recul avant de passer à l'action.

Une expérience très enrichissante qui sera partagée plus largement en 2023 au sein de la Caisse Régionale.

1 - Le numérique responsable

Gestion des mails : une prise de conscience collective



Une action collective de nettoyage des répertoires et messagerie a eu lieu dans certains services en 2022.

Sur un laps de temps entre 1h et 2h, il était demandé à chacun de faire le tri dans son répertoire et sa messagerie Outlook.

Quelques équipiers plus anciens avaient pour mission de trier aussi le répertoire commun de l'unité ou la boîte groupe.

Au final, ce sont plus de **12 500 fichiers et 11 Go qui ont été supprimés.**

A l'issue de cette action, nous avons eu une prise de conscience sur l'impact de nos modes de communication et de nouveaux réflexes ont été acquis ; notamment pour éviter d'envoyer autant que possible des mails volumineux ou peu utiles.

En fin d'année, la page dédiée à la technologie sur notre site interne, a été relookée pour intégrer, entre autre, des préconisations et ressources utiles en terme de développement durable.

2 - En interne : la CARTE TICKETS RESTO

A compter du 1er Janvier 2022, les tickets-restaurants de nos collaborateurs ont été remplacés par la nouvelle carte EDENRED, qui permet de dématérialiser à 100 % les titres repas.

3 - Engagement sociétal

Plus de 1 300 salariés et administrateurs mobilisés au service de l'intérêt général et de l'environnement

La Semaine d'engagement sociétal offre aux collaborateurs et administrateurs du Crédit Agricole Aquitaine l'opportunité de s'investir pour une cause citoyenne, en lien avec le Projet sociétal du Groupe. Près de 120 missions étaient organisées du 27 juin au 1er juillet 2022, sur le territoire de la Caisse Régionale (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, 4 cantons du Gers), en initiative directe ou avec des associations et partenaires locaux.

Les actions engagées agissent en faveur :

- des personnes fragilisées, notamment à travers des collectes de denrées au profit des Banques alimentaires,
- de l'environnement par des actions de ramassage et tri de déchets.

Cette Semaine prolonge et concrétise la démarche RSE du Crédit Agricole Aquitaine, en cohérence avec sa raison d'être :

Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.

4 - Dans le cadre de son projet d'entreprise Intensément Clients

Un temps fort 100% durable de 9 semaines a eu lieu du 31 janvier au 2 avril 2022,

Temps fort qui visait à valoriser et sensibiliser nos collaborateurs à la démarche RSE, au service de nos clients.

- Des règles du jeu simples et ludiques qui embarquaient tous les marchés vers nos axes prioritaires de 2022
- Des engagements qui nous invitaient à progresser sur des offres commerciales, des outils ou des formations dans les domaines environnementaux et sociétaux, avec des indicateurs chiffrés qui progressaient régulièrement (hebdo pour la plupart d'entre eux).
- Une animation durant les 9 semaines de ce temps fort, qui a permis de mettre en lumière les engagements RSE du Crédit Agricole, ponctuée de vidéos élaborées à partir de témoignages de collaborateurs.

5 - Nous incitons nos salariés et nos clients à changer leurs habitudes

Depuis septembre dernier, le parking du Crédit Agricole de Mérignac-Capeyron abrite une borne de recharge électrique neuve. Elle est en libre-service, gratuite, pour les salariés, les clients mais aussi des propriétaires de véhicules électriques

venant faire une course. C'est une borne de recharge rapide. Près de 20 minutes suffisent pour recharger significativement un véhicule.

Comme à Mérignac, sur le territoire de la Caisse Régionale Aquitaine, deux autres agences ont été équipées, à Tarnos et Agen.

Chacune est dotée d'une technologie différente. Nous allons observer les usages et les comportements, l'efficacité des technologies et ensuite nous adapterons le modèle économique.

Notre Caisse Régionale, dont toute la flotte automobile sera verdie d'ici 2030, souhaite favoriser la mobilité verte en s'équipant en bornes tant pour nos équipes, nous fournisseurs que pour nos clients.

7 NOUS APPLIQUONS NOTRE NOUVELLE POLITIQUE D'ACHATS RÉSOLUMENT RESPONSABLES



Notre politique Achats Responsables a été mise à jour en Octobre 2021.

Elle intègre un volet dédié à la RSE en identifiant dans le processus décisionnel des facteurs sociaux, environnementaux et territoriaux visant notamment à :

- ✓ Limiter les transports et l'impact carbone
- ✓ Privilégier les acteurs du territoire
- ✓ Encourager le recours au secteur adapté ou protégé
- ✓ Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du produit
- ✓ Intégrer des critères climatiques dans nos appels d'offres BAS CARBONE.

Par ailleurs, elle institue 6 indicateurs d'achats responsables, définis au niveau groupe Crédit Agricole, qui permettent de mesurer les progrès réalisés en matière de développement durable.

A noter que pour améliorer les délais de paiement fournisseurs, nos responsables budgétaires ont été sensibilisés à l'utilisation de notre outil de dématérialisation des factures.

STPA : secteur travaux protégé/adapté
SIAE : Entreprises d'insertion (inclusion)

Par ailleurs, nous intégrons dans nos appels d'offres notre nouvelle **« Charte achats responsables »** en complément de la charte éthique du Groupe qui y figure déjà.
Cette dernière repose sur 7 axes majeurs et illustre notre engagement fort et volontariste en terme de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Un bel exemple, des Smartphones encore + verts !

La Caisse Régionale a récemment équipé les équipiers de **nouveaux smartphones** et poursuit son déploiement sur cette année avec 400 appareils supplémentaires délivrés.
Pour ce renouvellement, l'entreprise a lancé un appel d'offres auprès de 6 prestataires challengés sur de nombreux aspects, dont le **critère RSE.**

CHG-MERIDIAN a su répondre à nos préoccupations environnementales. Cette société dont le modèle repose sur **l'économie circulaire** propose un financement d'actifs informatiques neutre en carbone avec compensation intégrale du CO_2.

Grâce à ce dispositif **CarbonZERO**, la Caisse Régionale a pu compenser la totalité des émissions carbone liées au renouvellement de ses matériels (près de 171T de CO_2 pour les 2000 terminaux déployés en 2021/2022).
Les paiements compensatoires générés sont réinjectés dans des projets certifiés de lutte contre le changement climatique reconnus au niveau international.

8 NOS FOURNISSEURS S'ENGAGENT POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Elior Group *(prestataire en charge de nos restaurants d'entreprise)* soutient l'idée que les animaux ne sont pas des marchandises mais des êtres sensibles. Pour cette raison, Elior Group s'appuie sur le principe des « Cinq Libertés » du Farm Animal Welfare Council (FAWC) et exige de ses fournisseurs qu'ils suivent, au minimum, les pratiques éthiques suivantes, telles qu'énoncées dans les Cinq Libertés du FAWC :

- Ne pas souffrir de la faim ou de la soif
- Ne pas souffrir d'inconfort
- Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies
- Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce
- Ne pas éprouver de peur ou de détresse

Elior Group exige de ses fournisseurs qu'ils évitent les mutilations animales. Lorsque des opérations spécifiques sont nécessaires, comme la castration ou la caudectomie, elles doivent être conduites de manière à ne causer ni souffrance, ni détresse aux animaux.

Elior Group convient que l'abattage doit être pratiqué dans le respect de l'animal et attend de tous ses fournisseurs qu'ils respectent la législation en vigueur. L'abattage respectueux de l'animal implique qu'il puisse mourir sans souffrance ou détresse si celles-ci peuvent être évitées.

Elior Group a pour but d'exiger de tous ses fournisseurs que leur viande de poulet soit issue à 100 % de poulets de chair élevés hors-cage, dans des bâtiments avec des périodes adaptées d'obscurité et de luminosité, convenablement ventilés. Ces poulets doivent bénéficier d'un régime alimentaire adapté, d'un accès à de l'eau et une litière propre.

Elior Group s'est engagé à supprimer les œufs de poules élevées en cage (y compris les ovoproduits) de tous ses marchés d'ici 2025.

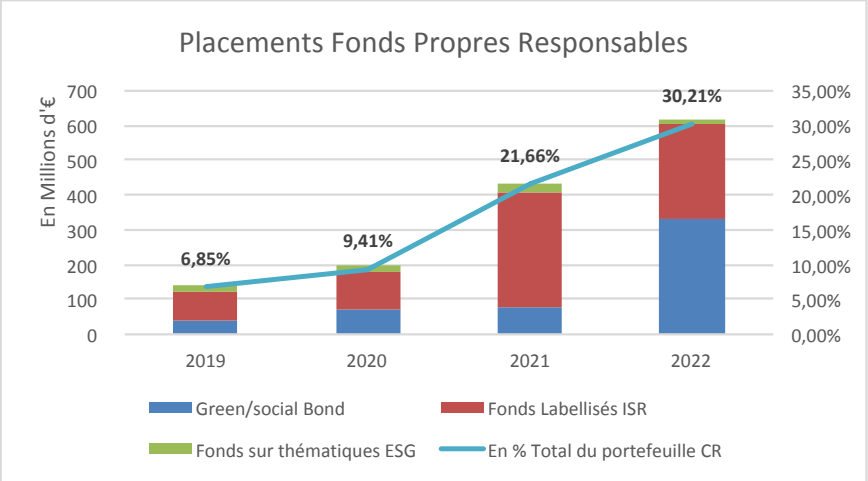
9 NOUS PLAÇONS NOS FONDS PROPRES DE MANIÈRE À AMÉLIORER NOTRE IMPACT

La Caisse Régionale a engagé une politique de réallocation de ses fonds propres vers des fonds ayant un impact positif sur la société.

Les critères ESG pris en compte dans la gestion du portefeuille de placements de fonds propres sont :

- **Exclure secteurs miniers, l'armement et le tabac**
- **Accroître nos encours en titres « green bond »**
- **Accroître nos encours en fonds ISR**

Notre objectif : affirmer notre empreinte ISR / ESG au sein du portefeuille de titres de la CRCA 616 ME soit 30% (vs 22% et 429 ME en 2021)



Risque 4 : Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte environnementale et carbone (participation à la lutte contre le dérèglement climatique et la protection du capital naturel)

NOTRE QUATRIÈME PRIORITÉ :

LIMITER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN MAÎTRISER LES RISQUES

ENGAGEMENT 8



Mesurer et réduire le poids carbone de notre portefeuille de crédits suivant la trajectoire NZBA du Groupe Crédit Agricole

Les Trajectoires Net Zéro (portefeuilles de financements et d'investissements)

Le groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de Gouvernance…

Dans ce contexte, le groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses Régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

Pour notre Caisse Régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs les plus émissifs parmi ceux les plus présents dans nos portefeuilles de financement : production d'électricité, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture.



Au niveau du groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du groupe Crédit Agricole et 80% des émissions financées du groupe. Par ailleurs, ces secteurs à l'échelle planétaire représentent environ 75 % des émissions mondiales de GES, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte),
le groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) **au cours de l'année 2021**.

Cette méthodologie innovante que le groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une **approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.**

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :

SAFE permet de réaliser une **cartographie sectorielle et géographique des émissions financées**. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au **risque climatique de transition.**

Macro-secteurs	Encours (Eur)	Emissions Secteur	VA	D+E	Facteur Emission (kt/MEUR)	Emissions Financées (kt CO2)
Agriculture	3 086 601 759	59 795	88 892	2,241	0,30	926
Construction	4 291 324 551	79 911	509 336	2,306	0,07	292
Energie	160 596 536	46 613	71 859	4,653	0,14	22
Industrie	297 502 788	79 911	160 983	1,544	0,32	96
Transport	248 905 633	157 156	118 567	1,525	0,87	216
Services	2 749 941 672				0,00	0
Déchets	52 636 004	17 428	14 176	1,664	0,74	39
Administration	546 054 233	1	274 017	0,655	0,00	0
Autres	213 884 864				0,00	0
TOTAL	**11 647 448 041**					**1 592**

INFORMATIONS À PUBLIER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT TAXONOMIE

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants : 1 (elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental, 2) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et 3) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ». Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement délégué « Climat » 2021/2139 du 4 juin 2021 précise les critères techniques pour l'examen des activités économiques en vue de déterminer si elles sont « alignées à la taxonomie », par rapport aux deux premiers objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique).

L'article 8 du règlement Taxonomie prévoit des obligations de reporting pour les établissements financiers et les entreprises soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) sur la part durable de leurs investissements. Le règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (« article 8 ») précise les modalités d'application de cet article 8 qui sont le contenu, les modalités de calcul et la présentation des obligations de reporting relatives à ces investissements. Sont notamment précisés les types d'actifs et de contreparties à inclure et à exclure dans le calcul du ratio.

Enfin, le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 vient compléter les deux règlements délégués précités (« climat » et « article 8 ») en ce qui concerne les informations à publier concernant les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

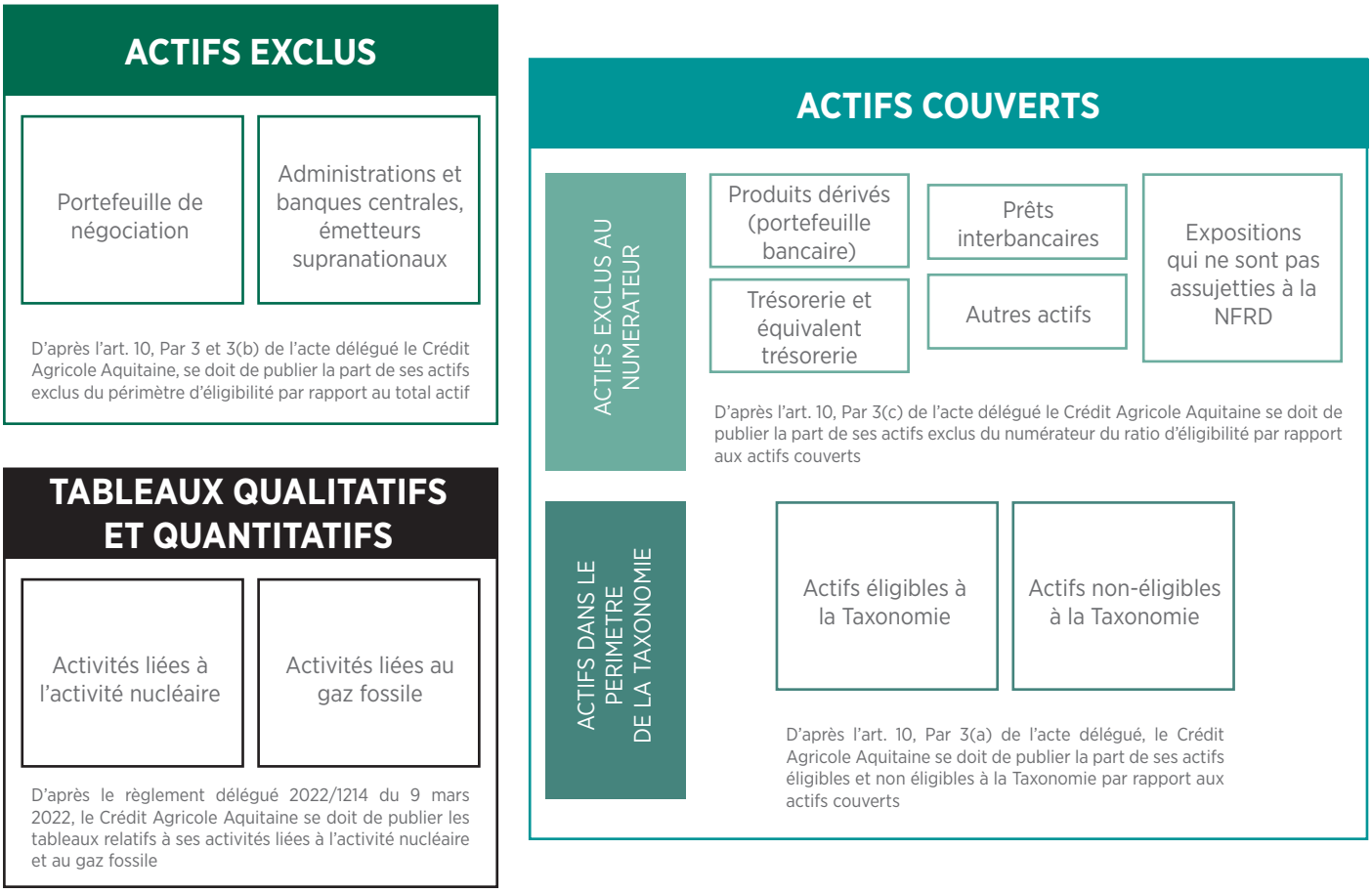
- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31 décembre 2021 sur (1) la part des actifs « éligibles » c'est-à-dire finançant des activités dites « éligibles » et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (2) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que, celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ;
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31 décembre 2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio », GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières (publication de leur chiffre d'affaires et dépenses d'investissement alignées à partir de 2023) et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD sur le Reporting Non Financier des Entreprises (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés ;
- Toujours à partir du 1er janvier 2024, les établissements de crédit devront publier des indicateurs relatifs à l'alignement de leurs actifs hors bilan à la taxonomie (garanties financières et actifs sous gestion) ;
- Enfin, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025).

L'illustration ci-dessous présente la façon dont les actifs alignés sont déterminés.
Pour cet exercice, seules les activités éligibles sont publiées.



En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD), de publier des informations relatives à l'éligibilité des actifs à la taxonomie pour 2022, à l'instar de la publication de 2021. De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2022.



Méthodologie de détermination des actifs éligibles

Pour le reporting du 31 décembre 2022, le Crédit Agricole Aquitaine est assujetti à la publication de la part des actifs éligibles.

Les activités éligibles sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat ».

Pour ce deuxième reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1er janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF 2021 et dont les données ont pu être collectées.

De plus, dans le calcul du ratio d'éligibilité, les interprétations et recommandations des régulateurs et superviseurs ont été prises en compte à des fins de comparabilité entre établissements.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Aquitaine a estimé les actifs éligibles envers les entreprises financières et non financières pour lesquelles le ratio d'éligibilité n'a pas pu être collecté, sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles publiée à titre obligatoire.

Le Crédit Agricole Aquitaine publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

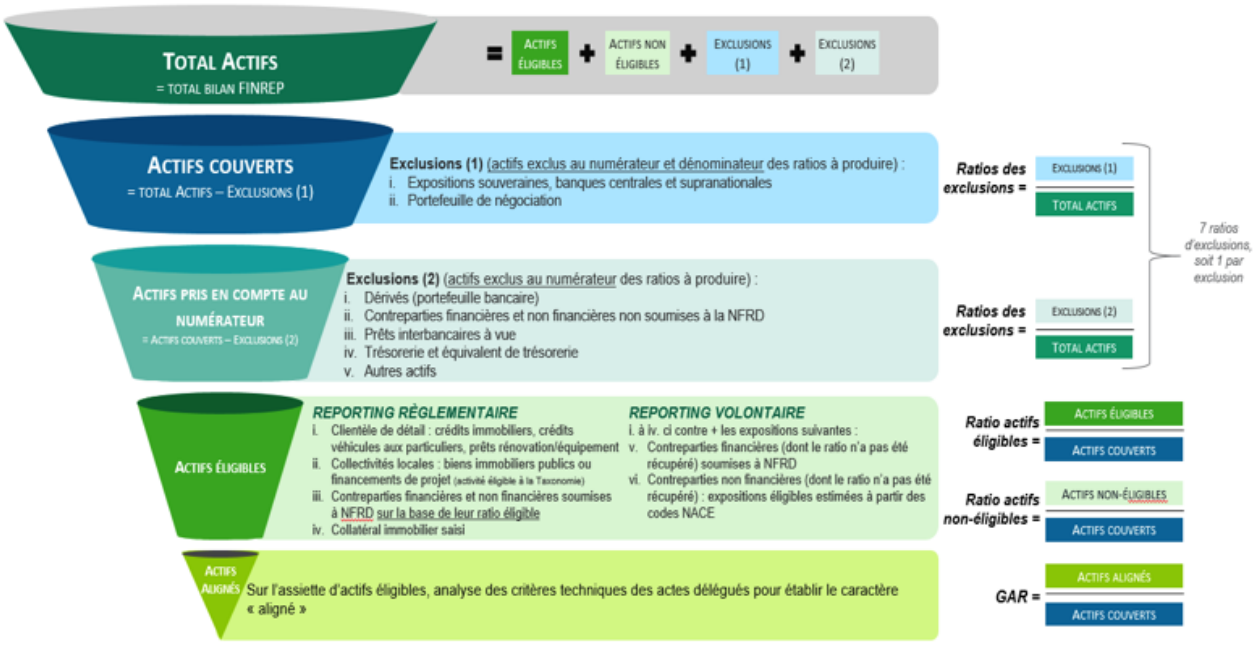
Le montant d'**actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspondent aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

En complément, le Crédit Agricole Aquitaine publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

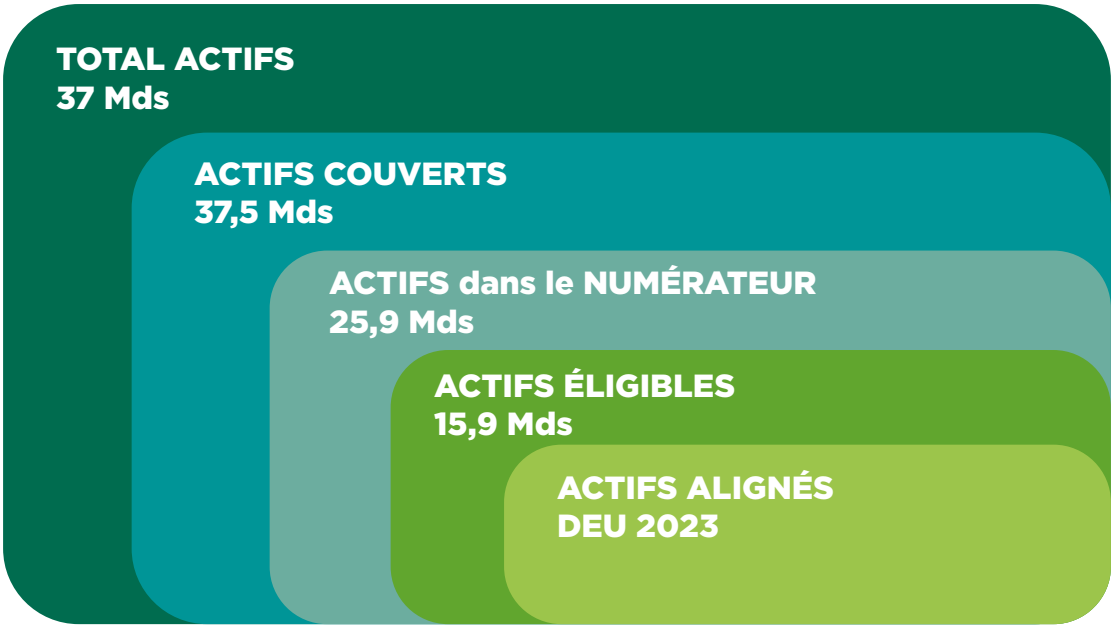
- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

[1] Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.



Nos chiffres sur le périmètre du Crédit Agricole Aquitaine au 31 décembre 2022

Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles	En %	En euro
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	44%	15 888 978 532
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie).	28%	10 074 206 258
Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur des indicateurs intermédiaires	**En %**	**En euro**
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	3%	1 000 081 000
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	4%	1 551 491 000
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0%	100 041 000
Part d'autres actifs dans le total d'actifs	-2%	-771 096 000
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	23%	8 675 288 000
TOTAL	28%	10 555 805 000
Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur et au dénominateur des indicateurs intermédiaires	**En %**	**En euro**
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	1%	533 121 902
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0%	0
TOTAL	1%	533 121 902



Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant le ratio obligatoire ainsi que les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union européenne s'élèvent au 31/12/2022 à 63%.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (tableau 1)

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, le Crédit Agricole Aquitaine publie le tableau 1 exigé par cette réglementation. Ce tableau a été réalisé à dire d'experts.

La Caisse Régionale Aquitaine n'est pas en mesure de publier de données au 31 décembre 2022 dans les tableaux 4 [Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci] et 5 [Activités économiques non éligibles à la taxonomie], du fait de l'indisponibilité des informations, notamment en raison de la première publication de ces tableaux par les entreprises non financières, sur lesquelles les établissements financiers s'appuient pour leur propre publication.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (tableau 4)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8.	Montant to tal et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

ND = Donnée non disponible

Activités économiques non éligibles à la taxonomie (tableau 5)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.26 concerne les phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible : - Recherche, développement, démonstration et déploiement d'installations innovantes de production d'électricité, autorisées par les autorités compétentes des États membres conformément au droit national applicable, qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE M72 et M72.1.	ND	ND
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.27 concerne la construction et l'exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles : - Cela concerne uniquement de nouvelles installations nucléaires dont le permis de construire a été délivré avant 2045 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.28 concerne la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes : - Concerne des installations dont la modification à des fins de la prolongation, doit être autorisée par les autorités compétentes des États membres avant 2040 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22	ND	ND
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.29 concerne la production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux : - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.29, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.7 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.8 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée à plusieurs codes NACE, notamment aux codes D35.11 et F42.22	ND	ND
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.30 concerne la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux : - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.30, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.19 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.20 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée être associées aux codes NACE D35.11 et D35.30	ND	ND
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.31 concerne la production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain : - Construction, remise en état et exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux et sont raccordés à un réseau de chaleur et de froid efficace au sens de l'article 2, point 41), de la directive 2012/27/UE - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.31, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.23 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.24 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité relève du code NACE D35.30	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable»	ND	ND

ND = Donnée non disponible

Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

Le ratio d'actifs éligibles traduit la nature du bilan des établissements bancaires sans préciser à ce stade le niveau de durabilité environnementale des actifs éligibles. En effet, compte tenu de la réglementation actuelle, un établissement avec une exposition très forte envers de grandes entreprises européennes et une clientèle de particuliers aura, par définition, un ratio d'actifs éligibles plus élevé qu'un établissement avec une forte exposition à l'international.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

A cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios du Crédit Agricole Aquitaine. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole SA ne limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole SA, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat du Crédit Agricole Aquitaine. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

NOTRE CINQUIÈME PRIORITÉ : ŒUVRER À L'ÉPANOUISSEMENT ET À LA PROTECTION DES SALARIÉS

ENGAGEMENT 9



Promouvoir la diversité, la mixité, et favoriser le bien-être au travail et le dialogue social.

La Charte de la diversité fédératrice de nos engagements

Voilà plus de 10 ans que le Crédit Agricole Aquitaine est signataire de la Charte de la Diversité, pilier de la Responsabilité Sociale de l'entreprise et de son engagement à promouvoir la diversité sur son territoire.

Le Crédit Agricole Aquitaine met en œuvre un large éventail d'actions au service de la collectivité.

La diversité s'inscrit dans le respect des lois et des valeurs comme le refus des discriminations et le respect fondamental des différences.

La signature de la Charte de la Diversité par ses actions prouve notre attachement à l'égalité des chances et à la diversité sur toutes ses formes.

Par son biais, nous affirmons notre volonté d'agir pour le progrès social et économique :

- Par notre refus des discriminations et notre vigilance permanente contre toute discrimination
- Par nos actions pour l'égalité des chances
- Par le respect des différences et notre volonté à favoriser un environnement de travail toujours respectueux des différences.

Par nos actions et nos valeurs, nous nous engageons collectivement à :

- Sensibiliser aux enjeux de la non-discrimination et de lutte contre les stéréotypes tous les salariés, les dirigeants et les administrateurs, les partenaires, les fournisseurs, les clients et les prospects
- Informer et former régulièrement tous les salariés aux enjeux de la diversité
- Agir au travers d'actions de recrutement, de formation et de sensibilisation pour inciter à respecter cet engagement moral et civique
- Evaluer régulièrement la mise en œuvre de notre plan d'actions résultant de nos engagements.

1 NOUS ŒUVRONS POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

1.1 DES OUTILS FACILITANT UN ÉQUILIBRE VIE PRIVÉ-VIE PROFESSIONNELLE

• Un lien 100% digital et 100% Humain pour tous les actes administratifs

En 2022, nous avons mis un place un outil permettant au collaborateur, en toute autonomie et d'où il veut (y compris via smartphone), d'avoir accès aux informations administratives RH essentielles, formaliser toute demande en quelques clics et connaitre leur avancement à tout moment.

• Un Service de conciergerie à disposition

Un service de conciergerie avec plus de 60 services proposés à l'ensemble des salariés pour permettre aux salariés de mieux gérer leur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.



SERVICE DU QUOTIDIEN
pressing, cordonnerie, retouches, couture...



COLIS/LETTRES
Réception ou envoi de colis (Amazon, Asos, Zalando...), lettres et lettres recommandées



BIEN-ÊTRE
Massage amma(assis), onglerie...



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
Carte grise, Visa, prise de RDV (médical, administration...)



VÉHICULE
Lavage véhicule, entretien/vidange, réparation...



SERVICE À DOMICILE
Ménage, repassage, jardinage, bricolage, aide à domicile, garde d'enfants, aide aux devoirs, bien-être : coiffure, esthétique...

• Notre Politique Mobilité en faveur de salariés

Afin de mieux diminuer les consommations d'énergies liées aux déplacements de ses salariés, le Crédit agricole d'Aquitaine s'est engagé volontairement avec des solutions.

La loi d'orientation des Mobilités ayant placé la mobilité domicile travail des salariés au cœur du dialogue social, le Crédit Agricole d'Aquitaine favorise la mobilité durable de façon à répondre à l'enjeu majeur qu'est la préservation de l'environnement, mais également à faciliter l'usage des moyens de circulation des salariés adaptés à l'évolution de la société.

Plusieurs avantages sont en place avec :

- Le Forfait Mobilité Durable pour les salariés adoptant un mode de déplacement dit « Vertueux » comme le vélo, le covoiturage, la trottinette....
- Une prime de transport exceptionnelle relative à la prise en charge des frais de carburant ou les frais d'alimentation de véhicules électriques/hybrides rechargeables engagés par le salarié n'ayant pas d'autres possibilités pour effectuer le trajet domicile/lieu habituel de travail.
- Un remboursement des abonnements de transport public cumulable avec le Forfait Mobilité Durable

En 2022,

- 547 salariés ont bénéficié du nouveau dispositif FMD (Forfait Mobilité Durable)
- 1 391 salariés ont bénéficié de la prime de transport
- 237 salariés ont bénéficié de l'aide aux transports en commun (contre 215 en 2021)

• Un Accord qui encadre le télétravail dans l'entreprise

Le télétravail de crise COVID avait été mis en place dès mars 2020 et poursuivi, selon le contexte de la crise sanitaire, jusqu'en juin 2022, date à laquelle a été signé l'Accord d'Entreprise encadrant l'application du Télétravail et du Travail à distance.

Cet accord sur le télétravail et le travail à distance est un moyen d'améliorer la qualité de vie au travail, de déployer l'innovation, de progresser dans la digitalisation, de réduire notre empreinte carbone, de participer à l'attractivité de l'entreprise et de notre marque employeur pour nos futurs salariés. Il est aussi un outil de transformation du management, de renforcement de l'autonomie et de responsabilité des salariés, et il permet ainsi de répondre aux enjeux concurrentiels de demain par le développement de la performance de l'entreprise.

Cette nouvelle organisation du travail doit tenir compte des activités compatibles avec les exigences d'ouverture et de service à la clientèle. Sa mise en place dans l'équipe de travail doit toujours avoir pour finalité la disponibilité pour le client, sa satisfaction et la continuité de service.

1.2 L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Conformément aux dispositions de la convention collective nationale, la durée hebdomadaire de travail applicable est de 39h00 pour une personne travaillant à temps plein.

Pour les salariés hors forfait :

- o La durée maximale de travail effectif ne peut excéder 10 heures/jour et 48 heures/semaine et 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.
- o La durée de repos minimum obligatoire entre chaque journée de travail est fixée à 11 heures consécutives. Cela conduit à une amplitude journalière maximum de 13 heures par journée de travail
- o La pause déjeuner doit être au minimum de 45 minutes

Un accord sur le temps de travail signé en 2017 permet d'assouplir la contrainte de gestion et de régulation du temps de travail par la mise en place d'un solde débit / crédit plafonné à 16 heures, avec une régulation sur le semestre civil.

L'outil de déclaration, mis en place dans notre Caisse Régionale, permet de piloter le temps de travail pour l'ensemble des salariés (au forfait ou pas).

1.3 L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL ET NOS NOUVEAUX ACCORDS COLLECTIFS

Pendant les deux années de COVID précédentes, le dialogue social avec les représentants du personnel s'est poursuivi et s'est même intensifié sur cette période exceptionnelle.

En 2022, le dialogue social a porté sur de nombreux sujets décrits ci-dessous et a donné lieu à 56 rencontres avec les partenaires sociaux :

- o Nombre de réunions plénières du CSE : 11
- o Nombre de réunions extraordinaires du CSE : 2
- o Nombre de réunions CSSCT : 5 dont 1 Extraordinaire
- o Nombre de négociations : 12
- o Nombre de commissions Formation : 2
- o Nombre de réunions de la Commission SSCT : 5
- o Nombre de réunions bilatérales : 12
- o Nombre de commissions Assurance : 1
- o Nombre de commissions Aide au logement : 1
- o Nombre de commissions Economique : 2
- o Nombre de commissions Egalité : 1
- o Nombre de réunions NICE : 2

De plus, comme tous les 4 ans, l'année 2022 a été une année d'Elections Professionnelles dans l'entreprise.

- **3 accords relatifs à la rémunération des salariés**
    - Accord sur le déblocage exceptionnel de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement dans le cadre de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (art 5)
    - Accord relatif à la Négociation Collective Annuelle 2023 sur les rémunérations
    - Accord relatif à la Rémunération extra conventionnelle
- **5 accords relatifs à la politique socialement responsable de la Caisse**
    - Avenant à l'Accord sur la solidarité au sein de la Caisse Régionale d'Aquitaine
    - Accord sur la mobilité douce ainsi que son avenant avec le forfait mobilité durable et la prime de transport
    - Accord sur le télétravail et le travail à distance
    - Accord sur le Dialogue Social
    - Protocole d'Accord Préélectoral – Elections de la délégation du personnel du Comité Social Economique – Election des représentants au Conseil de Discipline

1.4 L'ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme lié à la maladie est de 5.49 % en 2022 (versus 4.75% en 2021).

La progression de l'absentéisme suit les taux d'incidence régionaux liés au COVID.

Concernant ce sujet, un point régulier est proposé à la commission SSCT (normes du travail pour l'équité salariale ou la santé et la sécurité du travail).

2 NOUS NOUS MOBILISONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES

La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

2.1 INCIVILITÉS : LA CAISSE RÉGIONALE D'AQUITAINE SE MOBILISE !

Pour répondre à la hausse des incivilités et à leur évolution, un plan de prévention a été adopté dès 2021. Ce plan a été construit avec les membres de la commission SSCT (Santé, Sécurité, Conditions de Travail) autour de 4 ambitions fortes :

- L'amélioration du processus de déclaration et de traitement d'une incivilité
- L'ajustement des formations au plus près du réel
- Un dispositif de sécurité à l'accueil des agences
- L'adaptation de processus en lien avec des situations spécifiques (par exemple les incivilités en lien avec les personnes protégées).

En 2022, plusieurs actions ont été mises en place avec notamment :

- Une analyse du travail de la mission d'accueil auprès de 6 agences représentatives de la Caisse Régionale
- Une mise à disposition d'une nouvelle interface en interne pour tous les salariés en lien avec l'entreprise
- Une formation dédiée aux incivilités :
    - Pour les nouveaux embauchés : 2h30 de classe virtuelle de formation à la gestion et à la prévention des incivilités. Cette formation est également disponible pour tous dans le portail de formation.
    - Pour les nouveaux conseillers spécialisés : 3H30 de formation en classe virtuelle
    - Formation des agences surexposées : 1 journée de formation en présentiel

En 2022, 230 incivilités ont été déclarées (versus 253 en 2021).

Toutes ont fait l'objet d'un suivi précis des actions mises en place. En fin d'année, 80% d'entre elles étaient clôturées.

2.2 LA MALADIE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

Porteur d'une politique sociale ambitieuse et pérenne en matière d'emploi, la signature par la Fédération Nationale du Crédit Agricole de la Charte Cancer et Emploi de l'Institut National du Cancer pour le compte des Caisses Régionales concrétise notre engagement responsable, mutualiste et solidaire. Cet engagement s'inscrit pleinement dans notre politique de gestion des ressources humaines visant à améliorer l'accompagnement des salariés touchés par le cancer. Déclinée autour de quatre grands axes, elle veille au maintien et au retour à l'emploi des personnes atteintes par cette maladie, à la formation et à l'information des parties prenantes et à la promotion de la santé au sein de l'entreprise.

Dans ce cadre, le Crédit Agricole Aquitaine met à disposition en interne un Guide de Retour à l'Emploi qui a pour objectif d'accompagner les salariés confrontés à de longues périodes de maladie. Ce guide permet d'accompagner dans le maintien à l'emploi lors de l'absence, de la préparation d'une éventuelle reprise ou d'un retour à l'emploi.

De plus, nous mettons à disposition un Guide pour les salariés venant en aide à un proche en perte d'autonomie ou dépendant du fait d'un handicap, d'une maladie ou de l'âge. Ce guide reprend les informations sur les diverses aides et dispositifs permettant de concilier vie personnelle et vie professionnelle.

2.3 LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, LEUR FRÉQUENCE ET LEUR GRAVITÉ AINSI QUE LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Sécurité au travail : 5 commissions SSCT ont eu lieu en 2022

Pour accompagner les salariés à la prévention des risques, 129 jours ont été dédiés à la formation de « sauveteur secouriste » dont 1j dédié incendie et 29 jours dédiés « sécurité agence »

157 salariés ont suivi la formation Sauveteurs Secouristes du travail.

3 NOUS FAVORISONS L'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES ET LA MIXITÉ

L'index, mis en place depuis 2019, comprend cinq indicateurs pondérés par des scores, qui traduisent :

- L'écart de rémunération entre femmes et hommes
- La répartition des augmentations individuelles de façon équitable entre femmes et hommes
- L'attribution des promotions de façon équitable entre femmes et hommes
- L'application de la loi concernant le congé maternité
- La répartition femmes hommes dans les 10 plus hautes rémunérations

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, met en place un plan d'action au service de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises françaises.

L'application de l'index à la Caisse Régionale Aquitaine génère un résultat en 2021 de 79 / 100 qui traduit l'engagement de l'entreprise en la matière, notamment au travers des différents accords collectifs signés localement. L'indicateur 2023 portant sur l'année 2022 sera publié le 1er mars 2023.

La Caisse Régionale entend continuer à garantir l'égalité professionnelle entre tous les salariés et en particulier entre les hommes et les femmes.

Depuis le lancement de notre démarche Mixité en 2019, la Caisse Régionale d'Aquitaine poursuit ses actions d'animation.

Comprendre les enjeux de la mixité, adopter les comportements et les pratiques managériales pour valoriser tous les talents, contribuer à un environnement non discriminant était au programme de la formation « VISA Mixité » de 2h pour les 259 managers participants.

Le portail dédié **« LA MIXITE ET MOI »** permet aux salariés de disposer :

- o d'une communication régulière (mail salariés et formation sur le leadership au féminin)
- o D'un guide de la parentalité
- o D'outils de sensibilisation comme une vidéo pour « Comprendre le biais décisionnel », un guide de sensibilisation (« Sexisme, harcèlement sexuel et agissements sexistes)
- o D'une formation sur le « Sexisme au travail » en libre service sur notre plateforme SMARTCAMPUS
- o D'une procédure de signalement

Un comité dédié mis en place en 2022 suit mensuellement les actions réalisées dans le domaine avec des indicateurs dédiés permettant notamment de suivre les dispositifs indiqués dans notre Accord Egalité Professionnelle signé en novembre 2021.

Contenu des engagements de l'Accord :

- **Le recrutement interne et externe** (Rééquilibrage des recrutements / parité dans les promotions d'alternants et dans les inscriptions au parcours cadre de Direction / diffusion mensuelle des postes pourvus par pépinière)
- **La gestion de carrière et de développement des compétences** (Objectif de parité sur nomination de managers / objectif d'entretien RLA dans le mois de la reprise / formation de tous les managers (y compris CODIR) sur 2022 / développement du tutorat sur prise de poste / sensibilisation des salariés aux enjeux de la mixité / communication process temps partiel à renforcer / adapter objectif et taille portefeuille commercial en fonction du temps de travail)
- **La rémunération et l'égalité salariale** (le renforcement du pilotage sur tous les éléments de rémunération / sensibilisation des managers aux enjeux de mixité en amont de la campagne d'augmentations)
- **Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes** (Espace C NET dédié / sensibilisation salariés via guide, formation smart campus)

Actuellement, nos collaboratrices représentent 59 % de l'effectif total. Nous portons une attention importante dans l'équilibre hommes-femmes des recrutements à compétences égales.

Concernant **la féminisation de l'encadrement**, il atteint **44,98 % en 2022** (contre 43,59% en 2021).

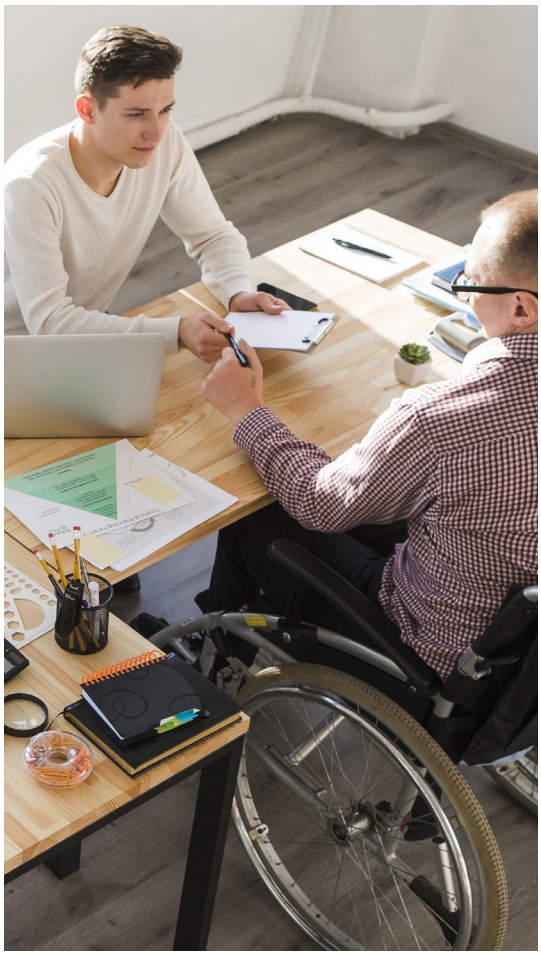
Pour les postes de pesée supérieure ou égale à 13, la part des femmes est 34,35% en 2022.

La durée du congé de paternité est de 25 jours pour les naissances à compter du 1er juillet 2021 avec un maintien de salaire sur la durée de ce congé. En 2022, 58 pères de famille ont pris un congé paternité.

4 NOUS FAVORISONS L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET NOUS LES ACCOMPAGNONS AU QUOTIDIEN

Le groupe Crédit Agricole a mis en place dès 2006 la mission HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole). Il veut être une banque de référence en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Grâce à leur politique volontariste conjuguant formation des managers, sensibilisation des collaborateurs, adaptation des postes de travail et accompagnement personnalisé, les Caisses Régionales ont vu leur taux d'emploi de personnes handicapées progresser de manière remarquable pour atteindre 6,12 % en 2021. Elles se mobilisent également à travers leurs achats, en faisant appel à des prestataires de services issus du secteur adapté et protégé. La politique Handicap et Emploi au Crédit Agricole est encadrée par un accord de branche ambitieux, portant sur la politique Handicap et Emploi, ainsi que sur un axe de solidarité (salariés aidant, accompagnement des salariés atteints d'un cancer). Le 5e accord de branche, portant sur les années 2023-2025, vient d'être signé en novembre 2022.



Pour répondre à nos engagements, la Caisse Régionale d'Aquitaine met tout en œuvre pour atteindre la proportion de 6% minimum de travailleurs en situation de handicap dans son effectif.

Aussi, un accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap a été signé le 7 juillet 2021, mobilisant des acteurs internes/externes et intégrant de nombreuses actions.

En 2022, le taux de la Caisse est de : 4,61 % (taux 2021 : 4,28%) soit 133 personnes en situation de handicap sur l'année.

(Au 9 novembre, le taux d'emploi direct était de 3.5% selon la DARES)

4.1 SENSIBILISATION ET FORMATION EN INTERNE

Une conférence « Le Handicap Source d'innovation » a été proposée pour sensibiliser chacun aux stéréotypes liés au handicap et les bonnes pratiques pour les contrôler.

Un portail en interne « Handicap et moi » globalise les outils à disposition :

- Une formation « Manager le handicap en entreprise »
- Un Guide de l'accompagnement et de la sensibilisation au handicap sont à disposition de tous les équipiers
- Les droits et avantages

4.2 DES INTERLOCUTEURS DÉDIÉS AU HANDICAP : 6 AMBASSADEURS ET 1 RÉFÉRENT HANDICAP

MISSIONS DES 6 AMBASSADEURS HANDICAP	MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP DE NOTRE CAISSE RÉGIONALE
o Communiquent sur notre politique RH lors du recrutement et de l'intégration de nouveaux embauchés o Aident pour les démarches administratives o Co-construisent & participent aux actions issues du plan de communication visant la sensibilisation des salariés et la promotion des droits & avantages liés à la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)	o Structure, coordonne et met en œuvre la politique handicap o Gère les projets en lien avec la politique handicap o Assure le suivi de situations individuelles o Anime la communauté des ambassadeurs et des parties prenantes du plan d'actions

4.3 RECRUTEMENT DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP

Nous avons recruté 5 CDD en 2022 et nous avons lancé une promotion « Tremplin by CA » réunissant 10 alternants.

4.4 ÉTROITE COLLABORATION AVEC LA MÉDECINE DU TRAVAIL / ERGONOMES

La Caisse Régionale préconise, oriente ou accompagne les salariés sur des compensations pour l'amélioration de leurs conditions de travail (aménagement du poste de travail et/ou de l'organisation du travail)

4.5 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP

Tout salarié déclaré en situation de handicap peut bénéficier des droits et avantages suivants :

- CESU Handicap financés à 100% par l'entreprise, cumulable avec le CESU traditionnel, pour faciliter l'accompagnement du quotidien
- Autorisation d'absences (2 jours) pour suivi médical
- Aides dans les démarches de reconnaissance et financement d'aides techniques
- Etude de poste par ergonome

4.6 SECTEUR ADAPTÉ ET PROTÉGÉ, RECOURS À LA SOUS TRAITANCE

Implantés sur l'ensemble de notre territoire, les ESAT et les entreprises adaptées prennent en charge une partie des activités dans plusieurs domaines : archivages, conditionnement, impression, travaux d'entretien des parcs et jardin, personnel pour la maintenance....

La collaboration avec les ESAT et les Entreprises adaptées peut se formaliser de trois façons : contrat de fournitures, contrat de sous-traitance ou mise à disposition de personnel.

Risque 5 : Manque d'attractivité et non rétention des talents pour assurer notre développement et notre performance dans un monde qui change constamment.

NOTRE CINQUIÈME PRIORITÉ : ŒUVRER À L'ÉPANOUISSEMENT ET À LA PROTECTION DES SALARIÉS



Recruter, être reconnu comme un employeur responsable et favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation.

Investir dans la démarche RSE, notamment en impliquant la fonction Ressources Humaines, s'avère un pari gagnant en termes de recrutement et de fidélisation de collaborateurs.

1 2022, UNE AUGMENTATION DE NOS EFFECTIFS EN LIEN AVEC NOTRE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Acteur majeur de l'emploi sur notre territoire, l'année 2022 est une année marquée par un recrutement volontariste en terme d'embauche en lien avec notre développement commercial.

Nous avons recruté 282 collaborateurs en CDI sur l'année 2022 soit 80% de plus qu'en 2021.

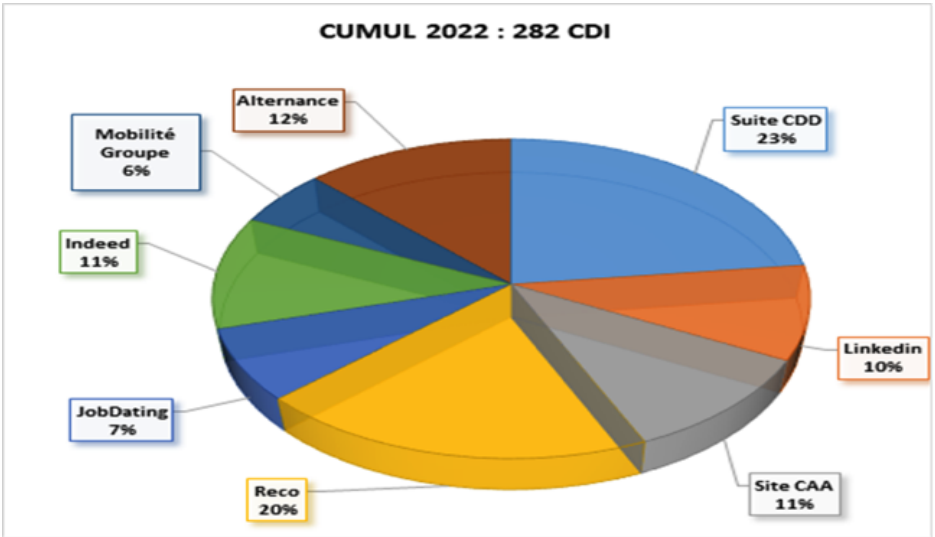
Nous intensifions le recours à l'alternance avec 95 nouveaux alternants en 2022.

1.1 NOTRE MARQUE EMPLOYEUR VALORISÉE AUSSI PAR NOTRE SITE INTERNET

Notre site internet de recrutement est l'outil digital pour accompagner les candidats à la recherche d'un emploi au Crédit Agricole Aquitaine.

Une adresse : lisible dans la démarche de candidature, utile par la création d'un profil candidat et clair pour postuler.

80% des salariés indiquent être fiers de travailler dans notre entreprise et nous recommandent des candidats. Cette recommandation représente 20 % de nos recrutements.



1.2 UNE FORTE PROXIMITÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

Le Crédit Agricole Aquitaine a mis en place un Café recrutement dans une de nos agences bancaires et rencontré plus 120 candidats pour enfin accueillir 12 nouveaux embauchés en CDI.

Pour poursuivre notre action en faveur de l'emploi des jeunes en cette période de crise économique et sociale, le Crédit Agricole Aquitaine est actif auprès des jeunes en organisant 6 job dating durant l'année 2022 en lien avec nos managers de proximité, l'agence pôle emploi du territoire et nos écoles partenaires.

1.3 UNE PLATEFORME POUR L'EMPLOI ET L'ORIENTATION DES JEUNES : YOUZFUL

Implanté sur tout le territoire, nous comptons parmi les principaux employeurs de France. C'est donc naturellement que nous nous mobilisons pour l'emploi et encore plus aujourd'hui pour l'emploi des jeunes.

Le Crédit Agricole s'engage chaque jour :

- En organisant des job dating pour vous permettre de rencontrer des entreprises qui recrutent,
- En mettant en relation avec des experts pour des conseils gratuits si vous souhaitez créer votre entreprise,
- En donnant accès à toutes les offres d'emploi du groupe Crédit Agricole, en France comme à l'étranger.

Pour aller encore plus loin, nous avons lancé Youzful, le nouveau réseau professionnel qui crée le lien entre vous et le monde de l'emploi. Pour vous aider dans votre orientation comme dans votre recherche de stage, d'alternance, de job d'étudiant ou de 1er emploi, cette plateforme regroupe des conseils pratiques de nos partenaires, des entreprises qui recrutent dans votre région, mais également les offres d'emploi du moment.

1.4 L'ALTERNANCE, UNE SOLUTION POUR ÊTRE FORMÉ ET RECRUTÉ AU CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

Le Crédit Agricole Aquitaine a une politique d'alternance volontariste. Depuis 3 ans, nous intensifions le recours à l'apprentissage.

Le contrat d'alternance représente une véritable opportunité pour l'alternant et pour notre Caisse Régionale :

- Apprentissage immersif terrain et pratique
- Acquisition d'une expérience professionnelle solide
- Possibilité de se former tout en étant rémunéré
- Constitution d'un vivier pour notre entreprise

Nous avons accueilli 115 alternants en 2022 via Tremplin by CA, Bachelor, APELS, Licence, Master.

Nous privilégions la formation à des métiers commerciaux via la licence Pro Banque Assurance et le Master 2 Banque Finance.

Pour tous les alternants loin de leur nouveau lieu de travail (+70 KM ou +1H15 de transport), nous les accompagnons dans la recherche de leur logement avec notre partenaire « MaNouvelleVille » afin de les aider dans leur démarche.

1.5 INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS STAGIAIRES

Nous permettons aux étudiants de profiter d'une expérience clé pour leur parcours professionnel. Nous offrons l'opportunité de découvrir chez nous le monde de l'entreprise et la diversité des métiers exercés en étant accompagné au quotidien.

Ainsi, nous avons accueilli 128 stagiaires en 2022, pour une moyenne 3,5 mois de stage.

1.6 DÉCLICS SPORTIFS OU L'INSERTION DES JEUNES PAR LE SPORT

Permettre à de jeunes sportifs talentueux en recherche d'emploi, peu ou pas diplômés, de se former au métier de conseiller bancaire, c'est l'idée du programme Déclics Sportifs, porté par APELS, l'Agence Pour l'Education par le Sport et notre Caisse Régionale.

A ce titre, nous avons recruté nos 3 jeunes en CDI à la suite de leur formation.

2 DES OFFRES DE FORMATION ADAPTÉES FACILITANT LA MONTÉE EN EXPERTISE DE NOS MÉTIERS

En poussant la porte de notre Caisse Régionale, nous ouvrons le champ des possibles en terme de formation. À l'écoute des projets et des motivations des collaborateurs, nous les accompagnons tout au long de leur carrière. Nous pensons que former nos collaborateurs est primordial.

Chacun doit être acteur du changement, ouvert d'esprit et volontaire pour construire son évolution professionnelle.

Chaque collaborateur bénéficie, selon ses demandes et ses besoins, de différents parcours :

- d'intégration pour les nouveaux embauchés
- de préparation aux évolutions professionnelles
- de montée en compétence sur les métiers
- de développement des compétences digitales ou réglementaires

C'est ainsi qu'en 2022 :

o 1 050 collaborateurs ont pu réaliser au moins une formation issue de Smart campus, application de formation micro-Learning du groupe offrant des parcours de formation soft-skills et fondamentaux métiers.

- o 104 715 heures jours de formation ont été dispensées, dont :
  - 24 598 h ont été faites en e-learning
  - 22 492 h en classe virtuelle,
  - 26 060 h en e-class
  - 10 h en webinaire

o 2 926 ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année soit 15 formations en moyenne par salarié.

2.1 UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ SUR LES PRISES DE POSTE POUR TOUTES LES LIGNES MÉTIER

Le format des formations est agile et cadencé avec des ateliers à distance et des ateliers en pratique collective.

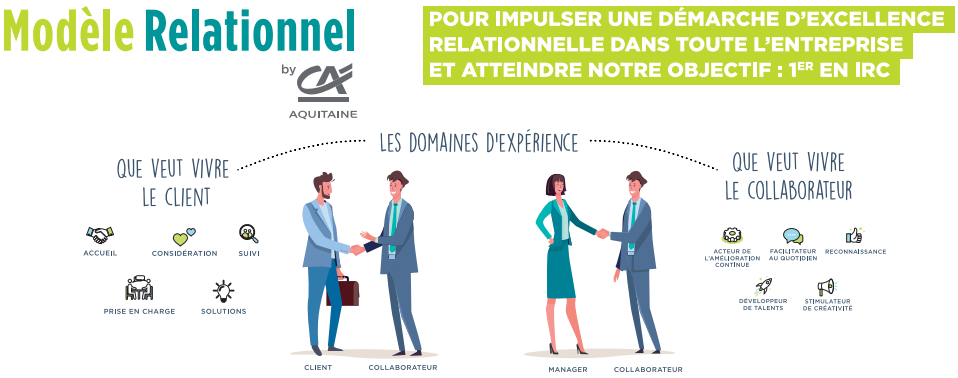
Nous proposons également des immersions dans les espaces conseils dédiés aux Assurances et au Crédit Conso.

Une diversité de modalités d'apprentissages qui intègre les nouvelles technologies : e-learning, présentiel, tutorat, immersion, les classes virtuelles.



2.2 LE DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION MODÈLE RELATIONNEL AUPRÈS DE TOUS LES SALARIÉS

La formation Modèle relationnel renouvelle les postures (exigence, réactivité, confiance à priori, attention positive, ouverture) et les pratiques pour appliquer la symétrie des attentions clients/collaborateurs.



2.3 UN ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL POUR UNE MEILLEURE EXPÉRIENCE CLIENTS ET COLLABORATEURS

Des cycles de webconférences de culture managériale ont été mis à disposition en 2022, via une plateforme dédiée

- La mixité Femmes – Hommes pour contribuer à un environnement non discriminant
- « Feedback pour tous ! »
- « Management inter-générationnel »

En complément, des offres de formation à la carte



3 OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES : CHACUN ACTEUR DE SA TRAJECTOIRE !

Chaque salarié a la possibilité à tout moment de solliciter son manager pour échanger sur son avenir professionnel.

Conformément à la Loi, le salarié doit bénéficier d'un entretien professionnel au moins tous les deux ans.

En 2022, plus de 96% des salariés ont pu bénéficier de cette démarche. Ils ont pu exprimer à cette occasion leur souhait de bénéficier d'une mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Il leur a été donné également la possibilité de découvrir de nouveaux métiers sous forme de « vis ma vie » ou « d'entretiens exploratoires ».

Les salariés disposent, en tant que 1er acteur de leur trajectoire professionnelle, de ressources :

- o Une cartographie des trajectoires possibles quel que soit le métier
- o Un référentiel détaillé de l'ensemble des métiers de l'entreprise.

En 2022 :

- 44% ont exprimé un souhait de mobilité fonctionnelle
- 30% ont exprimé un souhait de mobilité géographique
- 30% ont demandé de réaliser un « vis ma vie »
- 10% ont demandé de réaliser un « entretien exploratoire »

La diffusion régulière des offres d'emploi internes complète le dispositif.

En 2022, nous avons publié 391 offres en interne.

A la clé, de réelles opportunités de mobilité interne se dessinent permettant de changer de métier ou de lieu d'activité au sein du Crédit Agricole Aquitaine.

4 L'IER (INDICE D'ENGAGEMENT ET DE RECOMMANDATION DE NOS SALARIÉS) : INDICATEUR PHARE POUR NOTRE CAISSE RÉGIONALE

Depuis 2018, l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole Aquitaine est invité à répondre à un questionnaire interne mesurant l'IER : l'Indice d'Engagement et de Recommandation.

A l'image des éditions précédentes, ils ont la possibilité de s'exprimer de manière anonyme et confidentielle sur les thèmes principaux de la vie professionnelle, de la compréhension de la stratégie, du management, du développement des carrières, de l'organisation du travail, de la fierté d'appartenance ou encore l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

L'expression de nos salariés est une richesse pour l'entreprise permettant d'identifier les points forts et les axes d'amélioration. Sa mesure est un indicateur-clé pour identifier des actions à mettre en œuvre dans le cadre de notre projet d'entreprise.

Chaque année, il est mis à disposition de chaque équipe de proximité, des résultats détaillés leur permettant d'engager à leur initiative des plans d'actions locaux.

Suite à l'enquête de 2021, en lien avec notre projet d'entreprise, de nombreuses actions ont été réalisées :

- La poursuite des créations de poste en faveur de notre développement commercial
- La refonte de l'entretien professionnel
- Des ressources favorisant l'autonomie (augmentation des délégations, ...)
- L'accompagnement des salariés face à l'évolution des incivilités
- La formation pour tous du Modèle Relationnel
- De nouveaux dispositifs en terme d'équilibre vie privée – vie professionnelle (accord télétravail, Forfait mobilité Durable, ...)
- La création d'une Direction Energie, Transition et Logistique dédiée à nos enjeux RSE de développement durable
- La création d'un Secrétariat Général qui renforce notre modèle Mutualiste

En 2022, 83% des salariés se sont exprimés au travers de cette enquête.

Le score de l'enquête atteint 75/100 (moyenne des réponse « D'accord » et « Plutôt d'accord ») soit +1 point par rapport à 2021

Le point le plus remarquable reste la fierté d'appartenance avec 89% des répondants qui se disent fiers de travailler pour le Crédit Agricole Aquitaine.

Parmi les autres points forts, les collaborateurs évoquent :

- Un attachement à la CR très élevé et une confiance forte dans l'avenir.
- Une image employeur toujours forte
- Une bonne compréhension de la stratégie de la Caisse et du Groupe
- Un bon niveau d'engagement
- Une très bonne perception de la culture managériale
- Un esprit d'entraide et de soutien au sein des équipes

Les collaborateurs ont noté aussi de fortes de progressions majeures en matière :

- d'opportunités professionnelles
- d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- d'autonomie et de force de propositions

Ils indiquent les axes de progrès suivants à prendre en compte dans les futures actions à engager par l'entreprise :

- Les outils mis à disposition pour travailler qui doivent être améliorés :
- La coopération entre Directions / Départements / Secteurs / Services qui doit se renforcer
- Le métier d'Attaché commercial

5 NOUS PROPOSONS RÉGULIÈREMENT AUX SALARIÉS QUI LE SOUHAITENT DE S'INVESTIR DANS UNE CAUSE QUI LEUR TIENT À CŒUR

5.1 LE DON DE CONGÉS

Les collaborateurs du Crédit Agricole Aquitaine sont animés par des valeurs de solidarité et ils le traduisent concrètement dans leurs actes.

Ainsi, en 2022 :

- 49,86 jours d'absence ont été donnés par 24 salariés aux collaborateurs qui en auraient besoin suite au décès d'un proche ou pour accompagner un proche atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité
- 16 salariés ont pu bénéficier de ce dispositif pour un total de 110 jours

5.2 LE MICRO-DON DE SALAIRE

Des salariés ont fait le choix de verser à plusieurs associations (MSF, Les Restos du cœur ou les Banques Alimentaires) les centimes d'euros de leur salaire net jusqu'à la fin de l'année. Un micro-don doublé par l'entreprise.

Ainsi, 451 donateurs ont permis de verser 2 569,5 euros aux trois associations.

5.3 LE DON DU SANG

Les collaborateurs du Crédit Agricole Aquitaine se sont mobilisés pour le Don du Sang grâce aux 3 collectes organisées (2 sur le site de Bordeaux et 1 sur le site d'Aire sur l'Adour).

5.4 SOLIDARITÉ UKRAINE

Avec l'appui de Crédit Agricole SA, des filiales et le soutien collectif des 39 Caisses Régionales, le Groupe a mis en place un Fonds de Solidarité d'urgence de 10 Millions d'Euros pour apporter de l'aide aux collaborateurs de CA Ukraine et de participer aux actions des ONG intervenants en Ukraine et dans les pays limitrophes.

Les collaborateurs et les élus de la Caisse Régionale d'Aquitaine ont pu aussi participer à cette solidarité via un dispositif d'abondement en faveur des collègues de CA Ukraine ou au profit de l'UNICEF ou de la Croix Rouge.

5.5 JOURNÉE D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL RECONDUITE EN JUIN

Salariés et administrateurs, ont été très nombreux à participer à la journée d'Engagement Sociétal organisée par la Caisse Régionale d'Aquitaine. En tout, plus de 120 missions ont mises en œuvre sur le territoire en lien direct avec notre projet d'entreprise.

Très mobilisés et engagés, les salariés ont participé à la collecte de denrées alimentaires au profit des Banques Alimentaires, au ramassage de déchets, à la préparation et distribution de repas dans un restaurant solidaire, à l'apprentissage des gestes de premiers secours, à la sensibilisation au handicap et l'accompagnement d'un ESAT, à l'accompagnement d'enfants hospitalisés, aux animations proposées aux résidents d'Ehpad.

5.6 SOLIDARITÉ POUR LES SALARIES CONFRONTÉS AUX ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

Les salariés confrontés aux feux de l'Eté 2022 (Gironde et Haut des Landes), et des grêles (Bordeaux Métropole et Médoc) ont été accompagnés par l'entreprise.

L'accord Solidarité de 2002 intègre ce type de situation dans les dons de congés.

En 2022, suite aux intempéries, ce sont 12 salariés qui ont bénéficié de 27 jours de don de congés spéciaux.



Déclaration de performance extra-financière 2022, Filiale Immobilière CAAAI (Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière)

La Filière immobilière opère sous le nom commercial de Square Habitat Aquitaine. Elle est composée d'une holding A2I, filiale de la CRCAM d'Aquitaine, dont dépendent 3 filiales : CAAAI, CAAI, Syndic Puglisi.

La filière est présente sur toutes les activités de l'immobilier : transaction ancien et neuf, location, administration de biens (gestion locative et syndic), ainsi que la prise de participation dans des programmes de promotion immobilière.

Démarrée en 2005, développée au cours des années, structurée dans sa configuration actuelle depuis 2015, la filière a atteint la maturité ; dans un contexte 2022 chahuté par l'évolution des taux d'intérêt et le contexte inflationniste qui bouscule les projets immobiliers, elle réussit la performance d'être rentable à nouveau, sur chacune de ses activités.

CAAAI, la filiale qui pratique les activités de transaction ancien, location et gestion locative, est la plus importante en nombre de salariés et agences ; elle propose ses services par l'intermédiaire de 25 agences immobilières réparties sur le même territoire que la Caisse Régionale, avec une forte concentration sur Bordeaux Métropole.

Les indicateurs fournis par ailleurs sont calculés uniquement sur cette filiale.

Voici les points à retenir sur Square Habitat en 2022 par rapport aux priorités et aux indicateurs du Diagnostic de Performance Extra Financière.

PRIORITE 1 : renforcer l'accompagnement en confiance de nos clients, en s'adaptant à leurs usages

Indicateur 1 : taux d'utilisateurs du Digital

Des espaces clients interactifs sont à la disposition des clients bailleurs, locataires, copropriétaires et acheteurs neuf ; cela permet une information en continu, sans envoi de courriers. Une communication clients (propriétaires et copropriétaires) a été adressée pour rappeler l'intérêt de se connecter à son espace dédié.

La plateforme locataire, lancée en 2019, permet quant à elle la dépose en ligne de son dossier de demande location par le potentiel locataire, avec la possibilité d'y joindre toutes les pièces nécessaires à fournir.

L'utilisation de la signature électronique et du recommandé électronique s'est largement développée, tant avec les collaborateurs de l'entreprise qu'avec les clients.

Notre réseau informatique, maintenu et protégé par le prestataire KONICA, permet l'utilisation des outils digitaux en toute sécurité informatique.

La protection des données de nos clients suit la règlementation RGPD, la politique de protection des données est diffusée, et le registre des traitements a été mis à jour comme chaque année fin 2022.

A noter enfin en termes de confiance, l'usage fort de la démarche commerciale Square Box en transaction ancien, mandat semi-exclusif laissant la possibilité au client de vendre par lui-même, et la proposition des services de Bemove apportant une aide certaine aux démarches liées au déménagement.

PRIORITE 2 : contribuer au développement durable de l'économie locale

Indicateur 7 : responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs

La politique achats de SQH Aquitaine, axée sur les appels d'offres, le respect des engagements, l'éthique et le partenariat avec les fournisseurs, en veillant notamment à ne pas les placer en position de dépendance vis-à-vis de l'entreprise a été diffusée en 2021.

Les délais de paiement sont encadrés par un système de délégations adéquat et un process de double validation informatique performant en lien avec le prestataire comptable extérieur chargé des paiements.

Indicateur 10 : partenariats et Fondation

Des actions nouvelles ont été menées cette année sur cette thématique, faisant suite à l'intensification de nos actions grâce à la nomination d'un binôme RSE au sein de l'entreprise (Responsable fonctions support développement et Chargée des activités RH).

D'une part, la participation de Square Habitat Aquitaine à un partenariat national Square Habitat et l'Association Habitat et Humanisme qui agit en faveur du logement, de l'insertion et de la recréation de liens sociaux.

Notre partenariat consiste à verser 15€ par vente dans l'ancien réalisée par l'intermédiaire de Square Habitat, soit 7 860 € qui vont être versés à l'Association pour 2022 (524 ventes * 15).

D'autre part, Square Habitat Aquitaine a participé cette année au challenge Ruban Rose en inscrivant 37 collaborateurs volontaires à la course ou à la marche organisées à Bordeaux au mois d'octobre. Moments de partage et de convivialité au service d'une belle cause !

Enfin, une action liée à la collecte de jouets pour les enfants en partenariat avec les associations Habitat et Humanisme et Main blanche Main noire, « les Lutins de Square Habitat Aquitaine », a eu lieu en décembre 2022 et a permis de récolter 400 dons pour de nombreux enfants.

PRIORITE 3 : œuvrer sur notre territoire pour une société solidaire, responsable et résiliente en s'appuyant sur nos valeurs mutualistes

Indicateur 11 : renforcer notre modèle mutualiste

L'appartenance au Groupe Crédit Agricole et la référence à ses valeurs mutualistes sont régulièrement rappelées et mises en valeur au sein de l'entreprise, du parcours d'intégration aux newsletters internes hebdomadaires.

La filiale a poursuivi l'organisation de ses activités en maintenant des possibilités de télétravail pour les fonctions et activités télé-travaillables (1 jour par semaine) et en menant une réflexion avec les partenaires sociaux afin de pérenniser ces modalités de travail complémentaires au travail sur site.

Elle a aussi maintenu un service clientèle régulier et complet pour répondre aux besoins immobiliers de tous ses clients avec l'ouverture de ses agences 6 jours sur 7.

En termes éthiques, code anticorruption et process du droit d'alerte sont diffusés dans l'entreprise de façon à garantir des modes de fonctionnement en cohérence avec les valeurs mutualistes.

PRIORITE 4 : limiter notre impact sur l'environnement et en maîtriser les risques notamment nouveaux

Indicateur 14 : consommation papier

Une consommation papier diminuée de 24% entre 2021 et 2022, après les diminutions de 12 et 20% opérée entre les 2 années précédentes, traduisant un mouvement de fond sur l'utilisation du numérique et du digital en lieu et place de documents papier, ainsi que la vigilance sur le volume d'impression (plusieurs communications internes pour rappeler de n'imprimer que le strict nécessaire).

Signature électronique, avec DOCUSIGN, et envoi du e-recommandé sont désormais des outils efficacement utilisés dans l'entreprise.

Le nomadisme, pratiqué sur toutes les activités et pour tous les postes de travail avec le déploiement d'une flotte complète de portables avec accès sécurisé à distance, favorise également le fait de moins imprimer.

Les bulletins de salaire sont adressés en dématérialisé tout au long de l'année. Idem pour la plupart des documents RH (contrat de travail, documents de sortie…).

La communication sur les écogestes a été renforcée en interne pour sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et a été reprise sur les réseaux sociaux pour une diffusion à plus grande échelle.

Indicateur 15 : émission de gaz à effet de serre

Pas de consommation de fuel ni de gaz dans les agences Square Habitat.

D'autre part, un budget de 52 K€ a été consacré en 2022 à l'entretien et l'aménagement des agences Square Habitat (rénovation façade, maintenance installation électrique, changement bloc secours, changement climatisation…) et à l'amélioration du confort de travail (installation store, mobilier, luminaire…).

Enfin, depuis le second semestre 2022, nous avons misé sur la sobriété énergétique en réduisant la durée d'éclairage de nos affichages vitrine (pas d'éclairage de 20 heures à 7 heures du matin) et en communiquant largement en interne et en externe, dont un post sur les réseaux sociaux repris par le national pour sa campagne : « # soyons malins, consommons moins ».

PRIORITE 5 : œuvrer à l'épanouissement et à la protection des salariés

Indicateur 17 : taux de salariés en situation de handicap

Le taux de salariés handicapés a diminué en passant de 2,02% à 1,33%, cependant l'exercice a vu l'embauche de 4 personnes à statut RQTH, dont une prendra ses fonctions en 2023, ce qui fera remonter le taux dès l'exercice 2023.

Une communication interne a été réalisée axée sur une double thématique : faire comprendre ce qu'il y a derrière l'expression RQTH et faire comprendre l'intérêt de se déclarer dans l'optique d'une amélioration de ses conditions de travail.

Indicateur 18 : index d'égalité Femmes-Hommes

L'index d'égalité Femmes Hommes a été calculé pour la troisième année sur l'exercice 2021 et s'établit à 69 points donc inférieurs aux 75 points requis, (82 points en 2020 et 2019).

L'index est impacté à la baisse par l'indicateur de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes, par tranche d'âge et par classification) qui est à relativiser. En effet, la majorité des personnes prises en compte ont des fonctions commerciales, avec une rémunération variable très importante par rapport au fixe, dépendante des affaires réalisées ; quand bien même il y a une stricte égalité dans le système de rémunération appliquée aux hommes et aux femmes, la différence constatée sur le variable a favorisé les hommes une nouvelle fois cette année. Nous avons pris le soin de faire un courrier complet et explicatif sur le sujet à la DIRECCTE, en sollicitant une rencontre qui nous permettrait de trouver des mesures correctrices ou de calcul différents, sans réponse à ce jour.

Indicateur 20 : risque routier et coûts associés

Le nombre de kilomètres parcourus, tels qu'enregistrés avec les déclarations d'activité des collaborateurs a diminué de 3% à nouveau cette année, avec un effectif moyen plus élevé, soit une vraie économie de kilomètres parcourus

C'est lié en partie à l'utilisation du digital qui limite certains déplacements (visites virtuelles pour les acquéreurs et locataires potentiels, signature électronique) et en partie aux formations et réunions réalisées en distantiel.

Indicateur 21 : promotion

3 personnes ont bénéficié d'une promotion en 2022 (prise de responsabilité d'agences supplémentaires pour 2 responsables d'agences et passage en catégorie agent de maitrise pour une assistante ayant évolué vers un poste RH), et 8 personnes ont pu bénéficier d'une mobilité fonctionnelle entre les différents métiers de l'immobilier (conseiller transaction vers gestionnaire ou assistante d'agence, conseiller location vers assistante d'agence, assistantes d'agence vers conseiller immobilier).

Soit un taux de promotion de 3% par rapport à la population CDI et un taux de mobilité fonctionnelle de près de 8% traduisant les opportunités d'évolution de carrière offertes par l'entreprise.

Indicateur 22 : effectif

L'effectif CDI de l'entreprise a progressé de 2 CDI à la date du 31/12/2022.

6 postes sont vacants et à pourvoir en fin d'année 2022.

L'année 2022 a vu la mise en œuvre de process nouveaux de recrutement : afterwork recrutement, café recrutement, plateforme de diffusion d'offres d'emploi, communication réseaux sociaux, qui nous ont permis de recruter fortement et ont augmenté notre visibilité sur le marché du travail.

Le recrutement d'alternants sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation s'est accentué, sur tous les métiers et plusieurs agences et services, dans une réelle optique de faire découvrir le métier, former et professionnaliser ; les alternants représentent 10% des effectifs au 31 décembre 2022.

Indicateur 23 : formation

La formation reste un vecteur important d'accompagnement avec l'équivalent de 699 J/H de formation dispensée, soit une moyenne de près de 6 jours par personne, fortement impactée par les parcours du centre d'entraînement (une quinzaine de jours pour 22 participants). Le présentiel a côtoyé fortement les formations en e-learning, avec l'utilisation de 2 plateformes, une tournée « commercial » avec notre partenaire ESSYCA (un parcours d'intégration et des parcours métier sont proposés) et une « réglementaire » avec l'IFCAM pour dispenser toutes les formations réglementaires obligatoires

Indicateur 24 : turn over

Après une certaine stabilisation des équipes observée en 2017 et 2018, et la montée du taux de turn-over en 2019 et 2020 (39,80 % et 41,90%), celui-ci (calculé sur effectifs CDI) a diminué en 2021 (34,71%) et se maintient en 2022 à 34,62%.

Ce taux de turn-over reste élevé, cependant des indicateurs positifs l'encadrent cette année :

- moins de mouvements en 2022 qu'en 2021 : 72 pour 84
- plus d'entrées que de sorties : 38 entrées et 34 sorties en 2022 pour 35 entrées et 49 sorties en 2021.
- moins de départs sur la population clé de l'activité transaction à savoir le conseiller immobilier : 16 pour 27 en 2021

La diminution du nombre de sorties est à mettre en correspondance avec les actions de fidélisation qui ont été maintenues (journée d'intégration, parcours d'intégration, ateliers thématiques, points RH mensuels dédiés aux entrées et prises de fonctions…) ou entreprises en 2022, notamment en lien avec les résultats de l'IER pratiqué pour la première fois au sein de l'entreprise en 2021 :

- la possibilité que se donne l'entreprise de récompenser par de la rémunération individuelle la capacité d'investissement des collaborateurs

- l'encouragement et l'accompagnement des mobilités fonctionnelles et géographiques, qui offrent des perspectives de carrière au sein de l'entreprise

- la souplesse dans les formes de travail acquise grâce aux outils et au nomadisme (télétravail pour les fonctions qui le permettent à hauteur d'un jour par semaine)

- le lancement du centre d'entraînement (lieu dédié et parcours de formation mêlant théorie et pratique) à destination de la population des conseillers immobilier entrants (4 promotions menées en 2022)

- l'intégration des principes RSE de manière plus conséquente dans l'entreprise, avec en premier lieu la nomination d'un binôme référent RSE

- le renforcement de la communauté Square Habitat et de la cohésion d'équipe avec un événement festif ayant eu lieu les 23 et 24 juin et rassemblé la totalité des collaborateurs.

Enfin, pour conclure sur cette priorité n°5, l'exercice 2021 a vu le lancement du 1er IER (Indice d'Engagement et de Recommandation) au sein de l'entreprise ; la participation a été de 80%, traduisant ainsi l'intérêt que les salariés portent à leur entreprise et l'envie de s'y projeter. La note a été de 65, élevée et meilleure que la moyenne des réseaux Square Habitat. Les résultats et commentaires de l'IER nous ont aidés à engager des actions de fidélisation comme vu supra. L'IER a été renouvelé en 2022 : 86% de participation et un score de 65 à nouveau, plus élevé de 7 points que la moyenne des réseaux Square Habitat. Les résultats et commentaires sont à détailler et prendre en compte pour une nouvelle fois venir appuyer nos actions favorisant la fidélisation du personnel.

Les clients

Une enquête de satisfaction va avoir lieu au niveau national sur le réseau Square Habitat début 2023, ce sera la quatrième menée ainsi au sein de réseaux Square Habitat.

Les résultats de l'enquête 2021 ont été communiqués début 2022 et ont conforté l'évolution positive quant à la satisfaction de nos clients bailleurs, acheteurs anciens et locataires, avec un point d'attention sur les copropriétaires et les vendeurs en ancien. Professionnalisme, disponibilité, efficacité et bon relationnel sont mis en avant, délai de réponse et absence de suivi sont les 2 points négatifs relevés.

La tenue du Comité Qualité, mis en place depuis 2021, a permis de suivre au plus près les réclamations et demandes de nos clients. Au-delà de l'analyse et du traitement des demandes, le suivi fait au sein du Comité s'est traduit en actions concrètes d'amélioration ou modification de process qui permettent de faire progresser la satisfaction de nos clients.

Le nombre de réclamations a diminué par rapport à 2021 (-23%), le délai de traitement s'est un peu allongé passant de 23 à 27 jours (réponse apportée en moins de 15 jours pour la moitié des demandes), le délai de traitement pouvant être impacté par la mise en jeu de délais d'assurance. Les sommes perdues à l'occasion du traitement de ces réclamations ont diminué de moitié entre 2021 et 2022 traduisant l'évolution favorable de la qualité de notre travail, qui entraine moins de prise en charge de dommages ou désagréments divers.

SQUARE HABITAT
CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE

Indicateur de performance	2022	2021	2020
› 17 Taux de salariés en situation de handicap Nbre de salariés en situation de handicap ramené à l'effectif total, hors unités bénéficiaires	1,33%	2,02%	2,83%
› 19 Taux de femmes parmi les cadres supérieurs Part des femmes dans l'effectif de pesée de poste supérieur	9,17%	10,81%	10,22%
› 20 Risque routier et coûts associés Kilométrage parcouru par les salariés (hors administrateurs) au titre de leurs déplacements professionnels	620 436 km	620 739 km	638 775 km
› 21 Promotion Nb Salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle	10,48%	5,82%	7,56%
› 22 Effectif (2 indicateurs) Nombre d'ETP fin d'année (au 31/12)	120	111	137
Nombre de postes (CDD, CDI, alternants)	15 CDD 105 CDI	8 CDD 103 CDI	18 CDD 119 CDI 14 alternants
› 23 Formation Nombre de jours de Formation par ETP (base : 7,8h par jour)	5,83 j	4,66 j	5,73 j
› 24 Turn over [(Nb de salariés arrivés + Nb salariés partis) / 2 / Nb CDI au 1er janvier]	34,62%	31,1%	41,90%

PREMIÈRE PRIORITÉ :
RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN CONFIANCE DE 100% DE NOS CLIENTS, EN S'ADAPTANT À LEURS USAGES*

*** Les chiffres publiées de page 88 à 91 ne comprennent pas les données de Square Habitat et seront présentées de manière consolidée l'année prochaine**

	Indicateur de performance	2022	2021	2020
E1	**› 1 Taux d'utilisateurs du Digital (2 indicateurs)** utilisateurs Ma Banque et NPC / Taux CAEL Actif	76,76% 416 518 (utilisateurs actifs) / 542 678 (CC actifs) Evolution : + 1,54%	75,22% 397 088 (utilisateurs actifs) / 527 889 (CC actifs)	Chiffres non disponibles
E2	**› 2 Offres à valeur ajoutée sociétale et environnementale** Parts des encours classés 8 et 9 par AMUNDI par rapport aux encours totaux d'Amundi, sur les Marchés de Proximité et des entreprises (CTO, PEA, UC, Immobilier Hors UC).	**1 165,5 M€ / 1 908,5 M€ = Poids : 61,1%**	**1033,2 M€ / 2025,9 M€ = Poids : 51%**	**851,4 M€ / 1795,5 M€ = Poids : 47,4%**
E3	**› 3 Micro crédit (2 indicateurs)** Nb et montant des dossiers de microcrédits personnels réalisés	208 637 € pour 76 dossiers	177 053,48 € pour 71 dossiers	96 000 € pour 43 projets
E3	**› 4 Point Passerelle (2 indicateurs)** Nb de nouveaux dossiers instruits dans l'année	441 dossiers dont 289 accompagnés et sortis	375 dossiers dont 223 accompagnés et sortis	364 dossiers dont 234 accompagnés et sortis
	% de dossiers avec sortie favorable	90,3% soit 261	86,99% soit 194	80,3%
E3	**› 5 Clientèle fragile** Nb de clients équipés de l'offre Budget Protégé / Nombre de clients fragiles (NB Depuis 11/2021 offre OCF uniquement)	3845 offres Soit 16,7% (22941 clients fragiles) déploiement de la task force « clientèle fragile » en septembre 2022	1 461 offres OCF Soit 5,5% (26 715 clients fragiles)	907 Soit 4,2% (21 665 clients fragiles)

SECONDE PRIORITÉ :
ŒUVRER SUR NOTRE TERRITOIRE POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, RESPONSABLE ET RÉSILIENTE EN S'APPUYANT SUR NOS VALEURS MUTUALISTES*

*** Les chiffres publiées de page 88 à 91 ne comprennent pas les données de Square Habitat et seront présentées de manière consolidée l'année prochaine**

	Indicateur de performance	2022	2021	2020
E4	**❯ Transition énergétique (2 indicateurs)** (hors marché des particuliers) Nombre et montant de financements liés à la transition énergétique (dont Photovoltaïque, Eolien et Biomasse) réalisés En 2020, nous avons inclus nos crédits ENR en Pool	495 dossiers pour 63,2 M€	127 dossiers pour 59,2 M€	93 dossiers pour 80,6 M€
E4	**❯ 7 Responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs :** Délai moyen de paiement Fournisseurs = Date de paiement – Date de facture (Factures comptabilisées entre le 1er Janvier et le 31 décembre de l'année).	29,36 j	31,3 j	35,55 j
E4	**❯ 8 Part des installations « Jeunes Agriculteurs aidés »,** accompagnés par le Crédit Agricole Aquitaine	146 dossiers vus 123 dossiers accompagnés	172 dossiers vus 143 dossiers accompagnés	162 dossiers vus 132 dossiers accompagnés
E4	**❯ 9 Start up du Village à vocation RSE** Nombre start up RSE / Nombre de start up hébergées au Village	25 Start up dont 9 à vocation RSE : 36%	26 Start up dont 8 à vocation RSE : 30,7%	34 Start up dont 10 à vocation RSE 29,4%
E5	**❯ 10 Partenariats et Fondation** Nombre d'associations accompagnées au titre des Fondations/Tookets /Mécénats déclarées au cours de l'exercice	3 840 associations Pour : 1 720 097€	3 722 associations Pour : 1 339 893€	2 877 associations Pour : 1 347 663€

TROISIÈME PRIORITÉ :
ŒUVRER SUR NOTRE TERRITOIRE POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, RESPONSABLE ET RÉSILIENTE EN S'APPUYANT SUR NOS VALEURS MUTUALISTES*

*** Les chiffres publiées de page 88 à 91 ne comprennent pas les données de Square Habitat et seront présentées de manière consolidée l'année prochaine**

	Indicateur de performance	2022	2021	2020
E6	**› 11 Renforcer notre modèle mutualiste** Parts des clients possédant des parts sociales	521 461 sur 991 573 : 52,6 %	500 149 sur 974 007 : 51,3%	483 403 sur 964 215 : 50,1%
E6	**› 12 Mixité** Taux de femmes administratrices des Caisses Locales au 31/12	35%	34%	33%
E6	**› 13 Représentativité CSP des administrateurs / CSP sociétaires**	Voir tableau page 50		

QUATRIÈME PRIORITÉ :
LIMITER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN MAÎTRISER LES RISQUES

	Indicateur de performance	2022	2021	2020
E7	**› 14 Consommation papier** Volume d'achat papier exprimé en tonnes et par équipier	0,031T de papier par équipier ou 31 kg	0,038T de papier par équipier ou 38 kg	0,040T de papier par équipier ou 40 kg
E7	**› 15 Emissions de Gaz à Effet de Serre (2 indicateurs) en TeqCO2/ETP** Empreinte carbone :	2455 ETP	2372 ETP	2357 ETP
	De l'énergie consommée par la CR	0,431 TeqCO2/ ETP	0,532 TeqCO2/ ETP	0,488 TeqCO2/ ETP
	Des déplacements professionnels	0,405 TeqCO2/ ETP	0,325 TeqCO2/ETP	0,277 TeqCO2/ETP
E8	**› 16 Emissions de Gaz à Effet de Serre liées à nos financements** Les encours de crédits sont inventoriés en 23 filières d'activité regroupées au sein de 9 macro-secteurs, auxquels est attribué un facteur d'émission exprimé en kT eq CO2/M€ financés	1592 kt CO2	1517 kt CO2	1249 kt CO2

CINQUIÈME PRIORITÉ :
ŒUVRER À L'ÉPANOUISSEMENT ET À LA PROTECTION DES SALARIÉS*

*** Les chiffres publiées de page 88 à 91 ne comprennent pas les données de Square Habitat et seront présentées de manière consolidée l'année prochaine**

	Indicateur de performance	2022	2021	2020
E9	**› 17 Taux de salariés en situation de handicap** Nbre de salariés en situation de handicap ramené à l'effectif total, hors unités bénéficiaires	4,61% hors UB	4,28% hors UB	3,97%
E9	**› 18 Index d'égalité Femmes-Hommes** (Indicateur Groupe) Index d'égalité professionnelle (loi n°2018-771 du 5 septembre 2018) calculé sur 5 indicateurs	Mars 2023	79/100	88 /100
E9	**› 19 Taux de femmes parmi les cadres supérieurs** Part des femmes dans l'effectif de pesée de poste supérieure ou égale à 13, y compris CODIR	34,35%	34,59%	31,50%
E9	**› 20 Risque routier et coûts associés** Kilométrage parcouru par les salariés (hors administrateurs) au titre de leurs déplacements professionnels	4 603 253 km	3 540 676 km	2 998 110 km (-42%, effet COVID)
E10	**› 21 Promotion** Nb Salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle au titre des RCE sur l'effectif total	339 soit 12,2%	454 soit 16,9%	196 soit 7,7 %
E10	**› 22 Effectif (2 indicateurs)** Nombre d'ETP fin d'année (au 31/12) Nombre de postes (CDD, CDI, alternants)			
		2455	2372	2357
		167 CDD 2618 CDI 95 alternants	164 CDD 2526 CDI 87 alternants	142 CDD 2518 CDI 79 alternants
E10	**› 23 Formation** Nombre de jours de Formation par ETP (base : 7,8h par jour)	4,86 j	4,7 j	3,50 j
E10	**› 24 Turn over** [(Nb de salariés arrivés + Nb salariés partis) / 2 / Nb CDI au premier janvier]	9,37%	6,08%	5,80%

NOTE METHODOLOGIQUE 1

1 / LA DPEF EXIGE LA PUBLICATION DES INFORMATIONS SUIVANTES :

o La déclaration de performance extra-financière présente le modèle d'affaires de l'ensemble de sociétés pour lesquelles la société établit des comptes consolidés.
Le modèle d'affaires fourni l'an passé a été validé par les différents CAC et ne nécessite pas de modifications majeures.

o Une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des sociétés y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ;

o Une description des politiques appliquées par l'ensemble des sociétés incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques ;

o Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.



2 / MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET DE DESCRIPTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Afin d'identifier les principaux risques extra-financiers du groupe au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes, la méthodologie mise en place par le Crédit Agricole s'est appuyée sur une démarche progressive et structurée.

Étape 1 : Formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du groupe
Le groupe Crédit Agricole a formalisé en 2019 sa raison d'être à partir de laquelle le projet de groupe a été élaboré autour de trois piliers qui détermine un modèle de relationnel unique :

- l'excellence relationnelle : pour devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des institutionnels ;
- la responsabilité en proximité : pour accompagner la digitalisation des métiers en offrant aux clients compétence humaine, responsable et accessible ;
- l'engagement sociétal : pour amplifier notre engagement mutualiste en nourrissant notre position de leader européen en investissement responsable.

Étape 2 : Démarche complémentaire pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers
Les domaines d'actions définis dans l'ISO 26 000 et les sujets listés au II de l'article R. 225-105 ont été croisés avec les trois piliers de notre Projet Groupe ce qui nous a permis d'identifier une trentaine de risques extra-financiers.

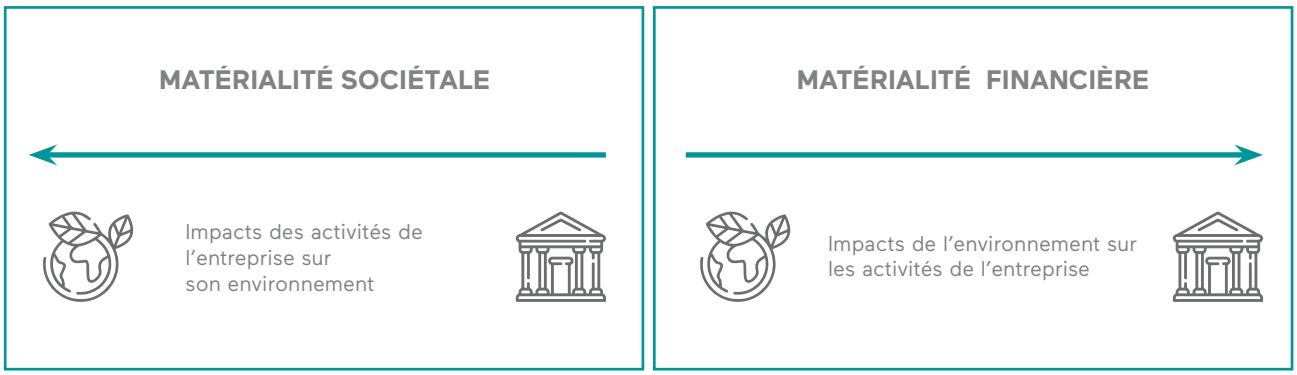
Étape 3 : Identification des risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe
Cette étape nous a permis de retenir une quinzaine de risques significatifs à court, moyen ou long terme pour le Crédit Agricole. Les risques identifiés ont ainsi été évalués selon deux critères : leur sévérité potentielle et leur probabilité d'occurrence. Une dimension de temporalité a également été utilisée pour certains facteurs de risques, dont l'importance aujourd'hui est moindre, mais qui pourraient devenir plus significatifs à l'avenir. L'évaluation a été effectuée à partir de "critères bruts" qui n'intégraient pas les mécanismes d'atténuation des risques au sein du groupe.

Étape 4 : Intégration des attentes des parties prenantes au sein de cette analyse
Les résultats de la consultation des parties prenantes effectuée en 2022 nous ont permis d'ajouter, à l'analyse décrite dans les trois étapes précédentes, les attentes des parties prenantes. Suite à cette analyse, chacune des thématiques extra-financières a été évaluée sur une échelle d'intensité de six gradations et représentée dans la matrice de matérialité ci-dessous.

Les thématiques extra-financières identifiées au terme de l'étape 4 ont été analysées selon le principe de double matérialité.

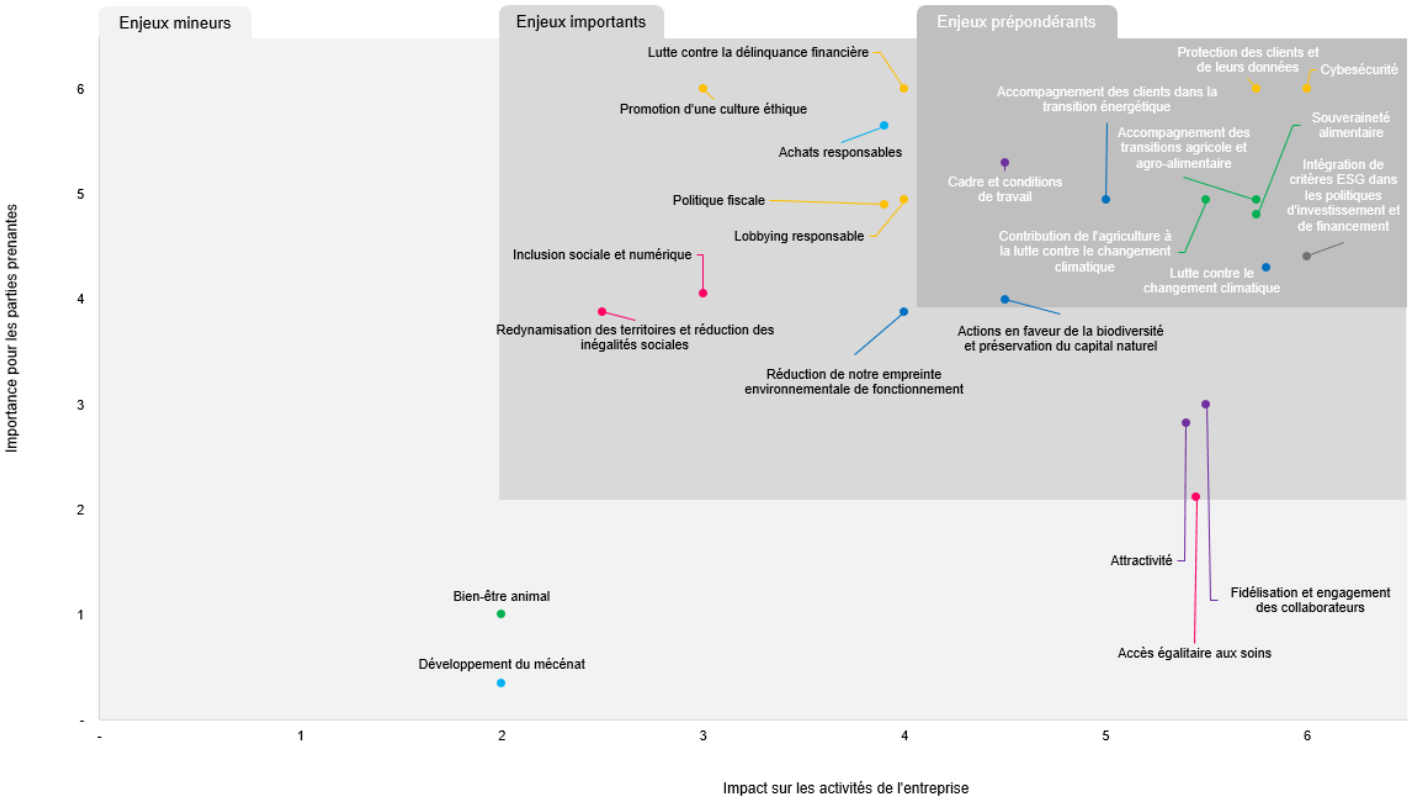
- D'une part, la matérialité sociétale présente l'impact des activités de Crédit Agricole S.A. sur son écosystème.
- D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de Crédit Agricole S.A.

Ces travaux ont été menés dans le cadre d'un processus participatif réunissant les Directions RSE, risques, conformité et RH du Groupe. Ils sont aussi utilisés pour évaluer les risques significatifs directement liés à nos activités, dans le cadre de la mise à jour de notre plan de vigilance.



Le Groupe CASA a défini une matrice, décrivant les principaux risques extra-financiers : cette matrice a été adaptée par notre Caisse Régionale.

NOUVELLE MATRICE DE MATÉRIALITÉ GROUPE CRÉDIT AGRICOLE SA 2022



3 / HIÉRARCHISER LES RISQUES

Il a été nécessaire de hiérarchiser les risques précédemment identifiés. Pour cela, nous avons utilisé la méthode de la cotation. Cette démarche a permis de déterminer les risques majeurs de la Caisse Régionale.

Utilisation de 3 variables variant de 1 à 3 :

- Qualification des impacts (image, perte d'activité, sanction administrative ou judiciaire)
- Gravité à l'égard des parties prenantes
- Probabilité d'occurrence

Image	Graduation	
	**1 - Faible ou inexistant**	Détraction non médiatisée
	2 - Significatif	Article de presse limité
	3 - Fort	Articles de presse et relais multiples, atteinte à la réputation

Perte d'activité (dont impact financier)	Graduation	
	1 - Faible ou inexistant	Détérioration de la relation client
	2 - Significatif	Perte de relation commerciale ou de courant d'affaire limité
	3 - Fort	Pertes d'activité portant sur un groupe de clients

Sanction administrative ou judiciaire	Graduation	
	1 - Faible ou inexistant	Recommandation simple d'une autorité ou sanction civile limitée
	2 - Significatif	Blâme, avertissement, ou sanction financière significative
	3 - Fort	Retrait de licence ou d'agrément ou condamnation pénale de l'entreprise ou de ses dirigeants

Gravité à l'égard des parties prenantes	Graduation	
	1 - Faible	Le risque altère faiblement la relation partie prenante
	2 - Moyen	Le risque dégrade significativement la relation avec une partie prenante
	3 - Fort	Le risque impacte ou altère fortement la relation de l'entité avec une de ses parties prenantes essentielles

Probabilité d'occurrence	Graduation	
	1 - Faible	La probabilité de survenance du risque est > 5 ans
	2 - Moyen	La probabilité de survenance du risque est > 3 ans et < 5 ans
	3 - Fort	La probabilité de survenance du risque est < 3 ans

Pour chaque risque il a fallu :

- Déterminer la graduation de chaque variable
- Calculer le résultat de la cotation

Formule de calcul du résultat de cotation :
(Image + activité + sanction) X gravité X probabilité d'occurrence = résultat de cotation
Exemple :

Enjeu	Risque	Qualification de l'impact			Gravité à l'égard des PP	Probabilité d'Occurrence	Résultat de la cotation
		image	activité	sanction			
L'éthique	Pratique contraire aux règles de déontologie et d'éthique de la CR	2	1	2	3	2	30

4 / RISQUES / PRIORITÉS / ENGAGEMENTS / INDICATEURS
(Entérinés par le CDD du 24 octobre)

Risques	Priorités	Engagements	Indicateurs
R1	P1	E1	1
		E2	2
		E3	3
			4
			5
R2	P2	E4	6
			7
			8
			9
		E5	10
R3	P3	E6	11
			12
			13
R4	P4	E7	14
			15
		E8	16
R5	P5	E9	17
			18
			19
			20
		E10	21
			22
			23
			24

Nos engagements ont fait l'objet de modifications « à la marge » et sont les promesses que l'entreprise tend à accomplir (mise en actions).
En 2022, quelques simples reprécisions afin de respecter la formulation des engagements du projet de groupe et du projet CR.
Nous ne pouvons que constater qu'ils prennent en compte l'évolution climatique, l'étude des phénomènes (récents) et leur prise en compte dans la création notamment, de 2 filières **Santé et Transition Energétique**, ainsi que dans la mise en place de notre plan de sobriété.

NOTE METHODOLOGIQUE 2

LA FORME DE LA DPEF

La DPEF peut se présenter sous deux formes :

- Avec un rédactionnel concis
- Sous la forme de tableaux précis

Il est rappelé que la DPEF est à afficher sur le site internet de la Caisse Régionale pendant 5 ans, et plus précisément « ces déclarations sont mises à la libre disposition du public et rendues aisément accessibles sur le site internet de la société dans un délai de 8 mois à compter de la clôture de l'exercice et pendant une durée de 5 années ».

Le périmètre à retenir :

La collecte des informations repose sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole Aquitaine et prend en compte le périmètre des comptes consolidés : la Caisse Régionale de Crédit Agricole et ses 102 Caisses Locales affiliées sur l'ensemble des départements de son territoire : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et une petite partie du Gers.

Le périmètre prend en compte :

- Le siège social de Bordeaux regroupant l'ensemble des fonctions supports de la Caisse Régionale,
- Les sites administratifs d'Agen et d'Aire-sur-l'Adour,
- L'ensemble des agences des 3 départements, y compris les agences spécialisées (Entreprises, Banque Privée, Points Passerelle).

Le périmètre « Gouvernance coopérative » et les engagements sociétaux intègrent les activités et le fonctionnement des Caisses Locales.

Le périmètre de consolidation financier de la CR se compose également de :

- La SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans les transactions immobilières.
- La SAS Aquitaine Investissement Immobilier (A2I), filiale à 100% de la Caisse régionale et holding immobilière (1 salarié).
- La SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans l'intermédiation immobilière (9 salariés).

Ces 2 dernières entités sont exclues*.

** Les chiffres publiées de page 88 à 91 ne comprennent pas les données de Square Habitat et seront présentées de manière consolidée l'année prochaine*

JUSTIFICATION DES INDICATEURS JUGÉS NON PERTINENTS

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation : Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse Régionale. La consommation de matières premières porte essentiellement sur l'énergie dont les consommations sont suivies dans les indicateurs environnementaux. Peu d'impact sur l'eau et pas d'impact sur les ressources rares.

L'utilisation des sols : L'activité directe de la Caisse Régionale a peu d'impact sur les sols, à part ceux dus à son emprise directe. Elle n'est pas source de pollution ou de modification notable de la nature des sols.



LEXIQUE

AG : Assemblée Générale

CA : Crédit Agricole

CAC : Compte à Composer

Caisse Locale (CL) : Société coopérative qui regroupe l'ensemble des sociétaires du Crédit Agricole sur son territoire

Caisse Régionale (CR) : Les Caisses Régionales sont des sociétés coopératives au statut fixé par la loi de 1899, dont le capital social est, pour l'essentiel, détenu par les Caisses Locales qui leur sont affiliées

CASA : Crédit Agricole SA

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

Contrat d'énergie Verte : Contrat où la source d'énergie est renouvelable

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

CSP : Catégories Socio-Professionnelles (Agriculteurs/indépendants, cadres/intermédiaires, Employés/Ouvriers, Autres/inactifs)

DAB/GAB : Distributeur Automatique de Billet / Guichets Automatique Bancaire

DD : Développement Durable

DEEE : Déchets d'Equipements Electrique et Electronique

Energies renouvelables (EnR) : Des énergies fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la Terre, les chutes d'eau, les marées, leur exploitation n'engendre pas ou peu de déchets et d'émissions polluantes

ETP : L'Equivalent Temps Plein est proportionnel à l'activité d'un salarié mesuré par sa quotité (montant quote-part) de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année

GES : Gaz à Effet de Serre

HECA : Handicap et Emploi au Crédit Agricole

IRC : Indice Relation Clients

ISR : Investissement Socialement Responsable

LEL : Livret d'Economie Locale

Part Sociale : Titre représentatif d'une fraction du capital social d'une Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel

PEE : Prêt Eco-Energie

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PNB : Produit Net Bancaire

Relais CA: Service de proximité permettant d'effectuer un retrait directement chez un commerçant grâce à sa carte bancaire et demander des kits de remise de chèques (bordereaux et enveloppes T) à poster dans la boîte aux lettres la plus proche

PTZ : Prêt à Taux Zéro

RO : Risque Opérationnel

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SEA : Signature Electronique en Agence

Sociétaire : Client qui détient une part de capital social de sa Caisse Locale lui donnant un droit de vote

Tookets : Points solidaires destinés à aider les associations clientes de notre territoire

100 tookets = 1 €

Taxonomie : Une classification instaurée au niveau européen, qui vise à définir ce qu'est une activité durable sur le plan environnemental. C'est-à-dire une activité dont le financement est jugé prioritaire pour parvenir à une activité bas carbone

Disclosure : Règlement européen SFRD sur la transparence financière





OLIVIER CONSTANTIN
Directeur Général

Aquitaine : Un formidable élan de solidarité pour l'Ukraine

Nous sommes tous bouleversés par ce qu'il se passe en Ukraine. La guerre a poussé plusieurs milliers de personnes à fuir en quelques jours.

Alors quand Soumia EL YOUFSI de l'association CADA de Biscarrosse (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) nous a contactés le 30 mars pour présenter son beau projet, nous n'avons pas hésité. Sollicitées par la préfecture, les équipes du Groupe SOS, dont dépend CADA, se sont mobilisées rapidement pour ouvrir 2 centres d'accueil d'urgence à Vieux Boucau et à Labenne dans les Landes, spécifiquement destinés aux réfugiés Ukrainiens, principalement des femmes, enfants et personnes âgées. Si le site de Vieux Boucau était très bien équipé, celui de Labenne était situé dans des locaux totalement vides. Il a donc fallu en urgence organiser l'accueil des familles et réunir de quoi héberger tout le monde dignement et scolariser les enfants.

Le Crédit Agricole Aquitaine a mobilisé ses 2600 salariés et ses 1200 administrateurs et dans un temps très court, 1 semaine. Il a collecté 16 300 € et affrété plusieurs véhicules pour livrer un volume impressionnant de dons matériels depuis Bordeaux, Agen ou Aire-sur-Adour.

Le Crédit Agricole Aquitaine a même décidé d'abonder cette somme de 100%, tant ce projet fait sens.

C'est donc un chèque de 32 600€ qui a été remis par le Crédit Agricole Aquitaine, représenté par Bernard Peyre, membre du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et Alain Elegoet, Directeur Général Adjoint, au nom des élus et salariés de la Caisse Régionale, lors de l'inauguration du centre d'accueil de Vieux Boucau.

46 Ukrainiens y sont arrivés le 25 avril dernier et les enfants ont été scolarisés dans les écoles de la commune.



ART UKRAINE
UNE EXPO SOLIDAIRE AU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE

ArtUkraine» est un projet caritatif mené par l'artiste ukrainien Alexander Shevchuk, en coopération avec le fonds caritatif «Podilska Hromada».

Pour soutenir ce projet, le Crédit Agricole Aquitaine a mis à disposition de l'artiste Alexander Shevchuk, sa galerie d'exposition située au siège social de la Caisse Régionale, 106 quai de Bacalan à Bordeaux. En plein centre de Bordeaux, à proximité de la Cité du Vin et visible des passants depuis la rue, la galerie a permis d'offrir aux œuvres d'Alexander une belle exposition, accessible par le plus grand nombre.

Les œuvres d'Alexander Shevchuk y étaient exposées du 14 octobre au 30 novembre 2022.

L'artiste Alexander Shevchuk

Alexander Shevchuk est né en 1975 à Ladizin en Ukraine. Son amour extrême pour l'art lui a permis de consacrer tout son temps à la peinture. Le message, contenu dans la vie, est très clair : chaque rêve doit être réalisé, pour l'amour de notre vie. C'est bien ce rêve, la véritable essence des œuvres.

Le projet «ArtUkraine»

Dès le début du conflit en Ukraine, Alexander s'est demandé comment aider au mieux son pays et les milliers de citoyens déplacés qui sont arrivés dans sa ville de Ladizihn. Le café voisin où il prenait souvent ses repas a réagi en devenant un « Resto du Cœur » pour nourrir les nouveaux arrivants. Cette initiative l'a inspiré et c'est ainsi qu'il a créé le projet «ArtUkraine» pour fournir des fonds à ces réfugiés internes. Avec le soutien du ministère de la Culture, il est parti développer l'art et la culture ukrainiens et montrer ses peintures en Europe. Après avoir passé du temps à Berlin, il a depuis déménagé dans le Sud-Ouest où il a des amis depuis plusieurs années.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

EY & Associés

EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre caisse régionale (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'Entité.

S.A.S. à capital variable
817 723 687 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)[1].

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2022 et février 2023 pour une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment le service Mutualiste, les Ressources Humaines, l'Epargne, le Marché Agriculture et le Village by CA.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ;

[1] ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du même code ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

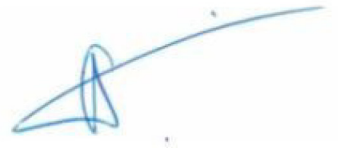
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et les Caisses locales affiliées, hors Square Habitat, qui couvrent 95 % des effectifs ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 9 mars 2023

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés



Caroline Delérable
Associée, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
Taux de salariés en situation de handicap (%). Taux de femmes parmi les cadres supérieurs (%). Nombre de salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle au titre des RCE.	Les actions en matière d'égalité de traitement (égalité homme / femmes, lutte contre les discriminations, insertion personnes handicapées). Les actions en matière de bien-être des collaborateurs.
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
Part des installations « Jeunes Agriculteurs aidés », accompagnés par le Crédit Agricole d'Aquitaine. Part des encours ISR/IR Amundi par rapport aux encours totaux d'Amundi, sur les Marchés de Proximité et des Entreprises.	Les actions en matière d'accompagnement de la transition agricole. Le déploiement des offres à valeur ajoutée environnementale et sociétale.
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
Nombre des dossiers de microcrédits personnels réalisés. Montant des dossiers de microcrédits personnels réalisés. Nombre de nouveaux dossiers Passerelle instruits dans l'année. Nombre de start up RSE / Nombre de start up hébergées au Village.	Les actions en matière d'accompagnement des clients en difficulté financière. Les actions en matière d'accompagnement entrepreneurial (Village by CA).

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 128 731 917,30 euros
Siège social : 106, Quai de Bacalan 33000 BORDEAUX
434 651 246 R.C.S BORDEAUX

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2022

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en date du 27 janvier 2023 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du *30 mars 2023*

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 200

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 201

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022 202

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 203

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 211

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 229

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE 230

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE 232

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES 236

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE 238

Note 8 ACTIONS PROPRES 239

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS 240

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF 241

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 241

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE 242

Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE 242

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS 243

Note 15 PROVISIONS 244

Note 16 EPARGNE LOGEMENT 246

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS

Note 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 250

Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) 251

Note 20 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES 251

Note 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS 252

Note 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES 253

Note 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES 253
Note 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES 253
Note 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME 254
Note 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES 257
Note 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 258
Note 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE 259
Note 29 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES 259
Note 30 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION 259
Note 31 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES 260
Note 32 REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES 260
Note 33 PRODUIT NET DES COMMISSIONS 261
Note 34 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION 261
Note 35 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES 262
Note 36 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE 262
Note 37 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 263
Note 38 COUT DU RISQUE 264
Note 39 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES 265
Note 40 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 265
Note 41 IMPOT SUR LES BENEFICES 265
Note 42 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES 266
Note 43 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES 266
Note 44 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION 266
Note 45 AFFECTATION DES RESULTATS 266
Note 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS 266
Note 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES 267

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**735 474**	**622 788**
Caisse, banques centrales		120 712	115 134
Effets publics et valeurs assimilées	5	317 312	319 740
Créances sur les établissements de crédit	3	297 450	187 914
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	**3 942 261**	**2 834 075**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	**27 164 014**	**25 638 300**
OPERATIONS SUR TITRES		**2 240 360**	**2 181 842**
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 664 945	1 446 880
Actions et autres titres à revenu variable	5	575 415	734 962
VALEURS IMMOBILISEES		**2 150 686**	**2 101 764**
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 878 121	1 844 462
Parts dans les entreprises liées	6-7	89 173	71 103
Immobilisations incorporelles	7	53	41
Immobilisations corporelles	7	183 339	186 158
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		**-**	**-**
ACTIONS PROPRES	8	**-**	**-**
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		**386 366**	**324 652**
Autres actifs	9	179 195	247 799
Comptes de régularisation	9	207 171	76 853
TOTAL ACTIF		**36 619 161**	**33 703 421**

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**134 577**	**204 454**
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	11	134 577	204 454
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	**11**	**17 627 965**	**15 459 588**
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	**12**	**12 608 367**	**12 927 698**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**13**	**462 403**	**629 000**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		**1 461 028**	**418 592**
Autres passifs	14	1 116 814	172 763
Comptes de régularisation	14	344 214	245 829
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		**775 428**	**672 967**
Provisions	15-16-17	424 387	402 790
Dettes subordonnées	18	351 041	270 177
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		**190 000**	**154 000**
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	**19**	**3 359 393**	**3 237 122**
Capital souscrit		128 732	128 732
Primes d'émission		969 017	969 017
Réserves		2 127 104	2 018 123
Ecarts de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		-	353
Résultat de l'exercice		134 540	120 897
TOTAL PASSIF		**36 619 161**	**33 703 421**

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES		**3 911 268**	**3 545 897**
Engagements de financement	27	3 057 885	2 705 212
Engagements de garantie	27	849 929	835 064
Engagements sur titres	27	3 454	5 621
ENGAGEMENTS RECUS		**10 274 835**	**9 681 456**
Engagements de financement	27	25 814	32 162
Engagements de garantie	27	10 245 567	9 643 673
Engagements sur titres	27	3 454	5 621

Les opérations de change Hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en note 24 et 25.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	31	537 129	502 596
Intérêts et charges assimilées	31	(177 334)	(194 079)
Revenus des titres à revenu variable	32	74 457	48 953
Commissions (Produits)	33	314 914	282 085
Commissions (Charges)	33	(89 479)	(81 563)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	34	2 527	1 949
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	35	3 835	457
Autres produits d'exploitation bancaire	36	9 970	10 839
Autres charges d'exploitation bancaire	36	(3 173)	(4 572)
PRODUIT NET BANCAIRE		**672 846**	**566 665**
Charges générales d'exploitation	37	(341 393)	(315 899)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(16 767)	(15 991)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**314 686**	**234 775**
Coût du risque	38	(90 369)	(61 951)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**224 317**	**172 824**
Résultat net sur actifs immobilisés	39	1 294	(795)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**225 611**	**172 029**
Résultat exceptionnel	40	-	-
Impôts sur les bénéfices	41	(55 071)	(51 132)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		(36 000)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**134 540**	**120 897**

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Note 1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, 102 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 56,80 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,20 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Relations internes au Crédit Agricole

❖ **Mécanismes financiers internes**

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 31 décembre 2022.

Le Groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le Groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps « flooré » à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps « flooré » à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 27 octobre 2022, a décidé d'une modification des conditions de rémunération applicables à ces opérations de refinancement à compter du 23 novembre 2022 (Décision 2022-2128 de la BCE).

La Décision (UE) 2022/2128 de la Banque Centrale Européenne du 27 octobre 2022 a défini deux nouvelles périodes comme suit :

- la « période de taux d'intérêt postérieure à la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle » ou “post-additional interest rate period (post-ASIRP)” du 24 juin au 22 novembre 2022 (ou la date de remboursement anticipé si elle intervient avant cette date) ; au cours de cette période, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter de la date de tirage jusqu'à la fin de la fin de cette période.

- la « dernière période de taux d'intérêt » ou “last interest rate period (LIRP)” : du 23 novembre 2022 jusqu'à la date de maturité attendue des tirages. Au cours de la LIRP, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter du 23 novembre jusqu'à la date de remboursement attendue.

Le groupe a ré-estimé les flux de trésorerie attendus afin de refléter (i) les fluctuations des intérêts des différents tirages en fonction de la maturité attendue et (ii) les modifications des conditions de rémunération décidées par la BCE, ce qui est venu modifier le taux d'intérêt effectif des différents tirages de TLTRO III et le coût amorti de chaque tranche.

Les nouveaux taux d'intérêt effectif ainsi déterminés sont proches du dernier taux de Facilité des Dépôts connu à la date de l'arrêté comptable.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à des emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d’Aquitaine se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

❖ Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 [1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette [2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

Note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2022

Evénements 2022

Cette année s'est inscrite dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. La Caisse Régionale a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux et la baisse du marché actions. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2022.

Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

La Caisse régionale a pris en compte le contexte d'environnement géopolitique particulier de 2022, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et la hausse des taux. En particulier, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse Régionale a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Sur la base de ces scenarii centraux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine suit plusieurs filières économiques propres afin d'adapter le niveau de couverture (ECL) aux spécificités et risques identifiés localement. Un premier niveau de provision complémentaire est déterminé au regard de l'écart structurel du taux de défaut (Stage 3) de chaque filière comparativement à la moyenne observée sur l'ensemble des expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Puis un niveau de stress local, qui évolue fonction de la proportion des créances dégradées (Stage 2) et des créances en défaut (Stage 3), est appliqué pour aboutir au montant d'ECL final.

L'évolution des filières et la sensibilité du niveau de stress local au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

En Millions d'euros	**Expositions au 31/12/2022**	**évolution vs 31/12/2021**		**Provisions au 31/12/2022**	**évolution vs 31/12/2021**		**Poids d'un cran du niveau de stress local**
AVICULTURE	246,9	8,1	3%	9,9	0,3	3%	1,0
CEREALES	686,0	- 13,1	-2%	3,6	- 4,8	-57%	0,9
BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS	295,5	- 25,5	-8%	8,9	- 1,1	-11%	0,9
COMMERCES DE DETAIL	320,6	- 23,3	-7%	10,1	0,9	10%	1,1
CAFES HOTELS RESTAURANTS	394,8	10,3	3%	25,0	6,2	33%	2,5
VITICULTURE	2 805,2	151,3	6%	138,3	11,9	9%	8,8
PRÊTS INVESTISSEURS HORS AQUITAINE	110,2	- 35,2	-24%	2,2	- 0,9	-28%	0,2
IMMOBILIER PROFESSIONNEL	2 905,1	357,7	0%	58,2	7,1	0%	8,3
FINANCEMENT A EFFET DE LEVIER	852,1	852,1		22,4	22,4		2,8
PORTEFEUILLE NON STRESSE	23 135,3	827,8	4%	69,0	1,2	2%	
TOTAL	**31 751,7**	**2 110,3**	**7%**	**347,4**	**43,1**	**14%**	

En Millions d'euros- PROFORMA FEL	**Expositions au 31/12/2022**	**évolution vs 31/12/2021**		**Provisions au 31/12/2022**	**évolution vs 31/12/2021**		**Poids d'un cran du niveau de stress local**
AVICULTURE	246,9	8,1	3%	9,9	0,3	3%	1,0
CEREALES	686,0	79,9	13%	3,6	- 0,1	-4%	0,9
BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS	295,5	- 25,5	-8%	8,9	- 1,1	-11%	0,9
COMMERCES DE DETAIL	320,6	- 23,3	-7%	10,1	0,9	10%	1,1
CAFES HOTELS RESTAURANTS	394,8	10,3	3%	25,0	6,2	33%	2,5
VITICULTURE	2 805,2	151,3	6%	138,3	11,9	9%	8,8
PRÊTS INVESTISSEURS HORS AQUITAINE	110,2	- 35,2	-24%	2,2	- 0,9	-28%	0,2
IMMOBILIER PROFESSIONNEL	2 905,1	357,7	14%	58,2	7,1	14%	8,3
FINANCEMENT A EFFET DE LEVIER	852,1	173,5	26%	22,4	14,3	179%	2,8
PORTEFEUILLE NON STRESSE	23 135,3	1 413,5	7%	69,0	4,6	7%	
TOTAL	**31 751,7**	**2 110,3**	**7%**	**347,4**	**43,1**	**14%**	

Une filière dédiée aux Financements à Effet de Levier a été créée au cours de l'exercice 2022.
Cette filière présentait dans le portefeuille non stressé à fin 2021 une exposition de 679 M€ et 8,0 M€ de provisions, le second tableau intègre des données proforma afin de rendre comparable l'évolution sur cette filière.

FCT Crédit Agricole Habitat 2022

Au 31/12/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 45,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 6,4 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'elle a cédées au FCT.

Note 1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2022

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, opérations internes au Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées ; elles demeurent dans leur poste d'origine.

• Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue « Expected Credit Loss » ou "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de dépréciation des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

L'estimation des ECL intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Son appréciation s'appuie largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*"Loss Given Default"* ou "LGD").

Les modalités de détermination de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie ; et représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima annuellement.

Les données macro-économiques prospectives *(« Forward Looking »)* sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;

- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;

- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la « probabilité de défaut » ou (« PD ») à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, les encours sont reclassés en encours sains (« stage 1 »), et, la dépréciation est ramenée à des pertes attendues à 12 mois.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;

- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;

- Le type de garantie ;

- La date de comptabilisation initiale ;

- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;

- Le secteur d'activité ;

- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;

- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;

- Le circuit de distribution, l'objet du financement, …

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, …).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;

- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs évènements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les évènements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;

- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;

- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;

- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;

- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs évènements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;

- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;

- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

Le montant des créances restructurées saines détenues par crédit Agricole Aquitaine s'élève à 144 309 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 193 902 milliers d'euros en 2021. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 83 milliers d'euros.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (Cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas opéré, en 2022, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Note 2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières… ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 à 12 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	10 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),

- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;

- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Note 2.9 Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a mis en place une comptabilité multidevise lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'entreprise du 17 juin 2021, modifié par l'avenant du 1er octobre 2021.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel

- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Depuis 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Pour l'exercice 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine maintient sa méthode historique de détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la

comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a fait le choix de reconnaitre les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,

- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2022							31/12/2021
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	175 854	-	-	-	175 854	236	176 090	15 899
à terme (1)	36	-	-	117 209	117 245	144	117 389	90 941
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	77 104
Prêts subordonnés	-	-	-	3 970	3 970	1	3 971	3 970
Total	**175 890**	**-**	**-**	**121 179**	**297 069**	**381**	**297 450**	**187 914**
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							**297 450**	**187 914**
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	1 388 779	-	-	-	1 388 779	-	1 388 779	2 563 906
Comptes et avances à terme	17 811	12 295	2 407 482	44 077	2 481 665	23 545	2 505 210	270 169
Titres reçus en pension livrée	48 272	-	-	-	48 272	-	48 272	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**1 454 862**	**12 295**	**2 407 482**	**44 077**	**3 918 716**	**23 545**	**3 942 261**	**2 834 075**
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							**3 942 261**	**2 834 075**
TOTAL							**4 239 711**	**3 021 989**

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 3 970 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élève à 789 900 milliers d'euros contre 873 899 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2022							31/12/2021
(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	16 717	7 038	58	-	23 813	-	23 813	23 578
Autres concours à la clientèle	1 483 341	2 591 947	9 176 609	14 032 484	27 284 381	82 545	27 366 926	25 811 090
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	72 004	-	-	-	72 004	875	72 879	80 973
Dépréciations							(299 604)	(277 341)
VALEUR NETTE AU BILAN							**27 164 014**	**25 638 300**

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 686 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 8 840 665 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2022 contre 9 778 351 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 63 481 milliers au 31 décembre 2022 d'euros contre 64 019 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
France (y compris DOM-TOM)	27 281 422	25 747 838
Autres pays de l'U.E.	23 106	20 744
Autres pays d'Europe	30 528	26 634
Amérique du Nord	11 581	12 192
Amérique Centrale et du Sud	1 397	1 784
Afrique et Moyen-Orient	21 882	19 171
Asie et Océanie (hors Japon)	9 018	8 234
Japon	1 264	1 253
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	**27 380 198**	**25 837 850**
Créances rattachées	83 420	77 791
Dépréciations	(299 604)	(277 341)
VALEUR NETTE AU BILAN	**27 164 014**	**25 638 300**

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2022					31/12/2021				
(En milliers d'euros)	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	13 271 149	139 747	62 051	(55 377)	(40 460)	12 645 731	142 642	67 513	(61 783)	(43 886)
Agriculteurs	3 004 817	186 696	84 752	(113 956)	(66 587)	2 888 382	158 851	80 968	(97 706)	(63 861)
Autres professionnels	3 285 131	84 801	34 331	(38 639)	(23 827)	3 157 464	67 956	34 594	(33 763)	(25 229)
Clientèle financière	971 468	14 865	6 593	(9 812)	(5 140)	897 776	15 250	7 816	(11 916)	(7 243)
Entreprises	6 253 565	145 563	58 213	(80 256)	(46 253)	5 657 055	106 277	67 396	(71 531)	(53 429)
Collectivités publiques	611 971	1 021	-	(981)	-	606 811	-	-	-	-
Autres agents économiques	65 517	806	483	(583)	(484)	62 422	832	733	(642)	(592)
TOTAL	**27 463 618**	**573 499**	**246 423**	**(299 604)**	**(182 751)**	**25 915 641**	**491 808**	**259 020**	**(277 341)**	**(194 240)**

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)	31/12/2022					31/12/2021
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	17 313	-	299 054	316 367	318 586
dont surcote restant à amortir	-	808	-	6 821	7 629	6 932
dont décote restant à amortir	-	-	-	(4 756)	(4 756)	(4 066)
Créances rattachées	-	14	-	1 117	1 131	1 154
Dépréciations	-	(186)	-	-	(186)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	**-**	**17 141**	**-**	**300 171**	**317 312**	**319 740**
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	240 195	240 195	113 823
Autres émetteurs	-	20 791	-	1 398 688	1 419 479	1 326 965
dont surcote restant à amortir	-	-	-	5 890	5 890	8 813
dont décote restant à amortir	-	(169)	-	(5 061)	(5 230)	(3 205)
Créances rattachées	-	125	-	6 188	6 313	6 109
Dépréciations	-	(1 042)	-	-	(1 042)	(17)
VALEUR NETTE AU BILAN	**-**	**19 874**	**-**	**1 645 071**	**1 664 945**	**1 446 880**
Actions et autres titres à revenu variable	-	576 917	-	-	576 917	735 603
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(1 502)	-	-	(1 502)	(641)
VALEUR NETTE AU BILAN	**-**	**575 415**	**-**	**-**	**575 415**	**734 962**
TOTAL	**-**	**612 430**	**-**	**1 945 242**	**2 557 672**	**2 501 582**
Valeurs estimatives	-	633 587	-	1 773 177	2 406 764	2 583 037

(1) dont 94 005 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2022 et 92 505 milliers d'euros au 31 décembre 2021

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 21 295 milliers d'euros au 31 décembre 2022, contre 46 400 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 16 milliers d'euros au 31 décembre 2022, contre 43 984 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -164 776 milliers d'euros au 31 décembre 2022, contre -1 665 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Administration et banques centrales (y compris Etats)	232 274	93 913
Etablissements de crédit	560 929	473 539
Clientèle financière	1 090 418	1 247 603
Collectivités locales	7 920	19 910
Entreprises, assurances et autres clientèles	345 050	341 426
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	**2 236 591**	**2 176 391**
Créances rattachées	6 313	6 109
Dépréciations	(2 544)	(658)
VALEUR NETTE AU BILAN	**2 240 360**	**2 181 842**

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En milliers d'euros)	31/12/2022				31/12/2021			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	1 659 674	316 367	576 917	2 552 958	1 440 788	318 586	735 603	2 494 977
dont titres cotés	1 139 737	316 367	-	1 456 104	922 669	318 586	-	1 241 255
dont titres non cotés (1)	519 937	-	576 917	1 096 854	518 119	-	735 603	1 253 722
Créances rattachées	6 313	1 131	-	7 444	6 109	1 154	-	7 263
Dépréciations	(1 042)	(186)	(1 502)	(2 730)	(17)	-	(641)	(658)
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 664 945**	**317 312**	**575 415**	**2 557 672**	**1 446 880**	**319 740**	**734 962**	**2 501 582**

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 571 940 milliers d'euros

(Dont OPCVM français de capitalisation 571 940 milliers d'euros)

- OPCVM étrangers 4 978 milliers d'euros

(Dont OPCVM étrangers de capitalisation 4 978 milliers d'euros)

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 100 090 milliers d'euros. La valeur estimative au 31 décembre 2022 s'élève à 100 023 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2022 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	133 239	141 530
OPCVM obligataires	29 758	30 771
OPCVM actions	-	-
OPCVM autres	412 418	424 410
TOTAL	**575 415**	**596 711**

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2022							31/12/2021
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	15 771	31 114	502 528	1 110 261	1 659 674	6 313	1 665 987	1 446 897
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(1 042)	(17)
VALEUR NETTE AU BILAN	**15 771**	**31 114**	**502 528**	**1 110 261**	**1 659 674**	**6 313**	**1 664 945**	**1 446 880**
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	-	252 775	63 591	316 367	1 131	317 498	319 740
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(186)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	**-**	**-**	**252 775**	**63 591**	**316 367**	**1 131**	**317 312**	**319 740**

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	1 638 051	-	1 547 695	-
Autres pays de l'U.E.	321 104	-	182 583	-
Autres pays d'Europe	-	-	12 258	-
Amérique du Nord	16 885	-	16 838	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Total en principal	**1 976 041**	**-**	**1 759 374**	**-**
Créances rattachées	7 444	-	7 263	-
Dépréciations	(1 228)	-	(17)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 982 257**	**-**	**1 766 620**	**-**

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Dev.	Valeurs comptables des titres détenus Brutes	Valeurs comptables des titres détenus Nettes de dépréciations	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés Nettes de dépréciations	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) 2021
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital du Crédit Agricole d'Aquitaine :		**1 850 443**	**1 826 862**	**105 029**	
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :		**54 329**	**53 388**	**34 988**	**1 896**
AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT	EUR	2 882	2 882		764
AQUIT'IMMO	EUR	5 000	4 198	25 700	-319
CA GRANDS CRUS	EUR	37 472	37 334		724
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION	EUR	8 925	8 925		727
CAACI		50	50	6 470	
CAAAI				2 818	
Autres titres de participations :		**1 796 114**	**1 773 474**	**70 041**	**1 617 416**
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	EUR	25 074	25 074		20 986
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS (GCI)	EUR	4 611	4 611		4 092
GSO INNOVATION	EUR	2 151	1 850		-309
SACAM ASSURANCE CAUTION	EUR	1 349	1 349		3 297
SACAM AVENIR	EUR	14 799	10 797		-30
SACAM IMMOBILIER	EUR	5 988	5 988		687
SACAM INTERNATIONAL (EX SACAM EXPANSION)	EUR	35 315	18 529		8 322
SACAM MUTUALISATION	EUR	846 840	846 840		226 523
SACAM PARTICIPATIONS	EUR	2 360	2 360		14 903
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	36 602	36 602	15 853	39 268
SAS RUE LA BOETIE	EUR	806 280	806 280	51 048	1 301 165
C2MS	EUR	2 787	2 787		2 443
CA PROTECTION ET SECURITE	EUR	1 577	1 474		-648
EDOKIAL	EUR	1 877	1 877		412
SACAM FIRECA	EUR	3 778	2 331		-3 518
SACAM NEOPRO	EUR	1 848	1 848		
SAS DELTA	EUR	2 877	2 877		-27
SP ATTIS 2	EUR			3 140	-150
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital du Crédit Agricole d'Aquitaine :		**11 724**	**10 177**	**3 199**	
Parts dans les entreprises liées dans les établissements	EUR	1 715	797		
Participations dans des établissements de crédit	EUR				
Autres parts dans les entreprises liées	EUR				
Autres titres de participations	EUR	10 009	9 380	3 199	
Autres titres détenus à long terme :	EUR	**21 605**	**0**		
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS		**1 883 772**	**1 837 040**	**108 228**	

Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	56 044	62 501	56 044	59 166
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	39 536	34 988	23 066	18 518
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(6 407)	-	(8 007)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	**89 173**	**97 489**	**71 103**	**77 684**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 806 122	2 628 976	1 798 069	2 532 597
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	73 242	73 242	50 982	50 982
Créances rattachées	419	419	252	252
Dépréciations	(23 268)	-	(22 769)	-
Sous-total titres de participation	**1 856 515**	**2 702 637**	**1 826 534**	**2 583 831**
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	21 606	23 648	17 947	18 072
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	(19)	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	**21 606**	**23 648**	**17 928**	**18 072**
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 878 121**	**2 726 285**	**1 844 462**	**2 601 903**
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	**1 967 294**	**2 823 774**	**1 915 565**	**2 679 587**

(En milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 883 772		1 872 060	
Titres cotés	-		-	
TOTAL	**1 883 772**		**1 872 060**	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	56 044	-	-	-	56 044
Avances consolidables	23 066	16 470	-	-	39 536
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(8 007)	(1 159)	2 759	-	(6 407)
VALEUR NETTE AU BILAN	**71 103**	**15 311**	**2 759**	**-**	**89 173**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 798 069	8 053	-	-	1 806 122
Avances consolidables	50 982	39 139	(16 879)	-	73 242
Créances rattachées	252	167	-	-	419
Dépréciations	(22 769)	(604)	105	-	(23 268)
Sous-total titres de participation	**1 826 534**	**46 755**	**(16 774)**	**-**	**1 856 515**
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	17 947	3 668	(9)	-	21 606
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(19)	-	19	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	**17 928**	**3 668**	**10**	**-**	**21 606**
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 844 462**	**50 423**	**(16 764)**	**-**	**1 878 121**
TOTAL	**1 915 565**	**65 734**	**(14 005)**	**-**	**1 967 294**

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	415 885	14 385	(1 181)	-	429 089
Amortissements et dépréciations	(229 727)	(16 727)	704	-	(245 750)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	**186 158**	**(2 342)**	**(477)**	-	**183 339**
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 461	51	-	-	3 512
Amortissements et dépréciations	(3 420)	(39)	-	-	(3 459)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	**41**	**12**	**-**	**-**	**53**
TOTAL	**186 199**	**(2 330)**	**(477)**	-	**183 392**

Note 8 ACTIONS PROPRES

Néant

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	435	467
Comptes de stock et emplois divers	2 537	2 654
Débiteurs divers (2)	176 094	244 428
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	129	250
VALEUR NETTE AU BILAN	**179 195**	**247 799**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	110 248	700
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	457	827
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	-
Charges constatées d'avance	577	507
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	12 377	1 156
Autres produits à recevoir	79 516	64 169
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	3 996	9 494
VALEUR NETTE AU BILAN	**207 171**	**76 853**
TOTAL	**386 366**	**324 652**

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 6 086 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie contre 4 591 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2022	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	277 341	121 099	(96 024)	(2 812)	-	299 604
Sur opérations sur titres	658	2 459	(387)	-	-	2 730
Sur valeurs immobilisées	33 234	1 763	(2 883)	-	-	32 114
Sur autres actifs	413	108	(1)	-	-	520
TOTAL	**311 646**	**125 429**	**(99 295)**	**(2 812)**	**-**	**334 968**

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2022							31/12/2021
(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	885	-	-	-	885	-	885	1 084
à terme	-	-	10 755	122 430	133 185	507	133 692	126 182
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	77 188
VALEUR AU BILAN	**885**	**-**	**10 755**	**122 430**	**134 070**	**507**	**134 577**	**204 454**
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	14 812	-	-	-	14 812	-	14 812	15 704
Comptes et avances à terme	960 740	3 651 958	8 844 606	4 085 316	17 542 620	22 167	17 564 787	15 443 884
Titres donnés en pension livrée	48 272	-	-	-	48 272	94	48 366	-
VALEUR AU BILAN	**1 023 824**	**3 651 958**	**8 844 606**	**4 085 316**	**17 605 704**	**22 261**	**17 627 965**	**15 459 588**
TOTAL	**1 024 709**	**3 651 958**	**8 855 361**	**4 207 746**	**17 739 774**	**22 768**	**17 762 542**	**15 664 042**

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2022							31/12/2021
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	10 139 698	-	-	-	10 139 698	236	10 139 934	10 456 419
Comptes d'épargne à régime spécial (1) :	108 591	-	-	-	108 591	-	108 591	111 035
à vue	108 591	-	-	-	108 591	-	108 591	111 035
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	743 586	420 869	1 079 615	107 714	2 351 784	8 058	2 359 842	2 360 244
à vue	14 341	-	-	-	14 341	18	14 359	3 440
à terme	729 245	420 869	1 079 615	107 714	2 337 443	8 040	2 345 483	2 356 804
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	**10 991 875**	**420 869**	**1 079 615**	**107 714**	**12 600 073**	**8 294**	**12 608 367**	**12 927 698**

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Particuliers	4 963 012	4 839 127
Agriculteurs	1 155 623	1 246 563
Autres professionnels	764 193	785 994
Clientèle financière	846 602	770 678
Entreprises	4 268 389	4 561 485
Collectivités publiques	237 428	215 105
Autres agents économiques	364 826	477 306
Total en principal	**12 600 073**	**12 896 258**
Dettes rattachées	8 294	31 440
VALEUR AU BILAN	**12 608 367**	**12 927 698**

Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2022							31/12/2021
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables (1)	151 000	300 000	10 000	-	461 000	1 403	462 403	629 000
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	**151 000**	**300 000**	**10 000**	**-**	**461 000**	**1 403**	**462 403**	**629 000**

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	435	467
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	1 090 308	135 514
Versements restant à effectuer sur titres	26 071	36 782
VALEUR AU BILAN	**1 116 814**	**172 763**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	58 979	51 239
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	387	801
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	89 032	88 172
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	8 771	5 229
Autres charges à payer	134 228	80 307
Autres comptes de régularisation	52 817	20 081
VALEUR AU BILAN	**344 214**	**245 829**
TOTAL	**1 461 028**	**418 592**

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	-	4 020	(3 126)	(894)	-	-
Provisions pour autres engagements sociaux	1 898	280	(240)	(403)	-	1 535
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (1)	44 676	25 342	(135)	(19 487)	-	50 396
Provisions pour litiges fiscaux	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres litiges	10 629	1 531	(666)	(3 373)	-	8 121
Provisions pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (2)	268 725	51 816	-	(13 196)	-	307 345
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations	-	237	-	-	-	237
Provisions pour risques opérationnels (3)	31 606	524	-	(1 054)	-	31 076
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	27 439	-	-	(13 571)	-	13 868
Autres provisions	17 817	4 577	(8 591)	(1 993)	-	11 810
VALEUR AU BILAN	**402 790**	**88 325**	**(12 758)**	**-(53 971)**	**-**	**424 387**

(1) Ce poste intègre pour 8 978 milliers d'euros de risques avérés et 41 418 milliers d'euros de risques non avérés.
(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois.
(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
(4) Cf note 16 ci-après

Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million

d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 527 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Aquitaine au 31 décembre 2021.
L'Autorité de la concurrence a déposé le 2 mai 2022 un mémoire à l'appui du pourvoi formé contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 2 décembre 2021 (soit à l'issue du délai imparti de 4 mois à compter du 31 décembre 2021 pour ce dépôt).

Les banques ont déposé en retour un mémoire de défense le 4 juillet 2022, en réponse duquel l'Autorité de la concurrence a déposé un nouveau mémoire le 30 septembre 2022. Les travaux d'analyse de ce document sont en cours, en vue d'un dépôt de réponse courant novembre. Les dates de l'audience et du rendu de la décision de la Cour de cassation ne sont pas encore connues.
Dans ce contexte, la provision comptabilisée au 31 décembre 2021 est maintenue dans les comptes du 31 décembre 2022.

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	173 477	163 198
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 615 217	1 623 264
Ancienneté de plus de 10 ans	1 424 705	1 433 499
Total plans d'épargne-logement	**3 213 399**	**3 219 961**
Total comptes épargne-logement	**375 930**	**363 832**
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**3 589 329**	**3 583 793**

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement	367	678
Comptes épargne-logement	2 634	4 077
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**3 001**	**4 755**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	175
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 074	13 918
Ancienneté de plus de 10 ans	9 794	13 346
Total plans d'épargne-logement	**13 868**	**27 439**
Total comptes épargne-logement	**0**	**0**
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**13 868**	**27 439**

(En milliers d'euros)	01/01/N	Dotations	Reprises	31/12/N
Plans d'épargne-logement	27 438	0	13 570	13 868
Comptes épargne-logement	0	0	0	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**27 438**	**0**	**13 570**	**13 868**

La mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Epargne Logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque, aurait entraîné une reprise mécanique de provision sur le S2 2022 du montant provisionné au 30 juin 2022 de 52,22 %. Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis un an, à des niveaux inconnus depuis 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision, qui a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 13 570 milliers d'euros au cours du premier

semestre) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin de l'année. Des travaux seront menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte.

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2022 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi *désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.*

Les régimes à prestations définies *désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.*

Les régimes à cotisations définies *désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.*

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle à l'ouverture	45 554	46 458
Coût des services rendus sur l'exercice	3 365	3 459
Coût financier	445	168
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	99	-76
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-2 584	-2 746
(Gains) / pertes actuariels	-6 112	-1 356
Autres mouvements	0	-353
DETTE ACTUARIELLE A LA CLOTURE	**40 767**	**45 554**

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coût des services rendus	3 3365	3 459
Coût financier	444	168
Rendement attendu des actifs	-335	-92
Coût des services passés	0	0
(Gains) / pertes actuariels net	585	748
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-817	-613
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	**3 242**	**3 670**

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Juste valeur des actifs / droits à remboursement à l'ouverture	40 103	39 004
Rendement attendu des actifs	335	92
Gains / (pertes) actuariels	392	224
Cotisations payées par l'employeur	3 096	3 605
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	99	-76
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-2 584	-2 746
Autres mouvements	0	0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT A LA CLOTURE	**41 441**	**40 103**

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle à la clôture	-40 767	-45 554
Impact de la limitation d'actifs	-1 123	-1 941
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	544	7 633
Juste valeur des actifs fin de période	41 441	40 103
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS A LA CLOTURE	**95**	**242**

Rendement des actifs des régimes

	31/12/2022	31/12/2021
Retraite des cadres dirigeants	2.60 %	1.28 %
Retraite des présidents	2.30 %	1.25 %
Indemnités de fin de carrière dirigeants	1.28 %	1.28 %

Hypothèses actuarielles utilisées

	31/12/2022	31/12/2021
Retraite des cadres dirigeants	3.77 %	0.86 %
Retraite des présidents	2.17 %	0.30 %
Indemnités de fin de carrière	3.77 %	0.86 %
Indemnités de fin de carrière dirigeants	3.77 %	0.86 %

Note 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2022							31/12/2021
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Placement des fonds propres des Caisses Locales (1)	-	-	**322 330**	**27 419**	**349 749**	**1 292**	**351 041**	**270 177**
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-	**322 330**	**27 419**	**349 749**	**1 292**	**351 041**	**270 177**

(1) dont 27 419 milliers d'euros de Comptes Courants Bloqués (à durée indéterminée et avec un taux de rémunération basé sur le taux maximum des intérêts fiscalement déductibles des comptes courants d'associés, soit 1,87% au titre de 2022) et 322 330 milliers d'euros de BMTN Subordonnés (échéance 7 ans et taux de référence 1,40%)

Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2020	**128 732**	**1 533 878**		**1 368 474**			**94 659**	**3 125 743**
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-	-	-	(9 870)	(9 870)
Variation de capital(5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves(5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	63 591	-	21 550	-	-	(84 789)	352
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	120 897	120 897
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2021	**128 732**	**1 597 469**		**1 390 024**			**120 897**	**3 237 122**
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-	-	-	(12 268)	(12 268)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	81 472	-	27 157	-	-	(108 629)	-
Report à nouveau	-	264	-	(264)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	-	-	134 540	134 540
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2022	**128 732**	**1 679 205**	**-**	**1 416 917**	**-**	**-**	**134 540**	**3 359 393**

Note 20 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres hors FRBG	3 359 393	3 237 122
Fonds pour risques bancaires généraux	190 000	154 000
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**3 549 393**	**3 391 122**

Par ailleurs, les dettes subordonnées et titres participatifs s'élèvent à 351 041 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 270 177 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées et les participations	
	Solde au 31/12/2022	**Solde au 31/12/2021**
Créances	**122 501**	**83 771**
Sur les établissements de crédit et institutions financières (1)	122 501	83 771
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	**6 642**	**7 186**
Sur les établissements de crédits et institutions financières	6 642	7 186
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	**0**	**0**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

(1) dont SAS Rue de la Boétie 51 048 milliers d'euros
SACAM Développement 15 853 milliers d'euros
Aquit'Immo 25 700 milliers d'euros
SCI 11-13 Cours du XXX Juillet 9 723 milliers d'euros
CAAAI 7 366 milliers d'euros
C2ACI 6 470 milliers d'euros
SP Attis 3 140 milliers d'euros
Et SCI HDP Bureaux 1 267 milliers d'euros

Note 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas conclu, au cours de l'année 2022, de transactions avec les parties liées à des conditions anormales de marché.

Note 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	36 588 927	36 198 368	33 766 676	33 371 361
Autres devises de l'Union Europ.	227	227	444	444
Franc Suisse	563	563	529	529
Dollar	37 314	37 314	36 823	36 823
Yen	1 589	1 589	519	519
Autres devises	3 129	3 129	6 505	6 505
Valeur brute	**36 631 749**	**36 241 190**	**33 811 496**	**33 416 181**
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	322 380	377 971	203 571	287 240
Dépréciations	(334 968)	-	(311 646)	-
TOTAL	**36 619 161**	**36 619 161**	**33 703 421**	**33 703 421**

Note 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(En milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	**-**	**-**	**-**	**-**
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
Opérations de change à terme	**136 780**	**136 654**	**83 004**	**82 948**
- Devises	67 804	67 382	42 176	42 176
- Euros	68 976	69 272	40 828	40 772
Prêts et emprunts en devises	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**136 780**	**136 654**	**83 004**	**82 948**

Note 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	**6 549 745**	**845 861**	**7 395 606**	**6 618 767**
Opérations sur marchés organisés (1)	**-**	**-**	**-**	**-**
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré (1)	**6 549 745**	**845 861**	**7 395 606**	**6 618 767**
Swaps de taux d'intérêt	6 549 745	844 638	7 394 383	6 617 544
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	1 223	1 223	1 223
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	**-**	**278 642**	**278 642**	**253 168**
Opérations sur marchés organisés	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	**-**	**278 642**	**278 642**	**253 168**
Options de swaps de taux				
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	-	136 265	136 265	98 464
Vendus	-	136 265	136 265	98 464
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	-	3 056	3 056	28 120
Vendus	-	3 056	3 056	28 120
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Dérivés de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	**6 549 745**	**1 124 503**	**7 674 248**	**6 871 935**

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2022			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
(En milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	6 112	-	-	6 112	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	794 919	1 621 938	4 977 526	794 919	1 621 938	4 977 526	-	-	-
Caps, Floors, Collars	2 903	248 673	20 954	2 903	248 673	20 954	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	1 223	-	-	1 223	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	**803 934**	**1 871 834**	**4 998 480**	**803 934**	**1 871 834**	**4 998 480**	**-**	**-**	**-**
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	273 434	-	-	273 434	-	-	-	-	-
Sous total	**273 434**	**-**	**-**	**273 434**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**1 077 368**	**1 871 834**	**4 998 480**	**1 077 368**	**1 871 834**	**4 998 480**	**-**	**-**	**-**

	Total 31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
(En milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	56 240	-	-	56 240	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	629 242	1 537 194	4 451 108	629 242	1 537 194	4 451 108	-	-	-
Caps, Floors, Collars	61 904	111 051	23 973	61 904	111 051	23 973	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	1 223	-	-	1 223	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	**747 386**	**1 649 468**	**4 475 081**	**747 386**	**1 649 468**	**4 475 081**	**-**	**-**	**-**
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	160 658	5 293	-	160 658	5 293	-	-	-	-
Sous total	**160 658**	**5 293**	**-**	**160 658**	**5 293**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**908 044**	**1 654 761**	**4 475 081**	**908 044**	**1 654 761**	**4 475 081**	**-**	**-**	**-**

Note 25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2022	Juste Valeur Négative au 31/12/2022	Encours Notionnel au 31/12/2022	Juste Valeur Positive au 31/12/2021	Juste Valeur Négative au 31/12/2021	Encours Notionnel au 31/12/2021
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	6 112	-	-	56 240
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	969 648	88 225	7 394 383	73 228	122 679	6 617 544
Caps, Floors, Collars	4 761	4 761	272 530	666	666	196 928
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	1 223	-	-	1 223
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous total	**974 409**	**92 986**	**7 674 248**	**73 894**	**123 345**	**6 871 935**
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	-	-	273 434	-	-	165 951
Sous total	**-**	**-**	**273 434**	**-**	**-**	**165 951**
TOTAL	**974 409**	**92 986**	**7 947 682**	**73 894**	**123 345**	**7 037 886**

Note 25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des swaps de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Portefeuille de transaction
Swaps de taux Contrats assimilés (1)	1 117 169	189 745	6 360 000	0

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transferts effectués au cours de l'exercice

Aucun transfert de contrat d'échange de taux d'intérêt entre deux catégories de portefeuille.

Note 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)		2022		2021	
	Notation interne	**Valeur de marché**	**Risque de crédit Potentiel**	**Valeur de marché**	**Risque de crédit Potentiel**
Etablissements financiers					
CREDIT AGRICOLE S.A.		931 886	1 006 111	(54 950)	92 355
Autres Etablissements financiers					
BPCE	B	(976)	50	(2 886)	50
Autres (1)		(49 486)	6 111	8 385	14 691
Total général		**(881 423)**	**1 012 272**	**(49 451)**	**107 096**

(1) correspond à 98 swaps/cap souscrits par la clientèle (retournés à l'identique auprès de Crédit Agricole CACIB)

Note 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés		
Engagements de financement	**3 057 885**	**2 705 212**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	3 057 885	2 705 212
Ouverture de crédits confirmés	1 402 964	1 351 661
Ouverture de crédits documentaires	13 568	6 031
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 389 396	1 345 630
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 654 921	1 353 551
Engagements de garantie	**849 929**	**835 064**
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	16 102	22 132
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	16 102	22 132
Engagements d'ordre de la clientèle	833 827	812 932
Cautions immobilières	112 885	135 605
Autres garanties d'ordre de la clientèle	720 942	677 327
Engagements sur titres	**3 454**	**5 621**
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	3 454	5 621

Engagements reçus		
Engagements de financement	**25 814**	**32 162**
Engagements reçus d'établissements de crédit	25 814	32 162
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	**10 245 567**	**9 643 673**
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 904 970	1 991 061
Engagements reçus de la clientèle	8 340 597	7 652 612
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	995 320	1 040 468
Autres garanties reçues	7 345 277	6 612 144
Engagements sur titres	**3 454**	**5 621**
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	3 454	5 621

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2022, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 710 910 milliers d'euros contre 784 233 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au cours de l'année 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a apporté 10 456 218 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 11 345 477 milliers d'euros en 2021.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine *conserve* l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine *a* apporté :

- 8 719 894 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 9 658 995 milliers d'euros en 2021 ;

- 307 275 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 385 164 milliers d'euros en 2021 ;

- 1 429 049 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 301 318 milliers d'euros en 2021.

Note 29 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 3 224 854 milliers d'euros.

Note 30 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Note 30.1 Désendettement de fait

Néant

Note 30.2 Titrisation

En 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2022, titrisation décrite dans la note 1.3 sur les évènements significatifs de la période.

Le débouclage du FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est intervenu courant mars 2022. Cette opération est décrite au niveau de la note 1.3 sur les évènements significatifs de la période.

Note 31 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 131	3 160
Sur opérations internes au Crédit Agricole	48 810	62 266
Sur opérations avec la clientèle	462 293	420 873
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	16 871	14 022
Produit net sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur dettes représentées par un titre	1 024	2 275
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et produits assimilés	**537 129**	**502 596**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(8 553)	(3 665)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(117 986)	(75 682)
Sur opérations avec la clientèle	(24 987)	(29 456)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(24 016)	(85 179)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	(1 783)	(55)
Autres intérêts et charges assimilées	(9)	(42)
Intérêts et charges assimilées	**(177 334)**	**(194 079)**
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	**359 795**	**308 517**

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2022 est de 4 964 milliers d'euros, contre 2 782 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 32 REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	72 978	48 292
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 479	661
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	**74 457**	**48 953**

Note 33 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 168	(100)	1 068	1 018	(123)	895
Sur opérations internes au crédit agricole	24 477	(68 478)	(44 001)	16 527	(63 207)	(46 680)
Sur opérations avec la clientèle	68 206	(580)	67 626	69 351	(581)	68 770
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	471	-	471	309	-	309
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	1 061	-	1 061	598	-	598
Sur prestations de services financiers (1)	218 635	(19 507)	199 128	193 016	(16 679)	176 337
Provision pour risques sur commissions	896	(814)	82	1 266	(973)	293
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	**314 914**	**(89 479)**	**225 435**	**282 085**	**(81 563)**	**200 522**

(1) dont prestations assurance-vie : 37 822 milliers d'euros et commissions perçues au titre de l'assurance des emprunteurs pour 52 859 milliers d'euros.

Note 34 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 408	899
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 119	1 050
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	**2 527**	**1 949**

Note 35 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(2 458)	(270)
Reprises de dépréciations	387	916
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	**(2 071)**	**646**
Plus-values de cession réalisées	6 769	908
Moins-values de cession réalisées	(863)	(1 097)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	**5 906**	**(189)**
Solde des opérations sur titres de placement	**3 835**	**457**
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	**-**	**-**
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	**-**	**-**
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	**-**	**-**
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**3 835**	**457**

Note 36 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits divers	9 714	10 699
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	128	64
Reprises provisions	128	76
Autres produits d'exploitation bancaire	**9 970**	**10 839**
Charges diverses	(1 101)	(688)
Quote part des opérations faites en commun	(2 047)	(2 357)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(25)	(1 527)
Autres charges d'exploitation bancaire	**(3 173)**	**(4 572)**
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**6 797**	**6 267**

Note 37 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(117 745)	(113 786)
Charges sociales	(50 725)	(50 910)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(12 072)	(11 732)
Intéressement et participation	(21 127)	(20 445)
Impôts et taxes sur rémunérations	(22 502)	(21 804)
Total des charges de personnel	**(212 099)**	**(206 945)**
Refacturation et transferts de charges de personnel	6 977	6 537
Frais de personnel nets	**(205 122)**	**(200 408)**
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(7 413)	(6 476)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1)	(129 781)	(109 946)
Total des charges administratives	**(137 194)**	**(116 422)**
Refacturation et transferts de charges administratives	923	931
Frais administratifs nets	**(136 271)**	**(115 491)**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**(341 393)**	**(315 899)**

(1) dont 8 706 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique au titre de l'exercice 2022

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	622	607
Non cadres	1 812	1 806
Total de l'effectif moyen	**2 434**	**2 413**
Dont : - France	2 434	2 413
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Rémunération des dirigeants :

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à court terme	**3 335**	**3 230**
Conseil de Direction	3 069	2 973
Conseil d'Administration	266	256
Rémunération postérieure à l'emploi	**1 587**	**2 532**
Conseil de Direction	1 481	2 427
Conseil d'Administration	107	106

Note 38 COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions et dépréciations	**(195 612)**	**(216 186)**
Dépréciations de créances douteuses	(117 516)	(96 031)
Autres provisions et dépréciations	(78 096)	(120 155)
Reprises de provisions et dépréciations	**130 638**	**169 392**
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	95 038	82 668
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	35 285	86 724
Variation des provisions et dépréciations	**(65 288)**	**(46 795)**
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(1 320)	(1 598)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(25 484)	(15 257)
Décote sur prêts restructurés	(43)	(135)
Récupérations sur créances amorties	1 766	1 834
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
COUT DU RISQUE	**(90 369)**	**(61 951)**

(1) dont 1 834 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 2 812 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.
(2) dont 208 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
(3) dont 125 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
(4) dont 23 650 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 39 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	**(2 000)**	**(1 681)**
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(2 000)	(1 681)
Reprises de dépréciations	**2 883**	**399**
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 883	399
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**883**	**(1 282)**
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	883	(1 282)
Plus-values de cessions réalisées	**-**	**51**
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	51
Moins-values de cessions réalisées	**-**	**(3)**
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	(3)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
Solde des plus et moins-values de cessions	**-**	**48**
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	48
Solde en perte ou en bénéfice	**883**	**(1 234)**
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	888	1 089
Moins-values de cessions	(477)	(650)
Solde en perte ou en bénéfice	**411**	**439**
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	**1 294**	**(795)**

Note 40 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant

Note 41 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2022 s'élève à 53 515 milliers d'euros.

Cet impôt intègre une régularisation au titre du Crédit d'Impôt PTZ pour un produit de 5,7 M€ afin d'actualiser la créance au regard du taux d'IS pratiqué à fin 2022.

Les autres mouvements liés aux crédits d'impôts et aux effets de l'intégration fiscale s'élèvent à + 1 556 milliers d'euros.

La totalité de l'impôt provient du résultat ordinaire.

Note 42 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole Aquitaine exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la banque de proximité. Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zones géographiques.

Note 43 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Non applicable

Note 44 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Néant

Note 45 AFFECTATION DES RESULTATS

Bénéfice net 2022	**134 540**
Report à nouveau	0
Total à affecter	**134 540**
Réserves spéciales mécénat	
Intérêts aux parts sociales	2 503
Dividendes CCA	11 829
Réserve légale	90 156
Réserves générales	30 052

Note 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Néant

Note 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

(En milliers d'euros hors taxes)	Ernest & Young	%	Mazars	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	72	82 %	84	95 %
Services autres que la certification des comptes	16	18 %	4	5 %
TOTAL	**88**		**88**	

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
61, quai de Paludate
33800 Bordeaux
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans la note 2.1 « Créances et engagements par signature » de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés dans le contexte macro-économique de l'exercice 2022 tel qu'indiqué en note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4. de l'annexe aux comptes annuels, qui s'élève à M€ 299,6.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte macro-économique particulier de l'exercice 2022, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ► mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ; ► testé l'efficacité des contrôles jugés clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ; ► analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact du contexte macro-économique sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ; ► mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

Provisions sur encours sains et dégradés

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, la caisse régionale constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées). Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de votre caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux. Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente M€ 307,3 au 31 décembre 2022 comme détaillé dans la note 15 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de : ► l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte macro-économique de l'exercice 2022 tel qu'indiqué en note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels ; ► l'importance de ces provisions dans le bilan de votre caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local).	Nos travaux ont notamment consisté à : ► prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : ► les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; ► le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut *Loss Given Default* ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte macro-économique particulier de l'exercice 2022 et les mesures de soutien à l'économie; ► la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ; ► la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ; ► tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ; ► contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ; ► apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte macro-économique particulier pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du *Forward Looking* local ; ► analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2022 ; ► examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par votre assemblée générale du 29 mars 2018 pour le cabinet MAZARS et du 28 mars 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2000.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Bordeaux, le 9 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	ERNST & YOUNG et Autres
DocuSigned by: Julie MALLET E24A9A3776F44B0...	DocuSigned by: Hervé KERNEIS A9A65FEC8210420...
Julie Mallet	Hervé Kerneis

DocuSigned by: Frank Astoux C0363CBBFFBB44C...

Frank Astoux

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Arrêtés par le Conseil d'administration de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en date du 27 janvier 2023 *et* soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2023

SOMMAIRE

CADRE GENERAL *279*

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE *279*

UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE *279*

RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE *281*

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES *284*

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES *287*

COMPTE DE RESULTAT *287*

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES *288*

BILAN ACTIF *289*

BILAN PASSIF *290*

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES *291*

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE *292*

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS *295*

1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. *295*

1.1 Normes applicables et comparabilité *295*

1.2 Principes et méthodes comptables *298*

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) *329*

2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE *335*

3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE *337*

3.1 Risque de crédit *337*

3.2 Expositions au risque souverain *358*

3.3 Risque de marché *359*

3.4 Risque de liquidité et de financement *362*

3.5 Comptabilité de couverture *365*

3.6 Risques opérationnels *370*

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires *370*

4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES *371*

4.1 Produits et charges d'intérêts *371*

4.2 Produits et charges de commissions *372*

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat *372*

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres *373*

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti 373

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat 374

4.7 Produits (charges) nets des autres activités 374

4.8 Charges générales d'exploitation 374

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 375

4.10 Coût du risque 376

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs 377

4.12 Impôts 377

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 379

5 INFORMATIONS SECTORIELLES *380*

6 NOTES RELATIVES AU BILAN *380*

6.1 Caisse, banques centrales 380

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 380

6.3 Instruments dérivés de couverture 382

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres 382

6.5 Actifs financiers au coût amorti 384

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue 386

6.7 Passifs financiers au coût amorti 389

6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers 390

6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés 391

6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers 392

6.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 393

6.12 Co-entreprises et entreprises associées 394

6.13 Immeubles de placement 395

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) 396

6.15 Ecarts d'acquisition 397

6.16 Provisions techniques des contrats d'assurance 397

6.17 Provisions 397

6.18 Dettes subordonnées 400

6.19 Capitaux propres 401

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle 404

7 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS *405*

7.1 Détail des charges de personnel ... 405
7.2 Effectif moyen de la période ... 405
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies ... 405
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies ... 406
7.5 Autres avantages sociaux ... 410
7.6 Rémunérations de dirigeants ... 410
8 CONTRATS DE LOCATION ... 411
8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur ... 411
8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur ... 413
9 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES ... 414
10 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ... 417
10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti ... 418
10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur ... 421
11 IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS ... 429
12 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2022 ... 430
12.1 Information sur les filiales ... 430
12.2 Composition du périmètre ... 431
13 PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES ... 432
13.1 Participations non consolidées ... 432
13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées ... 433
14 ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2022 ... 436

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Siège Social : 106, quai de Bacalan

33300 Bordeaux

R.C.S. : Bordeaux 434 651 246

Forme : Société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Depuis le 26/11/2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'est plus cotée à l'Euronext Paris.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, 102 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est un établissement de crédit, de code NAF 6419Z, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine fait partie avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole.

Le 3 août 2016, Crédit Agricole SA est sorti du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en cédant ses parts sociales et Certificats Coopératifs d'Association à la holding SAS Sacam Mutualisation. Celle-ci détient désormais 29,31 % du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est également une société de courtage d'assurances.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

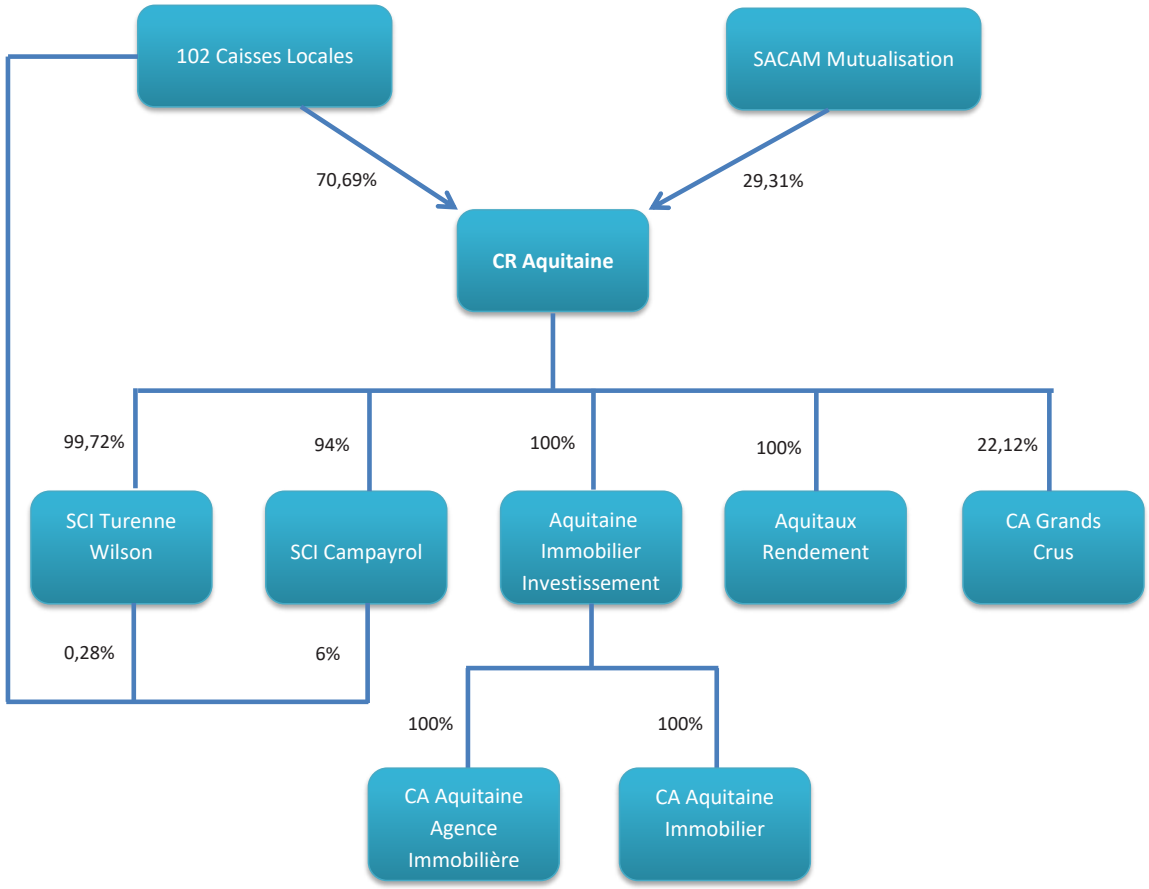
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par plus de 11 millions de sociétaires. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organigramme du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :



Relations internes au Crédit Agricole

➢ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Opérations en devises**

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole SA.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Mécanisme TLTRO III**

Crédit Agricole S.A. a souscrit à des emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications. La comptabilisation du TLTRO III est précisée en paragraphe 1.1.

➢ Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus

en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 [1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette [2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.
Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.
La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Avec les Caisses locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

Les parts sociales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont détenues par les Caisses Locales à hauteur de 90 989 K€. L'encours des comptes courants bloqués de Caisses locales s'élèvent à 27 419 K€.

Depuis 2015, les Caisses Locales souscrivent des BMTN dont l'encours s'élève à 322 330 K€ au 31.12.2022.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'une élimination intra-groupe.

Avec les filiales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

- Depuis 2005, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intègre dans son périmètre de consolidation la société CA Grands Crus. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

  Elle a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, et est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 11 avril 2003 sous le numéro 447 963 539.

  Son siège social est situé à Paris, 100 boulevard du Montparnasse.

  Suite à la sortie du capital de la CR Languedoc en 2016, la répartition entre les actionnaires est désormais la suivante :

Associés	**Nombre d'actions de 6,52€**	**% de détention du capital**
CACIF	11 204 000	55,76 %
CRCA d'Aquitaine	4 444 480	22,12 %
Predica	4 444 480	22,12 %
TOTAUX	20 092 960	100,00 %

  Par l'intermédiaire de CA Grands Crus, le groupe Crédit Agricole s'est porté acquéreur d'actifs viticoles conformément à sa stratégie d'investissements patrimoniaux.

- Depuis juin 2010, la Caisse régionale consolide ses filiales immobilières, Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière et Crédit Agricole Aquitaine Immobilier. Ces sociétés sont détenues à 100% par la holding AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT (A2I), créée en 2013. Toutes ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

- Depuis 2019, la Caisse régionale consolide les SCI Campayrol et SCI Turenne Wilson selon la méthode de l'intégration globale (détention à 100% par la Caisse Régionale et les Caisses Locales). Cette première consolidation n'a pas eu d'impact significatif sur la comparabilité du bilan et du compte de résultat.

- La Caisse régionale détient 100 millions d'euros, soit 99,99%, du fonds dédié CA Aquitaine Rendement créé en juin 2011. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.

Avec Crédit Agricole SA :

Au cours de l'exercice 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a participé à l'opération visant à simplifier et à rendre plus transparente la structure du Groupe et à renforcer le niveau de capital de Crédit Agricole S.A., au travers d'un reclassement de la participation détenue par Crédit Agricole S.A., sous forme de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), dans le capital des Caisses régionales, à une entité intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation.

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Agricole via les émissions obligataires SHF et CRH, la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a apporté en garantie respectivement 1 335 millions d'euros et 307 millions d'euros de créances habitat. Les risques et les avantages associés à ces créances sont conservés par la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Concernant l'information relative aux parties liées que sont les principaux dirigeants, les rémunérations sont citées dans le paragraphe 7.6.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Intérêts et produits assimilés	4.1	572 808	523 509
Intérêts et charges assimilées	4.1	(207 148)	(172 699)
Commissions (produits)	4.2	314 305	281 491
Commissions (charges)	4.2	(89 618)	(81 701)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 435	13 224
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		8 068	1 233
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		(6 633)	11 991
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	72 672	48 660
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		70	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		72 602	48 660
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produits des autres activités	4.7	13 420	14 720
Charges des autres activités	4.7	(3 534)	(4 961)
PRODUIT NET BANCAIRE		**674 340**	**622 243**
Charges générales d'exploitation	4.8	(345 706)	(321 754)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(19 508)	(18 738)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**309 126**	**281 751**
Coût du risque	4.10	(93 611)	(65 646)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**215 515**	**216 105**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		2 494	82
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	12 844	(9)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**230 853**	**216 178**
Impôts sur les bénéfices	4.12	(39 296)	(50 484)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		**191 557**	**165 694**
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**191 557**	**165 694**

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net		**191 557**	**165 694**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	6 505	1 580
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	(65)	103
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	(208 609)	384 865
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**(202 169)**	**386 548**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**4 972**	**(12 327)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**4.13**	**(197 197)**	**374 221**
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	(2 642)	628
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**(2 642)**	**628**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**683**	**(162)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**4.13**	**(1 959)**	**466**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**4.13**	**(199 156)**	**374 687**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**(7 599)**	**540 381**
Dont part du Groupe		(7 599)	540 381
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	**4.13**	-	(46)

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Caisse, banques centrales	6.1	120 712	115 133
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6	703 292	821 230
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		78 695	18 012
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		624 597	803 218
Instruments dérivés de couverture	3.1- 3.3-3.5	921 386	60 755
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6	2 308 687	2 514 721
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		33 169	40 833
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2 275 518	2 473 888
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6	33 123 468	30 242 643
Prêts et créances sur les établissements de crédit		4 108 980	2 992 507
Prêts et créances sur la clientèle		27 587 015	26 042 664
Titres de dettes		1 427 473	1 207 472
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(809 629)	98 060
Actifs d'impôts courants et différés	6.9	100 637	80 852
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	348 918	294 783
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.11	-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.12	37 495	35 001
Immeubles de placement	6.13	5 921	6 104
Immobilisations corporelles	6.14	186 219	191 617
Immobilisations incorporelles	6.14	3 312	3 292
Ecarts d'acquisition	6.15	1 694	1 694
TOTAL DE L'ACTIF		**37 052 112**	**34 465 885**

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	84 692	32 509
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		74 720	22 837
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		9 972	9 672
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.3-3.5	21 967	103 982
Passifs financiers au coût amorti		30 747 075	29 200 023
Dettes envers les établissements de crédit	3.4-6.7	17 605 259	15 586 899
Dettes envers la clientèle	3.1-3.4-6.7	12 569 214	12 903 097
Dettes représentées par un titre	3.4-6.7	572 602	710 027
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts courants et différés	6.9	765	201
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	1 450 783	417 026
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.11	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.17	116 305	139 127
Dettes subordonnées	3.4-6.18	2	2
			-
Total dettes		**32 421 589**	**29 892 870**
Capitaux propres		**4 630 523**	**4 573 015**
Capitaux propres part du Groupe		**4 630 522**	**4 573 014**
Capital et réserves liées		1 392 218	1 313 090
Réserves consolidées		2 583 543	2 431 871
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		463 203	662 359
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		191 557	165 694
Participations ne donnant pas le contrôle		**1**	**1**
TOTAL DU PASSIF		**37 052 112**	**34 465 885**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2021 Publié	**239 221**	**3 420 009**	**(15)**	**-**	**3 659 215**	**664**	**287 008**	**287 672**	**-**	**3 946 887**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**3 946 888**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)	-	262	-	-	262	-	-	-	-	262	-	-	-	-	-	262
Capitaux propres au 1er janvier 2021	**239 221**	**3 420 271**	**(15)**	**-**	**3 659 477**	**664**	**287 008**	**287 672**	**-**	**3 947 149**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**3 947 150**
Augmentation de capital	97 694	-	-	-	97 694	-	-	-	-	97 694	-	-	-	-	-	97 694
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2021	-	(10 797)	-	-	(10 797)	-	-	-	-	(10 797)	-	-	-	-	-	(10 797)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(5)	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)	-	-	-	-	-	(5)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	281	-	-	281	-	-	-	-	281	-	-	-	-	-	281
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	97 694	(10 521)	-	-	87 173	-	-	-	-	87 173	-	-	-	-	-	87 173
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	48	-	-	48	466	374 221	374 687	-	374 735	-	-	-	-	-	374 735
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	46	-	-	46	-	(46)	(46)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	165 694	165 694	-	-	-	-	-	165 694
Autres variations	-	(1 736)	-	-	(1 736)	-	-	-	-	(1 736)	-	-	-	-	-	(1 736)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	**336 915**	**3 408 061**	**(15)**	**-**	**3 744 961**	**1 130**	**661 229**	**662 359**	**165 694**	**4 573 014**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**4 573 015**
Affectation du résultat 2021	-	165 694	-	-	165 694	-	-	-	(165 694)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2022	**336 915**	**3 573 756**	**(15)**	**-**	**3 910 656**	**1 130**	**661 229**	**662 359**	**-**	**4 573 014**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**4 573 015**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2022 retraité	**336 915**	**3 573 756**	**(15)**	**-**	**3 910 656**	**1 130**	**661 229**	**662 359**	**-**	**4 573 014**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**4 573 015**
Augmentation de capital	79 128	-	-	-	79 128	-	-	-	-	79 128	-	-	-	-	-	79 128
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2022	-	(14 416)	-	-	(14 416)	-	-	-	-	(14 416)	-	-	-	-	-	(14 416)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	395	-	-	395	-	-	-	-	395	-	-	-	-	-	395
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	79 128	(14 021)	-	-	65 107	-	-	-	-	65 107	-	-	-	-	-	65 107
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 959)	(197 197)	(199 156)	-	(199 156)	-	-	-	-	-	(199 156)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	191 557	191 557	-	-	-	-	-	191 557
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	**416 043**	**3 559 735**	**(15)**	**-**	**3 975 763**	**(829)**	**464 032**	**463 203**	**191 557**	**4 630 522**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**4 630 523**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité). Au 1er janvier 2021, l'impact sur les capitaux propres est de 262 milliers d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôt		**230 853**	**216 178**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		19 522	18 738
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		72 789	62 501
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(2 494)	(82)
Résultat net des activités d'investissement		(12 844)	9
Résultat net des activités de financement		910	139
Autres mouvements		30 208	(45 674)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		***108 091***	***35 631***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(147 385)	1 210 914
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(1 971 425)	(450 913)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(229 829)	137 377
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		948 976	261 600
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		-	-
Impôts versés		(53 013)	(57 049)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		***(1 452 676)***	***1 101 929***
Flux provenant des activités abandonnées		***-***	***-***
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		**(1 113 732)**	**1 353 738**
Flux liés aux participations (2)		(4 549)	(6 588)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 345)	(22 402)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		**(5 894)**	**(28 990)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		64 712	86 892
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		25 654	(6 125)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		**90 366**	**80 767**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		**1**	**-**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		**(1 029 259)**	**1 405 515**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**2 700 854**	**1 295 336**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		115 133	113 897
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 585 721	1 181 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**1 671 600**	**2 700 854**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		120 712	115 133
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 550 888	2 585 721
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		**(1 029 254)**	**1 405 518**

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus)

(1) Aucun dividende n'a été reçu des entreprises mises en équivalence

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2022, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élève à - 4 549 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :
- Libération de capital de la SACAM Avenir pour un impact de - 2 073 K€
- Augmentation sur SACAM Neopro pour 1 848 K€ (reste à libérer de 622 K€) soit un impact de -1 226 K€
- Augmentation sur GIE FIRECA Experimentations pour 830 K€ (reste à libérer de 554 K€) soit un impact de - 277 K€

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires pour l'année 2022 comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à ses actionnaires à hauteur de 10 630 milliers d'euros, le paiement des intérêts de parts sociales pour 3 786 milliers d'euros ainsi que la croissance du capital variable des Caisses Locales pour 79 128 milliers d'euros.

(4) Au cours de l'année 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a procédé à l'émission nette d'emprunts obligataires au titre du FCT pour 39,3 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2022 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles - Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1er janvier 2022	Non
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 **- IFRS 1** Filiale devenant un nouvel adoptant, **- IFRS 9** Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %, **- IAS 41** Impôts dans les évaluations de la juste valeur, et - **IFRS 16** Avantages incitatifs à la location	1er janvier 2022	Non
Amendement à IFRS 3 Références au cadre conceptuel	1er janvier 2022	Non
Amendement à IAS 37 Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat	1er janvier 2022	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2022 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2022.

Décisions IFRS IC, finalisées et approuvées par l'IASB, pouvant affecter le Groupe

Concerne en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9 / IAS 20 publiée en mars 2022 relative à la comptabilisation du TLTRO III.

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 31 décembre 2022.

Le Groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le Groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022)), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

La décision IFRS IC n'a pas eu d'impact sur la manière dont le Groupe comptabilise ses intérêts au titre du TLTRO III.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 27 octobre 2022, a décidé d'une modification des conditions de rémunération applicables à ces opérations de refinancement à compter du 23 novembre 2022 (Décision 2022-2128 de la BCE).
La Décision (UE) 2022/2128 de la Banque Centrale Européenne du 27 octobre 2022 a défini deux nouvelles périodes comme suit :

- la « période de taux d'intérêt postérieure à la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle » ou "post-additional interest rate period (post-ASIRP)" du 24 juin au 22 novembre 2022 (ou la date de remboursement anticipé si elle intervient avant cette date) ; au cours de cette période, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter de la date de tirage jusqu'à la fin de la fin de cette période.
- la « dernière période de taux d'intérêt » ou "last interest rate period (LIRP) " : du 23 novembre 2022 jusqu'à la date de maturité attendue des tirages. Au cours de la LIRP, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter du 23 novembre jusqu'à la date de remboursement attendue. Le groupe a ré-estimé les flux de trésorerie attendus afin de refléter (i) les fluctuations des intérêts des différents tirages en fonction de la maturité attendue et (ii) les modifications des conditions de rémunération décidées par la BCE, ce qui est venu modifier le taux d'intérêt effectif des différents tirages de TLTRO III et le coût amorti de chaque tranche. Les nouveaux taux d'intérêt effectif ainsi déterminés sont proches du dernier taux de Facilité des Dépôts connu à la date de l'arrêté comptable.

1.2 Principes et méthodes comptables

➢ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➢ Instruments financiers (IFRS 9, IFRS 13, IAS 32 et 39)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent (à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat), qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les actifs financiers dits « verts » ou « ESG » et les passifs financiers dits « green bonds » comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant ces qualifications ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la règlementation européenne relative à la finance durable. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

  - Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

  Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

  On distingue trois modèles de gestion :

  - Le *modèle collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;

- Le *modèle collecte et vente* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle *autre / vente* dont l'objectif principal est de céder les actifs.
  Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

  Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

  Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

  Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs…).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

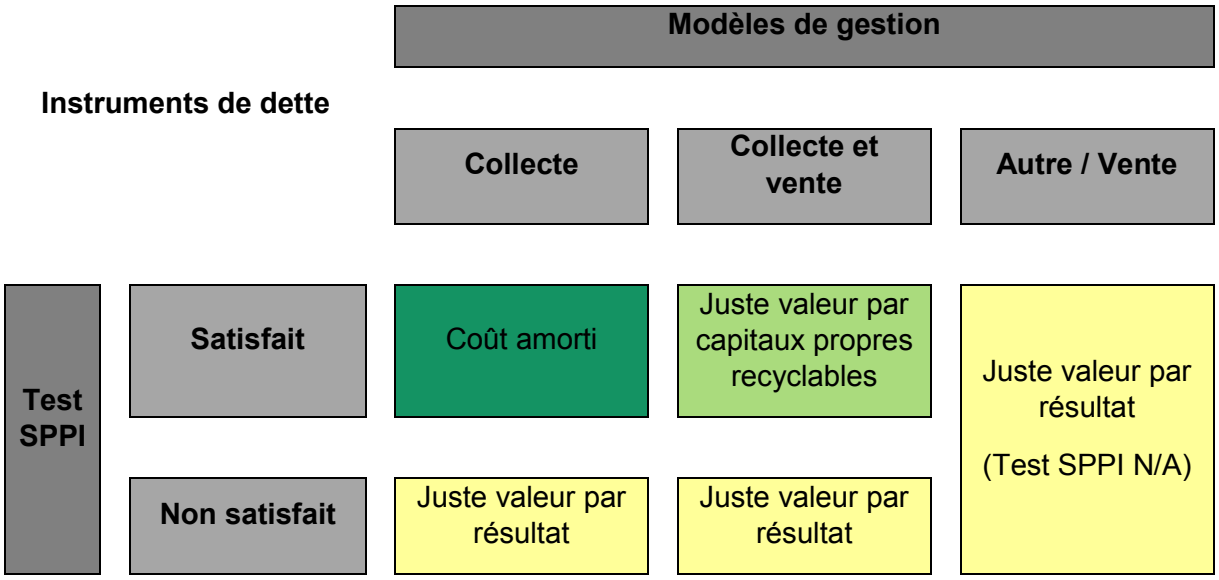
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

  Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;

- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.
Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

o Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

❖ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

❖ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17 « Provisions ».

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ **Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers**

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

✓ **Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL"*) sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1ère étape (*Stage* 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie …), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Stage* 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (*Stage* 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *stage* 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *stage* 2, puis en *stage* 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

    - Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage* 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants:

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation (90 jours) qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default" »ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Stage 1) sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (Stage 2 et 3), et elles représentent les insuffisances

de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage* 1 à *Stage* 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage* 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, les encours sont reclassés en Stage 1 (encours sains), et, la dépréciation est ramenée à des pertes attendues à 12 mois.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, …

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, …).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage* 1 et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêté, seront classés en Stage 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;

- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Stage 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage* 3).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage* 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition

était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).
En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ;
- et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt « restructuré », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit Net Bancaire ».

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage* 3 aura dû être constituée (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en Produit Net bancaire (PNB) pour les intérêts.

✓ **Instruments financiers dérivés**

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;

- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

  - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

  - Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

    - Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé, hors intérêts courus et échus, est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

    - Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

  - Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif, des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine retient des cours mid-price comme

base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La

détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions pour risque de crédit conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la

défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

➢ Provisions (IAS 37)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels, pour lesquels un recensement des risques avérés, et une appréciation par la Direction de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel sont pris en compte.

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 "Provisions".

➢ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;

- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de cessation d'emploi.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements

liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportées aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

➢ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le résultat comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

La norme IAS 12 définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt sur le résultat doit être payé (recouvré).

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;

  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés tient compte des taux d'impôts de chaque pays et ne doit pas faire l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi par symétrie, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction des capitaux propres.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de frais, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à la constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part de frais.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur les entités imposables différentes, qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;

- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;

- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

➢ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

➢ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;

- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;

- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;

- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➢ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

  a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

  b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➢ Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

  a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  a) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  b) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
  c) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation est de retenir la première option de sortie post 5 ans. La durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, comme pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers). Dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique…).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location

correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Selon les dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

- **Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➢ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

- ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse

Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

➢ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et les co-entreprises (hors activités conjointes).

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les participations dans des entreprises associées ou contrôlées conjointement sont comptabilisées comme un élément distinct au bilan dans la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine constate :
- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➢ Retraitements et éliminations

Conformément à IFRS 10, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➢ Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

➢ Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition

✓ Evaluation et comptabilisation des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du « goodwill complet ») ;

- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres…).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

- ✓ **Dépréciation des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des

avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

✓ **Variations du pourcentage d'intérêt post-acquisition et écarts d'acquisition**

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées » part du Groupe.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en "Réserves consolidées" part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

✓ **Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires**

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2022 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022".

➢ Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

Cette année s'est inscrite dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux et la baisse du marché actions. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2022.

➢ FCT Crédit Agricole Habitat 2022

Au 31/12/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 45,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 39,3 M€ de titres sénior et pour 6,4 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'elle a cédées au FCT.

➢ Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a pris en compte le contexte d'environnement géopolitique particulier de 2022, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et la hausse des taux. En particulier, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse Régionale a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Sur la base de ces scenarii centraux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine suit plusieurs filières économiques propres afin d'adapter le niveau de couverture (ECL) aux spécificités et risques identifiés localement. Un premier niveau de provision complémentaire est déterminé au regard de l'écart structurel du taux de défaut (Stage 3) de chaque filière comparativement à la moyenne observée sur l'ensemble des expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Puis un niveau de stress local, qui évolue fonction de la proportion des créances dégradées (Stage 2) et des créances en défaut (Stage 3), est appliqué pour aboutir au montant d'ECL final.

L'évolution des filières et la sensibilité du niveau de stress local au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

En Millions d'euros	**Expositions au 31/12/2022**	**évolution vs 31/12/2021**		**Provisions au 31/12/2022**	**évolution vs 31/12/2021**		**Poids d'un cran du niveau de stress local**
AVICULTURE	246,9	8,1	3%	9,9	0,3	3%	1,0
CEREALES	686,0	- 13,1	-2%	3,6	- 4,8	-57%	0,9
BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS	295,5	- 25,5	-8%	8,9	- 1,1	-11%	0,9
COMMERCES DE DETAIL	320,6	- 23,3	-7%	10,1	0,9	10%	1,1
CAFES HOTELS RESTAURANTS	394,8	10,3	3%	25,0	6,2	33%	2,5
VITICULTURE	2 805,2	151,3	6%	138,3	11,9	9%	8,8
PRÊTS INVESTISSEURS HORS AQUITAINE	110,2	- 35,2	-24%	2,2	- 0,9	-28%	0,2
IMMOBILIER PROFESSIONNEL	2 905,1	357,7		58,2	7,1		8,3
FINANCEMENT A EFFET DE LEVIER	852,1	852,1		22,4	22,4		2,8
PORTEFEUILLE NON STRESSE	23 762,4	857,5	4%	71,1	1,1	2%	-
TOTAL	**32 378,8**	**2 139,9**	**7%**	**349,5**	**43,1**	**14%**	**26,5**

En Millions d'euros - PROFORMA FEL	**Expositions au 31/12/2022**	**évolution vs 31/12/2021**		**Provisions au 31/12/2022**	**évolution vs 31/12/2021**		**Poids d'un cran du niveau de stress local**
AVICULTURE	246,9	8,1	3%	9,9	0,3	3%	1,0
CEREALES	686,0	79,9	13%	3,6	- 0,1	-4%	0,9
BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS	295,5	- 25,5	-8%	8,9	- 1,1	-11%	0,9
COMMERCES DE DETAIL	320,6	- 23,3	-7%	10,1	0,9	10%	1,1
CAFES HOTELS RESTAURANTS	394,8	10,3	3%	25,0	6,2	33%	2,5
VITICULTURE	2 805,2	151,3	6%	138,3	11,9	9%	8,8
PRÊTS INVESTISSEURS HORS AQUITAINE	110,2	- 35,2	-24%	2,2	- 0,9	-28%	0,2
IMMOBILIER PROFESSIONNEL	2 905,1	357,7	14%	58,2	7,1	14%	8,3
FINANCEMENT A EFFET DE LEVIER	852,1	173,5	26%	22,4	14,3	179%	2,8
PORTEFEUILLE NON STRESSE	23 762,4	1 443,1	6%	71,1	4,5	7%	-
TOTAL	**32 378,8**	**2 139,9**	**7%**	**349,5**	**43,1**	**14%**	**26,5**

Une filière dédiée aux Financements à Effet de Levier a été créée au cours de l'exercice 2022.

Cette filière présentait dans le portefeuille non stressé à fin 2021 une exposition de 679 M€ et 8,0 M€ de provisions, le second tableau intègre des données proforma afin de rendre comparable l'évolution sur cette filière.

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est assuré par la Direction Risques et Conformité. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2021	**1 208 042**	**(570)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 208 042**	**(570)**	**1 207 472**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**1 208 042**	**(570)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 208 042**	**(570)**	**1 207 472**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**220 157**	**(156)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**220 157**	**(156)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	462 891	(177)	-	-			462 891	(177)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance…	(242 734)	1	-	-	-	-	(242 734)	1	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		20		-		-		20	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	**1 428 199**	**(726)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 428 199**	**(726)**	**1 427 473**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-		
Au 31 décembre 2022	**1 428 199**	**(726)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 428 199**	**(726)**	**1 427 473**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2021	**103 228**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**103 228**	**-**	**103 228**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**103 228**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**103 228**	**-**	**103 228**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**(72 863)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(72 863)**	**-**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	4 245	(1)	-	-			4 245	(1)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(77 108)	1	-	-	-	-	(77 108)	1	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	**30 365**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**30 365**	**-**	**30 365**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	155 632		-		-		155 632		
Au 31 décembre 2022	**185 997**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**185 997**	**-**	**185 997**

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2021	**23 255 965**	**(79 691)**	**2 839 064**	**(189 069)**	**494 056**	**(277 661)**	**26 589 085**	**(546 421)**	**26 042 664**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(402 575)**	**(41 649)**	**256 132**	**61 483**	**146 443**	**(48 265)**	**-**	**(28 431)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 533 080)	8 303	1 533 080	(25 164)			-	(16 861)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 192 965	(50 738)	(1 192 965)	76 839			-	26 101	
Transferts vers Stage 3 (1)	(78 502)	942	(109 469)	11 746	187 971	(55 154)	-	(42 466)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	16 042	(156)	25 486	(1 938)	(41 528)	6 889	-	4 795	
Total après transferts	**22 853 390**	**(121 340)**	**3 095 196**	**(127 586)**	**640 499**	**(325 926)**	**26 589 085**	**(574 852)**	**26 014 233**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**1 839 929**	**21 472**	**(55 634)**	**(79 895)**	**(118 594)**	**25 850**	**1 665 701**	**(32 573)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	26 881 703	(30 787)	1 761 441	(117 191)			28 643 144	(147 978)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(25 041 226)	59 170	(1 817 075)	30 018	(91 403)	46 380	(26 949 704)	135 568	
Passages à perte					(27 149)	26 397	(27 149)	26 397	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	(42)	415	(42)	415	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(6 911)		7 278		(50 191)		(49 824)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(548)	-	-	-	-	2 849	(548)	2 849	
Total	**24 693 319**	**(99 868)**	**3 039 562**	**(207 481)**	**521 905**	**(300 076)**	**28 254 786**	**(607 425)**	**27 647 361**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(87 074)		(28 134)		54 862		(60 346)		
Au 31 décembre 2022	**24 606 245**	**(99 868)**	**3 011 428**	**(207 481)**	**576 767**	**(300 076)**	**28 194 440**	**(607 425)**	**27 587 015**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2021	**40 833**	**(15)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**40 833**	**(15)**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	**40 833**	**(15)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**40 833**	**(15)**
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	**(7 664)**	**(2)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(7 664)**	**(2)**
Réévaluation de juste valeur sur la période	(2 574)		-		-		(2 574)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	2 605	(4)	-	-			2 605	(4)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(7 695)	2	-	-	-	-	(7 695)	2
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**33 169**	**(17)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**33 169**	**(17)**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 31 décembre 2022	**33 169**	**(17)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**33 169**	**(17)**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit

NEANT

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle

NEANT

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2021	**2 504 628**	**(13 702)**	**180 784**	**(12 515)**	**19 801**	**(5 796)**	**2 705 213**	**(32 013)**	**2 673 200**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(58 144)**	**(511)**	**53 476**	**(553)**	**4 668**	**289**	**-**	**(775)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(105 805)	1 933	105 805	(2 904)			-	(971)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	49 940	(2 116)	(49 940)	2 312			-	196	
Transferts vers Stage 3 (1)	(3 466)	19	(2 951)	204	6 417	(223)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1 187	(347)	562	(165)	(1 749)	512	-	-	
Total après transferts	**2 446 484**	**(14 213)**	**234 260**	**(13 068)**	**24 469**	**(5 507)**	**2 705 213**	**(32 788)**	**2 672 425**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**400 017**	**(1 948)**	**(44 022)**	**(734)**	**(3 322)**	**(842)**	**352 673**	**(3 524)**	
Nouveaux engagements donnés (2)	1 864 227	(4 711)	169 888	(6 963)			2 034 115	(11 674)	
Extinction des engagements	(1 464 258)	6 658	(213 867)	9 302	(8 501)	2 488	(1 686 626)	18 448	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(3 895)		(3 073)		(3 330)		(10 298)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	48	-	(43)	-	5 179	-	5 184	-	
Au 31 décembre 2022	**2 846 501**	**(16 161)**	**190 238**	**(13 802)**	**21 147**	**(6 349)**	**3 057 886**	**(36 312)**	**3 021 574**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2021	**759 992**	**(2 473)**	**40 522**	**(8 419)**	**12 417**	**(1 771)**	**812 931**	**(12 663)**	**800 268**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(12 645)**	**(2 632)**	**9 287**	**2 529**	**3 358**	**-**	**-**	**(103)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(21 461)	126	21 461	(930)			-	(804)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	10 126	(2 758)	(10 126)	3 459			-	701	
Transferts vers Stage 3 (1)	(1 365)	1	(2 249)	1	3 614	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	55	(1)	201	(1)	(256)	2	-	-	
Total après transferts	**747 347**	**(5 105)**	**49 809**	**(5 890)**	**15 775**	**(1 771)**	**812 931**	**(12 766)**	**800 165**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**33 100**	**830**	**(14 643)**	**(1 288)**	**2 441**	**(858)**	**20 898**	**(1 316)**	
Nouveaux engagements donnés (2)	111 491	(1)	6 858	(6 858)			118 349	(6 859)	
Extinction des engagements	(125 745)	772	(21 501)	3 270	(554)	79	(147 800)	4 121	
Passages à perte					(136)	135	(136)	135	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		59		2 301		(1 073)		1 287	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	47 354	-	-	(1)	3 131	1	50 485	-	
Au 31 décembre 2022	**780 447**	**(4 275)**	**35 166**	**(7 178)**	**18 216**	**(2 629)**	**833 829**	**(14 082)**	**819 747**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

<u>Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)</u>

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	**341 555**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	78 695	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	262 860	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**921 386**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**1 262 941**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	**316 560**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	18 012	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	298 548	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**60 755**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**377 315**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**33 169**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**33 169**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**29 200 485**	**-**	**7 810 799**	**1 116 445**	**11 543 539**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	276 691	-	84 013	10 223	112 710	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**185 997**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**27 587 015**	**-**	**7 810 799**	**1 116 445**	**11 543 539**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	276 691	-	84 013	10 223	112 710	-
Titres de dettes	**1 427 473**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	**29 233 654**	**-**	**7 810 799**	**1 116 445**	**11 543 539**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	276 691	-	84 013	10 223	112 710	-

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**40 833**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**40 833**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**27 353 364**	**-**	**7 238 060**	**942 151**	**11 128 493**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	216 395	-	78 744	6 758	85 759	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**103 228**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**26 042 664**	**-**	**7 238 060**	**942 151**	**11 128 493**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	216 395	-	78 744	6 758	85 759	-
Titres de dettes	**1 207 472**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	**27 394 197**	**-**	**7 238 060**	**942 151**	**11 128 493**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	216 395	-	78 744	6 758	85 759	-

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**819 747**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	15 587	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**3 021 574**	**-**	**224 658**	**92 056**	**407 380**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	14 798	-	330	224	3 363	-
Total	**3 841 321**	**-**	**224 658**	**92 056**	**407 380**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	30 385	-	330	224	3 363	-

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**800 268**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	10 646	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**2 673 200**	**-**	**209 561**	**47 466**	**368 357**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	14 005	-	176	137	2 724	-
Total	**3 473 468**	**-**	**209 561**	**47 466**	**368 357**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	24 651	-	176	137	2 724	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en milliers d'euros)	2022		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**750**	**50**	**14 306**
Valeur comptable brute avant modification	750	50	14 348
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	(42)
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	-
Total	**-**

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	14 563 016	103 560		14 666 576	13 854 134	166 714		14 020 848
	0,5% < PD ≤ 2%	2 507 595	697 043		3 204 638	2 412 697	652 213		3 064 910
	2% < PD ≤ 20%	706 503	1 288 295		1 994 798	682 005	1 229 658		1 911 663
	20% < PD < 100%		70 080		70 080		63 969		63 969
	PD = 100%			417 074	417 074			374 208	374 208
Total Clientèle de détail		**17 777 114**	**2 158 978**	**417 074**	**20 353 166**	**16 948 836**	**2 112 554**	**374 208**	**19 435 598**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	5 252 366	17 974		5 270 340	4 889 348	57 911		4 947 259
	0,6% < PD < 12%	3 190 961	728 261		3 919 222	2 729 051	530 333		3 259 384
	12% ≤ PD < 100%		106 215		106 215		138 266		138 266
	PD = 100%			159 693	159 693			119 848	119 848
Total Hors clientèle de détail		**8 443 327**	**852 450**	**159 693**	**9 455 470**	**7 618 399**	**726 510**	**119 848**	**8 464 757**
Dépréciations		(100 594)	(207 481)	(300 076)	(608 151)	(80 261)	(189 069)	(277 661)	(546 991)
Total		**26 119 847**	**2 803 947**	**276 691**	**29 200 485**	**24 486 974**	**2 649 995**	**216 395**	**27 353 364**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-		-	-	-		-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-		-	-	-		-
	2% < PD ≤ 20%	-	-		-	-	-		-
	20% < PD < 100%		-		-		-		-
	PD = 100%			-	-			-	-
Total Clientèle de détail		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	33 153	-		33 153	40 819	-		40 819
	0,6% < PD < 12%	16	-		16	14	-		14
	12% ≤ PD < 100%		-		-		-		-
	PD = 100%			-	-			-	-
Total Hors clientèle de détail		**33 169**	**-**	**-**	**33 169**	**40 833**	**-**	**-**	**40 833**
Total		**33 169**	**-**	**-**	**33 169**	**40 833**	**-**	**-**	**40 833**

La valeur comptable de l'actif au bilan est définie comme étant la juste valeur

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	1 106 048	570		1 106 618	1 011 547	11 511		1 023 058
	0,5% < PD ≤ 2%	285 820	11 453		297 273	282 810	10 994		293 804
	2% < PD ≤ 20%	122 037	78 013		200 050	110 064	72 504		182 568
	20% < PD < 100%		2 919		2 919		2 148		2 148
	PD = 100%			13 875	13 875			13 819	13 819
Total Clientèle de détail		**1 513 905**	**92 955**	**13 875**	**1 620 735**	**1 404 421**	**97 157**	**13 819**	**1 515 397**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	711 089	546		711 635	551 771	948		552 719
	0,6% < PD < 12%	621 507	91 176		712 683	548 436	66 767		615 203
	12% ≤ PD < 100%		5 561		5 561		15 912		15 912
	PD = 100%			7 272	7 272			5 982	5 982
Total Hors clientèle de détail		**1 332 596**	**97 283**	**7 272**	**1 437 151**	**1 100 207**	**83 627**	**5 982**	**1 189 816**
Provisions (1)		(16 161)	(13 802)	(6 349)	(36 312)	(13 702)	(12 515)	(5 796)	(32 013)
Total		**2 830 340**	**176 436**	**14 798**	**3 021 574**	**2 490 926**	**168 269**	**14 005**	**2 673 200**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	33 667	-		33 667	31 803	-		31 803
	0,5% < PD ≤ 2%	60 543	888		61 431	25 508	355		25 863
	2% < PD ≤ 20%	3 360	11 380		14 740	6 477	14 027		20 504
	20% < PD < 100%		223		223		423		423
	PD = 100%			4 117	4 117			2 977	2 977
Total Clientèle de détail		**97 570**	**12 491**	**4 117**	**114 178**	**63 788**	**14 805**	**2 977**	**81 570**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	191 522	-		191 522	214 800	1 094		215 894
	0,6% < PD < 12%	491 355	20 090		511 445	481 404	22 486		503 890
	12% ≤ PD < 100%		2 585		2 585		2 137		2 137
	PD = 100%			14 099	14 099			9 440	9 440
Total Hors clientèle de détail		**682 877**	**22 675**	**14 099**	**719 651**	**696 204**	**25 717**	**9 440**	**731 361**
Provisions (1)		(4 275)	(7 178)	(2 629)	(14 082)	(2 473)	(8 419)	(1 771)	(12 663)
TOTAL		**776 172**	**27 988**	**15 587**	**819 747**	**757 519**	**32 103**	**10 646**	**800 268**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

NEANT

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2022							Au 31 décembre 2021						
	Valeur comptable							Valeur comptable						
	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut
(en milliers d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2				Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2			
Administration générale	1 203 078	(534)	2 655	(239)	1 021	(982)	1 206 754	1 064 582	(569)	8 272	(164)	-	-	1 072 854
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	677 015	(267)	-	-	-	-	677 015	571 552	(240)	-	-	-	-	571 552
Grandes entreprises	6 563 234	(60 033)	849 795	(68 892)	158 672	(88 641)	7 571 701	5 982 265	(48 355)	718 238	(71 109)	119 848	(82 910)	6 820 351
Clientèle de détail	17 777 114	(39 760)	2 158 978	(138 350)	417 074	(210 453)	20 353 166	16 948 836	(31 097)	2 112 554	(117 796)	374 208	(194 751)	19 435 598
Total	**26 220 441**	**(100 594)**	**3 011 428**	**(207 481)**	**576 767**	**(300 076)**	**29 808 636**	**24 567 235**	**(80 261)**	**2 839 064**	**(189 069)**	**494 056**	**(277 661)**	**27 900 355**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 31 décembre 2022							Au 31 décembre 2021						
	Valeur comptable							Valeur comptable						
	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 3	Total	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 3	Total
(en milliers d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 2				Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 2			
Administration générale	17 140	(7)	-	-	-	-	17 140	23 367	(9)	-	-	-	-	23 367
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	16 029	(10)	-	-	-	-	16 029	17 466	(6)	-	-	-	-	17 466
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**33 169**	**(17)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**33 169**	**40 833**	**(15)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**40 833**

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Administration générale	237 866	215 214
Grandes entreprises	5 014 683	5 262 072
Clientèle de détail	7 316 665	7 425 811
Total Dettes envers la clientèle	**12 569 214**	**12 903 097**

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022							Au 31 décembre 2021						
	Montant de l'engagement							Montant de l'engagement						
	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 3)	Total brut	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 3)	Total brut
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 2) (1)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 2) (1)			
Administration générale	36 833	(17)	-	-	-	-	36 833	41 520	(11)	-	-	-	-	41 520
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	1 295 763	(9 681)	97 283	(6 489)	7 272	(6 349)	1 400 318	1 058 687	(8 690)	83 627	(6 866)	5 982	(5 796)	1 148 296
Clientèle de détail	1 513 905	(6 463)	92 955	(7 313)	13 875	-	1 620 735	1 404 421	(5 001)	97 157	(5 649)	13 819	-	1 515 397
Total	**2 846 501**	**(16 161)**	**190 238**	**(13 802)**	**21 147**	**(6 349)**	**3 057 886**	**2 504 628**	**(13 702)**	**180 784**	**(12 515)**	**19 801**	**(5 796)**	**2 705 213**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022							Au 31 décembre 2021						
	Montant de l'engagement							Montant de l'engagement						
	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 3)	Total brut	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 3)	Total brut
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 2) (1)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 2) (1)			
Administration générale	14 152	-	-	-	-	-	14 152	9 632	-	-	-	3	-	9 635
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	668 725	(2 182)	22 675	(3 636)	14 099	(2 498)	705 499	686 572	(1 620)	25 717	(5 012)	9 437	(1 699)	721 726
Clientèle de détail	97 570	(2 093)	12 491	(3 542)	4 117	(131)	114 178	63 788	(853)	14 805	(3 407)	2 977	(72)	81 570
Total	**780 447**	**(4 275)**	**35 166**	**(7 178)**	**18 216**	**(2 629)**	**833 829**	**759 992**	**(2 473)**	**40 522**	**(8 419)**	**12 417**	**(1 771)**	**812 931**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	25 799 899	3 006 829	576 239	**29 382 967**	24 283 223	2 833 475	493 243	**27 609 941**
Autres pays de l'Union européenne	216 494	1 541	144	**218 179**	204 910	1 309	185	**206 404**
Autres pays d'Europe	30 243	1 084	6	**31 333**	38 589	1 238	16	**39 843**
Amérique du Nord	11 458	381	35	**11 874**	12 123	101	272	**12 496**
Amériques centrale et du Sud	1 390	-	6	**1 396**	1 173	609	4	**1 786**
Afrique et Moyen-Orient	20 998	1 359	337	**22 694**	17 827	1 909	336	**20 072**
Asie et Océanie (hors Japon)	9 032	234	-	**9 266**	8 136	423	-	**8 559**
Japon	1 265	-	-	**1 265**	1 254	-	-	**1 254**
Organismes supra-nationaux	129 662	-	-	**129 662**	-	-	-	**-**
Dépréciations	(100 594)	(207 481)	(300 076)	**(608 151)**	(80 261)	(189 069)	(277 661)	**(546 991)**
Total	**26 119 847**	**2 803 947**	**276 691**	**29 200 485**	**24 486 974**	**2 649 995**	**216 395**	**27 353 364**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	17 150	-	-	**17 150**	23 373	-	-	**23 373**
Autres pays de l'Union européenne	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Autres pays d'Europe	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique du Nord	16 019	-	-	**16 019**	17 460	-	-	**17 460**
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Japon	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**33 169**	**-**	**-**	**33 169**	**40 833**	**-**	**-**	**40 833**

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
France (y compris DOM-TOM)	12 458 754	12 805 932
Autres pays de l'Union européenne	47 007	35 236
Autres pays d'Europe	26 441	26 859
Amérique du Nord	14 052	11 527
Amériques centrale et du Sud	1 625	1 055
Afrique et Moyen-Orient	15 866	18 016
Asie et Océanie (hors Japon)	4 981	4 383
Japon	488	89
Organismes supra-nationaux	-	-
Total Dettes envers la clientèle	**12 569 214**	**12 903 097**

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
(en milliers d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	2 843 360	190 157	21 147	**3 054 664**	2 500 922	180 747	19 801	**2 701 470**
Autres pays de l'Union européenne	979	69	-	**1 048**	1 154	17	-	**1 171**
Autres pays d'Europe	616	5	-	**621**	1 319	13	-	**1 332**
Amérique du Nord	69	1	-	**70**	343	2	-	**345**
Amériques centrale et du Sud	124	-	-	**124**	121	-	-	**121**
Afrique et Moyen-Orient	1 212	6	-	**1 218**	599	5	-	**604**
Asie et Océanie (hors Japon)	138	-	-	**138**	169	-	-	**169**
Japon	3	-	-	**3**	1	-	-	**1**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Provisions (1)	(16 161)	(13 802)	(6 349)	**(36 312)**	(13 702)	(12 515)	(5 796)	**(32 013)**
Total	**2 830 340**	**176 436**	**14 798**	**3 021 574**	**2 490 926**	**168 269**	**14 005**	**2 673 200**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	770 657	34 648	18 216	**823 521**	751 085	40 222	12 417	**803 724**
Autres pays de l'Union européenne	2	518	-	**520**	220	300	-	**520**
Autres pays d'Europe	9 403	-	-	**9 403**	8 292	-	-	**8 292**
Amérique du Nord	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	385	-	-	**385**	395	-	-	**395**
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Japon	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Provisions (1)	(4 275)	(7 178)	(2 629)	**(14 082)**	(2 473)	(8 419)	(1 771)	**(12 663)**
Total	**776 172**	**27 988**	**15 587**	**819 747**	**757 519**	**32 103**	**10 646**	**800 268**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2022								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**147 474**	**4 516**	**-**	**86 012**	**27 127**	**20**	**17 997**	**14 956**	**92 367**
Administration générale	31 154	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	65 474	228	-	15 498	5 034	-	3 241	3 972	23 395
Clientèle de détail	50 846	4 288	-	70 514	22 093	20	14 756	10 984	68 972
Total	**147 474**	**4 516**	**-**	**86 012**	**27 127**	**20**	**17 997**	**14 956**	**92 367**

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**91 343**	**8 576**	**-**	**70 523**	**21 182**	**36**	**13 270**	**9 831**	**81 074**
Administration générale	17 690	38	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	22 295	2 677	-	11 057	3 543	-	1 316	1 664	19 163
Clientèle de détail	51 358	5 861	-	59 466	17 639	36	11 954	8 167	61 911
Total	**91 343**	**8 576**	**-**	**70 523**	**21 182**	**36**	**13 270**	**9 831**	**81 074**

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2022	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Autriche	-	-	-	7 053	7 053	-	7 053
Belgique	-	-	-	43 084	43 084	-	43 084
France	-	-	17 140	248 304	265 444	-	265 444
Autres pays souverains	-	-	-	1 601	1 601	-	1 601
Total	**-**	**-**	**17 140**	**300 042**	**317 182**	**-**	**317 182**

31/12/2021	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Autriche	-	-	-	7 308	7 308	-	7 308
Belgique	-	-	-	43 416	43 416	-	43 416
France	-	-	23 367	203 594	226 961	-	226 961
Autres pays souverains	-	-	-	1 599	1 599	-	1 599
Total	**-**	**-**	**23 367**	**255 917**	**279 284**	**-**	**279 284**

3.3 Risque de marché

(Cf. Rapport de gestion paragraphe 3.3.5)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
(en milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**8 279**	**160 986**	**752 121**	**921 386**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**8 279**	**160 986**	**752 121**	**921 386**
Opérations de change à terme	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	**8 279**	**160 986**	**752 121**	**921 386**

	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
(en milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**554**	**5 224**	**54 977**	**60 755**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**554**	**5 224**	**54 977**	**60 755**
Opérations de change à terme	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	**554**	**5 224**	**54 977**	**60 755**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
(en milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**6 021**	**8 264**	**7 682**	**21 967**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**6 021**	**8 264**	**7 682**	**21 967**
Opérations de change à terme	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	**6 021**	**8 264**	**7 682**	**21 967**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**498**	**8 692**	**94 792**	**103 982**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**498**	**8 692**	**94 792**	**103 982**
Opérations de change à terme	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	**498**	**8 692**	**94 792**	**103 982**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**134**	**5 025**	**67 869**	**73 028**
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**3 021**	**-**	**140**	**3 161**
Sous-total	**3 155**	**5 025**	**68 009**	**76 189**
Opérations de change à terme	2 506	-	-	2 506
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**5 661**	**5 025**	**68 009**	**78 695**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**170**	**1 397**	**14 597**	**16 164**
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**336**	**-**	**-**	**336**
Sous-total	**506**	**1 397**	**14 597**	**16 500**
Opérations de change à terme	1 505	7	-	1 512
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**2 011**	**1 404**	**14 597**	**18 012**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**455**	**6 002**	**64 948**	**71 405**
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**911**	**-**	**-**	**911**
Sous-total	**1 366**	**6 002**	**64 948**	**72 316**
Opérations de change à terme	2 404	-	-	2 404
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**3 770**	**6 002**	**64 948**	**74 720**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**101**	**4 283**	**14 980**	**19 364**
Instruments de devises et or	**148**	**-**	**-**	**148**
Autres instruments	**2 014**	**-**	**-**	**2 014**
Sous-total	**2 263**	**4 283**	**14 980**	**21 526**
Opérations de change à terme	1 305	6	-	1 311
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**3 568**	**4 289**	**14 980**	**22 837**

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	**7 914 364**	**7 002 921**
Instruments de devises et or	**6 112**	**56 240**
Autres instruments	**3 385**	**1 223**
Sous-total	**7 923 861**	**7 060 384**
Opérations de change à terme	273 434	165 951
Total Notionnels	**8 197 295**	**7 226 335**

Risque de change

(Cf. Rapport de gestion paragraphe 3.3.6)

3.4 Risque de liquidité et de financement

(Cf. Note 3.3 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2022					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 640 895	12 334	2 407 481	48 048	222	**4 108 980**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 681 650	2 646 149	9 324 457	14 442 861	99 323	**28 194 440**
Total	**3 322 545**	**2 658 483**	**11 731 938**	**14 490 909**	**99 545**	**32 303 420**
Dépréciations						**(607 425)**
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						**31 695 995**

	31/12/2021					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 646 985	120 465	203 960	21 097	-	**2 992 507**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 631 681	2 437 571	8 904 227	13 554 839	60 767	**26 589 085**
Total	**4 278 666**	**2 558 036**	**9 108 187**	**13 575 936**	**60 767**	**29 581 592**
Dépréciations						**(546 421)**
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						**29 035 171**

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2022					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 030 920	3 653 234	8 855 361	4 065 744	-	**17 605 259**
Dettes envers la clientèle	10 962 239	420 887	1 078 374	107 714	-	**12 569 214**
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**11 993 159**	**4 074 121**	**9 933 735**	**4 173 458**	**-**	**30 174 473**

	31/12/2021					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 471 276	2 993 694	7 882 110	3 239 807	12	**15 586 899**
Dettes envers la clientèle	11 072 516	254 358	1 409 165	167 058	-	**12 903 097**
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**12 543 792**	**3 248 052**	**9 291 275**	**3 406 865**	**12**	**28 489 996**

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2022					
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	**-**
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	**-**
Titres de créances négociables	151 509	300 894	-	-	-	**452 403**
Emprunts obligataires	487	-	-	119 712	-	**120 199**
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	**-**
Total Dettes représentées par un titre	**151 996**	**300 894**	**-**	**119 712**	**-**	**572 602**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	**-**
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	2	**2**
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	**-**
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	**-**
Total Dettes subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**	**2**

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	**-**
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	**-**
Titres de créances négociables	140 000	429 020	49 980	-	-	**619 000**
Emprunts obligataires	14	-	-	91 013	-	**91 027**
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	**-**
Total Dettes représentées par un titre	**140 014**	**429 020**	**49 980**	**91 013**	**-**	**710 027**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	**-**
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	2	**2**
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	**-**
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	**-**
Total Dettes subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**	**2**

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2022					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Garanties financières données	300	-	-	-	-	300

	31/12/2021					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Garanties financières données	3	-	-	-	-	3

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.3 "Risque de marché".

3.5 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.3 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.
Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
(en milliers d'euros)	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	**921 386**	**21 967**	**6 528 834**	**60 755**	**103 982**	**5 990 824**
Taux d'intérêt	921 386	21 967	6 528 834	60 755	103 982	5 990 824
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Instruments dérivés de couverture	**921 386**	**21 967**	**6 528 834**	**60 755**	**103 982**	**5 990 824**

Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en milliers d'euros)	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**770 586**	**1 488 376**	**4 269 872**	**6 528 834**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**770 586**	**1 488 376**	**4 269 872**	**6 528 834**
Opérations de change à terme	-	-	-	-
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	**770 586**	**1 488 376**	**4 269 872**	**6 528 834**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**595 956**	**1 464 287**	**3 930 581**	**5 990 824**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**595 956**	**1 464 287**	**3 930 581**	**5 990 824**
Opérations de change à terme	-	-	-	-
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	**595 956**	**1 464 287**	**3 930 581**	**5 990 824**

La note 3.3 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➢ Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2022				31/12/2021			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés et de gré à gré	**14 665**	**4 091**	**31 134**	**168 834**	**1 038**	**22 020**	**9 483**	**170 824**
Taux d'intérêt	14 665	4 091	31 134	168 834	1 038	22 020	9 483	170 824
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	**14 665**	**4 091**	**31 134**	**168 834**	**1 038**	**22 020**	**9 483**	**170 824**
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	906 721	17 876	903 880	6 360 000	59 717	81 962	228 098	5 820 000
Total couverture de juste valeur	**921 386**	**21 967**	**935 014**	**6 528 834**	**60 755**	**103 982**	**237 581**	**5 990 824**

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2022				31/12/2021			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**		**-**
Taux d'intérêt	-	-		-	-	-		-
Change	-	-		-	-	-		-
Autres	-	-		-	-	-		-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**157 877**	**(10 957)**	**-**	**(30 889)**	**192 220**	**20 982**	**(1 051)**	**(9 461)**
Taux d'intérêt	157 877	(10 957)	-	(30 889)	192 220	20 982	(1 051)	(9 461)
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	**157 877**	**(10 957)**	**-**	**(30 889)**	**192 220**	**20 982**	**(1 051)**	**(9 461)**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2022		31/12/2021	
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-		-	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	5 753 580	(833 209)	4 968 751	17 348
Total - Actifs	**5 753 580**	**(833 209)**	**4 968 751**	**17 348**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	630 000	-	930 712	-
Total - Passifs	**630 000**	**-**	**930 712**	**-**

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments

financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	935 014	(927 853)	7 161	237 581	(235 968)	1 613
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**935 014**	**(927 853)**	**7 161**	**237 581**	**(235 968)**	**1 613**

- **Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger**

Instruments dérivés de couverture

NEANT

3.6 Risques opérationnels

(Cf. Rapport de gestion paragraphe 3.2.3 et 3.3.7)

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et règlementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Risques et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Sur les actifs financiers au coût amorti	545 429	511 841
Opérations avec les établissements de crédit	6 979	2 017
Opérations internes au Crédit Agricole	48 811	62 267
Opérations avec la clientèle	475 664	435 824
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	13 975	11 733
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 101	511
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	1 101	511
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	26 278	11 157
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	**572 808**	**523 509**
Sur les passifs financiers au coût amorti	(161 636)	(122 625)
Opérations avec les établissements de crédit	(7 616)	(3 770)
Opérations internes au Crédit Agricole	(114 609)	(84 560)
Opérations avec la clientèle	(38 299)	(36 758)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(1 112)	2 463
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(45 461)	(49 977)
Autres intérêts et charges assimilées	(51)	(97)
Charges d'intérêts	**(207 148)**	**(172 699)**

(1) dont 4 557 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2022 contre 4 073 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

(2) dont 214 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2022 contre 512 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les produits d'intérêts incluent les effets de la catch-up résultant de la prorogation des PGE pour un montant de 173 milliers d'euros.

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 168	(100)	1 068	1 018	(123)	895
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 477	(68 478)	(44 001)	16 526	(63 206)	(46 680)
Sur opérations avec la clientèle	12 456	(1 394)	11 062	11 886	(1 554)	10 332
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	471	-	471	309	-	309
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 061	(2)	1 059	598	-	598
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	270 750	(19 536)	251 214	248 721	(16 661)	232 060
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 922	(108)	3 814	2 433	(157)	2 276
Total Produits et charges de commissions	**314 305**	**(89 618)**	**224 687**	**281 491**	**(81 701)**	**199 790**

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité banque de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Dividendes reçus	1 479	661
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	8 237	1 258
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	174	104
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(16 529)	9 053
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	(267)	(289)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 180	824
Résultat de la comptabilité de couverture	7 161	1 613
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**1 435**	**13 224**

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour élimnier ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Profits	**Pertes**	**Net**	**Profits**	**Pertes**	**Net**
Couverture de juste valeur	**40 785**	**(40 540)**	**245**	**51 827**	**(51 805)**	**22**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 948	(35 837)	(30 889)	21 183	(30 644)	(9 461)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	35 837	(4 703)	31 134	30 644	(21 161)	9 483
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**1 064 866**	**(1 057 950)**	**6 916**	**404 187**	**(402 596)**	**1 591**
Variations de juste valeur des éléments couverts	83 951	(980 915)	(896 964)	88 840	(315 347)	(226 507)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	980 915	(77 035)	903 880	315 347	(87 249)	228 098
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	**1 105 651**	**(1 098 490)**	**7 161**	**456 014**	**(454 401)**	**1 613**

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,…) est présenté dans la note 3.5 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	70	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	72 602	48 660
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**72 672**	**48 660**

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période :

- SACAM MUTUALISATION : 12 051 milliers d'euros

- SAS RUE DE LA BOETIE : 54 596 milliers d'euros

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas de gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas de gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(232)	182
Autres produits (charges) nets	10 118	9 577
Produits (charges) des autres activités	**9 886**	**9 759**

4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Charges de personnel	(211 843)	(207 123)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(20 811)	(15 098)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(113 052)	(99 533)
Charges générales d'exploitation	**(345 706)**	**(321 754)**

(1) Dont 8 706 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2022.contre 4 951 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intégrées globalement est la suivante au titre de 2022 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

	MAZARS		**EY**		Total 2022
(en milliers d'euros hors taxes)	2022	2021	2022	2021	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**84**	**81**	**106**	**102**	**190**
Emetteur	84	81	72	69	156
Filiales intégrées globalement	-	-	34	33	34
Services autres que la certification des comptes	**4**	**4**	**17**	**17**	**21**
Emetteur	4	4	16	16	20
Filiales intégrées globalement	-	-	1	1	1
Total	**88**	**85**	**123**	**119**	**211**

Le montant total des honoraires d'Ernst & Young, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 123 milliers d'euros, dont 106 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ses filiales, et 17 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires de Mazars, Commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 88 milliers d'euros, dont 84 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ses filiales, et 4 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (procédures convenues, attestations, etc.).

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Dotations aux amortissements	**19 527**	**18 497**
Immobilisations corporelles (1)	19 481	18 414
Immobilisations incorporelles	46	83
Dotations (reprises) aux dépréciations	**(19)**	**241**
Immobilisations corporelles	(19)	241
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	**19 508**	**18 738**

(1) Dont 2 607 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2022.

4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	**(43 053)**	**(33 684)**
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**(24 596)**	**(3 412)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2)	3
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(20 333)	(4 508)
Engagements par signature	(4 261)	1 093
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**(18 457)**	**(30 272)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(18 412)	(31 835)
Engagements par signature	(45)	1 563
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	**(52 297)**	**(30 536)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(50 750)	(31 752)
Engagements par signature	(1 547)	1 216
Autres actifs (C)	**-**	**40**
Risques et charges (D)	**1 334**	**(1 560)**
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)	**(94 016)**	**(65 740)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(753)	(549)
Récupérations sur prêts et créances	1 767	1 834
comptabilisés au coût amorti	1 767	1 834
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(42)	(135)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(567)	(1 056)
Autres produits	-	-
Coût du risque	**(93 611)**	**(65 646)**

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**12 844**	**(9)**
Plus-values de cession	13 323	624
Moins-values de cession	(479)	(633)
Titres de capitaux propres consolidés	**-**	**-**
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	**-**	**-**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**12 844**	**(9)**

Les plus-values de cession sont majoritairement issues de cessions d'immeubles.

4.12 Impôts

Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôt courant	(62 436)	(51 671)
Charge d'impôt différé	23 140	1 187
Total Charge d'impôt	**(39 296)**	**(50 484)**

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	228 359	25,83%	(58 985)
Effet des différences permanentes			14 563
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(106)
Effet de l'imposition à taux réduit			1 429
Changement de taux			(729)
Effet des autres éléments			4 530
Taux et charge effectifs d'impôt		**17,21%**	**(39 298)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2022.
Les dividendes soumis au régime Mère-fille, présents dans la base théorique, sont neutralisés au niveau des différences permanentes pour un montant de 17 707 K€.
L'effet des autres éléments comprend principalement l'économie d'impôt suite à l'intégration fiscale pour 4 172 K€.

Au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	**Base**	**Taux d'impôt**	**Impôt**
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	216 096	28,41%	(61 393)
Effet des différences permanentes			13 968
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(410)
Effet de l'imposition à taux réduit			235
Changement de taux			(2 989)
Effet des autres éléments			104
Taux et charge effectifs d'impôt		**23,36%**	**(50 484)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.
Les dividendes soumis au régime Mère-fille, présents dans la base théorique, sont neutralisés au niveau des différences permanentes pour un montant de 13 099 K€.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	**-**	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**(2 642)**	**628**
Ecart de réévaluation de la période	(2 575)	631
Transferts en résultat	(70)	-
Autres variations	3	(3)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**-**	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**683**	**(162)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**(1 959)**	**466**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	6 505	1 580
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	**(65)**	**103**
Ecart de réévaluation de la période	(65)	103
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**(208 609)**	**384 865**
Ecart de réévaluation de la période	(208 609)	384 911
Transferts en réserves	-	(46)
Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4 972**	**(12 327)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(197 197)**	**374 221**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**(199 156)**	**374 687**
Dont part du Groupe	(199 156)	374 687
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

5 Informations sectorielles

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine exerce son activité principalement en France et dans le secteur de la banque de proximité.

Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

	31/12/2022		31/12/2021	
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	100 041	-	97 450	-
Banques centrales	20 671	-	17 683	-
Valeur au bilan	120 712	-	115 133	-

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	78 695	18 012
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	624 597	803 218
Instruments de capitaux propres	2 193	1 801
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	622 404	801 417
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	**703 292**	**821 230**
Dont Titres prêtés	-	-

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	74 720	22 837
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	9 972	9 672
Valeur au bilan	**84 692**	**32 509**

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.3 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2022				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
Dépôts et passifs subordonnés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**9 972**	**(28)**	**25**	**65**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**9 972**	**(28)**	**25**	**65**	**-**

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

(en milliers d'euros)	31/12/2021				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
Dépôts et passifs subordonnés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**9 672**	**(328)**	**(40)**	**(102)**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**9 672**	**(328)**	**(40)**	**(102)**	**-**

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net

NEANT

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.5 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	**Gains latents**	**Pertes latentes**	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	33 169	-	(1 136)	40 833	1 524	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 275 518	501 202	(16 238)	2 473 888	711 210	(17 635)
Total	**2 308 687**	**501 202**	**(17 374)**	**2 514 721**	**712 734**	**(17 635)**

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	**Gains latents**	***Pertes latentes***	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Effets publics et valeurs assimilées	17 140	-	(186)	23 367	983	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 029	-	(950)	17 466	541	-
Total des titres de dettes	**33 169**	**-**	**(1 136)**	**40 833**	**1 524**	**-**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**33 169**	**-**	**(1 136)**	**40 833**	**1 524**	**-**
Impôts sur les bénéfices		-	293		(394)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		**-**	**(843)**		**1 130**	**-**

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	**Gains latents**	*Pertes latentes*	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Actions et autres titres à revenu variable	12 904	-	-	10 497	-	-
Titres de participation non consolidés	2 262 614	501 202	(16 238)	2 463 391	711 210	(17 635)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**2 275 518**	**501 202**	**(16 238)**	**2 473 888**	**711 210**	**(17 635)**
Impôts sur les bénéfices		(14 172)	-		(20 808)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		**487 030**	**(16 238)**		**690 402**	**(17 635)**

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	**Gains cumulés réalisés (1)**	**Pertes cumulées réalisées (1)**	**Juste Valeur à la date de décomptabilisation**	**Gains cumulés réalisés (1)**	**Pertes cumulées réalisées (1)**
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	3	-	-	122	46	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**3**	**-**	**-**	**122**	**46**	**-**
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		**-**	**-**		**46**	**-**

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 108 980	2 992 507
Prêts et créances sur la clientèle (1)	27 587 015	26 042 664
Titres de dettes	1 427 473	1 207 472
Valeur au bilan	**33 123 468**	**30 242 643**

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	182 026	22 154
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	181 990	22 152
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	77 104
Prêts subordonnés	3 971	3 970
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	**185 997**	**103 228**
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**185 997**	**103 228**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 369 501	2 563 906
Titres reçus en pension livrée	48 272	-
Comptes et avances à terme	2 505 210	325 373
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	**3 922 983**	**2 889 279**
Valeur au bilan	**4 108 980**	**2 992 507**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	23 813	23 577
Autres concours à la clientèle	27 977 821	26 422 459
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	687	687
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	100 279	61 707
Comptes ordinaires débiteurs	91 840	80 655
Valeur brute	**28 194 440**	**26 589 085**
Dépréciations	(607 425)	(546 421)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**27 587 015**	**26 042 664**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	**-**	**-**
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	**-**	**-**
Valeur au bilan (1)	**27 587 015**	**26 042 664**

(1) Au 31 décembre 2022, l'encours des prêts garantis par l'Etat (PGE) [i.e. capital restant dû] accordés à la clientèle par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 789 900 milliers d'euros.

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	300 171	297 347
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 128 028	910 695
Total	**1 428 199**	**1 208 042**
Dépréciations	(726)	(570)
Valeur au bilan	**1 427 473**	**1 207 472**

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2022

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Juste valeur nette (1)			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**132 638**	**132 638**	**-**	**-**	**132 638**	**119 712**	**119 712**	**-**	**-**	**119 712**	**12 926**	**-**	**-**	**-**
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	132 638	132 638	-	-	132 638	119 712	119 712	-	-	119 712	12 926	-	-	-
Total Actifs financiers	**132 638**	**132 638**	**-**	**-**	**132 638**	**119 712**	**119 712**	**-**	**-**	**119 712**	**12 926**	**-**	**-**	**-**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**132 638**	**132 638**	**-**	**-**	**132 638**	**119 712**	**119 712**	**-**	**-**	**119 712**	**12 926**	**-**	**-**	**-**

(1) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Nature des actifs transférés *(en milliers d'euros)*	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**94 396**	**94 396**	**-**	**-**	**94 396**	**91 013**	**91 013**	**-**	**-**	**91 013**	**3 383**	**-**	**-**	**-**
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	94 396	94 396	-	-	94 396	91 013	91 013	-	-	91 013	3 383	-	-	-
Total Actifs financiers	**94 396**	**94 396**	**-**	**-**	**94 396**	**91 013**	**91 013**	**-**	**-**	**91 013**	**3 383**	**-**	**-**	**-**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**94 396**	**94 396**	**-**	**-**	**94 396**	**91 013**	**91 013**	**-**	**-**	**91 013**	**3 383**	**-**	**-**	**-**

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.
(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2022

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	17 605 259	15 586 899
Dettes envers la clientèle	12 569 214	12 903 097
Dettes représentées par un titre	572 602	710 027
Valeur au bilan	**30 747 075**	**29 200 023**

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	15 648	35 751
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	367	345
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	77 188
Total	**15 648**	**112 939**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	1
Titres donnés en pension livrée	48 366	-
Comptes et avances à terme	17 541 245	15 473 959
Total	**17 589 611**	**15 473 960**
Valeur au bilan	**17 605 259**	**15 586 899**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique ”Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit” du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	10 102 035	10 435 109
Comptes d'épargne à régime spécial	108 591	111 035
Autres dettes envers la clientèle	2 358 588	2 356 953
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
Valeur au bilan	**12 569 214**	**12 903 097**

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	452 403	619 000
Emprunts obligataires	120 199	91 027
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	**572 602**	**710 027**

6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	**31/12/2022** **Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires**					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	**Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement**	**Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse**	**Autres montants compensables sous conditions**		**Montant net après l'ensemble des effets de compensation**
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	**Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie**	
Dérivés	997 121	-	997 121	19 100	955 005	23 016
Prises en pension de titres	48 272	-	48 272	48 272	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	**1 045 393**	**-**	**1 045 393**	**67 372**	**955 005**	**23 016**

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	**31/12/2021** **Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires**					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	**Autres montants compensables sous conditions**		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	78 431	-	78 431	69 081	-	9 350
Prises en pension de titres	77 104	-	77 104	-	77 104	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	**155 535**	**-**	**155 535**	**69 081**	**77 104**	**9 350**

Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2022					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	95 776	-	95 776	19 100	21 967	54 709
Mises en pension de titres	48 366	-	48 366	-	48 272	94
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	**144 142**	**-**	**144 142**	**67 372**	**21 967**	**54 803**

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	124 805	-	124 805	69 081	53 942	1 782
Mises en pension de titres	77 188	-	77 188	-	77 188	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	**201 993**	**-**	**201 993**	**69 081**	**131 130**	**1 782**

6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	2 078	-
Impôts différés	98 559	80 852
Total Actifs d'impôts courants et différés	**100 637**	**80 852**
Impôts courants	-	104
Impôts différés	765	97
Total Passifs d'impôts courants et différés	**765**	**201**

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Impôts différés Actif	**Impôts différés Passif**	**Impôts différés Actif**	**Impôts différés Passif**
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**141 884**	-	**136 921**	**-**
Charges à payer non déductibles	2 216	-	2 358	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	114 153	-	105 794	-
Autres différences temporaires	25 515	-	28 769	-
Impôts différés sur réserves latentes	**(13 736)**	**-**	**(19 230)**	**10**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(13 881)	-	(21 200)	-
Couverture de flux de trésorerie	-	**-**	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	141	-	1 972	-
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	6	-	-	10
Impôts différés sur résultat	**(29 589)**	**765**	**(36 839)**	**87**
Total Impôts différés	**98 559**	**765**	**80 852**	**97**

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs	**163 676**	**225 343**
Comptes de stocks et emplois divers	2 537	2 654
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers (1)	161 010	222 439
Comptes de règlements	129	250
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Comptes de régularisation	**185 242**	**69 440**
Comptes d'encaissement et de transfert	110 242	656
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	-	-
Produits à recevoir	73 870	62 408
Charges constatées d'avance	494	298
Autres comptes de régularisation	636	6 078
Valeur au bilan	**348 918**	**294 783**

(1) dont 6 086 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs (1)	**1 121 937**	**180 913**
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	1 089 813	135 423
Versements restant à effectuer sur titres	26 071	36 783
Autres passifs d'assurance	-	-
Dettes locatives	6 053	8 707
Autres	-	-
Comptes de régularisation	**328 846**	**236 113**
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	58 972	51 196
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	32	27
Produits constatés d'avance	89 032	88 172
Charges à payer	134 861	80 052
Autres comptes de régularisation	45 949	16 666
Valeur au bilan	**1 450 783**	**417 026**

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés et d'activités abandonnées.

6.12 Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2022, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 37 495 milliers d'euros (35 001 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient des intérêts dans une entreprises associées CA Grands Crus. Celle-ci est présentée dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de l'entreprise associée qui compose la « valeur de mise en équivalence au bilan ». La Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Aquitaine détient 22.12 % du capital de CA Grands Crus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a une influence notable en raison de sa participation dans le capital et de sa présence au sein du conseil d'administration.

	31/12/2022						
(en milliers d'euros)	**% d'intérêt**	**Valeur de mise en équivalence**	**Valeur boursière**	**Dividendes versés aux entités du Groupe**	**Quote-part de résultat net**	**Quote-part de capitaux propres (1)**	**Ecarts d'acquisition**
Entreprises associées							
CA GRANDS CRUS	22,12%	37 495	-	-	2 494	37 495	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**37 495**			**2 494**	**37 495**	**-**

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

	31/12/2021						
(en milliers d'euros)	**% d'intérêt**	**Valeur de mise en équivalence**	**Valeur boursière**	**Dividendes versés aux entités du Groupe**	**Quote-part de résultat net**	**Quote-part de capitaux propres (1)**	**Ecarts d'acquisition**
Entreprises associées							
CA GRANDS CRUS	22,12%	35 001	-	-	82	35 001	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**35 001**			**82**	**35 001**	**-**

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives de le Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont présentées ci-après :

	31/12/2022			
(en milliers d'euros)	**PNB**	**Résultat net**	**Total Actif**	**Total capitaux propres**
Entreprises associées				
CA GRANDS CRUS	11 635	11 276	169 451	169 509

	31/12/2021			
(en milliers d'euros)	**PNB**	**Résultat net**	**Total Actif**	**Total capitaux propres**
Entreprises associées				
CA GRANDS CRUS	352	371	158 097	158 234

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

NEANT

Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Aquitaine n'a pas connaissance de restrictions significatives au titre des opérations réalisées avec des co-entreprises et entreprises associées.

6.13 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Valeur brute	11 606	-	177	(151)	-	-	11 632
Amortissements et dépréciations	(5 502)	-	(360)	151	-	-	(5 711)
Valeur au bilan (1)	**6 104**	**-**	**(183)**	**-**	**-**	**-**	**5 921**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	12 646	-	91	(1 131)	-	-	11 606
Amortissements et dépréciations	(5 446)	-	(368)	312	-	-	(5 502)
Valeur au bilan (1)	**7 200**	**-**	**(277)**	**(819)**	**-**	**-**	**6 104**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 5 921 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 6 104 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	11 632	11 606
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
Valeur de marché des immeubles de placement		**11 632**	**11 606**

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.
Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	466 553	-	14 850	(21 560)	-	-	**459 843**
Amortissements et dépréciations	(274 936)	-	(19 487)	20 799	-	-	**(273 624)**
Valeur au bilan	**191 617**	**-**	**(4 637)**	**(761)**	**-**	**-**	**186 219**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 626	-	66	-	-	-	**4 692**
Amortissements et dépréciations	(1 334)	-	(47)	-	-	-	**(1 380)**
Valeur au bilan	**3 292**	**-**	**19**	**-**	**-**	**-**	**3 312**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	445 285	-	25 990	(4 722)	-	-	466 553
Amortissements et dépréciations	(259 696)	-	(18 655)	3 415	-	-	(274 936)
Valeur au bilan	**185 589**	**-**	**7 335**	**(1 307)**	**-**	**-**	**191 617**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 618	-	8	-	-	-	4 626
Amortissements et dépréciations	(1 251)	-	(83)	-	-	-	(1 334)
Valeur au bilan	**3 367**	**-**	**(75)**	**-**	**-**	**-**	**3 292**

6.15 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2021 BRUT	31/12/2021 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022 BRUT	31/12/2022 NET
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE AGENCES IMMOBILIERES	3 612	1 694	-	-	-	-	-	3 612	1 694
TOTAL	**3 612**	**1 694**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 612**	**1 694**

6.16 Provisions techniques des contrats d'assurance

NEANT

6.17 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Risques sur les produits épargne-logement	27 438	-	-	-	(13 571)	-	-	13 868
Risques d'exécution des engagements par signature	44 676	-	25 341	(135)	(19 487)	-	-	50 394
Risques opérationnels	31 609	-	523	-	(1 055)	-	-	31 077
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 406	-	4 444	(3 366)	(1 297)	-	(6 943)	2 245
Litiges divers	10 746	-	1 534	(666)	(3 428)	-	-	8 187
Participations	-	-	237	-	-	-	-	237
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	15 252	-	4 637	(8 591)	(1 001)	-	-	10 297
TOTAL	**139 127**	**-**	**36 716**	**(12 758)**	**(865)**	**-**	**(6 943)**	**116 305**

(1) Dont 710 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 409 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	01/01/2021 (2)	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	30 448	-	-	435	-	(3 445)	-	-	27 438
Risques d'exécution des engagements par signature	48 644	-	-	22 294	(96)	(26 167)	-	-	44 676
Risques opérationnels	25 046	-	-	6 918	-	(355)	-	-	31 609
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 548	-	-	3 582	(3 244)	(463)	-	(17)	9 406
Litiges divers	14 946	-	-	1 198	(112)	(5 287)	-	1	10 746
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	14 313	-	-	5 730	(4 111)	(680)	-	-	15 252
TOTAL	**142 945**	**-**	**-**	**40 157**	**(7 563)**	**(36 397)**	**-**	**(16)**	**139 127**

(1) Dont 7 509 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 811 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité)

- Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 527 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au 31 décembre 2021.
L'Autorité de la concurrence a déposé le 2 mai 2022 un mémoire à l'appui du pourvoi formé contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 2 décembre 2021 (soit à l'issue du délai imparti de 4 mois à compter du 31 décembre 2021 pour ce dépôt).

Les banques ont déposé en retour un mémoire de défense le 4 juillet 2022, en réponse duquel l'Autorité de la concurrence a déposé un nouveau mémoire le 30 septembre 2022. Les travaux d'analyse de ce document sont en cours, en vue d'un dépôt de réponse courant novembre. Les dates de l'audience et du rendu de la décision de la Cour de cassation ne sont pas encore connues.
Dans ce contexte, la provision comptabilisée au 31 décembre 2021 est maintenue dans les comptes du 31 décembre 2022.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	173 477	163 198
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 615 217	1 623 264
Ancienneté de plus de 10 ans	1 424 705	1 433 499
Total plans d'épargne-logement	**3 213 399**	**3 219 961**
Total comptes épargne-logement	**375 930**	**363 832**
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	**3 589 329**	**3 583 793**

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2022 pour les données au 31 décembre 2022 et à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Plans d'épargne-logement	367	678
Comptes épargne-logement	2 634	4 077
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	**3 001**	**4 755**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	**-**	**175**
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	**4 074**	**13 918**
Ancienneté de plus de 10 ans	**9 794**	**13 346**
Total plans d'épargne-logement	**13 868**	**27 439**
Total comptes épargne-logement	**-**	**-**
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	**13 868**	**27 439**

La mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Epargne Logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque, aurait entraîné une reprise mécanique de provision sur le S2 2022 du montant provisionné au 30 juin 2022 de 52,22 %. Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis un an, à des niveaux inconnus depuis 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision, qui a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 13 570 milliers d'euros au cours du premier semestre) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin de l'année. Des travaux seront menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte.

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

6.18 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2	2
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
Valeur au bilan	**2**	**2**

6.19 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2022

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.
La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.
A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 31/12/2021	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2022	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	**-**	**-**	**-**	**-**	**0,00%**	**0,00%**
Dont part du Public	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	**12 369 310**	**-**	**-**	**12 369 310**	**29,31%**	**0,00%**
Dont part du Public	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	12 369 310	-	-	12 369 310	29,31%	0,00%
Parts sociales	**29 837 876**	**-**	**-**	**29 837 876**	**70,69%**	**0,00%**
Dont 102 Caisses Locales	29 836 825	-	-	29 836 825	70,69%	0,00%
Dont 21 administrateurs de la Caisse régionale	1 050	-	-	1 050	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Total	**42 207 186**	**-**	**-**	**42 207 186**	**100,00%**	**0,00%**

La valeur nominale des titres est de 3.05 euros et le montant total du capital est de 128 732 milliers d'euros

Rémunération par titre de capital

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont composés de parts sociales, et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a décidé de proposer à l'Assemblé générale du 30 mars 2023 le paiement d'un dividende par action par part sociale de 0.08 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	**Par CCI**	**Par CCA**	**Par part sociale**
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2019	-	0,91	0.05
2020	-	0,67	0.05
2021	-	0,86	0.05
Prévu 2022		0,96	0.08

<u>Dividendes payés au cours de l'exercice</u>

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 14 416 milliers d'euros en 2022 décomposé comme suit :

- 10 630 milliers d'euros versés par la CR Aquitaine à SACAM Mutualisation
- 3 786 milliers d'euros versés par les Caisses Locales aux sociétaires

Affectations du résultat et fixation du dividende 2022

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2022 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine du 30 mars 2023.
Le texte de la résolution est le suivant :
L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos 31 décembre 2022, se soldant par un bénéfice de 134 539 548.25 €.

Elle décide en conséquence, d'affecter ce montant de la façon suivante :

au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 2,75 % ce qui représente 0,08 Euro par part, soit	2 502 651,85 €
au paiement d'un dividende net égal à 0,96 Euros par certificat coopératif d'associé, soit	11 828 771,15 €
à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit	90 156 093,94 €
à la réserve générale, soit	30 052 031,31 €
Résultat Net à affecter	**134 539 548,25 €**

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les instruments de capitaux propres sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

	31/12/2022					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Caisse, banques centrales	120 712	-	-	-	-	**120 712**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 834	865	8 373	71 822	617 398	**703 292**
Instruments dérivés de couverture	6 211	2 068	160 986	752 121	-	**921 386**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	14	93	33 055	7	2 275 518	**2 308 687**
Actifs financiers au coût amorti	3 185 057	2 606 922	12 270 700	14 961 249	99 540	**33 123 468**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(809 629)					**(809 629)**
Total Actifs financiers par échéance	**2 507 199**	**2 609 948**	**12 473 114**	**15 785 199**	**2 992 456**	**36 367 916**
Banques centrales	-	-	-	-	-	**-**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 001	1 769	15 974	64 948	-	**84 692**
Instruments dérivés de couverture	572	5 449	8 264	7 682	-	**21 967**
Passifs financiers au coût amorti	12 145 155	4 375 015	9 933 735	4 293 170	-	**30 747 075**
Dettes subordonnées	-	-	-	-	2	**2**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-					**-**
Total Passifs financiers par échéance	**12 147 728**	**4 382 233**	**9 957 973**	**4 365 800**	**2**	**30 853 736**

	31/12/2021					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Caisse, banques centrales	115 133	-	-	-	-	**115 133**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 126	991	4 918	18 285	795 910	**821 230**
Instruments dérivés de couverture	287	267	5 224	54 977	-	**60 755**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17	93	34 460	6 263	2 473 888	**2 514 721**
Actifs financiers au coût amorti	4 229 349	2 524 163	9 486 213	13 942 185	60 733	**30 242 643**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	98 060					**98 060**
Total Actifs financiers par échéance	**4 443 972**	**2 525 514**	**9 530 815**	**14 021 710**	**3 330 531**	**33 852 542**
Banques centrales	-	-	-	-	-	**-**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 669	899	13 961	14 980	-	**32 509**
Instruments dérivés de couverture	160	338	8 692	94 792	-	**103 982**
Passifs financiers au coût amorti	12 683 806	3 677 072	9 341 255	3 497 878	12	**29 200 023**
Dettes subordonnées	-	-	-	-	2	**2**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-					**-**
Total Passifs financiers par échéance	**12 686 635**	**3 678 309**	**9 363 908**	**3 607 650**	**14**	**29 336 516**

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements (1)	(116 483)	(113 047)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(12 163)	(11 813)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 270)	(3 990)
Autres charges sociales	(36 298)	(36 024)
Intéressement et participation	(21 127)	(20 445)
Impôts et taxes sur rémunération	(22 502)	(21 804)
Total Charges de personnel	**(211 843)**	**(207 123)**

(1) Dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 395 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 281 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Dont indemnités liées à la retraite pour 117 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 879 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Dont médailles du travail pour 821 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 175 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2022	31/12/2021
France	2 542	2 537
Étranger	-	-
Total	**2 542**	**2 537**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de la Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	**Hors zone euro**	**Toutes zones**	**Toutes zones**
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**45 658**	**-**	**45 658**	**46 562**
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (2)	-	-	-	(353)
Ecart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	3 365	-	3 365	3 472
Coût financier	445	-	445	168
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	158	-	158	-
Variations de périmètre	99	-	99	(76)
Prestations versées (obligatoire)	(2 584)	-	(2 584)	(2 746)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	1 330	-	1 330	410
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(7 443)	-	(7 443)	(1 766)
Dette actuarielle à la clôture	**41 028**	**-**	**41 028**	**45 671**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernent l'impact de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de 353 milliers d'euros au 1er janvier 2021

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	**Hors zone euro**	**Toutes zones**	**Toutes zones**
Coût des services	3 523	-	3 523	3 459
Charge/produit d'intérêt net	(707)	-	(707)	(537)
Impact en compte de résultat à la clôture	**2 816**	**-**	**2 816**	**2 922**

Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	**Hors zone euro**	**Toutes zones**	**Toutes zones**
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	**15 596**	**-**	**15 596**	**17 176**
Ecart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(392)	-	(392)	(224)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	1 330	-	1 330	410
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(7 443)	-	(7 443)	(1 766)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture	**9 091**	**-**	**9 091**	**15 596**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	**Hors zone euro**	**Toutes zones**	**Toutes zones**
Juste valeur des actifs à l'ouverture	**40 103**	**-**	**40 103**	**39 004**
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	335	-	335	92
Gains/(pertes) actuariels	392	-	392	224
Cotisations payées par l'employeur	3 096	-	3 096	3 605
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	99	-	99	(76)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(2 584)	-	(2 584)	(2 746)
Juste valeur des actifs à la clôture	**41 441**	**-**	**41 441**	**40 103**

Variation de juste valeur des droits à remboursement

NEANT

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle à la clôture	**41 028**	**-**	**41 028**	**45 671**
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Autres	-	-	-	1 941
Juste valeur des actifs fin de période	(41 441)	-	(41 441)	(40 103)
Position nette (passif) / actif à la clôture	**(710)**	**-**	**(710)**	**(7 509)**

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	3,77%	0,00%	0,86%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,28%	0,00%	1,28%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	4,44%	0,00%	3,67%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres (à détailler)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions	14,30%	5 926	-	0,00%	-	-	14,30%	5 926	-
Obligations	76,80%	31 827	-	0,00%	-	-	76,80%	31 827	-
Immobilier	8,90%	3 688		0,00%	-		8,90%	3 688	
Autres actifs	0,00%	-		0,00%	-		0,00%	-	

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2022, les taux de sensibilité démontrent que :

• Pour le régime des IFC Salariés :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4.59 % ;

- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5.01 %

• Pour le régime du Fomugei :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0.5 % ;

- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0.7 %

• Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 1.17 % ;

- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 1.21 %

• Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2.32 % ;

- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2.41 %

• Pour le nouveau régime L.137-11-2 des Cadres de Direction :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.26 % ;

- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3.46 %

7.5 Autres avantages sociaux

Le dispositif de rémunération extra conventionnelle mis en place, en complément des différents compartiments de rémunération applicables, s'appuie sur une grille des montrant de référence (issu à ce jour de l'accord local du 30.06.2016).

Ce dispositif a vocation à reconnaitre et valoriser la performance aussi bien collective qu'individuelle, selon une vision de la performance élargie au-delà de la seule performance commerciale, en cohérence avec les ambitions du projet d'entreprise. La performance collective est mesurée sur la base de l'atteinte des indicateurs de performance arrêtés par l'entreprise. La contribution ou performance individuelle étant mesurée sur la base de l'atteinte des objectifs individuels déterminés dans le cadre de l'évaluation annuelle. Le versement a lieu en mars de chaque année.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine accorde également une prime aux salariés qui se sont vus décerner la médaille de travail. Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 1 409 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2022.

7.6 Rémunérations de dirigeants

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à court terme	**3 335**	**3 230**
Conseil de Direction	3 069	2 973
Conseil d'Administration	266	256
Rémunération postérieure à l'emploi	**1 587**	**2 532**
Conseil de Direction	1 481	2 427
Conseil d'Administration	107	106

8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Immobilisations corporelles détenues en propre	180 229	182 974
Droits d'utilisation des contrats de location	5 990	8 643
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	**186 219**	**191 617**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, …) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est preneur de nombreux actifs dont des agences.
Les informations relatives aux contrats dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est preneur sont présentées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**Variations de périmètre**	**Augmentations (acquisitions)**	**Diminutions (cessions)**	**Ecarts de conversion**	**Autres mouvements**	**31/12/2022**
Immobilier							
Valeur brute	15 260	-	-	(109)	-	-	15 151
Amortissements et dépréciations	(6 617)	-	(2 607)	63	-	-	(9 161)
Total Immobilier	**8 643**	**-**	**(2 607)**	**(46)**	**-**	**-**	**5 990**
Mobilier							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-
Total Mobilier	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Droits d'utilisation	**8 643**	**-**	**(2 607)**	**(46)**	**-**	**-**	**5 990**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilier							
Valeur brute	12 997	-	2 339	(76)	-	-	15 260
Amortissements et dépréciations	(4 042)	-	(2 637)	62	-	-	(6 617)
Total Immobilier	**8 955**	**-**	**(298)**	**(14)**	**-**	**-**	**8 643**
Mobilier							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-
Total Mobilier	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Droits d'utilisation	**8 955**	**-**	**(298)**	**(14)**	**-**	**-**	**8 643**

Echéancier des dettes locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2022			
	≤ 1 an	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total Dettes locatives**
Dettes locatives	**3 038**	**2 596**	**419**	**6 053**

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	≤ 1 an	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total Dettes locatives**
Dettes locatives	**3 481**	**4 641**	**585**	**8 707**

Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(41)	(55)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	**(41)**	**(55)**
Charges relatives aux contrats de location court terme	(129)	(194)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(1 901)	(817)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(988)	(987)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	3
Total Charges générales d'exploitation	**(3 018)**	**(1 995)**
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(2 607)	(2 636)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	**(2 607)**	**(2 636)**
Total Charges et produits de contrats de location	**(5 666)**	**(4 686)**

Montants des flux de trésorerie de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	**(5 667)**	**(4 648)**

8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine propose uniquement des contrats de location simple (location de bureaux).

Produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Location-financement	**-**	**-**
Profits ou pertes réalisés sur la vente	-	-
Produits financiers tirés des créances locatives	-	-
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	**707**	**763**
Produits locatifs	707	763

Echéancier des paiements de loyers à recevoir

NEANT

9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés	**3 907 817**	**3 540 276**
Engagements de financement	**3 057 886**	**2 705 213**
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	3 057 886	2 705 213
Engagements de garantie	**849 931**	**835 063**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	16 102	22 132
Engagements d'ordre de la clientèle	833 829	812 931
Engagements sur titres	**-**	**-**
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	**10 677 206**	**10 063 731**
Engagements de financement	**25 814**	**32 162**
Engagements reçus des établissements de crédit	25 814	32 162
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	**10 651 392**	**10 031 569**
Engagements reçus des établissements de crédit	2 013 951	2 115 572
Engagements reçus de la clientèle (1)	8 637 441	7 915 997
Engagements sur titres	**-**	**-**
Titres à recevoir	-	-

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2022, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 710 910 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH …)	10 456 218	11 345 477
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	427	79
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	48 366	77 188
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	**10 505 011**	**11 422 744**
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	48 272	76 836
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	**48 272**	**76 836**

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2019 comme dispositif de refinancement. Dans le cadre des mesures d'optimisation des réserves de liquidité, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a procédé à un échange de titres avec Crédit Agricole S.A. pour 48 272 milliers d'euros.

Les titres mis en pension (repo) par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont des titres Senior souscrits dans le cadre de la titrisation True Sale (TTS) des créances immobilières, réalisée aux T1 et T4 2020 et auto-souscrite. Les titres pris en pension (reverse repo) par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont des titres éligibles BCE HQLA niveau 1, admis au ratio LCR.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a réduit son apport de 860 527 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre un apport de 814 540 milliers d'euros en 2021. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a :

- cédé 910 369 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre un apport de 967 795 milliers d'euros en 2021 ;

- cédé 77 889 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 38 725 milliers d'euros en 2021 ;

- apporté 127 731 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre une cession de 114 530 milliers d'euros en 20211.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 48 272 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 76 836 milliers d'euros au 31 décembre 2021, les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Reclassements d'instruments financiers

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2022	Juste valeur au 31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	**31 695 995**	**30 583 285**	**-**	**4 274 057**	**26 309 228**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**4 108 980**	**4 108 744**	**-**	**4 108 744**	**-**
Prêts et créances sur la clientèle	**27 587 015**	**26 474 541**	**-**	**165 313**	**26 309 228**
Titres de dettes	**1 427 473**	**1 421 628**	**1 419 097**	**-**	**2 531**
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**33 123 468**	**32 004 913**	**1 419 097**	**4 274 057**	**26 311 759**

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	**29 035 171**	**29 436 938**	**-**	**3 102 390**	**26 334 548**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**2 992 507**	**2 992 237**	**-**	**2 992 237**	**-**
Prêts et créances sur la clientèle	**26 042 664**	**26 444 701**	**-**	**110 153**	**26 334 548**
Titres de dettes	**1 207 472**	**1 201 496**	**1 199 082**	**-**	**2 414**
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**30 242 643**	**30 638 434**	**1 199 082**	**3 102 390**	**26 336 962**

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	**Valeur au bilan au 31/12/2022**	**Juste valeur au 31/12/2022**	**Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1**	**Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2**	**Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3**
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**17 605 259**	**17 605 261**	**-**	**17 605 261**	**-**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	367	368	-	368	-
Comptes et emprunts à terme	17 556 526	17 556 526	-	17 556 526	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	48 366	48 367	-	48 367	-
Dettes envers la clientèle	**12 569 214**	**12 569 227**	**-**	**12 460 636**	**108 591**
Comptes ordinaires créditeurs	10 102 035	10 102 035	-	10 102 035	-
Comptes d'épargne à régime spécial	108 591	108 591	-	-	108 591
Autres dettes envers la clientèle	2 358 588	2 358 601	-	2 358 601	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	**572 602**	**570 544**	**118 141**	**452 403**	**-**
Dettes subordonnées	**2**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**30 747 077**	**30 745 032**	**118 141**	**30 518 300**	**108 591**

(en milliers d'euros)	**Valeur au bilan au 31/12/2021**	**Juste valeur au 31/12/2021**	**Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1**	**Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2**	**Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3**
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**15 586 899**	**15 586 899**	**-**	**15 586 899**	**-**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	346	345	-	345	-
Comptes et emprunts à terme	15 509 365	15 509 365	-	15 509 365	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	77 188	77 189	-	77 189	-
Dettes envers la clientèle	**12 903 097**	**12 903 104**	**-**	**12 792 069**	**111 035**
Comptes ordinaires créditeurs	10 435 109	10 435 108	-	10 435 108	-
Comptes d'épargne à régime spécial	111 035	111 035	-	-	111 035
Autres dettes envers la clientèle	2 356 953	2 356 961	-	2 356 961	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	**710 027**	**709 891**	**90 891**	**619 000**	**-**
Dettes subordonnées	**2**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**29 200 025**	**29 199 894**	**90 891**	**28 997 968**	**111 035**

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**78 695**	**-**	**78 695**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	78 695	-	78 695	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**624 597**	**559 858**	**12 676**	**52 063**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**2 193**	**-**	**2 193**	**-**
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**622 404**	**559 858**	**10 483**	**52 063**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	6 088	-	6 088	-
Titres de dettes	616 316	559 858	4 395	52 063
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**-**	**-**	**-**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 308 687**	**33 169**	**2 275 236**	**282**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 275 518	-	2 275 236	282
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	33 169	33 169	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	33 169	33 169	-	-
Instruments dérivés de couverture	**921 386**	**-**	**921 386**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**3 933 365**	**593 027**	**3 287 993**	**52 345**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**18 012**	**-**	**18 012**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	18 012	-	18 012	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**803 218**	**738 932**	**10 546**	**53 740**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**1 801**	**-**	**1 801**	**-**
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**801 417**	**738 932**	**8 745**	**53 740**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 948	-	5 948	-
Titres de dettes	795 469	738 932	2 797	53 740
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**-**	**-**	**-**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 514 721**	**40 833**	**2 473 603**	**285**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 473 888	-	2 473 603	285
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	40 833	40 833	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	40 833	40 833	-	-
Instruments dérivés de couverture	**60 755**	**-**	**60 755**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**3 396 706**	**779 765**	**2 562 916**	**54 025**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	30 209
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**30 209**

Suite à l'analyse des titres de nature FPCI et de certaines lignes relevant d'investissements liés au groupe Crédit Agricole, et considérant que la valorisation est fondée sur des données non observables, 30 lignes ont été reclassées de niveau 2 à niveau 3 pour une valorisation de 30 209 K€ à fin décembre 2021.

A fin décembre 2021, 37 lignes sont détenues pour une valorisation de 49 402 K€ pour un stock de plus-ou-moins-values latentes de 2 610 K€ ayant généré un impact positif de 1 401 K€ sur le résultat.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**74 720**	**-**	**74 720**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	74 720	-	74 720	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**9 972**	**-**	**9 972**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**21 967**	**-**	**21 967**	**-**
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**106 659**	**-**	**106 659**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**22 837**	**-**	**22 837**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	22 837	-	22 837	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**9 672**	**-**	**9 672**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**103 982**	**-**	**103 982**	**-**
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**136 491**	**-**	**136 491**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Concernant les actifs et passifs classés en niveau 3, les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	**Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3**	**Actifs financiers détenus à des fins de transaction**					
		Créances sur les établissements de crédit	**Créances sur la clientèle**	**Titres reçus en pension livrée**	**Valeurs reçues en pension**	**Titres détenus à des fins de transaction**	**Instruments dérivés**
Solde de clôture (31/12/2021)	**54 025**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	(1 680)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(1 677)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(3)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2022)	**52 345**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Tableau 2 sur 3

(en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat												
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI					Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2021)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**53 740**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	(1 677)	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	(1 677)	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2022)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**52 063**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Tableau 3 sur 3 *(en milliers d'euros)*	**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**				**Instruments dérivés de couverture**
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables**			
		Créances sur les établissements de crédit	**Créances sur la clientèle**	**Titres de dettes**	
Solde de clôture (31/12/2021)	**285**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	(3)	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(3)	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2022)	**282**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**(1 680)**
Comptabilisés en résultat	(1 677)
Comptabilisés en capitaux propres	(3)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

NEANT

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Données non significatives

11 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Aucune évolution comptable ou autre évènement n'ont été constatés au cours de l'exercice 2022.

12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions règlementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est soumise aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires
Les filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Contraintes légales
Les filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles liées à des garanties
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a souscrit 30 millions d'euros dans le fonds dédié Crédit Agricole Aquitaine Rendement créé en juin 2011, détenant ainsi 99,99% du fonds. En 2013, un apport complémentaire de 10 millions d'euros a été réalisé. En 2021, un nouvel apport complémentaire de 60 millions d'euros a été réalisé. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.

Ce fonds est ouvert dans les livres de BFT Investment Managers, qui gère son portefeuille en procédant à des placements diversifiés, selon les opportunités du marché et dans les intérêts de la Caisse Régionale.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a cédé des crédits habitat pour un montant de 630 millions d'euros aux FCT (ce montant tient compte de l'arrivée à échéance du FCT 2015 liquidé en 2020).

12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole de	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine	Intégration globale		France						
102 Caisses Locales de Crédit Agricole d'Aquitaine	Intégration globale		France						
Divers									
Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
Crédit Agricole Aquitaine Immobilier	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
Fonds dédié Crédit Agricole Aquitaine Rendement	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
SCI Campayrol	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
SCITurenne Wilson	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
CA Grands Crus	Mise En Equivalence		France		Co-entreprise - influence notable	22,12%	22,12%	22,12%	22,12%
Aquitaine Immobilier Investissement	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2018/2019/2020/2022 compartiment CR833 Aquitaine	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 2 262 614 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 2 463 391 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

13.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	*Siège social*	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2022	31/12/2021	
SCI CAM DU LIBOURNAIS	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SCI DU MAS	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SCI IMMOCAM 47	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
DIODE INVEST	France	65,61%	65,61%	Entité non significative
ALAIN PUGLISI SAS	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
CA AQUITAINE TRANSACTIONS	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SCI 11-13 COURS DU XXX JUILLET	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
VILLAGE BY CA AQUITAINE	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
AQUIT'IMMO	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	France	33,85%	33,85%	Entité non significative
GSO INNOVATION	France	33,85%	33,85%	Entité non significative
GSO FINANCEMENT	France	33,85%	33,85%	Entité non significative
CAACI	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SCI DU 17 COURS XAVIER ARNOZAN	France	25,18%	25,18%	Entité non significative

13.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Il n'y a pas de titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 %, présentant un caractère significatif et n'entrant pas dans le périmètre de consolidation.

13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a apporté aucun soutien financier aux entités structurées non consolidées, ni intention de fournir un soutien de cette nature.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, l'implication de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2022															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
		Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale		
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	434 628	434 628	-	434 628	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**434 628**	**434 628**	**-**	**434 628**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-			-	-			-	-			-	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-			-	-			-	-			-	-			-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements donnés		**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**
Engagements de financement		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de garantie		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Autres		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Bilan des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**11 389 174**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.3 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en milliers d'euros)	31/12/2021															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Expositio n nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	587 760	587 760	-	587 760	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**587 760**	**587 760**	**-**	**587 760**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-			-	-			-	-			-	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-			-	-			-	-			-	-			-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements donnés		**-**	**-**		**-**	**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**
Engagements de financement		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de garantie		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Autres		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Bilan des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**14 097 970**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.3 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14 Événements postérieurs au 31 décembre 2022

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice 2022, susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes, n'est à signaler.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
61, quai de Paludate
33800 Bordeaux
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période

du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans le paragraphe « Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement » de la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (Stage 3) sont dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers. Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts). S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, votre direction est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés dans le contexte macro-économique de l'exercice 2022 tel qu'indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à M€ 300,1.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte macro-économique particulier de l'exercice 2022, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ► mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ; ► testé l'efficacité des contrôles jugés clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ; ► analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact du contexte macro-économique sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ; ► mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

■ Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans le paragraphe « Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement » de la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dettes, garantie, etc.), au titre des pertes de crédit attendues sur douze mois (Stage 1) ; et si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (Stage 2). Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de pertes en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au niveau de votre caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits. Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2022, un montant de M€ 348,8 comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de : ► l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte macro-économique sur l'exercice 2022 tel qu'indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés ; ► l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Stages 1 et 2).	Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à : ► prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : ► les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; ► le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut *Loss Given Default* ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte macro-économique particulier de l'exercice 2022 et les mesures de soutien à l'économie ; ► la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et des paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ; ► la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeurs ; ► tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ; ► contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ; ► apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte macro-économique, en particulier pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du *Forward Looking local* ; ► analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2022 ; ► examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par votre assemblée générale du 29 mars 2018 pour le cabinet MAZARS et du 28 mars 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2000.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Bordeaux, le 9 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres
DocuSigned by: Julie MALLET E24A9A3776F44B0...	DocuSigned by: Hervé KERNEIS A9A65FEC8210420...	DocuSigned by: Frank Astoux C0363CBBFFBB44C...
Julie Mallet	Hervé Kerneis	Frank Astoux

61, quai de Paludate
33 800 Bordeaux

Hangar 16, entrée 1, quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Versailles
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

ERNST & YOUNG et Autres

Société de commissariat aux comptes
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre
SAS à capital variable - RCS Nanterre 438 476 913

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE
Siège Social : 106, quai de Bacalan - 33000 Bordeaux
Société Coopérative à Personnel et Capital Variables
434 651 246 R.C.S. Bordeaux

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Caisse régionale des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Grand Sud-Ouest Capital, dont votre Caisse régionale est actionnaire

Personnes concernées

Votre Caisse régionale, administrateur de la société Grand Sud-Ouest Capital et représentée par son Directeur général M. Olivier Constantin.

M. Patrice Gentié, Président du Conseil d'administration de votre Caisse régionale et Administrateur de la société Grand Sud-Ouest Capital.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

Conformément à la décision de votre conseil d'administration du 24 juin 2016, une avance en compte courant a été accordée par votre Caisse régionale à la société Grand Sud-Ouest Capital à hauteur de € 2 150 840. Celle-ci est rémunérée au taux EURIBOR 3 mois, avec plancher à 0 %, capitalisé à la fin de chaque année. La convention a été signée pour une durée indéterminée et ce, jusqu'au remboursement intégral de l'avance par la société Grand Sud-Ouest Capital. Cette avance a été remboursée pour moitié au cours de l'exercice 2017, un montant de € 1 075 420 ayant été capitalisé pour souscrire au capital de la société Grand Sud-Ouest Innovation.

Au cours de l'exercice 2021, cette avance avait fait l'objet d'un remboursement de 676 978 €. Au 31 décembre 2021, le solde de l'avance s'établissait ainsi à € 398 442.

Cette avance a été intégralement remboursée en date du 28 avril 2022.

Elle n'a produit aucun intérêt en 2022 par application du plancher.

Avec M. Olivier Constantin, directeur général de votre Caisse régionale

Nature et objet

Suspension du contrat de travail.

Modalités

Le Conseil d'administration de votre Caisse régionale, en date du 24 mai 2019, a décidé de formaliser avec M. Olivier Constantin, compte tenu de son ancienneté dans le groupe Crédit Agricole, un contrat de travail en tant que Directeur général adjoint à compter du 1er juillet 2019 et de suspendre ce contrat à cette même date afin de formaliser un mandat social de directeur général.

Dans ce cadre, sa rémunération en tant que directeur général adjoint a été suspendue au niveau prévu par son contrat de travail et, en cas de réactivation de ce dernier, sa rémunération annuelle fixe serait revalorisée sur la base de l'évolution de la rémunération moyenne des directeurs généraux adjoints de Caisses régionales.

En cas de réactivation du contrat de travail suspendu, il est également prévu que la durée de son activité en qualité de mandataire social soit ajoutée à l'ancienneté acquise au titre de ce contrat pour le calcul de toutes les indemnités et autres avantages dus au titre de ce dernier.

Le Directeur général, en sus des retraites légales et complémentaires obligatoires, bénéficie d'un régime supplémentaire de retraite selon les modalités fixées par le règlement du régime de retraite des cadres de direction de Caisses régionales.

Bordeaux, le 9 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

MAZARS		**ERNST & YOUNG et Autres**
DocuSigned by: Hervé KERNEIS A9A65FEC8210420...	DocuSigned by: Julie MALLET E24A9A3776F44B0...	DocuSigned by: Frank Astoux C0363CBBFFBB44C...
Hervé KERNEIS	Julie MALLET	Frank ASTOUX

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

PROJET de RESOLUTIONS présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2023

PREMIÈRE RÉSOLUTION : approbation des comptes annuels de l'exercice 2022

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◊ entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- ◊ pris connaissance des comptes annuels : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◊ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,

- **approuve** les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne,** en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2022.

DEUXIEME RÉSOLUTION : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◊ pris connaissance des comptes consolidés : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◊ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

- **approuve** les comptes consolidés, arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION : Approbation des comptes Globalisés - Caisse Régionale / Caisses Locales de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** les comptes globalisés arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites par ces comptes.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : charges non déductibles

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, **approuve** le montant global s'élevant à **183 178 €** des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à **47 315 €** de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, **prend acte** des conclusions de ce rapport et **approuve** les conventions qui y sont mentionnées.

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

PROJET de RESOLUTIONS présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2023

SIXIEME RÉSOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, **décide**, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se soldant par un bénéfice de **134 539 548,25 €**,

Elle **décide,** en conséquence, d'affecter ce montant de la manière suivante :

au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 2,75 % ce qui représente 0,08 Euro par part, soit	2 502 651,85 €
au paiement d'un dividende net égal à 0,96 Euros par certificat coopératif d'associé, soit	11 828 771,15 €
à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit	90 156 093,94 €
à la réserve générale, soit	30 052 031,31 €
TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER	**134 539 548,25 €**

Le **dividende de l'exercice 2022** sera mis en paiement en numéraire au plus tard le **15 juin** 2023, avec :

- Date de détachement du dividende sur CCA et rémunération des parts sociales au plus tard le **15 juin** 2023
- Date d'arrêté des positions au plus tard le **15 juin** 2023

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **prend acte** que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (Intérêts servis aux parts sociales et dividendes versés aux CCA) :

Règlement intérêts et dividendes	**Versé en 2020 au titre de 2019**	**Versé en 2021 au titre de 2020**	**Versé en 2022 au titre de 2021**
Parts sociales	1 547 093,87	1 547 093,87	1 638 099,39
CCA	11 256 072,10	8 323 308,70	10 630 185,01

SEPTIEME RÉSOLUTION : constatation du capital social

L'Assemblée générale, en application de l'article 30 des statuts, **constate** la valorisation du capital social à **128 731 917,30** euros au 31 décembre 2022, composé de la manière suivante :

	Nombre total	**Montant**	**Valeur nominale**
Parts sociales	29 837 876	91 005 521,80 €	3,05€
CCA	12 369 310	37 726 395,50 €	3,05€

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

PROJET de RESOLUTIONS présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2023

HUITIÈME RÉSOLUTION : renouvellement du mandat des administrateurs

L'article 15 des statuts prévoit le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sept administrateurs sont sortants et leur mandat est renouvelable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Sept d'entre eux demandent leur renouvellement :

- **Danièle BOURDENX**
- **Jacques CHOLLET**
- **Marie-Thérèse DUGAS**
- **Brigitte RODRIGUES-LALANDE**
- **Jean-Marc ROSO**
- **Marie-Claude VIEL**
- **Céline WLOSTOWICER**

NEUVIÈME RÉSOLUTION: indemnités compensatrices de temps passé

L'Assemblée générale, **prend acte** des indemnités compensatrices de temps passé versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 pour un montant total net de **345 358 €.**
Pour l'exercice 2023, en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, elle **décide** de fixer à **400 000 €** la somme globale prévisionnelle allouée au titre de l'exercice 2023 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme prévisionnelle conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

DIXIÈME RÉSOLUTION : rémunérations ou indemnisations versées en 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale émet un **avis favorable** relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées aux membres du Comité de direction et aux membres des fonctions de contrôle pour un montant de 3 024 884 € au titre de l'exercice 2022.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Désignation du réviseur coopératif titulaire et du réviseur coopératif suppléant

Conformément aux dispositions de l'article 30 alinéa 5 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire décide de désigner :

- en qualité de réviseur coopératif titulaire, le **Cabinet PHF Conseil**, sis 5 impasse de la vallée à Vertou (44 120)

- en qualité de réviseur coopératif suppléant, le **Cabinet Albouy**, sis 374 rue Vaugirard à Paris (75 015)

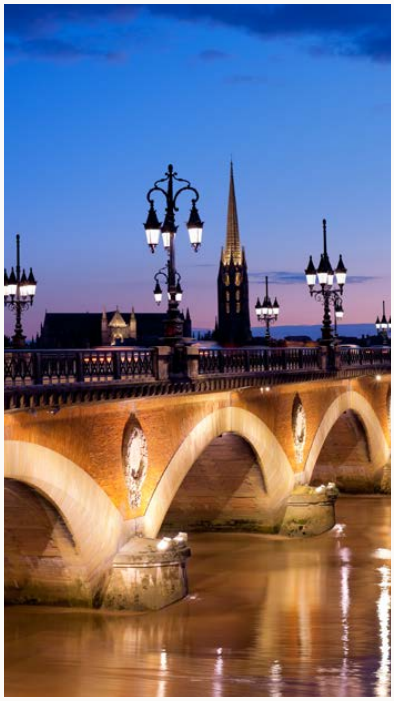
afin de conduire une mission de révision coopérative conformément aux dispositions des articles 25-1 à 25-5 de la loi du 10 septembre 1947 et aux textes d'application.

DOUZIÈME RÉSOLUTION : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.

FAIRE BATTRE PLUS FORT







LE CŒUR DE NOS TERRITOIRES.

AQUITAINE